Mémoires du Baron Sers



SOUVENIRS D'UN PRÉFET DE LA MONARCHIE

Mémoires du Baron Sers

1786-1862

PUBLIÉS D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

Avec une Introduction et des Notes

PAR

le Bon Henri SERS et Raymond GUYOT

Contenant un Portrait d'après une miniature



PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
4, RUE LE GOFF (5me)

1906

INTRODUCTION

Beaucoup d'hommes politiques ou d'administrateurs de la Restauration et de la Monarchie de juillet ont écrit leurs mémoires. Certains de ces recueils ont déjà paru, d'autres doivent attendre, pour être mis au jour, le terme fixé par leurs auteurs. L'importance historique de ces recueils est très variable, comme aussi l'intérêt qu'on trouve à les lire. Un seul trait est commun à presque tous : le souci de l'apologie. Dans ces ouvrages écrits pour le public, l'auteur ne se laisse jamais voir tel qu'il est, ni même tel qu'il aurait souhaité d'être, mais tel qu'il veut paraître plus tard, aux yeux de ceux qui ne l'auront pas connu.

Les *Souvenirs du baron Sers*, que nous publions aujourd'hui, font exception à cette règle. L'auteur n'avait pas songé que ces *Notes sur sa vie pour ses enfants*, comme il les avait appelées lui-même, dussent jamais sortir du cercle de sa famille, et il les avait rédigées en conséquence, sans aucun

souci d'arrangement, de composition ni même de style. Il n'y mit que très peu de temps. Les deux cents pages in-folio de son manuscrit furent toutes écrites dans l'espace de quelques mois, vers 1852. Le récit n'est même pas achevé, il n'a subi que des retouches très rares et de peu d'importance dont les dernières sont de 1858. Enfin, la grande place que tiennent dans ces *Mémoires* les souvenirs de famille et d'amitié achèvent de démontrer, s'il en était besoin, qu'il s'agit ici d'une œuvre sincère, et généralement exempte du souci de parade ou de plaidoyer. Au reste, le lecteur lui-même en jugera.

L'intérêt historique des *Souvenirs du baron Sers* nous a paru suffisant pour que nous ayons cru devoir les publier en entier, sauf quelques retranchements dont nous dirons un mot tout à l'heure. Sans avoir jamais, par ses fonctions, pris de part directe à ce qu'on appelle les grandes affaires, l'auteur a eu souvent l'occasion d'approcher d'assez près les hommes en place pour être à portée d'entendre et d'observer bien des choses. Il était de ces gens dont parle La Bruyère, « qui voient les princes à la Cour et les ministres dans le particulier » à une époque où cet avantage, si c'en est un, était moins libéralement accordé qu'aujourd'hui. Il avait des amis bien informés

et volontiers disposés à la confidence. On le savait discret, et cette réputation lui valut d'apprendre des choses singulières et peu connues. Il ne semble pas que Madame de Dalberg ou le duc d'Orléans aient conté à beaucoup d'autres les faits curieux que Sers avait recueillis de leur bouche et qu'on retrouvera dans ses *Souvenirs*.

Ce genre d'intérêt n'est pas le seul de son ouvrage. Il est du reste particulier à quelques épisodes, et s'il était permis à des éditeurs d'insister en quelque manière sur les mérites du texte qu'ils publient, nous dirions volontiers que les Mémoires d'André Sers nous ont paru dignes de voir le jour, parce qu'on y rencontre autre chose et mieux que quelques anecdotes, même significatives. Nous croyons pouvoir avancer que le tableau de l'invasion de 1814, par exemple, celui de l'entrée des alliés dans Paris et du gouvernement provisoire, le récit des journées de juillet 1830 à Clermont-Ferrand ou des émeutes républicaines, à Metz, méritent de retenir l'attention. Ils le méritent moins encore par les détails même que l'auteur rapporte, et qui nous font mieux connaître les événements et l'époque où ils prennent place, que par les sentiments que l'auteur y a laissé paraître, et qui nous renseignent sur lui-même. Fonctionnaire modèle, il eut l'art de servir, avec loyauté,

jusque par delà l'instant de leur chute, tous les gouvernements qui l'employèrent, et de leur survivre néanmoins, parce que chacun d'eux, le connaissant pour fidèle et de bonne foi, trouvait son compte à lui conserver ses fonctions. Il est l'un des rares sous-préfets des Cent Jours que la seconde Restauration n'ait pas révoqués. Le piquant est que cette étonnante fortune administrative ait été le fait d'un homme qui, de l'avis même de ses chefs, était étranger à l'intrigue, et mit toujours dans l'exercice de ses pouvoirs plus de fermeté que de souplesse. Il le devait à ses origines, et aux premières directions qu'il avait reçues à Mayence. Girondin et protestant, attaché par tradition et par goût aux idées de liberté et d'indépendance individuelle, il a traversé trop jeune la révolution pour en avoir connu les enthousiasmes. De tous les événements survenus entre 1789 et 1795, il ne se rappelle guère que les massacres de septembre, où il faillit succomber, la proscription de son père et l'exécution de son oncle. Préparé de la sorte à l'admiration du régime consulaire, qui avait rendu à sa famille la paix, l'aisance et même les honneurs, il débute dans l'administration en 1806, au plus fort du despotisme impérial, dans un pays récemment annexé, où ce régime pouvait paraître nécessaire

et révoltait moins aisément une population mieux accoutumée qu'ailleurs à l'obéissance. Mais il se trouva que ses premiers pas dans la carrière des affaires furent guidés par un homme de la génération purement révolutionnaire, un ancien collègue de Robespierre au Comité de Salut public de l'an II, « terroriste » assagi, mais non repenti, le préfet du Mont-Tonnerre, Jeanbon Saint-André. C'est à cette école que se sont formés son esprit et son caractère, et non dans les « pensions » de hasard où il a passé son adolescence. C'est là qu'il a pris le goût de l'autorité, la passion de l'exactitude et de l'ordre, de l'ordre dans les rangs, dans la rue et dans les finances, et en même temps une tendance invincible à s'élever contre toute force qui n'est point régulière ni légale, qu'elle soit la force militaire ou la force de l'émeute. Placé au début de ses fonctions administratives sur la frontière même du Rhin, à l'instant où la puissance guerrière de la France atteignit son point le plus élevé, il s'y est imprégné pour toujours de ce patriotisme un peu orgueilleux et prompt à s'offenser, particulièrement fréquent chez tous ceux qui ont part au gouvernement d'un pays conquis. Il pardonne mal aux Bourbons, qu'il sert, d'être revenus en France avec l'ennemi, et il gardera toute sa vie, à l'endroit de ceux qui ont combattu

avec les émigrés dans l'armée étrangère, un éloignement où il entre du mépris.

Aussi, dès le lendemain des journées de juillet, c'est avec une joie sincère qu'il assiste au retour du drapeau tricolore, et au départ précipité de tous les « revenants de Coblenz » dont le gouvernement de Charles X avait peuplé les tribunaux, les préfectures et l'armée.

De tous les régimes qu'il a vus se succéder, et dont il a conservé la confiance, c'est la monarchie de Louis-Philippe qui a visiblement ses préférences. Il le laisse voir clairement au cours de ses *Souvenirs*, sans se donner pourtant le ridicule de soutenir, comme Pasquier, Talleyrand et tant d'autres, qu'il a toute sa vie appelé de ses vœux l'avènement de la branche cadette et le régime de la charte révisée : il a servi sous d'autres gouvernements, il s'en souvient, et ne semble pas croire qu'il doive s'en excuser, ni même qu'on en puisse être surpris le moins du monde. Beaucoup d'hommes de sa génération étaient dans le même cas, et ils étaient demeurés dans leurs fonctions en dépit des orages politiques et des changements constitutionnels sans qu'on pensât même à le remarquer, bien loin de leur en faire reproche.

On s'en indignerait de nos jours, si l'occasion s'en était jamais rencontrée. Il n'y a pas d'exemple

que depuis trente ans, sous un régime qui n'a pourtant changé ni de nom ni de constitution, mais tout au plus de tendances et de procédés, un seul préfet soit demeuré en place sans interruption. C'est que les hommes ont changé, et de même les circonstances. Lézay-Marnésia, Chabrol ou même Félix Desportes ne ressemblent pas à M. Worms-Clavelin. Un préfet de Napoléon ou de Louis-Philippe était un administrateur bien plus qu'un agent politique. La « préparation » électorale n'étant pas la plupart du temps sa grande affaire, ni la faveur des députés son principal appui, il était rarement l'homme d'une coterie, mais pouvait s'élever au-dessus de toutes, et survivre aisément aux destins transitoires d'un ministère. Le changement des personnes en place n'était pas l'objet principal des entreprises de l'opposition, et les ministres eux-mêmes, moins soucieux de servir au pouvoir les intérêts de leurs électeurs ou de leur parti, étaient plus rarement occupés d' « épurations » et moins attentifs qu'ils ne furent plus tard aux origines et aux opinions personnelles de leurs fonctionnaires.

On s'explique mieux ainsi qu'un protestant, que ses traditions et ses sympathies inclinaient vers les doctrines libérales, ait pu, sans renier ses liaisons et sa vie passée, recevoir de l'avancement

et des témoignages particuliers d'estime de la part d'un gouvernement ou siégeait Frayssinous, évêque d'Hermopolis *in partibus infidelium*. Il tenait pourtant à sa religion, encore qu'il ne fût point dévôt, et aux principes de libéralisme et de tolérance qu'il y avait puisés dès son plus jeune âge. Le même homme qui comptait parmi ses intimes M. de Salamon, évêque de Saint-Flour, ancien réfractaire et ultramontain renforcé, n'hésitera pas en 1819, au plus fort du régime de la Congrégation, à faire entrer dans le conseil général du Haut-Rhin des industriels calvinistes, ni à défendre ouvertement, contre le fanatisme des paysans et du bas clergé d'Alsace, les communautés juives du Sundgau. Une pénible disgrâce fut la conséquence de son attitude. Elle ne le découragea pas d'y persévérer. Libéral en religion comme en politique, il n'en conserve pas moins, quoique au degré le plus atténué, une espèce de fierté secrète d'être né dans une religion qu'il tient au fond du cœur pour supérieure aux autres, et s'il découvre, par exemple, que l'homme de confiance et l'ami intime du duc d'Orléans, M. Wüstemberg, appartient comme lui au protestantisme, il en manifeste un peu de surprise, mais d'une surprise où il y a comme une nuance de satisfaction.

Nous ne retracerons pas ici la carrière d'André

Sers, puisque lui-même la raconte au cours de ses *Mémoires*. Le récit que nous publions s'arrête à 1840. L'auteur était alors préfet de la Gironde. Il fut appelé en 1845 à la chambre des pairs. La révolution de février 1848 l'obligea de résigner ses fonctions, ce qu'il fit sans regrets, s'étant confirmé davantage, à mesure qu'il vieillissait, dans son attachement pour la dynastie régnante et son aversion pour la République. Il vécut assez pour voir disparaître, sous les coups de Louis-Napoléon, le régime nouveau sorti d'une révolution qu'il détestait, et qu'il qualifie violemment, malgré sa réserve habituelle de langage, de « dégradante » et même d' « ignoble ». Son éloignement naturel pour les gouvernements de coup d'Etat, autant que ses liaisons avec la société orléaniste le tinrent désormais à l'écart de toute fonction. Il mourut en 1862 à Paris, complètement retiré de la vie publique, ayant même abandonné depuis longtemps le manuscrit de ses *Notes sur sa vie*, qu'il avait commencé de rédiger au début du second Empire.

C'est ce manuscrit que nous publions aujourd'hui. Il forme cinq cahiers de format « écolier », en tout deux cent treize pages d'une écriture régulière et serrée, sans beaucoup de retouches ni de ratures. Le récit se poursuit sans interruption

depuis la première page qui porte le titre déjà cité : *Notes sur ma vie pour mes enfants*, jusqu'à la fin du quatrième cahier. Le cinquième est inachevé, et composé de fragments sans suite logique ni chronologique. Pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur, nous avons divisé les *Souvenirs* en chapitres, précédés chacun d'un court sommaire. Nous donnons en entier les quatre premiers cahiers, n'ayant supprimé qu'un passage du chapitre VIII, qui se retrouve en entier au IXe et quelques détails de famille sans aucun intérêt général. Dans le cinquième cahier nous avons dû faire de plus larges coupures. L'auteur y insiste longuement sur les travaux qu'il a fait exécuter à Bordeaux, entre 1839 et 1845. L'intérêt de ces détails nous a paru trop mince pour laisser subsister les longs passages qui les contiennent. On trouvera au chapitre IX les quelques fragments qui nous ont paru mériter d'être publiés.

Le texte du manuscrit a été imprimé tel quel. Nous n'avons corrigé que quelques rares *lapsus* et l'orthographe des noms propres. Aux notes, du reste peu nombreuses, que l'auteur a mises au bas de son texte, et qui sont indiquées par la lettre [S] nous avons ajouté quelques éclaircissements empruntés à son dossier administratif (Archives nationales $F^{1BI.}$ 173^{13}), et à ses papiers personnels.

Quelques indications biographiques, tirées des recueils les plus récents et les plus dignes de foi, et à l'occasion, de documents d'archives, renseigneront le lecteur sur les principaux personnages cités.

En terminant, nous tenons à remercier vivement ici M. Louis Farges, l'éminent chef du bureau historique au Ministère des Affaires Etrangères, et notre excellent ami M. André Waltz, bibliothécaire de la ville de Colmar, qui ont bien voulu accepter de revoir une grande partie du volume en épreuves et nous ont accordé libéralement le précieux concours de leur érudition bien connue.

Bon HENRI SERS. RAYMOND GUYOT.

ERRATA

P. 16, l. 22, *au lieu de* des, *lire* : de.

P. 24, l. 24, *au lieu de* argent, *lire* : agent.

P. 43, l. 9, *au lieu de* Sa, *lire* : La.

P. 139, l. 2, et Index, *au lieu de* d'Olonne, *lire* : d'Ollone.

P. 159, l. 31, *au lieu de* couloirs, *lire* : couleurs.

P. 246, l. 6 et 10, *au lieu de* Sémélé, *lire* : Semellé.

P. 249, note, *au lieu de* M. Bouchotte était parent de l'ancien ministre,... Sous le Directoire, il était déjà..., *lire* : M. Bouchotte était neveu de l'ancien ministre... Sous le Directoire, son père était déjà...

P. 258, l. 19, et Index, *au lieu de* Billaudet, *lire* : Billaudel.

P. 258, l. 27, p. 259, l. 5 et 29, p. 260, l. 1, et Index, *au lieu de* d'Honnoncelle, *lire* : d'Hannoncelle.

P. 259, l. 18, *au lieu de* demettre, *lire* : démettre.

P. 261, l. 22, *au lieu de* nos, *lire* : mes.

P. 263, l. 11, p. 282, l. 13 et 20, *au lieu de* Sconhetten, *lire* : Scoutetten.

P. 268, note, *au lieu de* 1773-1826, *lire* : 1773-1846.

P. 306, note, *au lieu de* 1528, *lire* : 1852.

P. 307, l. 17 et Index, *au lieu de* Dufrey, *lire* : Dufour.

P. 309, l. 26, *au lieu de* pour le Roi de Prusse, *lire* : par le Roi de Prusse.

SOUVENIRS
D'UN
PRÉFET DE LA MONARCHIE

CHAPITRE I

PREMIÈRES ANNÉES

Naissance et famille d'André Sers. — Pierre Sers et les Girondins. — Fuite de Paris au 2 septembre 1792. — Insurrection de Bordeaux. — Pierre Sers proscrit. — La maison Renaud ; une visite périlleuse. — Retraite à la Bessonnié en l'an III. — Retour à Bordeaux. — Premières études. — M. Barbey. — Pierre Sers sénateur. — Arrivée à Paris. — La pension Chanterot-Cressac. — M. Viard. — Jeanbon Saint-André. — Ses aventures diplomatiques à Alger et à Smyrne. — Il est nommé préfet du Mont-Tonnerre. — André Sers l'accompagne à Mayence.

Je suis né à Bordeaux, rue de la Devise-Saint-Pierre, le 3 novembre 1786, à une époque où, pour avoir un état civil, les protestants étaient obligés de se faire baptiser dans les églises catholiques. Aussi je fus porté à la cathédrale Saint-André par deux domestiques catholiques, Jean Cassin et Marie Ramond, qui me servirent de parrain et de marraine pour mon grand oncle Abel Sers, avocat au Parlement de Toulouse, et pour ma grand'mère maternelle, Mme Barthès, née Laffon.

Mon père, Jean-Pierre Sers, était cadet d'une famille bourgeoise du Languedoc ; il avait été élevé au collège de Sorrèze ; il vint à Bordeaux, chercher fortune dans le commerce, aussitôt qu'il eut terminé ses études. Il entra dans les affaires sous les auspices d'un de ses parents, M. Louis Barthès, qui l'était aussi de ma mère ; il s'associa ensuite avec M. Barbier, de Nantes, beau-frère de M. Bigot-Préameneu, ministre des cultes sous l'Empire.

Leur association prospéra ; ils armèrent plusieurs navires. Mon père avait une fortune acquise laborieusement dans le commerce, lorsqu'en 1782, il épousa ma mère ; il apporta 240.000 francs en mariage, et ma mère eut 60.000 francs de dot qui n'étaient qu'une petite partie de ce qu'elle aurait dû avoir plus tard, si les assignats n'avaient pas ruiné sa mère, dont la fortune consistait en capitaux. Elle en avait prêté une grande partie à M. Laffon-Ladébat, son frère, qui a figuré dans le Conseil des Anciens et fut déporté au 18 fructidor.

Mon père et ma mère ont vécu 27 ans ensemble dans la plus douce union ; ils ont eu six enfants, deux filles et quatre garçons ; ceux-ci ont seuls survécu ; ils existent tous en 1858. Mes trois frères ont été : Jean-Jacques, le second de la famille après moi, capitaine du génie ; le troisième, Louis, a parcouru avec honneur la carrière administrative ; il a été 17 ans préfet dans les Landes, la Haute-Loire et le Bas-Rhin ; il a administré ce dernier département depuis 1837 jusqu'à l'époque où la République fut proclamée. Mon dernier frère, David, était chef

d'escadron d'état-major. Avec plus d'instruction et de capacités que n'en ont la plupart de ses collègues, il ne lui a pas été donné d'avancer.

Mon père était du nombre des hommes éclairés dont l'ardent désir était d'obtenir la réforme des abus dont l'ancienne monarchie était entachée. Il avait applaudi hautement aux efforts du ministre Turgot, pour propager les saines doctrines de gouvernement. Dès l'aurore de la Révolution, il fut du nombre des patriotes de 1789. Il prit une part très active, à Bordeaux, à tous les événements antérieurs, à la convocation des Etats Généraux. Sa qualité de protestant l'excluait des fonctions consulaires. Je ne sais dans quelle circonstance, ni pour quelle mission Beaumarchais fut envoyé à Bordeaux. Il s'agissait de commerce. Il fut accueilli par mon père et par ses amis. Après avoir reconnu qu'ils étaient du nombre des armateurs les plus distingués par leur instruction, il s'étonna de ne pas les retrouver au nombre des négociants qui siégeaient à la Bourse. Lorsqu'il en apprit le motif, il prit ou fit prendre une mesure qui releva les protestants de l'interdiction qui pesait sur eux. Voilà pourquoi se trouvent, au nombre des petites archives de la famille, des jetons de la Bourse accordés à ceux qui y siégeaient. C'est sans doute aussi à la présence de mon père à la Bourse qu'il dût d'être l'un des commissaires d'une fête donnée au comte d'Artois (depuis Charles X), lorsqu'il traversa Bordeaux pour se rendre au siège de Gibraltar, où sa bravoure ne brilla pas d'un plus brillant éclat que dans la Vendée. Mon père racon-

tait, en souvenir de ce bal, que le prince s'adressa à lui pour avoir un verre d'orgeat qu'il s'empressa de lui faire apporter. Tous les autres commissaires le blâmèrent de ce qu'il ne l'avait pas présenté lui-même à l'Altesse Royale : « J'ai si peu les instincts serviles, disait mon père en riant, que je n'y avais pas pensé, et que je ne pus pas m'empêcher de trouver comique l'indignation de mes collègues ».

Après l'Assemblée constituante, il fut élu membre de l'Assemblée législative par le département de la Gironde, avec MM. Barennes, Ducos, Gensonné, Grangeneuve, Guadet, Jay, Journu-Aubert, Lacombe, curé de Saint-Paul, Laffon-Ladébat, Servière et Vergniaud. Il était, au moment de son élection, officier municipal.

Les liaisons les plus intimes de mon père furent avec Gensonné ; il logea chez lui en arrivant à Paris. Il était un des plus âgés de la députation, et se fit, parmi les Girondins, une réputation de prudence et de sagesse. Brissot, dont il voulait souvent calmer l'ardeur, l'avait surnommé « son verre d'orgeat ».

Mon père était d'un naturel timide ; l'amour du bien pouvait seul l'obliger à se mettre en avant ; ses mœurs étaient fort douces, et il eut toujours de l'horreur pour toutes les violences de la Révolution, dont il aimait les principes. Mme Roland a dit quelque part de lui : « Ce bon Sers, trop honnête homme pour être révolutionnaire. »

Les faiseurs de biographies, trompés par la proposition qu'il fit à l'Assemblée, lorsqu'au 10 août on

abattait les statues des rois, l'ont dépeint comme ayant demandé l'abolition de ces statues. Cependant, disent-ils, il s'opposa à la levée d'un corps de Tyrannicides, proposé par Jean de Bry. Voici comment j'ai entendu raconter par mon père les motifs de sa motion, si singulièrement travestie par les biographes : En se rendant à l'Assemblée, le 10 août, il vit le peuple occupé à tirer en bas, à l'aide de cordes, la statue de Louis XV qui était alors au milieu de la place Vendôme. L'ardeur frénétique de la population, pressée sur cette place, était telle que, non seulement elle dégradait un monument qui devait être conservé dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, mais encore elle exposait au danger d'être écrasés un grand nombre de curieux, auxquels il eut été difficile de se retirer à temps, si la statue avait cédé aux efforts de ceux qui voulaient l'abattre. Mon père demanda que l'on envoyât des architectes pour descendre cette statue et toutes les autres, dont la destruction était pareillement entreprise, afin de les conserver dans les musées.

Au moment où l'Assemblée législative terminait ses travaux pour faire place à la Convention, mon père, qui avait avec lui à Paris sa jeune famille, pour laquelle le 10 août avait été un sujet de très grand effroi, parce qu'elle avait été témoin du massacre des Suisses sur la place Vendôme, où elle demeurait avec lui, résolut de renvoyer ma mère, sa fille et ses trois fils à Bordeaux. Il pria M. Crozilhac, un de ses amis, de nous accompagner. Ce départ eut lieu le 2 septembre ; mais, en nous présentant en voiture de poste

à la barrière d'Enfer, on prétendit que M. Crozilhac était un député qui s'enfuyait; on l'arrêta avec ma mère et ses enfants, et l'on nous conduisit tous au Corps de garde de l'Abbaye. A l'Abbaye, le 2 septembre, pendant les massacres ! Notre séjour y dura toute la journée : mon père ne fut averti que le soir, et ne put venir nous réclamer qu'à la nuit. J'étais alors bien jeune ; je n'avais pas six ans accomplis. Cependant, j'ai conservé un vague souvenir de cette horrible journée. Je me rappelle être sorti avec ma bonne, excellente fille de la Saintonge qui avait des sentiments fort au-dessus de sa condition, escorté par deux hommes armés.

Après cette sinistre journée, ma mère ne consentit pas à se séparer de mon père; elle attendit avec lui qu'il pût quitter Paris. Cette attente fut cruelle et douloureuse. Ma sœur, âgée de 8 ans, avait été frappée de terreur le 10 août; pendant cette scène de carnage dont nous entendions le bruit, les volets étaient fermés et les bougies allumées en plein jour. Un garde du corps, M. de la Tour, que connaissait mon père, se réfugia dans notre appartement. Sa présence était un grand danger; cependant on ne l'avait pas vu entrer. On put le cacher jusqu'à la nuit, et, à l'aide d'un déguisement, il alla chercher une retraite plus sûre. M. de la Tour était entré tenant à la main le fusil d'un Suisse qui venait d'être tué à côté de lui. L'état de langueur de ma sœur Jenny n'avait fait que s'accroître après le séjour de l'Abbaye; elle mourut dans le mois de septembre. Ma mère a toujours été inconsolable de la perte de cette fille chérie.

Immédiatement après son arrestation, Gensonné adressa à mon père une éloquente protestation contre l'attentat dont ses collègues et lui étaient les victimes. Mon père fit à l'instant lire cet écrit dans toutes les sections de la ville de Bordeaux. On répondit avec une énergique indignation à cette réclamation des députés de la Gironde. Mais hélas ! ce cri de la conscience publique resta impuissant : bientôt après, les têtes des Girondins tombèrent.

A son retour à Bordeaux, après l'Assemblée législative, mon père prit une part très active à l'administration du département ; il fut président des 70 électeurs et administrateurs du département. On conserve dans les archives de la Gironde un registre où sont insérés plusieurs arrêtés pris pour assurer les subsistances de la ville de Bordeaux, ou pour d'autres objets administratifs.

Au 31 mai, lorsque les Girondins furent arrêtés, un de ses frères, que l'on appelait *le Nabab*, parce qu'il avait été longtemps dans l'Inde, auprès de Tippou-Sahib (il était major dans l'armée d'Haïder Ali, où il avait joué un rôle), commandait à Paris le bataillon des fédérés de la Gironde ; il fut aussi mis en prison et livré au bourreau le même jour qu'André Chénier, le 8 thermidor (1). J'ai entendu raconter

(1) On lit dans le *Moniteur* du 23 thermidor an II, à l'article *Tribunal criminel révolutionnaire,* 7 thermidor, une liste de 26 condamnés pour « s'être rendus les ennemis du peuple, en conspirant dans la maison dite Lazare, à l'effet de s'évader, et ensuite dissoudre, par l'assassinat des représentants du peuple, le gouvernement républicain ». Sur cette liste figurent André Chénier, Roucher, le marquis de Montalembert, le baron de

qu'avant cette catastrophe il avait proposé à Gensonné et à ses collègues de faire arrêter Robespierre et les autres chefs des Jacobins, ajoutant qu'ils seraient les victimes de ces derniers s'ils ne les devançaient pas. Cette proposition fut repoussée comme un attentat contre l'Assemblée.

Le département de la Gironde avait réclamé avec une grande énergie contre la violation des droits de ses députés commise par les Jacobins ; il se constitua en opposition formelle avec la Convention, fit un appel aux autres départements, en refusant de reconnaître le gouvernement du Comité de Salut public. Treilhard et Ysabeau, représentants du peuple, furent envoyés en mission à Bordeaux, pour mettre ordre à cette résistance. Mon père les reçut au sein de l'Assemblée des 70 électeurs, leur annonça que la Gironde refusait absolument de reconnaître leur autorité ; il leur reprocha, avec une chaleureuse éloquence, les crimes de la Convention envers les députés Girondins. Il était secondé alors par M. Cholet et par M. Journu-Auber qui, depuis, furent avec lui membres du Sénat. Cette séance, restée célèbre dans la mémoire des contemporains, électrisa Bordeaux. On y organisa une résistance armée. Le régiment de Champagne fit cause commune avec la garde nationale pour soutenir l'administration improvisée à la tête de laquelle mon père se trouvait placé. Ce-

Trenck, le marquis de Roquelaure, le duc de Créqui, le comte de Bourdeilles, le Conseiller Goezmann et « Louis Sers, âgé de cinquante ans, né à Castres, officier de l'état-major de l'armée de Bussy, ex-commandant de Chandernagor, officier d'infanterie, rue de Grenelle-Honoré. »

pendant, le flot montait ; d'heure en heure les Jacobins assuraient leur pouvoir. Treilhard et Ysabeau s'étaient retirés à La Bastide, près Bordeaux, d'où ils avaient écrit à la Convention pour réclamer son appui. L'ordre fut donné au général Frégeville, dont les troupes étaient échelonnées entre Toulouse et Agen, de marcher sur Bordeaux. Pendant leur marche, la fermentation fut très grande dans la ville ; l'inutilité de la résistance était facile à prévoir. L'ordre d'arrêter mon père, M. Cholet, M. Journu et autres personnages importants de l'époque, avait été donné ; l'on apprit que les soldats se montraient disposés à obéir aux représentants du peuple, et qu'infailliblement l'arrestation serait exécutée. Ce fut alors que les amis de mon père, au nombre desquels je me plais à citer M. Burète, M. Crozilhac et M. Alauzé, préparèrent sa fuite. Ils vinrent chez lui de grand matin, lui apportant un déguisement de matelot ; ils le prévinrent qu'il serait arrêté dans peu d'instants, s'il ne se décidait pas à s'éloigner. Il céda à regret. Une embarcation était prête ; elle le conduisit à Royan, où il trouva, pendant dix-huit mois, un asile chez M. Renaud, capitaine de navire, maire de cette petite ville. M. Renaud risquait sa vie et celle de ses enfants, alors fort jeunes, en accordant l'hospitalité à un proscrit. Rien ne l'arrêta. Son fils, jeune marin, ses filles, Thérèse et Fanny, et sa servante Suzette, étaient dans la confidence. Mon père donnait quelques leçons au fils qui, depuis, reçut une blessure grave à bord de la frégate *L'Africaine*, dans un mémorable combat qu'elle livra contre une frégate

anglaise. Caché dans une chambre du premier étage de la maison de M. Renaud, mon père y vivait seul et sans feu, malgré la rigueur de l'hiver de 1793 (afin de ne pas attirer l'attention des voisins en faisant fumer la cheminée d'une pièce que l'on savait être inhabitée), les volets fermés, se privant de tabac à priser, malgré l'habitude d'en prendre, afin de n'être pas trahi par le besoin d'éternuer. La seule jouissance consistait à souper le dimanche avec la famille Renaud ; quand la porte était close et qu'il ne restait dans la maison que la famille et la fidèle Suzette, mon père descendait. On avait la précaution de placer, dans le salon contigu à la salle à manger, un manteau déployé sur le dos de deux chaises, afin qu'en cas de surprise l'hôte de l'excellente famille Renaud put se cacher derrière ce faible rempart. Or, il arriva, un certain dimanche, que l'on frappa avec autorité à la porte de la rue ; on parlait haut en demandant à entrer sur-le-champ. Mon père se précipita en toute hâte derrière le manteau ; mais, par une préoccupation inouïe, la porte du salon resta ouverte. La table était mise encore et un couvert en sus de ceux nécessaires pour la famille n'avait pas été ôté à temps. Le visiteur attardé n'était autre cependant, que le citoyen Garrau, représentant du peuple (1), en tournée dans le département de la Charente-Infé-

(1) Garrau était girondin, né à Sainte-Foy en 1762. Député du département à la Législative et à la Convention, il devint commissaire du gouvernement à l'armée d'Italie en 1796, député aux Cinq-Cents, inspecteur aux revues sous l'Empire, et membre de la chambre des Cent jours. La loi de 1816 contre les régicides l'obligea de fuir en Allemagne, où il mourut en 1819.

rieure. Sa visite au maire de Royan n'avait rien de surprenant. M.Renaud le reçut avec bonhomie, en conservant une grande présence d'esprit. Il expliqua le couvert en plus en disant que Suzette avait, le dimanche, le privilège de souper avec la famille, s'excusa de ne pas recevoir le représentant dans le salon, alléguant des réparations à y faire. Mais l'architecte qui avait bâti la maison était du nombre des personnes qui accompagnaient le représentant ; il dit qu'il y avait dans le salon des gravures bonnes à voir ; il se saisit d'un flambeau et allait y entrer quand M. Renaud objecta que ces gravures avaient été ôtées. Mon père entendait toute la conversation ; jugeant sa cachette peu sûre, il se glissa derrière une porte qui devait servir à la sortie des visiteurs et le masquer en s'ouvrant sur lui. Blotti dans cet endroit, il reçut le battant de la porte sur le visage au moment où, après une visite qui lui semblait longue, le citoyen Garrau et ceux qui l'accompagnaient se retirèrent. Il en fut quitte pour une contusion au front assez forte pour faire jaillir le sang. Mais heureusement il échappa au hasard d'une découverte, qui aurait entraîné sa perte et celle de ses bons amis.

Malgré tous les soins de la famille Renaud, le manque d'exercice durant dix-huit mois, la nécessité de rester dans son lit pour se soustraire au froid rigoureux de l'hiver, altérèrent sa constitution jadis si robuste. Pendant cette triste proscription, ma mère, avec ses quatre enfants, avait été forcée d'abandonner son domicile à Bordeaux ; le séquestre avait été mis sur ses biens ; des gardiens disposaient à leur

gré de tout ce qu'ils avaient trouvé dans la maison. Son frère, M. J.-J. Barthès, lui donna l'hospitalité dans sa propriété du Pian, qu'il habitait lui-même avec sa famille. Il était maire de la commune. Cette circonstance épargna bien des tribulations à ma mère, dont les chagrins auraient rendu l'existence par trop malheureuse, sans l'attachement dévoué dont elle recevait sans cesse des marques de la part de son frère.

L'acharnement des représentants du peuple contre mon père était si grand qu'ils mirent sa tête à prix. Tallien avait succédé à Treilhard et à Ysabeau ; malgré ce que put faire pour tempérer ses rigueurs sa maîtresse, si connue sous le nom de Mme Cabarrus, et depuis, lors du Directoire, sous celui de Mme Tallien, il fut commis à Bordeaux un grand nombre d'assassinats juridiques, sous la présidence d'un affreux rhéteur nommé Lacombe, ancien maître d'école à La Réole.

Voici une anecdote propre à faire apprécier l'animosité des représentants contre mon père : Lorsque j'étais Préfet de la Gironde, M. Fenwick, vieillard aimable et estimé, m'a raconté qu'étant Consul des Etats-Unis à Bordeaux à l'époque de la Terreur, il avait déjeuné avec Tallien à bord d'un navire. Cette occasion lui parut favorable pour intercéder auprès de ce proconsul en faveur de M. Cholet, dont Mme Fenwick était la parente. Le représentant lui répondit : « Sans doute, Cholet n'est pas très coupable, nous lui permettrons plus tard de revenir. Mais, auparavant, l'essentiel est que nous ayons fait

justice de Sers ; c'est lui qui a tout dirigé à Bordeaux. »

Après le 9 thermidor, il semblait, le règne des terroristes étant passé, que mon père aurait dû rentrer dans la loi. Mais il n'en fut pas ainsi : il fut seul excepté. Ce n'est que plus tard, sur le rapport de M. Porcher, depuis son collègue au Sénat, que fut rendu le décret qui le réintégra dans ses droits de citoyen (1).

Je renonce à peindre la joie de ma pauvre mère, lorsqu'elle vit arriver au Pian ce mari dont elle était si tendrement aimée, pour lequel elle avait souffert des angoisses mortelles pendant un an et demi, tremblant pour ses jours et redoutant à chaque instant d'apprendre la sinistre nouvelle de son arrestation.

Je me souviens encore de notre rentrée à Bordeaux ; les belles routes du Médoc n'existaient pas, en 1794. Il fallait quasi tout un jour pour aller au Pian ou en venir en charrette à bœufs ; c'était pour les dames et pour les enfants le moyen le plus ordinaire de transport ; les hommes allaient à cheval. Cette rentrée de mon père et de sa famille se fit vers trois heures de l'après-midi ; nous marchions à pied, nos véhicules ayant été renvoyés à l'entrée de la ville. Mon père fut rencontré par quelques-unes de ses connaissances ; l'une d'elles l'aborda sur la place de

(1) Le décret est du 17 frimaire an III. Porcher lut à la tribune une lettre que Jeanbon Saint-André lui avait écrite en faveur de Sers, et qu'on trouvera dans le *Moniteur* (Réimpression, XXII, 691).

la Comédie; l'entretien ne fut pas long. Je ne sais si l'on était déjà bien rassuré, et si l'on ne redoutait pas de se compromettre en serrant la main d'un proscrit. Mais, dans ma petite tête de sept ans, je m'étais figuré qu'une sorte d'ovation devait attendre mon père dans cette ville dont il avait été l'idole pendant un moment. Il ne vit accourir que les vieux amis dont la fidélité était à toute épreuve.

En rentrant chez lui, rue Ausone, mon père y trouva la trace des orgies auxquelles s'étaient livrés les gardiens du séquestre. Sa maison avait été en quelque sorte livrée au pillage. Les magasins étaient vides des marchandises qu'il y avait laissées. Quatre navires formant à peu près toute sa fortune d'armateur avaient été saisis dans le port de Bordeaux ou dans ceux des Colonies. Il a poursuivi longtemps, toujours en vain, la liquidation de cette créance sur l'Etat. Sous le Consulat, il en fut payé par un décret portant que toutes les dettes d'Etat antérieures à l'an V de la République ne seraient pas liquidées (1).

Cependant ses relations commerciales étaient rompues; l'absence de capitaux l'empêchant de reprendre les affaires, il profita du désœuvrement forcé auquel l'obligeaient les circonstances politiques et commerciales pour conduire sa famille en

(1) Ceci n'est pas tout à fait exact. On liquida toutes les créances que les porteurs avaient fait transférer en titres du *tiers consolidé* ou des deux-tiers mobilisés conformément à la loi du 26 frimaire an VI (4 décembre 1797). Il est vrai que la liquidation fut faite à un taux assez bas (V. René Stourm, *les Finances du Consulat*).

Languedoc, auprès de sa vieille mère, âgée alors, en 1795, de plus de 80 ans.

Ma grand'mère était une demoiselle Bonafous; elle habitait la Bessonnié, hameau du canton de Montredon, arrondissement de Castres. Mon père avait fait rebâtir dans ce bourg la maison paternelle, pour y loger plus commodément sa mère (1).

Le moment était venu de s'occuper sérieusement de mon instruction: j'avais dix ans. Mon père m'envoya à Réalmont, chez M. Calvairac, avec qui il avait des liaisons anciennes. Il y avait dans cette maison deux fils, Maurice et Théodore, et deux filles, dont une toute jeune. Les deux garçons étaient mes aînés. On avait confié leur éducation à M. Barbey, ministre protestant, originaire de Lausanne. Il était venu passer en France, comme cela était l'usage parmi ses confrères, le temps de sa candidature à un poste ecclésiastique en Suisse. M. Barbey prêchait à Réalmont dans le temple protestant; mais il n'était pas le ministre titulaire de cette église. Nous rentrâmes à Bordeaux en 1797. Mon père s'était chargé des deux jeunes Calvairac, en échange des bons soins dont j'avais été l'objet de la part de leur mère : ils vinrent avec nous à Bordeaux.

M. Barbey nous avait suivis; il s'occupa avec zèle des leçons à nous donner. Il avait des méthodes à lui particulières. Nous fîmes des progrès remarquables en histoire et en géographie. Sa méthode consistait,

(1) Ce voyage en Languedoc se prolongea longtemps. Mon plus jeune frère David naquit à la Bessonnié en décembre 1796. [S].

pour l'histoire, à écrire, par siècle, dans un cahier, les noms célèbres de personnages, de lieux, de batailles ou d'événements mémorables. Il nous faisait verbalement ou bien il nous lisait le récit se rapportant à l'indication du cahier. Il fallait lui raconter ensuite ce qu'il nous avait dit ou lu. Nous étions parvenus ainsi à savoir une multitude de faits et de dates, qui nous auraient servi de jalons pour étudier plus à fond l'histoire. Le même système, appliqué à la mythologie et à la géographie, aidé par des cartes sur lesquelles il fallait montrer les lieux, nous avait, en peu de temps, rendus plus forts que pas un des enfants de notre âge sur ces diverses branches de l'enseignement. Le latin était plus négligé, quoique l'on nous en apprît les éléments.

Après deux ans de séjour à Bordeaux, dans la maison que nous habitions rue Judaïque, en ville, M. Barbey nous quitta pour aller se marier. Son père le rappelait à Lausanne ; le moment où il allait avoir une cure n'était pas éloigné ; celui où il devait prendre femme était arrivé. Il emmena avec lui l'aîné des mes cousins Barthès, qui, depuis, est mort de la fièvre jaune aux Colonies. Il était fort joli homme tandis que M. Barbey était très laid (il avait été défiguré par la petite vérole, et il avait au front une profonde cicatrice provenant d'un coup de pierre reçu dans son enfance). M. Barthès nous racontait qu'il fut présenté à la future de M. Barbey en même temps que lui. C'était une jeune personne agréable ; elle eût un moment l'aimable illusion de croire que le futur était lui ; mais hélas ! la triste réalité ne tarda

pas à se révéler; elle en parut toute désappointée. Le mariage eut lieu néanmoins, M. Barbey eut de nombreux enfants. Il est mort ministre à Echallens, où mes fils l'ont vu dans un voyage qu'ils ont fait en Suisse en 1835.

J'avais cessé, ou plutôt je n'avais pas conservé mes relations avec lui, lorsqu'en 1825 j'en reçus une lettre, pour m'informer du désespoir profond où sa famille avait été plongée par la résolution subite du mari de sa fille aînée : il s'était engagé dans un régiment suisse au service de la France dont le dépôt était à Toulon. Je fus assez heureux pour le dégager à l'aide de la protection du brave général Beurmann, qui était alors commandant de la place de Toulon.

Quelques mois avant le départ de notre précepteur, il m'était arrivé un cruel accident : un dimanche où nous étions allés, mes frères et moi, passer la journée à Pont-Castel, chez une sœur de ma mère, Mme Bonniot, je fus excité par les domestiques de la maison à grimper sur un des arbres de la charmille, qui régnait alors depuis le chai jusqu'au grand bois, pour y dénicher des oiseaux; trahi par une branche morte, je tombai d'une hauteur médiocre, mais pourtant si malheureusement que je me cassai la cuisse gauche. Je fus rapporté en ville sur un matelas. M. Lapeyre, chirurgien, ayant quelque célébrité alors, opéra la réduction de la fracture, mais elle était difficile à réduire, et je suis resté avec une cuisse plus courte que l'autre.

Les lycées n'étaient point encore organisés à l'épo-

que où M. Barbey nous quitta ; il y avait des écoles centrales ; nous suivîmes quelques-uns de leurs cours dans l'ancien collège de Guienne, entre autres celui de dessin, professé par M. Lacour le père, auteur de quelques-uns des tableaux du musée de Bordeaux. Nous avions pour professeur de calcul un ancien oratorien, M. Chabret, qui avait conservé un logement dans le collège. Il était zélé pour nos progrès, ne nous abandonnait pas un instant pendant les leçons, et, quoiqu'il se laissât aller, de temps en temps, à nous donner d'assez vigoureux coups sur les doigts, j'ai conservé de lui un souvenir reconnaissant : il était bonhomme et ne manquait pas d'une sorte de gaîté narquoise qui nous plaisait, quand il ne fronçait pas trop ses gros sourcils.

De là on nous plaça, mon frère Jean-Jacques et moi, dans la pension de M. Stoltz, grand allemand qui avait pour femme une Genevoise distinguée par ses manières et par son instruction. Sa fille Georgette a épousé un des MM. Roman de Wesserling. Cette pension était placée dans la maison de M. Dabarry, rue Saint-Siméon, là où a été l'imprimerie du « Courrier de la Gironde ».

Avant notre envoi chez M. Stoltz, il s'était passé un grand événement : Napoléon Bonaparte s'était emparé du pouvoir aux applaudissements de la France entière. Les vieux amis de mon père, Cabanis et Destutt de Tracy, s'occupèrent de lui ; il fut, avec MM. Journu et Cholet, nommé sénateur le 4 pluviôse an VIII. Cette circonstance fut très heureuse pour sa famille. On lui tenait compte, enfin, de tous les sa-

crifices qu'il avait faits à son pays ; on réparait autant qu'ils pouvaient l'être, les malheurs qui l'avaient frappé en détruisant sa santé et sa fortune.

Mon père se rendit immédiatement à Paris avec M. Journu. Ils s'y installèrent ensemble. Nous y fûmes conduits l'année suivante, mon frère Jean-Jacques et moi, par notre oncle David, dont les bontés et l'affection nous rendent la mémoire bien chère.

Les liaisons de mon père avec plusieurs des hommes marquants de 1800 lui avaient procuré la connaissance de Mme de Pommard, qui, depuis, a épousé le célèbre astronome Delambre. Elle était instruite et bonne. Il eut l'idée de la consulter sur la meilleure marche à suivre pour achever notre éducation, si souvent interrompue par des changements de lieux et de professeurs. Elle lui conseilla de nous placer à Bagneux, chez M. Légal, où se trouvait le fils d'une de ses amies, Mme de Montginot, et un autre élève auquel elle prenait le plus grand intérêt, le fils de M. Darcel, vieux marin, veuf, dont elle était parente (1).

Nous avons perdu notre temps, mon frère et moi, dans la pension de Bagneux. Je ne sais que M. Cochin, administrateur des hospices de Paris, qui l'ait bien employé dans cet établissement, et cela grâce à un

(1) M. de Montginot est mort depuis colonel de chasseurs à cheval dans la campagne de Dresde, après avoir eu un bras emporté par un boulet. Darcel a été un brillant officier d'artillerie. Il finit tranquillement ses jours à Rouen, où il a longtemps été le commandant de la garde nationale [S].

maître d'études qui l'avait pris en affection et qui l'associait aux efforts qu'il faisait lui-même pour s'instruire.

Mon père s'aperçut du peu de progrès que nous faisions et de l'absence de méthode d'instruction de cette maison. Hors un vieux bonhomme, l'abbé Cahouët qui nous réunissait tous à peu près pêle-mêle, sans distinction d'âge et d'aptitude, pour nous lire et nous traduire les auteurs latins avec une remarquable élégance, nous avions pour professeurs de bien pauvres gens.

Il fallut prendre un nouveau parti. Mon père se souvint que de jeunes colons de Marie-Galante, MM. Bonneterre et Roussel, qui lui avaient été recommandés, avaient été placés à Paris, chez M. Chanterot-Cressac, rue des Boulets, n° 11, au faubourg Saint-Antoine. On nous mit là, mon frère Jean-Jacques et moi. Louis était resté en pension à Bordeaux, chez M. Guilhe, où il se trouvait avec Henry Fonfrède et les neveux de M. Journu.

Nous avons passé quinze mois chez M. Chanterot; les études y étaient fort médiocres. Cependant il faisait lui-même, pour les plus avancés des élèves, un excellent cours de littérature française. Je dois à ses leçons le peu que j'ai su. Ce cours avait lieu trois fois par semaine; il durait deux heures : la première heure était employée à réciter les morceaux donnés à apprendre par cœur où à lire les rédactions. Dans la seconde heure, M. Chanterot nous lisait l'histoire romaine de Rollin : nous prenions des notes et, le lendemain, nous rédigions l'extrait de cette lecture.

Ensuite, il nous lisait une fable de Lafontaine, un fragment de tragédie de Racine, de Corneille, ou bien des comédies en vers de Molière et de Boileau. Il nous donnait ordinairement cent à cent vingt vers à apprendre par cœur, et, de plus, un chapitre d'une *Rhétorique* de Gaillard à réciter aussi à la leçon suivante.

Sa manière de lire, ses commentaires sur les beautés littéraires des grands auteurs dont il cherchait à nous pénétrer, nous intéressaient vivement. Ce cours prenait tout notre temps; il fallait même travailler beaucoup, lorsque l'on voulait se distinguer en rédigeant bien la leçon d'histoire, et réciter impertubablement les quatre morceaux de prose où de vers imposés à notre mémoire.

Les pensionnaires de cette maison n'étaient pas, en général, très bien élevés. Cette éducation première, que nous recevons tous de nos mères, manquait de distinction chez presque tous. M. Chanterot était limousin; il avait attiré plusieurs de ses compatriotes, et aussi des provençaux venus de Grasse, fils de parfumeurs de cette ville.

Nous fûmes confiés, au sortir de cette maison, à un précepteur nommé M. Viard, et placés rue des Petits-Augustins, dans un appartement loué et meublé exprès pour lui et pour nous. Mon père habitait rue des Saint-Pères, n° 14, un appartement qu'il partageait encore alors avec M. Journu, ce qui ne lui avait pas permis de nous avoir près de lui.

M. Viard avait fait jadis l'éducation d'un jeune homme de la connaissance de M. Journu. Il conseilla

à mon père de nous confier à lui, sans savoir quelle était sa vie actuelle. J'ai su depuis que cet homme, qui affectait avec nous un rigorisme extrême, sortait dès que nous étions couchés, et ne rentrait jamais avant 2 ou 3 heures du matin. Il passait ses nuits dans des maisons de jeux publics, pointant en habitué des tapis verts les coups de trente et quarante, et faisant des calculs pour y gagner une fortune qui lui permît sans doute de s'affranchir de ses élèves. Ce pédagogue insupportable, lourd et ignare s'il en fut, ne nous occupait qu'à écrire les plus indigestes fatras. Heureusement pour moi, un homme dont je n'ai pas encore parlé, mais qui a tenu une grande place dans ma destinée comme dans l'affection de mon père, vint à Paris et logea avec nous rue des Petits-Augustins. Il ne lui fallut pas longtemps pour reconnaître à quels abrutissants exercices nous assujettissait M. Viard ; il éclaira mon père et demanda à m'emmener avec lui. M. Viard en fut fort aise : je lui résistais parfois, il prétendait que j'étais de mauvais exemple pour mes frères, tous réunis à cette époque (1803) sous sa stupide direction.

L'ami de mon père n'était autre que Jeanbon Saint-André (1), alors préfet de Mont-Tonnerre, après avoir été successivement ministre protestant à Montauban, membre de la Convention et du Comité de Salut Public, consul à Alger et à Smyrne.

Il est nécessaire de revenir en arrière pour expli-

(1) Sur Jeanbon Saint-André (1749-1813) voir l'étude très détaillée de M. Lévy-Schneider, Paris, Alcan, 1901, in-8°.

quer les liaisons de mon père avec M. Saint-André. Elles dataient de leurs jeunes années. Dans un voyage que mon père fit dans sa famille avant son mariage, il entendit parler du prédicateur de Castres, fort jeune et fort éloquent, disait-on. Mon père était de son siècle, fort imbu, par conséquent, des idées de Voltaire, et médiocrement croyant. Il se rendit au temple, pour entendre le prédicateur, ayant conçu contre lui des préventions assez fortes; mais elles ne résistèrent pas au talent dont M. Saint-André fit preuve. Mon père se lia avec lui et lui confia deux de ses neveux, fils de son frère aîné, et dont celui-ci abandonnait un peu trop l'éducation au hasard.

M. Saint-André avait fait plusieurs voyages à Bordeaux; il demeurait avec nous; je passais pour être son filleul, quoiqu'il ne fut pas désigné par mon acte de naissance comme étant mon parrain. Il se trouvait à Bordeaux au moment de l'effervescence causée par les premières scènes de la Révolution. J'ai dit déjà que mon père et ses amis détestaient les excès; ils suivaient les principes de 1789 en s'efforçant de les maintenir purs de toute violence. M. Saint-André, doué d'un talent de parole très brillant, parut dans les réunions populaires; il y parla de manière à échauffer les esprits. Mon père en fut averti, il s'en expliqua avec lui et, peu de jours après, le futur membre du Comité de Salut Public retournait à Montauban, où il fut plus tard élu à la Convention. Quelle qu'ait été son ardeur révolutionnaire il n'oublia jamais l'affection de mon père; il aida Porcher à faire rapporter le décret qui l'avait

mis hors la loi, et pendant la plus grande terreur, il écrivit à ma mère pour lui offrir des consolations.

Sous le Directoire, M. Saint-André fut nommé consul à Alger; il s'y conduisit vis-à-vis du Dey avec une grande fermeté; celui-ci chercha plusieurs fois à l'intimider sans y pouvoir réussir. Un jour, entre autres, le Dey le reçut ayant le coude appuyé sur un énorme lion couché près de lui. Le consul s'avança sans sourciller : « Tu n'as donc pas peur de cet animal ? » lui dit l'Altesse en langue franque. « Assurément non, je sais trop bien que tu n'oserais pas faire courir le moindre danger au représentant de la République Française. » Depuis lors, le Dey l'appelait le *Consul diàble.* M. Saint-André rendit des services à la Hollande, notre alliée, dans une circonstance où elle n'avait pas d'argent à Alger. La République batave lui fit présent de plusieurs objets, notamment d'une tabatière d'or dont je l'ai vu se servir.

Il était parvenu, à force de sang-froid et de fermeté, à acquérir auprès du Dey une grande influence. En voici une preuve : M. d'Herculais, commandant d'une frégate envoyée à Alger, avait reçu au Consulat un accueil plein de cordialité; M. Saint-André et son neveu, M. Bellac, qui remplissait auprès de lui les fonctions de chancelier, l'avaient accompagné dans ses visites au palais du Dey. M. d'Herculais était amateur de chevaux; il avait été frappé de la beauté d'un de ceux du Dey; il en parlait souvent avec admiration. M. Saint-André lui demanda s'il serait heureux d'en devenir possesseur,

et comme le commandant de la frégate se récriait sur l'impossibilité de l'acquérir : « C'est, lui dit-il, à vous le faire donner par le Dey que je pense. » Il alla en faire la demande, le Dey répondit : « Il y a, dans l'écurie que tu me désignes, deux chevaux que je monte ; je ne te donnerai aucun de ceux-là. Si celui qui fait envie au commandant est autre que l'un de ces deux, tu peux le faire prendre. » Le lendemain M. d'Herculais vit amener au Consulat, à sa grande satisfaction, le superbe cheval noir dont il n'avait pas osé rêver la possession.

M. Saint-André étudia soigneusement, pendant son séjour sur la côte de Barbarie, les moyens d'anéantir la piraterie et d'opérer un débarquement dans cette contrée inhospitalière, si jamais la France tentait une expédition contre les puissances barbaresques. Il paraît que l'Empereur en eût l'idée, car il demanda un mémoire à M. Saint-André. Celui-ci le rédigea à la hâte. Ce document s'est retrouvé au ministère de la guerre en 1830. J'ai ouï dire qu'il avait été d'un grand secours lors de la conquête de l'Algérie. C'est surtout d'après les indications qu'il contenait que le débarquement eut lieu dans la rade de Sidi-Ferruch.

M. Saint-André fut envoyé d'Alger à Smyrne, premier poste consulaire des Echelles du Levant. Il y était depuis peu de temps, lorsqu'une absence d'Aubert Dubayet, alors ambassadeur à Constantinople (1), appela, d'après l'usage alors reçu, le

(1) Ou plus exactement sa mort, survenue au commencement de janvier 1798.

consul de Smyrne à remplacer l'ambassadeur. Cependant l'orage grondait déjà en Orient; l'expédition d'Egypte venait d'avoir lieu; aussitôt que le débarquement des Français fut connu à Constantinople, tous ceux qui appartenaient à l'ambassade furent arrêtés et mis aux Sept Tours, bastille de l'Empire turc.

Le séjour de M. Saint-André dans le château si souvent habité par les représentants des puissances avec lesquelles la Porte était en querelle ne fut pas de longue durée. A mesure que les succès du général Bonaparte venaient retentir sur les rives du Bosphore, l'ambassade de la République était traitée avec plus de rigueur. Des Sept Tours, elle fut transférée au cachot de Kaouak et laissée là pendant huit jours, pêle-mêle avec tous les malfaiteurs arrêtés dans Constantinople. Ceux-ci ne sont point désarmés; ils portent à leur ceinture les pistolets ou les armes blanches dont ils étaient nantis au moment de leur arrestation. Le gouvernement ne s'occupe point de la nourriture des détenus; ils l'achètent aux marchands de comestibles qui se présentent à une espèce de trou par lequel l'air et la lumière arrivent aux prisonniers. Ce séjour infect fut un supplice pour les personnes de l'Ambassade, au nombre desquelles se trouvaient les Drogmans. L'ordre vint enfin de transporter à Kirassoun, sur les bords de la mer Noire, tous les Français renfermés à Kaouak. M. Saint-André, son neveu Bellac et son domestique maltais, nommé Salvador, louèrent à Kirassoun une petite maison et un jardin. Ils avaient emporté

un peu d'argent, quelques couverts et la boîte d'or donnée par la Hollande au consul d'Alger.

La mésintelligence ne tarda pas à régner entre les Français relégués dans l'Anatolie. Aigris par le malheur, il n'y eut bientôt plus de relations entre eux. M. Saint-André avait plus de ressources que ses compagnons d'infortune ; grâce à l'intelligence du domestique maltais, le jardin fut cultivé. L'Aga chassait souvent les sangliers, mais, après les avoir tués, aucun des musulmans ne voulait toucher ces bêtes immondes. Salvador suivit les chasses ; il en rapporta souvent plusieurs sangliers. A l'aide d'eau chaude et d'un vieux rasoir il en ôtait les soies, dépeçait et salait ensuite l'animal qui devenait pour le ménage une ressource précieuse.

La captivité dura trois ans. L'aga de Kirassoun visitait parfois les exilés, et, presque toujours, il s'emparait de ce qu'il avait trouvé chez eux à sa convenance. Il prit un jour une cuiller d'argent ; on la vit bientôt après pendre, en guise d'ornement, au cou de son cheval.

M. Saint-André avait une profonde connaissance de tous les auteurs classiques ; il en récitait les passages les moins connus. Je l'ai vu interroger sans livre les élèves du lycée de Mayence, étonnant tous les professeurs. Il n'avait pu emporter d'autres livres dans son exil que les *Essais* de Montaigne et un *Horace.* Il les citait sans cesse.

Il fut rendu à la liberté en 1801, sans avoir épuisé toutes ses ressources pendant les trois ans qu'avait duré son séjour sur les bords de la mer Noire. Il en

rapporta notamment la précieuse tabatière batave, réservée comme dernière ressource ; la plus stricte économie, l'industrie et le dévouement de Salvator avaient accompli ce miracle.

Quand il arriva à Paris, M. de Talleyrand lui fit payer les trois années de son traitement ; il lui fit rembourser aussi diverses avances effectuées dans l'intérêt de nos nationaux pendant son séjour à Alger et à Smyrne. La somme totale s'éleva à 90.000 francs, autant qu'il m'en souvient ; ils furent le noyau de la fortune qu'il a léguée plus tard à la fille de Bellac.

Le Premier consul le nomma Préfet du Mont-Tonnerre et Commissaire général des quatre départements de la rive gauche du Rhin, qui étaient : le Mont-Tonnerre, la Sarre, Rhin et Moselle et la Roër. Cette dernière mission ne dura qu'un an ; les quatre départements rentrèrent dans le droit commun, et M. Saint-André ne fut plus que Préfet de Mayence. Il avait eu, comme prédécesseurs dans les fonctions de Commissaire général, Lakanal, Rudler et Jollivet.

C'est à l'époque où venaient de cesser ses fonctions de Commissaire général qu'il revint à Paris, et qu'il revit mon père pour la première fois depuis 1790. Leur ancienne amitié se réveilla aussi vive qu'aux premiers jours de leur connaissance ; un voile fut jeté sur le passé et leurs divergences politiques si profondes furent oubliées. Ce fut alors que M. Saint-André me demanda à mon père ; il se chargea de moi comme d'un fils qu'il adoptait. Il n'avait jamais eu d'enfant. Sa femme, qu'il avait beaucoup aimée, n'avait pas voulu le suivre à Paris, et bien moins

encore dans le Levant. Elle avait continué à habiter Montauban. Ils étaient peu à peu devenus étrangers l'un à l'autre tout en s'écrivant. Depuis son retour de Turquie, époque à laquelle il alla lui faire une visite, jusqu'à sa mort, il ne l'a pas revue.

CHAPITRE II

MAYENCE

Arrivée à Mayence. — Les fonctionnaires : Duhem, Albitte. — Le Préfet Saint-André. — Les militaires : Lefebvre et Kellermann, Daigrefeuille, Dublan, etc. — Passage de l'Empereur en l'an XIII. — Joséphine au Bingerloch. — Voyage à Paris. — Le couronnement. — Retour à Mayence. — Le bal de Biebrich. — La Reine Hortense. — Murat. — Retour de la campagne de 1807. — Victor et Saint-André.

J'arrivai à Mayence avec M. Saint-André au mois de vendémiaire an XII. J'avais dix-huit ans ; je fus attaché au bureau des Contributions et de la Conscription réunis, sous un excellent chef nommé Rachard, qui fut pour moi plein de bonté et d'indulgence. J'en avais grand besoin, car j'étais passablement étourdi. Je travaillais peu. Quoiqu'il ne me l'ait jamais témoigné, je me suis souvent reproché, depuis, d'avoir grandement abusé de sa patience et du soin qu'il prenait de m'expliquer les affaires. Après avoir copié, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures, pendant plusieurs mois, je formai un peu ma main, fort écolière encore. J'avais 1200 fr. de traitement que je gagnai mal pendant assez longtemps. Je servais ordinairement, avec Bellac, qui tenait la maison, de secrétaire à M. Saint-André. La première affaire dans laquelle il m'ait confié un

secret important fut l'arrestation d'un nommé Ch. Thum.

Il y avait en Allemagne un agent anglais, nommé Drake, chef des intrigues ourdies alors contre le Premier consul ; il était en correspondance avec Thum, qui avait lui-même des relations avec des individus dans l'intérieur de la France. M. Saint-André reçut l'ordre de faire arrêter Thum qui était à Pfeddersheim. La lettre de Fouché, ministre de la Police, portait des indications si précises sur la demeure, la disposition du logement et des meubles où étaient les papiers de ce conspirateur de bas étage, que l'officier de gendarmerie chargé de l'arrêter l'enleva avec ses papiers, sans que, dans le village, l'affaire fît le moindre bruit. On prit un sceau avec la devise : *audaces fortuna juvat*. Thum fut mis au Temple, à Paris, où il est resté pendant de longues années.

La conscription était la grande affaire de l'Empire : les hommes et l'argent étaient nécessaires pour entretenir les armées de l'Empire comme celles de la République. La présidence du Conseil de recrutement ennuyait M. Saint-André ; il la déléguait presque toujours à M. Fiesse, secrétaire général, ou à l'un des Conseillers de préfecture. Tous agissaient en fort honnêtes gens, ainsi que le capitaine de gendarmerie Derousse et le major qui composaient le Conseil. Mais, sous eux, le médecin en chef de l'hôpital militaire de Mayence, le célèbre Duhem (1),

(1) Duhem, né à Lille en 1700, était, en 1789, chirurgien à l'hôpital militaire. Il représenta le département du Nord à la législative et à la Convention, fut arrêté après le 12 germinal an III

ancien Conventionnel, et le capitaine de recrutement Chameroy, du 16ᵉ de ligne, commettaient de nombreuses escroqueries. M. Saint-André avait voulu que je fusse secrétaire de ce conseil, afin, m'avait-il dit, « qu'on n'osât pas y faire la moindre gabegie ». Il ne soupçonnait nullement son ancien collègue Duhem, dont il admettait toujours l'avis les yeux fermés ; mais il n'avait pas confiance en M. Chameroy. J'ai suivi les opérations du Conseil de recrutement pendant les nombreuses levées de l'an XIII, de 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810 ; j'ai écrit toutes ses décisions sur les registres, jamais il ne m'a été adressé aucune proposition blessante pour mon honneur. Et quoique, bien souvent, les décisions du Conseil m'aient paru étranges, je dois dire que jamais je ne me suis aperçu qu'elles fussent entachées de fraudes. Cependant nous apprîmes un jour que le nommé Stourm, sous-chef du bureau des Domaines à la Préfecture, chez lequel logeait le capitaine Chameroy, avait été arrêté ; qu'une procédure s'instruisait contre ce dernier et contre la gouvernante du docteur Duhem. Je me hâte de dire qu'aucun des employés du bureau de la Conscription ne fut, de près ou de loin, impliqué dans les poursuites : toutes les escroqueries avaient été commises en dehors de la Préfecture ; celui de ses employés qui fut condamné avait été, chez lui, l'intermédiaire du capitaine de recrutement. Mais il n'avait point agi dans

et enfermé à Ham, jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Il reprit alors son ancien état. Il est mort à Mayence le 25 mars 1807.

les bureaux, où, d'ailleurs, il n'avait nulle attribution relative à la conscription.

M. Rachard était un parfait honnête homme; il est mort d'excès de fatigue, par suite de sa passion pour la chasse. Il lui arrivait d'aller coucher en plein champ le samedi, avec son fidèle Médor, pour pouvoir entrer en chasse le dimanche, au lever du soleil. J'étais alors son sous-chef; venait après moi un honnête allemand nommé Betzer; c'était l'homme le plus exact et le plus consciencieux que j'aie connu. Le commis d'ordre était Rascopp, excellent sujet, beau-frère de M. Fiesse, secrétaire général. Les autres étaient de simples copistes. Rascopp a occupé un poste élevé dans l'Administration après le départ des Français.

La condamnation de Stourm, de Chameroy et de la servante du médecin en chef de l'hôpital militaire Duhem avaient amené sur le compte de ce dernier des révélations accablantes. Une instruction était commencée lorsqu'il mourut subitement. Duhem était d'une constitution très robuste; il aimait la table, mais n'y commettait point d'excès de nature à détruire sa santé : rien n'annonçait sa fin prochaine; le bruit courut qu'il s'était empoisonné pour se soustraire à la honte du procès d'escroquerie dont il était menacé. C'était, à Mayence, un personnage considérable. Le poste de médecin en chef de l'hôpital militaire dans une place de guerre a toujours de l'importance; elle se trouvait accrue pour Duhem par ses antécédents et par l'amitié que lui témoignait le préfet, dont il était le médecin.

Il y avait alors à Mayence deux autres conventionnels : Albitte, sous-inspecteur aux revues, et Thirion, professeur de rhétorique au lycée. Albitte était connu par des extravagances (1) commises dans sa mission comme représentant du peuple, indépendamment de son vote pour la mort dans le procès de Louis XVI. Je l'ai beaucoup connu et jamais on n'aurait deviné qu'il eût pu se montrer cruel. Il avait en apparence les mœurs les plus douces ; il s'occupait d'élever des oiseaux; son appartement était encombré de volières. Il avait une exaltation de sentiments singulière ; il voulait être aimé et se montrait sensible aux moindres prévenances, ayant au fond, je crois, l'inquiétude que ses antécédents le fissent repousser de la société.

J'ai assisté à un dîner à la Préfecture, où je logeais et où je vivais comme si j'étais le fils de la maison, où se trouvaient cinq des juges de Louis XVI :

(1) C'est lui qui, étant au théâtre dans une grande ville, à une représentation de l'*Ami des Lois*, de Laya, et entendant applaudir avec frénésie le vers : « des lois et non du sang », jeta sa médaille de représentant du peuple sur la scène, en criant au parterre qu'il ne voulait plus représenter un peuple qui préférait les lois au sang [S.]. Nous n'avons trouvé dans aucune des biographies qui relatent le fait l'indication précise de la ville où il se serait produit. Il n'est pas mentionné dans les dénonciations portées contre Albitte à la tribune de la Convention. En outre, l'hémistiche en question ne se trouve pas dans l'*Ami des Lois*, mais dans le *Caïus Gracchus* de Chénier. Enveloppé dans le pseudo-complot du 1er prairial an III, Albitte fut renvoyé devant la Commission militaire qui jugea Romme, Goujon, Soubrany, et devint sous-inspecteur aux revues après le 18 brumaire. Il mourut pendant la retraite de Russie. — Thirion avait été député de la Moselle à la Convention. C'était comme Duhem, un ancien montagnard, jacobin et régicide.

M. Saint-André, Duhem, Albitte, Thirion et ce même Garrau, de Sainte-Foy, dont il a été question déjà. Ce dernier se rendait à l'armée ; il était alors inspecteur aux revues.

M. Saint-André, dont j'ai déjà dit l'érudition et le savoir, devint, dans l'exercice des fonctions de Préfet, un administrateur consommé ; son habileté contribua puissamment à fondre en un seul tout ce département du Mont-Tonnerre, duquel il obtint de si grands secours en hommes et en argent, pour le soutien des guerres de l'Empire.

Le territoire de ce département avait appartenu à l'Électeur de Mayence, à celui de Trèves, au duc de Deux-Ponts, à l'Autriche pour le comté de Frankenstein, à l'évêque de Spire, au prince de Linange et à plusieurs autres petits souverains. M. Saint-André en fit un département homogène, et, malgré toutes les charges que firent peser sur ses habitants les dernières guerres, lorsqu'à la fin de 1813 il mourut du typhus apporté par l'armée en retraite, il fut regretté de tous ; sa mémoire est restée honorée parmi ses anciens administrés.

M. Saint-André était intègre, plein du zèle le plus efficace pour le bien de son département, dont il faisait toujours passer les intérêts avant toutes choses. Esprit vaste, mais caractère faible quand son cœur était pris, il fut presque toujours gouverné par des femmes. La sienne, d'abord, exerça un grand empire sur lui tant qu'ils vécurent ensemble. J'ignore ce qui se passa à Paris pendant son séjour à la Convention ; mais à Brest, où il fut longtemps

en mission, il avait des liaisons avec une actrice. Les actes de cruauté qui furent commis dans ce port pendant sa mission furent inspirés par cette femme (1). Du reste, je connais trop mal cette partie de son histoire pour en parler. Je lui ai souvent entendu raconter le combat du 13 prairial, dont on lui a reproché la perte, bien qu'il ait été un des moins désastreux de tous ceux qu'ont soutenus nos flottes contre les Anglais depuis cette époque (2).

Le but de la bataille était de favoriser l'entrée dans Brest d'un convoi venant d'Amérique et apportant des farines, si nécessaires dans ce temps de disette ; ce but fut atteint. On a reproché à M. Saint-André d'avoir donné l'ordre à l'amiral Villaret-Joyeuse de se retirer ; on a dit qu'il avait eu peur. Il assistait au combat, assis à côté de l'amiral, sur le banc de quart. L'ordre fut donné aux vaisseaux de

(1) On l'a accusé d'avoir livré au tribunal révolutionnaire tous les membres de l'administration départementale du Finistère ; mais M. Nicolas, dans un volume publié en 1848, le disculpe de cette atrocité, et affirme qu'il était à Paris au moment où eut lieu cette sanglante exécution. Il ajoute qu'il y était dans l'espoir d'obtenir leur grâce [S.]. M. Lévy-Schneider (*op. cit.* p. 659 et suiv.), a démontré que Jeanbon quitta Brest en janvier 1794, pour protester contre l'établissement dans cette ville du tribunal révolutionnaire, installé contre son avis par Laignelot, sur l'ordre du Comité de Salut Public. Renvoyé à Brest au mois de mars, il exigea le rappel de Laignelot et la modification du tribunal. L'exécution des administrateurs fédéralistes n'en eut pas moins lieu le 17 messidor an II. Jeanbon était alors à Paris. L'arrêté du Comité de Salut public qui le nomme commissaire à Toulon est du 18 messidor. (Lévy-Schneider, p. 896).

(2) Voyez le récit de cette bataille dans Lévy-Schneider, *op. cit.* ch. XVIII. Sur la légende du *Vengeur*, v. l'art. de M. Maurice Loir, *Revue bleue*, t. XLIX, p. 698.

virer par la contre-marche, pour prendre le vent sur les Anglais. Cette manœuvre fut exécutée par les trois ou quatre premiers vaisseaux qui suivaient l'amiral. Mais il se fit tout à coup un vide dans la ligne de bataille, l'un des vaisseaux prétendit n'avoir pas compris les signaux. Les Anglais profitèrent de ce vide pour rompre notre ligne : le combat devint alors inégal, en ce sens que la flotte anglaise entoura quelques-uns de nos vaisseaux qu'elle endommagea fortement. Le *Vengeur*, de glorieuse mémoire, fut coulé bas et s'engloutit aux cris de *vive la République!* dernier vœu des fiers marins qui montaient ce vaisseau. L'amiral se battit, je crois, contre la *Reine Charlotte*, vaisseau anglais, et le désempara. M. Saint-André fut blessé à la main par un éclat de bois ; il quitta le banc de quart pour aller dans l'entre-pont faire panser sa blessure. Je lui ai entendu dire souvent que le signal de la retraite avait été donné à son insu, pendant qu'il était entre les mains du chirurgien. Du reste, il était l'ami de Villaret-Joyeuse. Je doute fort que, s'il eût ravi à ce dernier, comme on l'a dit, la gloire de vaincre les Anglais, ils fussent restés dans d'aussi bons termes.

M. Saint-André racontait qu'après quelques jours de séjour à Brest la flotte était tout à fait réparée, et qu'il sollicita, sans pouvoir l'obtenir du Comité de Salut Public, l'autorisation de sortir de nouveau. La flotte anglaise avait été plus maltraitée que la nôtre; ses avaries l'avaient contrainte à rentrer à Portsmouth; mais elle y avait emmené, comme trophées, deux de nos vaisseaux désemparés, sans

avoir néanmoins atteint son but, qui était de capturer le convoi venant d'Amérique.

A Toulon, où il fut envoyé en mission après son séjour à Brest, il se lia avec la famille de Forbin. Sa conduite fut tout autre. Il montra une grande énergie pour sauver des émigrés pris en mer que le peuple voulait massacrer à leur débarquement. J'ai entendu dire qu'il avait été l'amant d'une demoiselle de Forbin. Je l'ai vu accueillir à Mayence très amicalement un M. de Forbin, qui commandait une compagnie de gendarmes d'honneur, lors de la création de ce corps, formé des débris de l'ancienne noblesse, et dans lequel j'ai vu aussi un Montmorency et Carrion-Nisas, l'ancien tribun.

J'ai souvent parlé à M. Saint-André de la mort de Louis XVI. Je lui disais : mais pourquoi le mettre à mort, cela était sans nécessité pour la République; vous pouviez l'établir, lui vivant ? A cela, il répondait que non ; il objectait que les espérances du parti royaliste, son activité au dedans et au dehors étaient encouragées par la présence du Roi au Temple ; qu'il y avait eu dans la mort de ce prince, une cruelle mais grande nécessité politique.

Duhem, lui, était un républicain farouche, tout prêt à recommencer, s'il en avait eu le pouvoir, les actes de sa vie politique. Il avait, sur le bureau où il écrivait, un buste de Brutus, en bronze; il m'a toujours fait une vive impression quand j'allais chez lui.

Je succédai à M. Rachard comme chef de la division de la conscription et des finances. La réunion

de ces deux parties avait eu lieu parce que les familles des conscrits réformés devaient une indemnité de réforme, calculée sur le montant de leur cote de contributions directes. La conscription avait encore un côté fiscal : les familles des conscrits réfractaires ou déserteurs étaient condamnées indistinctement à une amende de 1.500 francs, dont le recouvrement devenait, pour beaucoup d'entre elles, une cause de ruine complète. Je dois dire, à la louange de M. Saint-André, et peut-être aussi un peu à la mienne, que jamais dans le Mont-Tonnerre la rentrée de ces amendes n'a été suivie avec rigueur. Nous ressentions vivement ce qu'il y avait d'odieux à poursuivre les familles comme responsables de l'insoumission de leurs fils, auxquels il avait suffi de passer le Rhin pour se soustraire à la conscription. Un assez grand nombre de jeunes gens prenaient ce parti, ils se rendaient en Hollande et de là en Amérique, souvent à l'insu ou contre la volonté de leurs parents.

J'ai été chef de division pendant deux ans, je permutai la troisième année avec un jeune homme, fort protégé aussi de M. Saint-André, qui était chef de la division d'administration générale. C'était là que se traitaient toutes les affaires des communes, et qu'il y avait le plus à apprendre pour un futur sous-préfet.

Ma position dans Mayence était très agréable ; indépendamment de mes relations avec tous les Français en fonctions dans le département ou dans la division militaire (la 26e), j'étais reçu dans les meilleures maisons allemandes et très intimement

lié avec les jeunes gens qui leur appartenaient.

Le général Lorge commandait la division; sa femme était une bonne grosse allemande, d'une famille notable de Düren. Le général avait pour aide de camp son frère, ancien séminariste. Il vivait sur sa renommée de Zurich, où une charge de cavalerie faite à propos avait décidé du gain de la bataille. Il était jeune encore; il avait été fait général de division à 26 ans. Son charmant physique avait sans doute aidé à son avancement. C'était d'ailleurs un homme médiocre et un singulier composé de vanité, de bonhomie, d'attachement pour sa femme et d'habitudes tout opposées.

Les généraux de brigade ont changé bien souvent pendant les six ans que j'ai été à Mayence. Il y avait, en premier lieu, le général Levasseur, homme d'esprit, ayant pour aide de camp un beau garçon nommé Laborde, avec lequel j'étais lié; c'était un franc étourdi; il a été tué en Espagne, et j'ai toujours pensé que cela avait dû être par suite de quelque acte de témérité. Un autre de ses aides de camp, Saint-Amand, devenu colonel de dragons, était avec le général Levasseur à la révolte de Madrid; il parvint à sauver son général, averti qu'il fut par son hôtesse. Nous étions fort liés; il était aussi posé que son camarade était fou. Après le général Levasseur vint le général Boyer, dit Pierre le cruel (1). Le dernier que j'aie connu fut Cambacérès, de triste mémoi-

(1) Boyer (Jean-Baptiste) né en 1775. Il avait gagné tous ses grades sur le champ de bataille, et fut tué à Leipzig où il commandait la cavalerie du 5e corps.

re (1). Boyer avait été à Saint-Domingue et en Egypte, il était homme d'esprit, mais sa réputation de bravoure était moins bien établie que sa réputation de cruauté. On a souvent raconté qu'il avait, étant à Saint-Domingue, fait dévorer son cuisinier nègre par des chiens, pour je ne sais quel méfait culinaire. J'ai eu l'occasion de vérifier le fait auprès du colonel Guidonnet : il m'a dit en avoir été témoin, et que les chiens ne voulant pas mordre le malheureux nègre, attaché à un arbre du jardin, on lui fit des incisions aux cuisses afin que la vue du sang alléchât les molosses.

Le nombre des militaires que j'ai vus se succéder à Mayence est considérable. J'ai retrouvé depuis, dans les plus hauts grades de l'armée, quelques-uns de ceux que j'avais vus jeunes, entre autres le général Picquet, dans lequel je n'ai pas reconnu, lorsque je l'ai revu à Colmar, le brillant chef d'escadron de dragons que j'avais connu à Mayence.

Je dois une mention particulière aux maréchaux Lefebvre et Kellermann, qui ont été tous les deux, pendant un temps, commandants supérieurs à Mayence. Le maréchal Lefebvre (2) y arriva au mo-

(1) Né en 1778, mort en 1826. Il était parti comme volontaire en 1793, et se conduisit bravement à Austerlitz et à Iéna. Son insubordination et ses excès l'empêchèrent de passer général de division. Il était le neveu de l'archichàncelier.

(2) Pierre-François-Joseph Lefebvre, né à Rouffach (Haut Rhin) le 20 octobre 1755, sergent aux gardes françaises en 1789, général de division en 1793, général en chef en 1797, maréchal en 1804, duc de Dantzig en 1808, mort à Paris le 14 septembre 1820. La légende le représente, à tort, comme grossier et ignorant, c'était au contraire un esprit cultivé et très fin. (V. à ce sujet

ment où l'Empereur allait faire la campagne d'Iéna. Il organisa la garde nationale et voulut qu'en m'a qualité de fils de sénateur j'en fisse partie. Il voulut même, plus tard, m'attacher à son état-major, lorsqu'il partit pour faire le siège de Danzig. J'ai vu dans l'intimité ce brave maréchal ; je m'étais lié avec son fils, qui ne savait qu'inventer pour faire parler de lui, et cela souvent bien sottement. La faiblesse de son père pour lui a été pour beaucoup dans ses extravagances, malgré lesquelles il est mort à Wilna général de brigade.

Le maréchal était, dans toute la force du terme, un brave homme, portant au plus haut degré le sentiment de l'honneur militaire. J'ai été témoin d'un trait de lui propre à le faire bien juger. Un soir, à Paris, chez M. Clément de Ris, questeur du Sénat, ami de mon père, j'entendis ce dernier lui dire, en lui remettant deux billets de banque : « Comment, M. le Maréchal, vous ne m'aviez pas dit que vous aviez prêté 1.500 francs à mon fils Emile, pendant la dernière campagne ? — Chut ! » fit le maréchal, en montrant sa femme. Il tourna le dos pour introduire les billets de banque dans sa poche, en me disant : « Ce sera pour mes pauvres ». Il m'expliqua qu'au siège de Danzig il avait fait vœu de donner vingt mille francs aux pauvres s'il prenait la place. La maréchale avait traité cela de bêtise ; elle s'opposa à ce qu'il acquittât cette dette de sa conscience ; mais lui se libérait en secret, dès qu'il pouvait avoir de l'argent à l'insu de sa femme.

les *Comptes rendus de l'Acad. des sc. morales*, oct. 1903, p. 576).

Le maréchal Kellermann (1) était un tout autre homme, quoique presque aussi tudesque dans son accent que son collègue ; il n'avait pas la mine guerrière ni la stature colossale et la tête de Mars dont on était frappé en voyant Lefebvre. Kellermann était petit, toujours tiré à quatre épingles, poudré et même ayant sur les pommettes une légère teinte de rouge végétal. La maison était tenue par M[lle] Marco, sa parente, je crois. Sa maréchale ne quittait jamais Paris ; c'était une petite vieille fort spirituelle, sœur de Barbé-Marbois, ancien ministre du Trésor public. Le maréchal recevait beaucoup ; on lui faisait une réputation d'avarice parce qu'il avait de l'ordre dans sa maison et nulle profusion. J'ai assisté à plusieurs de ses dîners, sans jamais m'apercevoir qu'il y manquât rien.

Je sais qu'un soir M. Saint-André rentra riant et nous raconta ce mot du maréchal, après avoir montré le décret impérial qui lui donnait le château et les vignes de Johannisberg, *partie* de son majorat : « Je voudrais bien savoir où l'Empereur me donnera le reste. » Cette magnifique propriété ne lui rapporta pas moins de 150.000 francs en 1811, année où la Comète donna aux vins du Rhin comme à ceux de France une réputation de qualité qui a survécu. Au nombre des officiers de l'état-major du maréchal, se trouvait M. Lecourt de Villiers, ancien secrétaire de Grimm. En continuant la revue des personnes avec

(1) François-Christophe Kellermann, né à Strasbourg le 28 mai 1735. Simple hussard, devenu officier pendant la guerre de sept ans, il était maréchal de camp en 1788, général en chef en 1795, maréchal en 1804 et duc de Valmy. Il mourut le 23 septembre 1820.

lesquelles j'ai eu le plus de relation à Mayence, je dois citer M. Daigrefeuille, directeur des Contributions directes ; il avait été jadis curé d'une paroisse du Haut-Rhin. J'ai appris qu'au moment de la Révolution il avait prêché à ses paroissiens un sermon dont on citait ce passage en allemand du Haut-Rhin : *'S gebt Rotegeft, Müsegeft ; ware m'r io net Heregeft fente ?* (1) « Il y a du poison pour les rats, du poison pour les souris, est-ce donc que nous ne pourrons pas trouver aussi du poison pour les seigneurs ? »

C'est là encore un des hommes transformés par l'Empire. Je l'ai connu très bon directeur, possédant bien les matières de sa direction, s'occupant de bonne chère et nous faisant faire d'excellents dîners à sa campagne de Laubenheim. Je l'ai revu à Paris dans les Cent jours ; j'ai pu alors, pour la première fois, me faire une idée de ses instincts sanguinaires : « l'Empereur n'y entend rien, me dit-il, tant qu'il n'aura pas fait rouler la guillotine, il ne rétablira pas sa puissance dans toute sa plénitude. »

Il y avait à Mayence, pour inspecteur des droits réunis, un bordelais comme nous, ami de mon père et le mien, c'était M. Dublan, aimable, bon, spirituel, aimant aussi le bien vivre ; il a été toujours parfait pour moi. Je lui ai dû de faire la connaissance de M. Chalmel, qui remplissait les fonctions de receveur principal de son administration. Il était de Tours ; je ne sais pas ce qu'il avait fait dans la Révo-

(1) C'est-à-dire, en *Reindeutsch* : *Es gibt Rattengift, Mäusengift, werden wir ja kein Herrengift erfinden ?*

lution, mais je suppose qu'il avait été un peu avancé. C'était d'ailleurs un homme de lettres distingué ; il avait traduit en vers les *Animaux parlants* de l'abbé Conti, poème à l'index parce que l'on prétendait que la description du Couronnement du lion était une satire de la cérémonie impériale qui avait eu lieu à Notre-Dame, et de celle plus récente du couronnement de l'Empereur à Milan comme roi d'Italie.

M. Chalmel nous lisait parfois des fragments de ce poème : Le singe y est maître des cérémonies ; l'auteur lui fait dire des choses plaisantes sur l'importance de ses fonctions, dont voici un fragment :

> «... il démontra, mais clair comme le jour,
> « Qu'un pas de plus, de moins ou de travers,
> « Incontinent, ébranlait l'univers. »

M. Chalmel avait une excellente famille, de laquelle j'ai toujours reçu un accueil rempli de bonté. On se plaisait dans sa société ; il savait une foule d'anecdotes et les contait à merveille ; il les avait recueillies dans la société des hommes les plus éclairés de Paris, parmi lesquels il avait vécu longtemps.

Je dois citer encore, au nombre des hommes les plus spirituels avec lesquels je me suis trouvé en relations à Mayence, M. David, de Remiremont (Vosges) ; il était alors premier commis des douanes. Sa mère, veuve, avait connu l'impératrice Joséphine aux eaux de Plombières ; elle l'avait intéressée au sort de son fils ; la recommandation de cette princesse avait valu à David, dans les douanes, un avan-

cement peu ordinaire : il le justifiait par des talents hors ligne.

Nous avions pour directeur des douanes M. Delamarre, bonhomme de peu de portée, désireux de bien vivre avec le préfet. David, au contraire, qui était pieux et nourri dans la haine des hommes de la Convention, se faisait un plaisir des discussions fréquentes de la douane avec la préfecture ; il glissait souvent, dans la correspondance de la direction, où il était premier commis, des choses blessantes pour l'autorité du préfet, que le pauvre directeur signait sans les comprendre. M. Saint-André se fâchait ; il écrivait de sa main des lettres très vertes au directeur. J'étais toujours chargé de prendre minute de ses rapports comme de sa correspondance ; il la faisait sans ratures et de la plus jolie écriture. Quand il avait fini ses réponses aux lettres de la douane, il me disait : « Vous allez le voir venir au coup de fusil, cet imbécile de directeur ; ce n'est pas lui qui a écrit cela. » Pendant longtemps, il ne sut pas que David était le coupable, mais lorsqu'il l'eut découvert : « Ah ! me disait-il, votre ami David est un drôle, mais je lui frotterai les oreilles sur celles de son directeur ». David fut nommé directeur des douanes du Grand-Duché de Berg ; il devint un personnage, gagna les affections du comte Beugnot, administrateur du Grand-Duché. Depuis, il a été l'âme de la Direction générale des Douanes sous le comte de Saint-Cricq, devenu Conseiller d'Etat. M. David était, à l'époque où je l'ai connu, rempli d'esprit et de gaîté. Nous nous voyions fort souvent dans deux ou trois

maisons où l'on s'amusait fort. Il avait inventé une manière de lanterne magique où paraissaient les personnages de la société, qu'il savait rendre ressemblants ; rien n'était plus divertissant que les histoires qu'il faisait derrière un paravent, en mettant en scène ses marionnettes ; j'y figurais dansant la gavotte avec une demoiselle Paruyt, fille d'un employé militaire, et la plus belle danseuse qu'il y eût alors à Mayence.

Les Alsaciens étaient nombreux dans les départements de la rive gauche du Rhin ; l'avantage qu'ils ont de savoir l'allemand et le français avait rendu leur concours nécessaire ; M. Reiset, receveur général, y était venu de Colmar. Il fit à Mayence une fortune considérable qu'il est allé ensuite grossir à Rouen. Les employés subalternes étaient aussi alsaciens. L'évêque également ; l'un de ses grands vicaires était le frère de M. Humann, depuis ministre des finances. Ce grand vicaire est mort lui-même évêque à Mayence.

Les discussions entre le préfet et l'évêque étaient fréquentes. Habituellement, elles n'étaient pas provoquées par l'évêché. Du moins le prélat témoignait de la sollicitude pour les éviter, et, bien que le préfet fût un ancien ministre protestant, ancien Conventionnel, titres qui sonnaient mal aux oreilles du clergé, j'ai entendu dire de lui en chaire :

« Je n'ai pas l'éloquence mâle et vigoureuse du premier magistrat de ce département, mais, du moins... etc. »

J'ai passé à Mayence les plus belles années de ma vie depuis 18 ans jusqu'à 23, aimant fort les plaisirs

et surtout la danse, qui était alors presqu'un art. Il s'est passé de grands événements pendant la période de temps où j'étais là, fort insouciant, comme on l'est dans la jeunesse, des grandes destinées qui s'accomplissaient.

Le premier voyage de l'Empereur dans les départements de la rive gauche du Rhin avait eu lieu en l'an XIII, avant son couronnement ; il vint par la Belgique, Aix-la-Chapelle et Coblentz. Le préfet était allé à Bingen, limite de son département, pour le recevoir ; j'étais resté à Mayence, attendant des dépêches que je devais lui apporter. La route entre Mayence et Bingen venait d'être achevée à la hâte. J'ai vu sauter une énorme tour carrée, dernier vestige du château de Charlemagne à Ingelheim, dont les matériaux étaient destinés à empierrer la route. J'arrivai à Bingen la veille du passage de l'Empereur. Il y avait déjà, dans l'auberge unique où nous étions tous, plusieurs personnes de la suite de l'Empereur qui voyageaient en avant. L'une d'elles était le colonel Rapp, son aide de camp ; une autre était son aumônier, l'abbé de Pradt. Nous fûmes invités à dîner avec eux. A peine le dîner était-il fini qu'on vint annoncer que l'Impératrice et les dames de sa suite, embarquées à Coblentz, sur un superbe yacht du prince de Nassau, dans l'espoir d'aller dans la journée coucher à Mayence, allaient arriver à Bingen. La nuit commençait, le temps était affreux, le vent, le tonnerre et les éclairs se disputaient l'espace. Nous nous rendîmes immédiatement sur les bords du Rhin, avec des voitures et des flambeaux. L'on

apercevait la lumière du yacht encore assez loin aux environs d'un redoutable passage appelé « le trou de Bingen » (*Bingerloch*). A une époque où la vapeur n'était pas en usage, remonter le Rhin à la voile ou à la rame n'était pas une partie de plaisir. Il y avait même des dangers à courir si l'on était pris par le mauvais temps dans le lieu où nous apercevions la nef impériale, secouée par le vent et les courants, que les mariniers ne pouvaient vaincre qu'avec des efforts multipliés. Enfin, après une demi-heure d'angoisses, le yacht vint aborder sur le point où nous attendions. L'impératrice en sortit la première ; son visage était parfaitement serein ; elle dit en souriant : « l'Empereur nous grondera ; il n'avait pas été d'avis de ce passage par eau. » Quant aux dames de sa suite, elles étaient dans le plus pitoyable état, mouillées, pâles, échevelées. Il y en eut une si malade encore de frayeur ou de mal de mer, qu'il fallut la porter dans la voiture. L'Impératrice coucha à Bingen pour y attendre son époux qui ne devait quitter Coblentz que le lendemain matin.

Le même fleuve devait porter plus tard une autre Impératrice. Je la vis aussi s'embarquer à Mayence sur le même yacht ; cette fois elle suivait le courant.

Nous vîmes arriver vers midi le cortège impérial, composé d'une longue suite de voitures. Celle de l'Empereur était escortée par un escadron de cavalerie. A la portière de droite était le colonel Fouler, depuis général, c'est lui qui alternait pour ce service avec le colonel Rapp. Le séjour de l'Empereur à

Mayence fut marqué par plusieurs mesures administratives ou d'autres relatives aux fortifications. Il donna l'ancien palais électoral pour y créer un port franc. Il ordonna divers travaux, notamment la construction d'une route directe sur Metz et Paris passant par Alzey et Kircheim Bolanden, proche du Mont-Tonnerre. Les princes allemands vinrent en foule visiter Sa Majesté. En retournant à Paris, l'Empereur visita le champ de bataille de Kaiserslautern, où le général Hoche avait été battu. Le vieux Pettersen, sous-préfet de cet arrondissement, était le seul homme du pays qui connût bien les lieux et l'histoire de la bataille. Le soir de l'arrivée de l'Empereur, il lui donna verbalement, en vue des cartes, les renseignements nécessaires pour reconnaître le terrain. Le bon allemand avait la manie de parler en clignant des yeux et en se saisissant d'un des boutons de son interlocuteur ; il en usa avec l'Empereur comme avec ses amis. Tout fut supporté avec patience. M. Pettersen alla même jusqu'à dire à l'Empereur que son fils, jeune capitaine d'infanterie, déjà décoré de la légion d'honneur, avait une santé délabrée par suite des fatigues de la guerre ; il demanda à l'avoir pour successeur. Cela lui fut promis pour plus tard : ce vœu a été accompli. Le lendemain matin l'Empereur parcourut à cheval tout le terrain de la bataille ; il voulut aller jusque dans le moulin où un bataillon entier se fit tuer plutôt que d'abandonner ce poste important.

J'ai déjà dit que l'Empereur n'était pas encore couronné. C'était en l'an XIII. Déjà, cependant, l'éti-

quette était grande autour de lui. Il mangeait seul. Le général Duroc présidait à une table où se trouvaient les principaux officiers de la maison. Après m'être promené dans la campagne avec l'abbé de Pradt, je rentrai pour dîner ; j'étais depuis quelques instants dans ma chambre, lorsqu'un grand laquais vint me dire que le général Duroc m'invitait à dîner. Lorsque j'arrivai, l'on était déjà à table ; j'appris que M. Saint-André m'avait valu cette subite invitation en disant que je l'accompagnais. Il me présenta au général Duroc, au général Moncey, inspecteur général de gendarmerie, sénateur ; il me parla de mon père. La conversation fut assez animée, surtout entre le préfet et l'abbé de Pradt. On les écouta avec intérêt. Les militaires, fort nombreux à cette table, s'égayaient de voir aux prises l'aumônier du Dieu Mars et le ministre protestant, ancien membre du comité de Salut Public.

Après ce voyage, tous les préfets furent invités à assister au couronnement. Nous fîmes, à cette occasion, le voyage de Paris, M. Saint-André et moi. Les sénateurs avaient été désignés pour loger chacun un colonel de l'armée. Mon père avait demandé son compatriote Laffon-Blansac, commandant du 14e dragons ; mais il préféra aller loger rue du Rocher, chez son parent M. Cholet. M. Saint-André occupa l'appartement qui lui était destiné. J'ai vu la cérémonie du couronnement dans l'église Notre-Dame. J'y allai avec la fille de M. Journu, Mme Legrix de la Salle. On n'entrait qu'avec des billets et en costume de cérémonie ; je m'affublai pour la première fois d'un

habit droit, dit à la française, culotte courte, bas de soie, souliers à boucles, épée en verrouil et chapeau à trois cornes, garni de plumes. Nous étions avant le jour à la porte de Notre-Dame par un froid assez vif. Les portes n'étaient pas encore ouvertes; nous attendîmes en foule sur le parvis. A huit heures il fut permis d'entrer; les ouvriers étaient encore occupés à quelques-unes des décorations intérieures. La cérémonie n'eut lieu que vers une heure; elle finit à quatre heures, et nous n'étions dehors qu'à cinq heures. La sortie fut, pour mon cousin Barthès l'aîné et pour moi, des plus périlleuses. La cavalerie du cortège impérial fut obligée de faire un mouvement rapide dans les rues étroites voisines de la cathédrale. Nous éprouvâmes un instant de pression et de rudes craintes d'être écrasés avec le reste de la foule. Les enfants qui en faisaient partie furent sauvés : on les faisait passer aux personnes occupant les fenêtres du rez-de-chaussée. L'encombrement de Paris fut extraordinaire à l'époque du couronnement. On y avait appelé tous les grands fonctionnaires et, de plus, les présidents de canton (il y avait alors un collège électoral par canton). On les baptisa les *chinois.* Tous les quolibets de Paris assaillirent ces honnêtes provinciaux, faciles à reconnaître à leur mise peu élégante. On leur prêta mille coq-à-l'âne résultant de leur ignorance des usages de la Cour ou des coutumes des Parisiens.

Le pape fut aussi le sujet d'interminables lazzi de la part des Parisiens. Il habitait aux Tuileries les appartements situés entre le pavillon de Flore et celui

de l'Horloge, donnant sur le jardin. On se rassemblait en foule sous ses fenêtres. La plupart des curieux étaient dans des dispositions peu édifiantes. Plusieurs fois dans la journée, Pie VII venait donner au travers des carreaux des vitres sa bénédiction à cette foule bien peu recueillie. Je vois encore la figure vénérable du Saint Père, ses cheveux noirs et plats et sa calotte blanche, au moment où il faisait le signe de la croix, les deux premiers doigts de la main droite tournés vers le public.

Peu de temps après notre retour à Mayence, un matin, M. Saint-André me fit appeler ; il me confia sous le sceau du secret qu'il venait de recevoir la visite du général Murat, accompagné du capitaine du génie Bernaud, il me demanda si je me croyais assez fort en allemand pour accompagner ces messieurs, en qualité d'interprète, dans une mission en Allemagne qu'ils allaient remplir de la part de l'Empereur. Je me récusai, et M. Becker, brave Allemand, chef du bureau des domaines, fut désigné à ma place. Le général Murat avait annoncé le jour où l'armée, alors campée à Boulogne, passerait le Rhin pour aller faire cette fameuse campagne d'Ulm et d'Austerlitz. La mission de Murat consistait à explorer les lieux et à reconnaître la possibilité de pénétrer en Allemagne autrement que par la Forêt-Noire, en faisant cette marche si souvent célébrée comme l'un des chefs-d'œuvre de stratégie accomplis par l'Empereur.

Le passage de l'armée fut un sujet de grande occupation pour le préfet. Tous les services furent

convenablement assurés. Il était rare de pourvoir aux besoins de la troupe par des marchés ; c'était presque toujours par des réquisitions frappées sur les habitants que l'on assurait, alors, le service des fourrages, celui des transports et parfois aussi celui des vivres. Les ordonnateurs de la guerre, dont les fonctions furent dévolues depuis aux intendants militaires, remplissaient leur mission par un avis donné au préfet ou aux sous-préfets, portant qu'il passerait, tel jour, tant d'hommes et tant de chevaux et qu'ils auraient besoin d'un nombre déterminé de voitures et de rations. Parfois, les troupes voyageaient en poste ; il fallait alors, à chaque étape, une énorme quantité de chariots attelés de quatre chevaux.

L'impératrice Joséphine est venue deux fois habiter Mayence pendant plusieurs mois. Elle occupait l'hôtel Teutonique affecté au général de division et converti depuis en palais impérial. La première fois que je la vis, ce fut à un bal donné au château de Biebrich par le duc souverain de Nassau.

J'accompagnais le préfet, dans mon uniforme de lieutenant de chasseurs de la garde nationale de Mayence ; c'était en 1806 ; je n'avais pas encore 20 ans. J'étais occupé à parcourir curieusement les divers salons ornés pour la fête, lorsque je m'entendis appeler : on me dit que l'un des chambellans de l'Impératrice me demandait. Autant qu'il m'en souvient, c'était M. de Béarn ; j'allai vers lui ; il me dit que Sa Majesté la reine de Hollande m'avait désigné pour danser la première contredanse avec

elle. Je fus passablement embarrassé de cette mission, ne sachant pas comment on s'y prenait pour danser avec les reines.

Dès que la ritournelle se fit entendre, j'allai me présenter au fauteuil occupé par la reine Hortense, à côté de sa mère et des princesses de Nassau : il y avait au-devant un grand espace vide; derrière les fauteuils des princesses se tenaient debout les princes, les généraux, les chambellans et tous les officiers les plus élevés en grade. La contredanse française était fort nouvelle à la cour de Nassau; les musiciens avaient étudié à la hâte quelques-unes de celles qui avaient déjà passé de mode en France, comme la *monaco*, *l'été*, etc., etc. Ils n'avaient pas pu deviner le mouvement de ces danses, et ils les jouaient avec une lenteur à rendre la mission des danseurs fort difficile. Pour trouver les quatre couples formant l'unique contredanse de la Reine et de la princesse Stéphanie de Bade, il avait fallu recourir à la suite de l'Impératrice, aucun des Allemands qui étaient là ne connaissant les danses françaises. Mme Lorge me regardait en souriant, comme pour me dire : « C'est moi qui vous ai dénoncé. » La Reine commença; je dansai ensuite. Pendant que les couples latéraux répétaient la figure, elle me dit : « Vous êtes au lycée, M. Sers. » Oh ! grand Dieu, au lycée ! un lieutenant qui portait si fièrement son épaulette ! Je fus atterré. Mais elle se reprit aussitôt : « Non, j'aperçois une épaulette ». Je lui fis une observation sur le mouvement de la musique ; mon entretien avec elle pendant la contredanse fut borné

là. Elle n'était pas loin de son fauteuil; elle y retourna sans accepter ma main et j'allai me perdre dans la foule dont nous étions entourés pendant la contredanse. Je fus suivi par la curiosité des officiers allemands, désireux de savoir quel était le jeune officier qui avait eu le si grand honneur de danser le premier avec la Reine.

J'ai dansé souvent avec la Reine Hortense et la princesse de Bade : on était toujours invité par leur chambellan. Ces réunions étaient nombreuses, brillantes, suivies d'un grand souper fort agréable aux jeunes et forcenés danseurs comme moi. Souvent on y apprenait les nouvelles de l'armée parvenues à l'Impératrice; presque toujours, à côté des bulletins officiels de la Grande Armée, si célèbres dans l'histoire, il y avait des relations particulières très intéressantes. Je crois me rappeler que la Reine Hortense recevait des lettres, dont j'ai parfois entendu la lecture, contenant des détails que ne donnaient pas les bulletins. Ces lettres, écrites d'un ton chevaleresque, avec esprit et vivacité, venaient, dit-on, du général Sébastiani, aide de camp de l'Empereur, depuis maréchal de France.

La Reine de Hollande avait avec elle ses deux enfants âgés de 4 ou 5 ans. Ils couraient dans la salle de bal. L'un deux se jeta dans mes jambes et tomba sur le parquet, je m'empressai de le relever; il ne s'était fait aucun mal; mais nous étions à quelques pas de l'Impératrice, qui passait tout le temps du bal, assise à la même place, à regarder danser. Je me tournai vers elle comme pour lui

expliquer combien j'étais innocent de l'accident arrivé à son petit-fils ; elle sourit et me le montra avec son éventail courant de nouveau, pour me rassurer sur les suites de ce petit événement.

C'est de Mayence que Joséphine écrivit à l'Empereur au sujet du bulletin dans lequel il avait maltraité la Reine de Prusse. Le duc de Dalberg m'a dit qu'elle lui avait lu cette lettre à la Malmaison : « Comment, c'est vous, le chef de la nation la plus galante du monde, qui accablez une femme, une reine malheureuse, au moment où elle est obligée de fuir devant vos armées ! Ah ! combien je le déplore, combien j'en ai rougi pour votre gloire, etc... »

Mon père était à Mayence au moment de la campagne d'Iéna ; il y est venu plusieurs années de suite, et même avec ma mère, pour prendre les eaux de Wiesbaden. Un soir on annonça le général Kalkreuth (1), ambassadeur de Prusse. Les hostilités étaient déjà commencées ; cependant l'ambassadeur avait prolongé son séjour à Paris, dans l'espoir trompeur d'arranger les affaires de son pays.

Il entra dans le salon, où nous faisions un whist en famille, M. Saint-André, mon père, ma mère et moi. Le vieux général, dont la belle et noble figure était empreinte d'une profonde tristesse, demanda si l'on avait des nouvelles. M. Saint-André et mon

(1) Ou plutôt le feld-maréchal comte de Kalkreuth. Né en 1736, adjudant général du prince Henri de Prusse pendant la guerre de sept ans, il fit les campagnes de 1792-95, 1806, 1813 et 1814. C'est lui qui avait défendu Danzig contre Lefebvre. Il mourut en 1818.

père éludèrent de lui en donner ; il leur en coûtait d'affliger cet étranger, resté seul en arrière de l'armée française qui venait de pénétrer dans son pays. Nous avions appris, le soir même, un des succès de l'Empereur ; mais aucun de nous n'avait eu le courage de le lui annoncer. M. Saint-André le reconduisit au haut de l'escalier, et moi je l'accompagnai jusqu'à la porte de la rue : « N'est-ce pas, Monsieur, me dit-il, avec une triste insistance, on a des nouvelles de l'armée? » Je m'inclinai respectueusement sans lui répondre ; mais, je le vis bien, il comprenait que je me taisais pour ne pas l'affliger. Il arriva à temps pour prendre part à la guerre et défendre Danzig contre le maréchal Lefebvre. Il s'illustra dans cette défense non moins que son vainqueur.

*
* *

En 1807, au retour de Tilsit, l'Empereur arriva à Mayence au milieu de la nuit.

Nous l'attendions au delà du Rhin ; il descendit de voiture avant le pont, salua le maréchal Kellermann, le préfet et les généraux, et s'écarta un instant de la foule... J'étais assez près ; il y avait entre nous un carabinier à cheval brandissant son grand sabre et criant de toute la force de ses poumons : « Vive l'Empereur ! » Il ne fut pas possible à l'Empereur d'éviter ce cavalier ; en se retournant il le vit tout près, le séparant du groupe où on l'attendait.

Je vois encore sa figure éclairée par de nombreuses torches, pendant qu'il était occupé à réparer le désordre de sa toilette et disait au carabinier : « As-tu fais campagne? — Non, mon Empereur, mais j'y vais. — Eh bien! c'est bon, quand tu reviendras tu ne crieras pas tant. »

En traversant le pont à pied, l'Empereur causait avec le maréchal Kellermann ; le grand-duc de Berg le suivait, s'entretenant avec le préfet ; je marchais immédiatement derrière Murat dont j'examinais la toilette. Il avait un large pantalon bleu de ciel, orné de divers soutachements en or, une veste blanche brodée d'or, un sabre recourbé fort beau, et je ne sais quel bonnet orné de panaches. Il avait le plus grand air sous ce costume quasi-théâtral. J'entendis le préfet lui dire : « On annonce, Monseigneur, que vous allez être roi de Pologne. — Oh! ma foi non, je ferai la guerre dans ce pays-là tant que l'Empereur voudra ; mais il est trop vilain pour que j'aie envie de le gouverner. » Faire fi d'un royaume! Je n'en revenais pas. Depuis que j'ai lu l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, j'ai compris cette parole de Murat : il voulait mieux que la Pologne.

L'armée rentra en partie après Tilsit. Le département du Mont-Tonnerre, et surtout la ville de Mayence furent écrasés par les passages de troupes. Elles revenaient victorieuses et se montraient exigeantes envers leurs hôtes, qui n'étaient pourtant plus des vaincus. Les soldats avaient de la peine à se défaire d'habitudes contractées en pays conquis. D'ailleurs, la langue allemande, en usage sur la

rive gauche du Rhin, prêtait à l'illusion de se croire encore à l'étranger. Les officiers ne montraient pas d'empressement à réprimer ces vexations. Déjà l'on savait à Mayence, lorsque le dernier corps, commandé par le maréchal Victor y entra, que les colonnes de la Grande Armée avaient été fêtées dans les villes de l'intérieur, et reçues sous des arcs de triomphe. Les soldats du duc de Bellune (1) se livrèrent à quelques désordres dans les environs de Mayence et dans la ville. Le préfet en écrivit au maréchal, en le priant d'interposer son autorité pour les faire cesser. Il ne reçut pas de réponse. Le soir, des scènes très vives avaient de nouveau eu lieu; le préfet était au spectacle ainsi que le maréchal. Dans un entr'acte, il le trouva au foyer; après les compliments d'usage, il l'entretint de ces désordres et lui rappela qu'il avait eu l'honneur de lui écrire le matin. Le maréchal lui répondit qu'il n'y avait rien de surprenant dans la mauvaise humeur de ses troupes; qu'on ne leur avait pas fait l'accueil auquel elles avaient droit de s'attendre, et que recevaient partout dans l'intérieur celles qui l'avaient précédé. Le préfet lui représenta qu'il avait passé un million d'hommes par Mayence, allant à l'armée ou en venant; que les habitants étaient ruinés par les

(1) Charles-Victor Perrin dit Victor, duc de Bellune, né à la Marche (Vosges) en 1764, engagé à 17 ans, congédié en 1789. Volontaire de la Drôme en 1792, chef de bataillon en 1793, général de brigade au siège de Toulon, général de division en 1796, maréchal de France en 1807. Ministre de la guerre en 1821, démissionnaire en 1823 après l'affaire des marchés Ouvrard, mort à Paris en 1841.

logements militaires, et qu'il n'était pas possible d'attendre des fêtes d'une population aussi malheureuse. Le maréchal insista, dit qu'il se plaindrait à l'Empereur, et traita le préfet en termes si vifs que celui-ci lui répliqua : « Monsieur le Maréchal, vous vous trompez, vous n'avez pas affaire à un bailli prussien, au surplus, vous pourrez, dans vos plaintes à l'Empereur, joindre ma démission ; je vous l'enverrai demain ». Le duc de Bellune se radoucit en entendant ce fier langage, et promit de faire cesser les causes de plaintes.

Vers le même temps, un ordonnateur accusa l'administration civile des retards apportés à faire disposer un pont de bateaux sur le Mein, pour le passage du contingent du prince de Darmstadt. Le ministre de la guerre renvoya cette plainte au préfet en lui demandant des explications. Or, il était arrivé que le prince de Darmstadt avait remercié le préfet de l'empressement apporté à favoriser l'arrivée de ses troupes. L'occasion d'une épigramme contre l'administration militaire, si exigeante envers l'autorité civile, était trop belle pour n'en pas profiter. Aussi M. Saint-André s'empressa-t-il d'envoyer la lettre du prince au ministre, en terminant ainsi la sienne : « Vous le voyez, Monseigneur, les compliments d'un prince et la dénonciation d'un commissaire des guerres sont trop d'honneurs à la fois. »

La réunion des quatre préfets des départements de la rive gauche du Rhin eut lieu à Mayence. C'étaient MM. Alexandre de Lameth pour la Roër, Keppler pour la Sarre et de Chaban pour Rhin et

Moselle. M. de Lameth était logé à la préfecture; dès 9 heures du matin il était coiffé et poudré; il sortait de sa chambre en costume. Il était fort gai, quoique d'un certain âge, et rempli de l'esprit le plus aimable. M. de Chaban, dont la bonté est restée proverbiale, avait quelque parenté avec l'impératrice Joséphine. Il était beaucoup dans son intérieur pendant ses séjours à Mayence. L'on agita diverses questions dans cette sorte de Conseil administratif, où l'on traita celle de la navigation du Rhin, soumise à des restrictions qui gênaient le commerce. Les bateaux partant de Cologne étaient tenus de rompre charge à Coblentz, ceux de Coblentz à Mayence, et les bateliers de cette dernière ville à Manheim, de manière que les marchandises changeaient de bateau quatre fois entre Cologne et Strasbourg. Il fut apporté des améliorations à ce régime.

CHAPITRE III

SPIRE

Mort dePierre Sers. — André Sers nommé auditeur. — M. Duchâtel. — Le budget de la Hollande. — Français (de Nantes) et le monopole du tabac. — André Sers devient sous-préfet de Spire. — Abus et mécontentement. — L'année de la Comète. — Hernsheim. — Le duc de Dalberg. — Le million de Talleyrand et les 60.000 francs du baron Louis. — Levées de troupes après 1812. — Les réquisitions. — Les hôpitaux provisoires. — Le typhus. — Préparatifs de défense. — L'invasion. — Retraite sur Landau. — Neustadt. — Metz. — L'optimisme de M. de Vaublanc.

En 1809, à la fin de septembre, je reçus la douloureuse nouvelle de la mort de mon père. Il était parti pour les eaux des Pyrénées atteint d'une phthisie laryngée. Ces eaux n'eurent aucune action contre cette maladie déjà parvenue à son dernier période. Il quitta les Eaux-Bonnes pour se rendre à la Bessonnié, département du Tarn, espérant encore que l'air natal lui serait favorable, mais il ne tarda pas à y rendre le dernier soupir ; ce fut le 13 septembre. Ma pauvre mère revint à Paris seule et désespérée. Nous l'entourâmes aussitôt ; je revenais de Mayence, Jean-Jacques était à l'École polytechnique, il obtint un court congé. Louis étudiait pour entrer à l'École et David était encore à Sainte-Barbe.

Combien furent tristes et pénibles les premiers

moments de cette réunion ! Mon père nous laissait sans fortune et sans état, mais ce n'était pas là le motif de notre chagrin : c'est lui que nous pleurions, lui toujours si bon, si rempli de sagesse et si plein du désir de nous voir tenir dans le monde un rang utile.

Nous reçûmes, de la part de quelques-uns de ses collègues du Sénat, des marques d'un vif intérêt. Je dois citer, parmi les plus empressés à nous être utiles, M. Clément de Ris, alors questeur, le bon vieux général Dembarrère et M. Vimar.

Le premier me présenta à Madame, mère de l'Empereur et à l'archichancelier Cambacérès. Mon but était d'être nommé auditeur au Conseil d'Etat ; mon père avait en vain sollicité pour moi cette faveur.

Je fus nommé au commencement de 1810 ; mais il fallut remplir diverses formalités pour justifier de 6.000 francs de pension et pour être examiné. Ces examens furent si faciles qu'on en plaisanta beaucoup : on alla jusqu'à dire qu'on dictait aux auditeurs le mot *citron*, et que l'on admettait ceux qui ne l'écrivaient pas par un *s*. Quant à moi, l'examen consista dans une conversation avec M. Defermon, alors président du comité des finances.

Nous prêtâmes serment à Saint-Cloud, entre les mains de l'Empereur, au mois de mai 1810. Nous étions environ cent, nommés par le même décret. On sera moins étonné de ce nombre, en apprenant qu'un décret postérieur promut d'un seul jet cent colonels au grade de général de brigade.

Ce fut alors, pour la première fois, que les audi-

teurs furent attachés aux grandes administrations. Je fus, avec trois autres, placé à la direction générale de l'Enregistrement et des Domaines, dont le chef était M. le comte Duchâtel. Il m'accueillit bien, parce qu'il avait connu mon père à Bordeaux, où lui, M. Duchâtel, était directeur des Domaines et l'un des chefs de la garde nationale. Mme Duchâtel fut aussi très bienveillante pour moi, je fus souvent invité par elle à dîner ou à passer la journée à la campagne qu'elle habitait à Sceaux. Elle était alors dame de l'impératrice Marie-Louise, et aussi distinguée par les grâces de son esprit que par celles de sa personne. La maison de Mme Duchâtel était élégante; on y faisait d'excellente musique. Elle chantait des morceaux des opéras italiens les plus en vogue, Paer tenant le piano. C'est chez elle que j'ai entendu aussi Naderman, célèbre harpiste, et Frédéric, renommé alors pour son talent sur le cor.

Je n'ai jamais rien fait à la Direction générale. M. Duchâtel marquait peu d'empressement à nous employer. Aussi, étant désireux de travailler, j'obtins de M. Defermon d'assister aux séances du Comité des finances du Conseil d'Etat. L'usage était d'envoyer les dossiers des affaires soumises aux délibérations du Conseil à un auditeur, qui préparait un rapport à soumettre au conseiller d'Etat nommé rapporteur. J'ai été chargé, chose impossible à croire, du rapport sur le budget de la Hollande, après sa réunion à l'Empire. M. Gogel, conseiller d'Etat d'origine hollandaise, était le rapporteur. Mon embarras fut

grand en recevant ce dossier. J'avais à peine 23 ans et je ne savais pas un mot de la Hollande. Lorsque je vis des revenus établis sur la mouture, sur les cuirs et tant d'autres choses différentes de ce qui existait en France, je me hâtai d'aller trouver M. Gogel, qui ne put retenir un sourire en me voyant chargé d'un travail auquel j'étais si peu préparé. Mais sa bonté fut grande : il me donna, ou me dicta les renseignements dont j'avais besoin, revit ou refit mon rapport. Je pus, grâce à lui, en sortir sans laisser voir mon ignorance.

L'année 1810 fut la première où les besoins d'argent se firent vivement sentir. L'Empereur essaya plusieurs modes nouveaux de s'en procurer. Je fus rapporteur en sous-ordre d'un projet tendant à augmenter le cautionnement des notaires, huissiers, avoués, etc. Je travaillai plusieurs fois avec M. Defermon, qui s'était réservé la qualité de rapporteur; il finit par me dicter les chiffres de toutes les augmentations. L'affaire devait être portée devant l'Empereur; les nouveaux auditeurs n'ayant pas séance impériale, quand l'Empereur venait présider, nous nous retirions. J'avais donné tous mes soins au rapport et au projet de décret; je n'appris pas sans désappointement qu'il avait été rejeté. Je m'adressai à M. Defermon pour connaître les motifs de notre insuccès, avec l'appréhension qu'il pouvait provenir de quelque vice de mon rapport. Il me rassura en m'apprenant que l'Empereur avait dit que, pour si peu d'argent, ce n'était pas la peine de se faire appeler *Gabelou*.

A quelque temps de là, surgit une question fiscale d'une tout autre importance : celle des tabacs. L'Empereur bornait ses prétentions à tirer 40 millions de l'impôt des tabacs. Toutes les combinaisons tentées par M. Français (de Nantes), alors directeur général des droits réunis, ne donnaient pas la certitude d'atteindre à ce chiffre. Il proposait diverses mesures nouvelles dans un rapport commençant par ces mots : « Le monopole n'étant pas possible, etc., etc. » L'Empereur l'arrêta sur-le-champ par cette question : « Pourquoi le monopole n'est-il pas possible? » M. Français, étonné, balbutia quelques mots comme pour dire qu'il n'avait pas supposé que l'Empereur voulût entrer dans cette voie. Personne dans le Conseil ne prit la parole pour défendre le libre commerce ; le projet de M. Français fut retiré, et le comité des finances reçut l'ordre d'étudier la question de l'établissement du monopole. Il y eut, par suite, des conférences du comité présidé par M. Defermon, avec les principaux fabricants de Paris ; je tenais la plume pour rédiger le procès-verbal de ces conférences, auxquelles assistait, entre autres personnages marquants, M. Laffitte, pour la maison Robillard. Il était alors principal associé de la maison Perregaux. Les conseillers d'Etat du comité des finances étaient M. Français (de Nantes), M. Jaubert, gouverneur de la Banque, le hollandais Gogel. Parmi les maîtres des requêtes, la baron Louis était le plus marquant. Les conférences furent très animées. Les fabricants défendirent avec énergie leur propriété si violemment menacée ; mais ils suc-

combèrent. Le décret de décembre 1810 établissant le monopole fut rendu. Les gouvernements qui ont succédé à l'Empire ont tous profité de cette source considérable de revenus, qu'aucun d'eux n'eût été assez puissant pour créer, si l'Empire ne l'avait pas établie.

A la fin de 1810, les notes de M. Defermon sur les auditeurs de sa section m'ayant désigné comme capable d'être employé activement, je fus nommé, par décret du 19 janvier 1811 (1), sous-préfet de l'arrondissement de Spire, département du Mont-Tonnerre. Cette destination, que je devais sans doute à M. le duc de Bassano, ministre secrétaire d'Etat, me plaçait sous les ordres de M. Jeanbon Saint-André ; j'avais été choisi exprès pour adoucir les regrets qu'il devait ressentir de l'éloignement de M. Vernes, mon prédécesseur, qu'il avait vivement soutenu contre ses détracteurs. M. Saint-André m'accueillit comme son élève ; il vint lui-même m'installer à Spire le 15 février ; il voulut m'entourer de tout l'appui dont j'avais besoin pour réussir dans un arrondissement très considérable, composé de la plus riche partie du Palatinat du Rhin où l'on comptait 150.000 habitants, et dont le sol, toujours couvert de récoltes, produisait en abondance du blé, des fourrages artificiels, du vin, du tabac, du colza et toutes les plantes légumineuses qui font la richesse des belles plaines des bords du Rhin. Cet arrondissement avait pour chefs-lieux de canton, Worms,

(1) Sers fait une légère erreur de date. Le décret est du 14 janvier. L'installation eut lieu le 20 février, et non le 15.

Frankenthal, Grünstadt, Dürkheim, Pfeddersheim, Neustadt, Edenkoben, Mutterstadt et Germersheim.

J'avais à peine 24 ans; je regrettais beaucoup les plaisirs de Paris, auxquels je m'étais laissé aller pendant l'hiver, en fréquentant les bals et les soirées dans lesquelles les amis de mon père, mes propres connaissances et ma qualité d'auditeur au Conseil d'Etat m'avaient initié (1). Spire était une ville triste et mécontente, habitée en partie par des agriculteurs, à peu près sans commerce, dans laquelle avait régné longtemps l'autorité de l'Evêque et celle du Sénat. Les revenus de la ville, autrefois considérables, s'étaient trouvés réduits des neuf dixièmes par suite du traité de Lunéville, dont une disposition attribuait à la puissance régnant sur chaque rive du Rhin, les biens appartenant aux établissements publics situés sur la rive opposée. C'est ainsi que le duché de Bade devint propriétaire des biens appartenant à la ville de Spire sur la rive droite, et que la France succéda à l'université de Heidelberg dans de très belles terres que celle-ci possédait sur la rive gauche.

J'arrivais dans un poste difficile avec peu d'expérience des hommes si ce n'est des affaires. La seule chose qui me fût facile était de me défendre de toutes les actions peu délicates, à l'aide desquelles

(1) J'avais été, le 15 août, invité au *cercle* à Saint-Cloud. C'était le jour de la fête de l'Impératrice et de l'Empereur. J'y fus conduit par Madame la comtesse Lemercier, dont le fils est devenu plus tard mon collègue à la Chambre des Pairs. Il y avait spectacle, et jamais je n'ai vu réunion plus brillante [S.].

mon prédécesseur vivait dans l'abondance. Mme V...., avec sa famille, occupait encore la sous-préfecture à mon arrivée ; elle m'en céda une partie, et me proposa même de me prendre en pension, ce que j'acceptai pour ne pas la désobliger. Son mari était allé solliciter à Paris ; sa famille était à peu près sans ressource ; je me fis une loi de fixer le taux de la pension assez haut pour qu'elle pût vivre tout entière à mes dépens.

Cet arrangement durait depuis peu de jours, lorsque je surpris des paysans portant des provisions de bouche à la sous-préfecture. M'informer de leur intention et les renvoyer en leur disant qu'on n'y recevait plus de cadeaux de ce genre, fut l'affaire d'un moment. Mais j'eus à renouveler souvent ce genre d'expédition, avant d'avoir bien établi dans toutes les communes de l'arrondissement ma résolution de trancher, sur cet article, ma manière d'être de celle jusqu'alors en usage. Le sous-préfet était considéré comme citoyen de chacune des communes de l'arrondissement. On lui apportait sa part de bois d'affouage, indépendamment des cadeaux personnels des habitants qui avaient des affaires à la sous-préfecture. Lorsqu'enfin l'on sut partout que le nouveau sous-préfet affichait hautement la ferme intention de faire les affaires du pays avec désintéressement, il en résulta pour moi un sentiment de confiance et de grande bienveillance.

L'année 1811 fut, pour l'arrondissement, l'une des plus prospères ; il eut une abondante récolte de ce vin renommé par sa qualité sous le titre de vin de la

Comète. Celle qui parut pendant l'été éclairait tous les soirs la partie de l'horizon où elle était située. Toutes les gazettes du temps s'en occupaient. Les astronomes discutèrent si c'était la même que l'on avait vue du temps de César. D'autres voulaient qu'elle eût été créée exprès, pour marquer d'un sceau divin le règne du grand Napoléon et la naissance de son fils. La comète fut favorable à la récolte des tabacs comme à celle des vins : elle fut abondante et de bonne qualité. C'était la première année du monopole ; la régie acheta les tabacs de l'arrondissement de Spire moyennant 2.400.000 francs et les entassa dans des magasins improvisés où ils se gâtèrent par suite de l'ignorance des employés à savoir les traiter. Ils répandirent le bruit, pour se disculper, que c'était la faute de la qualité du tabac ; mais il fut facile de leur répondre que sur la rive droite du Rhin, où le commerce était chargé d'employer des produits tout à fait analogues, il n'en avait jamais rencontré de meilleurs, à tous égards, que ceux de 1811.

La prospérité de cette année, abondante en produits de toute nature, trouva les populations de la rive gauche du Rhin assez froides, néanmoins, lorsqu'elles reçurent la nouvelle de la naissance du roi de Rome. La conscription pesait bien plus encore que les impôts sur les habitants du Mont-Tonnerre. Les familles d'agriculteurs avaient une invincible répugnance pour le service militaire, et tout semblait leur présager que l'Empereur en avait pour longtemps à faire la guerre ; la soumission de l'Allemagne n'était qu'apparente et dûe uniquement aux forces

qui la comprimaient. Il y eut pourtant un bal donné par la ville pour célébrer l'événement du 20 mars; mais ce bal fut assez triste; nul élan de la population ne contribua à la fête, à laquelle les fonctionnaires à peu près seuls prirent part.

Les levées d'hommes et de chevaux ne tardèrent pas à être prescrites; tout fut en mouvement pour les immenses préparatifs de la campagne de Russie. On s'entretenait partout des projets gigantesques de l'Empereur, sans en connaître le but. On supposa un moment qu'il s'agissait d'aller par terre dans l'Inde : la haine de Napoléon contre les Anglais autorisait cette conjecture, car on ignorait, dans le public, les circonstances de son mécontentement contre la Russie.

Nous avons eu constamment à Spire, pendant les trois années où j'y suis resté, le dépôt du 111e régiment d'infanterie de ligne, composé en majeure partie de Piémontais. Ce dépôt était commandé par le major; c'est ainsi que l'on désignait, sous l'Empire, le lieutenant-colonel. Le premier officier de ce grade que j'aie vu là était M. Staglieno, ancien aide de camp du Doge de Gênes. Il connaissait la duchesse de Dalberg, fille de Mme de Brignole, dame de l'Impératrice Joséphine. Nous allâmes ensemble à Hernsheim, voir le duc et la duchesse; nous reçûmes chez eux l'accueil le plus aimable.

Le duc (1) était le neveu du prince primat; il avait

(1) Emmerich-Joseph, duc de Dalberg, né à Mayence le 30 mai 1773, élevé à Erfurt, ministre de Bade à Paris sous l'Empire, naturalisé en 1809, conseiller d'Etat et duc en 1810,

séjourné à Paris sous le nom de baron de Dalberg, en qualité d'envoyé du grand-duc de Bade ; il y était à l'époque de l'arrestation du duc d'Enghien. On lui a reproché injustement de n'avoir pas averti son gouvernement de ce qui se tramait contre ce prince. Le fait est qu'il n'en sut rien, et que, néanmoins, il avait écrit à sa cour que la présence, sur la frontière de France, d'un prince connu par sa valeur était de nature à donner de l'ombrage au Premier Consul. On n'a jamais contesté que le duc d'Enghien n'eût été averti ; on sait qu'il était retenu à Ettenheim par son attachement pour Mlle de Rohan-Rochefort, et qu'il repoussa lui-même les avis qu'il reçut, en objectant qu'il n'avait nul dessein politique, etc.

Le duc de Dalberg appartenait à la plus grande noblesse allemande, sa famille avait le privilège, lors du sacre, de poser la couronne sur la tête de l'Empereur d'Allemagne. La forme consacrée pour l'appeler à cet honneur, lors de la cérémonie qui avait lieu à Francfort, consistait dans ces mots, prononcés à haute voix par un héraut d'armes : *Ist kein Dalberg da ?*

M. de Dalberg avait passé sa jeunesse à la cour de Vienne ; les compagnons de son enfance étaient les plus grands personnages de son temps. Il avait une instruction variée ; il aimait les beaux-arts et les plaisirs. Ses manières affables et dignes à la fois

membre du gouvernement provisoire en 1814, plénipotentiaire au congrès de Vienne avec Talleyrand, pair de France, ministre d'Etat et ambassadeur à Turin sous la seconde restauration, mort à Hernsheim en 1833.

étaient celles d'un homme du grand monde, ayant conservé au milieu des intrigues de la diplomatie les sentiments de l'honneur le plus chevaleresque. J'en veux citer deux traits avant d'aller plus loin. Je tiens le premier de lui-même et le second de sa respectable veuve.

Je lui demandais un jour d'où venait son intimité avec M. de Talleyrand. Il me répondit sur-le-champ qu'elle datait d'une époque où, ayant été chargé par le grand-duc de Bade d'offrir un million de francs au ministre des relations extérieures pour le remercier d'avoir fait réussir je ne sais quelle négociation importante pour son duché, M. de Talleyrand lui avait dit: « J'accepte, mais à la condition que nous partagerons cette somme ». M. de Dalberg refusa, objectant que si son souverain avait voulu le gratifier de 500.000 francs, il l'aurait fait directement ; que sa mission était de les offrir et non d'en prendre sa part.

Voici le second exemple de délicatesse et de générosité que m'a rapporté la duchesse, en se plaignant de n'avoir pas reçu de lettre de condoléance du baron Louis, lorsqu'elle perdit son mari: « Cependant, me dit-elle, lors de la faillite Paravey, le baron Louis était compris pour 60.000 francs, alors que mon mari perdait près de deux millions ; il vint lui faire une scène très vive, se plaignant amèrement de n'avoir placé ce capital chez ce banquier que sur des renseignements favorables donnés par M. de Dalberg : « Ne vous désolez pas, répondit le duc, je vous rembourserai les 60.000 francs, puisque

vous pensez que j'ai été cause de leur perte. »

Ce bon et aimable homme avait été fait duc par l'Empereur, et conseiller d'Etat avec une dotation de 400.000 francs de rente en Bavière. Cette munificence n'était pas tout à fait gratuite; elle avait pour but de le dédommager de la perte de l'héritage de son oncle le Prince Primat.

Tous les étés, le duc venait avec sa famille à Hernsheim, château situé près de Worms, dernier vestige de la fortune de ses pères. Pendant la guerre, ce château avait été brûlé ; il en restaura les ruines, ou, pour mieux dire, il le reconstitua en entier. Je passais plusieurs semaines dans cette excellente maison, où j'étais comblé des bontés du duc et de sa mère, la baronne de Dalberg, aimable et bonne vieille dame, qui vivait à Manheim, où j'allais parfois la voir. J'ai été, de la part de M. de Dalberg, l'objet d'une bienveillance qui ne s'est jamais démentie.

Les derniers beaux jours de l'Empire s'écoulèrent vite pour moi. J'avais été témoin des fêtes du mariage avec Marie-Louise, étant auditeur ; comme sous-préfet, je devais assister bien douloureusement à l'immense catastrophe de 1813.

L'Empereur était à Moscou ; nous en savions la nouvelle depuis peu de jours, lorsque je fus invité par M. Massias, dont le château était à Oggersheim, près Manheim, à aller passer la journée chez lui avec le duc de Dalberg. M. Massias était possesseur d'une galerie de tableaux valant 4 à 500.000 francs. Elle a été gravée par Landon ; on l'a connue dans les

arts sous le nom de son propriétaire. Je crois qu'elle fut achetée par le roi de Bavière.

M. de Dalberg, qui connaissait depuis longtemps M. Massias, envoyé de France à Carlsruhe, et ensuite consul général à Danzig, lui dit devant moi : « Eh bien ! mon cher Massias, croyez-vous vos tableaux en sûreté sur les bords du Rhin ? A votre place, je les ferais transporter à Paris. » M. Massias se prit à rire en objectant que l'ennemi était loin, puisque l'Empereur avait son quartier général à Moscou. « Qu'importe, répliqua le duc, avez-vous oublié Charles XII ? Croyez-vous que les glaces du nord seront plus douces aux Français qu'aux Suédois ? » Nous prîmes cela pour une boutade où perçait le mauvais vouloir du duc contre l'Empereur ; mais il me dit ensuite, en particulier, avoir reçu une lettre de l'armée où on lui dépeignait sa situation comme très fâcheuse, si la paix n'était pas promptement signée.

La catastrophe de Moscou vint bientôt après nous remplir de stupeur ; le fameux bulletin où elle fut racontée parut, sans transition aucune, après ceux qui avaient annoncé les succès de la Grande Armée et son entrée dans Moscou, dont l'incendie donna cependant beaucoup à penser, en dévoilant l'énergie avec laquelle les Russes étaient déterminés à défendre leurs foyers.

Le bulletin fut publié en même temps que nous apprenions le passage de l'Empereur par Mayence, voyageant avec une rapidité excessive, accompagné de son seul grand maréchal du Palais, Bertrand.

L'on a souvent dit que la France avait abandonné l'Empereur après le désastre de la campagne de Russie; c'est pourtant une erreur bien grande ; il a lui-même contribué à la propager dans les conversations rapportées par M. de Las Cases dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Mais les administrateurs de cette époque peuvent attester combien cette croyance est mal fondée. Indépendamment des quatre régiments de gardes d'honneur qui parurent à l'armée en 1812 pour la première fois (régiments plus nombreux que les autres, composés de jeunes gens appartenant aux meilleures familles, à celles surtout qui avaient fait jusque-là tous les efforts imaginables pour soustraire leurs fils à l'obligation du service militaire, si terrible alors); il y eut de l'élan pour fournir de nouvelles recrues aux débris de l'armée de Russie.

L'Empereur appela en Allemagne les régiments de marine, composés d'hommes déjà anciens de service ; il en confia le commandement au maréchal de Marmont. Dans chaque arrondissement, il y eut aussi des *cavaliers volontaires*. L'épithète de *volontaires* ne leur était pas due, cependant, car ils étaient désignés par l'autorité parmi le peu de jeunes gens valides que les conscriptions répétées coup sur coup avaient laissés dans leurs foyers. Les souscriptions volontaires et les prélèvements sur les revenus des communes ou des départements fournissaient les chevaux et l'équipement.

L'arrondissement de Spire fournit 72 hommes et 72 chevaux. Je les conduisis moi-même à Mayence,

où l'Empereur venait d'arriver se rendant à la tête de l'armée qu'il avait formée si rapidement. J'avais fait apporter les fonds nécessaires à l'équipement; je m'attendais à un témoignage de satisfaction, mais personne ne remarqua mon zèle. Je dus retourner à Spire, avec la triste pensée que j'avais peut-être abusé de mon influence sur mes excellents administrés, pour en obtenir une aussi forte contribution en hommes et en argent, au delà de celle qui était exigée.

L'Empereur quitta Mayence, et, bientôt après, on apprit qu'il avait gagné, le 2 mai 1813, la bataille de Lutzen.

Depuis longtemps, le service de l'armée ne pouvait plus se faire qu'à l'aide de réquisitions frappées sur le pays. Lorsqu'un mouvement de troupes était ordonné, s'il devait s'effectuer par eau, les commissaires des guerres nous requéraient de faire fournir les bateaux. S'ils étaient pressés et que l'ordre fût de faire voyager les troupes en poste, on frappait une réquisition de voitures attelées, d'étape en étape, et nos estimables laboureurs faisaient les frais, contre des bons de réquisition qui n'ont jamais été liquidés, de ces mouvements rapides des renforts destinés à l'armée.

Après la bataille de Leipzig, alors déjà que tous les services étaient en souffrance, nous ne recevions pas d'appointements, la dépense des prisons, celle des routes, les fournisseurs des hôpitaux, ceux des vivres et des fourrages, absorbaient tous les revenus. Je fus prévenu, par le grand bailli de Manheim,

qu'il faisait conduire sur la rive gauche du Rhin, où j'aurais à les recevoir, tous les soldats malades, éclopés ou blessés qui se trouvaient dans le pays de Bade, ainsi que tous les petits dépôts de cavalerie où l'on avait réuni les chevaux momentanément hors de service. Nous ignorions encore le désastre de Leipzig et la trahison des Saxons et des Bavarois. Quelle douloureuse surprise nous causa la résolution des autorités allemandes ! Jusqu'alors, elles avaient poussé la soumission envers la France assez loin pour être obséquieuses envers nous, fonctionnaires civils du territoire voisin, quoique nous n'eussions rien à leur demander.

Mon embarras fut d'autant plus grand à la réception de cette triste nouvelle que je n'avais ni fonds, ni instructions du préfet, ni moyens d'abriter un millier d'hommes et cinq ou six cents chevaux rejetés en trois jours au delà du Rhin, dans mon arrondissement. Il fallut placer les malades et les blessés sur de la paille dans les églises de Worms, et ensuite dans les vastes greniers du chapitre de la cathédrale.

C'est alors que commença une série de journées pénibles et de nuits sans sommeil, accablé que j'étais par la responsabilité qui pesait sur moi, et par l'impossibilité physique de traiter nos pauvres soldats malades ou blessés de manière à les rendre à la santé.

Le premier avis officiel de la situation nouvelle où allait se trouver la France vis-à-vis de l'étranger me fut apporté par le général Blancard, récemment

promu au grade de général de brigade, après avoir commandé un des régiments de carabiniers. Le maréchal Kellermann l'envoyait prendre le commandement de la rive gauche du Rhin, depuis Landau jusqu'à Oppenheim. Il vint vers moi et, comme je lui demandais où étaient ses troupes et quand elles arriveraient, j'appris qu'il n'avait pas un soldat. Nous concertâmes les moyens de ramener sur la rive gauche tous les bateaux du Rhin ; les douaniers et la gendarmerie furent employés à cette opération qui s'exécuta très incomplètement: nous n'étions pas en mesure de contraindre les propriétaires d'embarcations de la rive droite à venir les amarrer sur la nôtre, afin de gêner le plus possible le passage du fleuve par les soldats étrangers.

Au moment où j'épuisais la bienfaisance publique en réquisitions pour la nourriture des malades, je reçus une énorme et très impérative demande de viande sur pied, salaisons, vins, fourrages, bois à brûler, etc., pour les approvisionnements de Mayence et de Landau. Je reçus l'avis aussi que les 3e et 6e corps de la Grande Armée étaient envoyés dans mon arrondissement avec ordre d'y vivre à la table de leurs hôtes, depuis le général jusqu'au simple soldat.

Le duc de Bellune commandait le 3e corps ; il ne fit qu'un court séjour dans l'arrondissement de Spire ; il marcha vers Strasbourg. Le 6e corps, commandé par le duc de Raguse, resta seul, ayant son quartier général à Worms. Il y avait aussi deux régiments de gardes d'honneur, l'un commandé par

le comte de Pange, chambellan de l'Empereur, aux obsèques duquel nous avons assisté avec mes fils en 1850. L'autre était sous les ordres de M. de Ségur.

Appelé à Worms par le duc de Raguse (1) pour combiner la dislocation de son corps d'armée de manière à assurer sa subsistance le mieux possible, je fus introduit chez lui par son premier aide de camp, M. Denis Damrémont, tué depuis au siège de Constantine. Il y avait plusieurs autres officiers dans la pièce qui précédait le cabinet du maréchal, entre autres Dulimbert, mon camarade de classe, alors chef d'escadron. Je trouvai le maréchal avec son chef d'état-major, le général Meynadier. Il me dit qu'il avait de 6 à 7.000 hommes et environ 1.000 chevaux et me demanda combien de temps je pourrais les faire vivre, je l'assurai que, s'il y avait de l'ordre, sa troupe serait longtemps dans l'abondance : « Il y en aura, me répondit-il, entendez-vous avec M. Garnier, commissaire des guerres faisant fonctions de commissaire ordonnateur, il vous donnera les employés dont il dispose, ou bien on les laissera inoccupés, comme vous l'aimerez mieux » (2).

(1) Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, duc de Raguse, né à Châtillon-sur-Seine le 20 juillet 1774, sorti de l'école d'artillerie de Châlons, aide de camp de Bonaparte en Italie, général de brigade en 1797, inspecteur général de l'artillerie en 1801, duc de Raguse en 1808, maréchal en 1809. Sous la Restauration, malgré sa trahison du 2 avril 1814, il n'obtint qu'une demi-faveur. En juillet 1830, il commandait les troupes de Charles X, alla vivre dans l'exil à Vienne, et mourut à Venise le 22 juillet 1852.

(2) Les employés de l'armée, connus des soldats sous le nom de *riz-pain-sel*, étaient très dévoués. On les accusait cependant

Après ces premiers mots et l'assurance que je donnai au maréchal de mon dévouement aux intérêts de son armée, il fit déployer la carte des bords du Rhin par le général Meynadier, en me disant : « Comment placeriez-vous mon corps d'armée dans un rayon d'une lieue du fleuve ? Je l'éloignerai dès que le Rhin charriera un glaçon grand comme cette table. » Je fis sur-le-champ la répartition. Le maréchal l'approuva : « Cela sera ainsi, dit-il au général Meynadier, non parce que le sous-préfet le veut, mais parce que je le prescris. » Je me levai à cette impolitesse bien gratuite du duc de Raguse, puisque j'avais accédé à sa demande en distribuant sa troupe entre les diverses communes des bords du Rhin. Le maréchal était très haut, il cherchait souvent à humilier les personnes qui avaient affaire à lui.

Les mois de novembre et de décembre 1813 furent bien pénibles pour moi. J'organisai un service provisoire des vivres et des fourrages pour l'armée ; en même temps, j'avais à satisfaire aux approvisionnements de siège de Mayence et de Landau, et à pourvoir au service de plusieurs hôpitaux. Tout cela sans argent, avec le secours des réquisitions.

Le typhus faisait dans l'armée et dans la population d'affreux ravages ; on comptait les morts par milliers. Mayence perdit en peu de mois un quart de sa population. L'autorité militaire avait prescrit d'évacuer de l'armée vers l'intérieur tous les malades

de s'occuper du soin de leur fortune et non du bien-être de la troupe. Le maréchal, pas plus que M. Garnier, ne les défendirent contre ces préventions défavorables [S.].

transportables. En conséquence, tous les jours, des charrettes de réquisition, garnies de paille, apportaient à Spire des convois de 50, 60 ou 80 malades. L'impossibilité de les coucher dans des lits nous avait obligés à les placer sur de la paille, dans les caves dépendant autrefois du chapitre de la Cathédrale de Spire. Ces caves étaient vastes, éclairées par de larges baies que nous fermâmes avec des chassis garnis d'étamine, faute de temps et de moyens de les vitrer. Après chaque évacuation, on brûlait la paille sous les voûtes, et ce moyen de purifier l'air en détruisant les miasmes infects déposés par les pauvres soldats malades nous sembla, pendant quelque temps, avoir produit des résultats satisfaisants. Mais bientôt le froid, devenant plus vif et la clôture en simple étamine ne l'empêchant pas de pénétrer, les malades s'en trouvèrent mal ; les médecins m'avertirent de l'apparition d'un nouveau symptôme grave agissant d'une manière fatale sur eux. Que faire ? La population était en partie atteinte du typhus. Les infirmiers mouraient ; le Directeur de l'hôpital les avait précédés et plusieurs médecins, à leur tête le bon docteur D..... (1), dont les soins et le courage auraient mérité un meilleur sort, avaient aussi succombé. Nul autre local n'était assez vaste pour recevoir le nombre toujours croissant des militaires malades arrivant tous les jours de Mayence et de quelques-uns des cantonnements.

J'ai vu de près, en 1832, les ravages du choléra : ils ont été bien moins affreux que ceux du typhus.

(1) Le nom n'est pas lisible dans le manuscrit.

Combien de pauvres soldats mouraient en route sur les charrettes, entre l'hôpital de Worms et celui de Spire ? J'assistais ordinairement à l'arrivée de ces convois de malades, pour veiller à ce qu'ils reçussent de suite les soins dont ils avaient besoin. Je frémis encore au souvenir des scènes douloureuses dont j'ai été le témoin : après avoir aidé les malades à descendre de ces voitures rurales, il restait souvent deux ou trois morts sur la paille du chariot, que les conducteurs, pour s'éloigner plus vite, jetaient sur le pavé. Un soir, la nuit commençait à être noire, j'entendis retentir à mes pieds la chute d'un de ces corps, vers lequel je m'élançai, croyant qu'un malade était tombé : « C'est un mort », me dit froidement un infirmier. Mieux vaut, je crois, l'aspect d'un champ de bataille, où les blessés disputent encore leur vie, que celui des hôpitaux en temps d'épidémie.

J'avertis le duc de Raguse du déplorable état où étaient les malades, en le priant de n'en plus envoyer à Spire. Il voulut s'en convaincre et vint les visiter dans le mois de décembre ; déjà le froid nous avait contraints de ne plus faire usage des caves du chapitre. Les greniers seuls, fort spacieux, étaient occupés ; mais le nombre des malades était tel qu'on avait été obligé d'en placer deux sur la même couche, et même plusieurs dans les corridors, sur des paillasses. Le maréchal arriva avec une partie de son état-major. J'allai au-devant de lui ; nous marchions au second rang, le général Jamin et moi. J'offris au général Jamin du vinaigre des quatre voleurs dont

j'avais un flacon, en l'engageant à s'en servir pour neutraliser les miasmes auxquels nous allions être exposés. Le général en imbiba son mouchoir et me dit: « offrez-le au maréchal. » J'avais été l'objet d'une impolitesse du maréchal, j'en redoutais quelqu'autre ; ce ne fut donc pas sans appréhension que je me hasardai à suivre le conseil du général Jamin. Le maréchal me repoussa d'un geste qui voulait dire : ce danger-là ne m'émeut pas plus qu'un autre. Cependant, à peine fûmes-nous dans la salle, où un homme mort ayant encore les yeux ouverts gisait à côté d'un malade, et où nous vîmes dans d'affreuses convulsions un pauvre petit nègre, fifre de je ne sais quel régiment, que le maréchal changea de ton. Il s'approcha de moi d'un air profondément touché : « Ce spectacle est affreux, me dit-il, je ne dirigerai plus de malades sur Spire ; il est trop évident que vous manquez de moyens pour les faire soigner. » Il se disposait à sortir ; nous étions au rez-de-chaussée, je l'avertis qu'il y avait d'autres salles au premier ; il y monta, l'odeur était plus infecte encore. A partir de cette visite, le maréchal changea de manières avec moi : il avait reconnu, sans doute, qu'un fonctionnaire qui assistait tous les jours à ces scènes de désolation méritait des égards.

Il faut, pour achever ce triste chapitre du typhus, que je rapporte les moyens dont nous usions pour alimenter les malheureux malades. Le matin, ou la veille au soir, le maire faisait publier que tel quartier aurait à fournir le bouillon pour l'hôpital militaire. Par suite de cet avis, chaque ménage du quartier

désigné envoyait sa servante porter une certaine quantité de bouillon. Jamais ces distributions n'ont été insuffisantes. Je suis plein d'admiration, aujourd'hui encore, pour cette inépuisable charité des habitants. Elle n'occasionna pas seulement une dépense disproportionnée aux ressources de ceux qui la faisaient; elle coûta la vie à la plupart des distributrices de ces aliments. Il en est de même des conducteurs des voitures. Malgré les précautions qu'on leur recommandait de prendre en se tenant au-dessus du vent, de manière à n'avoir pas les émanations dont l'air se chargeait en passant sur les malades, presque tous succombèrent.

La visite du maréchal avait été précédée d'une revue où avaient figuré la brigade du général Jamin et celle du général Pelleport, brigades bien réduites et dont l'aspect, tout martial qu'il était, n'avait pas pu nous rassurer. Le soir, le maréchal causa de la situation où nous étions avec abandon. Il y avait autour de lui les généraux Jamin, Meynadier, Curto, Pelleport, le colonel Fabvier et les aides de camp. Il nous apprit qu'il avait écrit à l'Empereur en lui demandant de l'autoriser à s'employer uniquement à faire une guerre de partisans contre les masses de troupes étrangères qui allaient envahir la France, et auxquelles il reconnaissait l'impossibilité de résister en ligne. On venait d'apprendre que l'ennemi avait franchi le Rhin du côté d'Huningue.

Le 30 décembre, le maréchal m'annonça qu'il portait son quartier général à Neustadt an der Haardt, entrée de l'un des défilés par lesquels devait s'opérer

sa retraite. Il colora cette marche en arrière en me disant que, de là, il observerait mieux ce qui se passerait sur le Rhin. J'objectai qu'il me laissait à l'avant-garde avec les malades, les caisses publiques, à peu près vides, il est vrai, et toutes les administrations. Il m'autorisa à faire retirer les comptables, et à évacuer les malades vers l'intérieur avec les matelas et les couvertures dont on n'aurait plus besoin désormais à l'hôpital. J'avais prescrit ces mesures pour le lendemain, mais la neige tomba en abondance et nous les fit ajourner. Notre anxiété était grande ; nous n'avions aucune nouvelle de la rive droite du Rhin ; les tentatives faites pour y envoyer des espions avaient été sans résultat ; il aurait fallu de l'argent pour déterminer un individu intelligent à se risquer au delà du Rhin : nous ne disposions d'aucune somme. Tout le jour, et, la nuit surtout, les postes que nous avions sur les bords du Rhin échangaient des coups de fusil d'une rive à l'autre. Le maréchal approuvait cette inutile fusillade ; elle avait l'avantage, selon lui, d'accoutumer avec leurs fusils les conscrits, dont il avait un bon nombre parmi ses troupes. Cette fusillade s'animait parfois au point de nous faire croire à des tentatives de passage de la part de l'ennemi. Je couchais à moitié habillé depuis plusieurs nuits, d'autant moins rassuré que le général Curto s'attendait à tous les instants, m'assurait-il, à voir entrer chez lui un officier de cosaques lui disant : « Mon général, vous êtes mon prisonnier ».

Un soir que j'étais chez lui, arriva une ordonnance de hussards apportant au galop un billet d'un chef

de bataillon placé entre Spire et Manheim, contenant ces mots : « On n'entend que barques sur la rive droite ». La générale battit, toutes les troupes prirent les armes, l'alerte fut vive ; au jour, nous apprîmes qu'elle avait été tout à fait gratuite. Nous savions qu'il y avait fort peu de barques sur la rive droite ; mais on en pouvait réunir assez, cependant, pour jeter quelques centaines d'hommes sur un point donné, où ils n'auraient pas trouvé de résistance. Le seul endroit fortifié était la Neckar-Spitze, où nous avions une redoute en terre, fraisée et palissadée, armée de deux pièces de gros calibre et d'un obusier ; c'était le point correspondant au confluent du Neckar et du Rhin. Il s'agissait d'empêcher le déplacement d'un pont de bateaux préparé dans le Neckar pour assurer le passage de l'armée ennemie. Cette redoute, dont j'avais fourni les matériaux par réquisition, m'avait semblé formidable ; elle ne fut pourtant pas défendue.

Depuis que le maréchal avait fait son mouvement en arrière, nous n'entendions plus les coups de fusil qui nous tenaient en éveil ; on n'avait laissé sur les bords du Rhin que de petits postes de cavalerie placés en observation. Le 1er janvier 1814 au matin, j'étais déjà en uniforme pour aller faire des visites de nouvel an, lorsqu'on vint m'apprendre, de la part du général Curto, que l'ennemi avait passé le Rhin, à Manheim ; bientôt la générale battit. Je fus consterné. Cet événement prévu depuis longtemps, annoncé par l'Empereur lui-même, lorsqu'il plaça le quartier général de son armée à Metz, n'en fut pas

moins affreux pour moi. Je me transportai chez le maire pour lui recommander nos malades. J'allai à l'hôpital arrêter le départ de ceux qu'il avait été question de mettre en route ce jour-là; je vins ensuite chez le général Curto demander des détails. Il n'en savait aucun ; le général Pelleport montait à cheval, sortant de chez son hôtelier, M. Litchtenberger, fabricant de tabac, pour aller reconnaître l'ennemi. Le général Curto allait rejoindre le maréchal ; il m'offrit de me laisser la gendarmerie, la douane et les employés des droits réunis, pour m'escorter. Je le remerciai, bien sûr que je n'avais rien à redouter de la part des habitants.

Je rentrai à la sous-préfecture, où je n'avais pris aucune mesure pour mettre à l'abri mon mobilier. Je fis emballer les objets les plus précieux, et je partis vers deux heures pour me rendre à Landau dans ma voiture, conduite par un cocher suisse que j'avais depuis quelque temps, emmenant un petit orphelin de quinze ans que j'avais aussi à mon service.

Ma mère était avec moi depuis 1812. Elle avait longtemps résisté à la prière que je lui avais faite de s'éloigner de Spire ; je n'avais pu l'y déterminer qu'aux premiers jours de décembre. Le général Blancard, en dînant chez moi, témoigna une grande surprise d'y voir une femme âgée : « A quoi pensez-vous ? Ne savez-vous pas qu'au premier jour l'ennemi va s'emparer de ce pays-ci, si ce n'est de nous-mêmes ? Voulez-vous lui abandonner votre mère en vous retirant, ou bien rester prisonnier avec elle ? » J'obtins alors qu'elle allât à Deux-Ponts.

J'avais passé 35 mois dans l'arrondissement de Spire, au milieu de travaux administratifs souvent pénibles à remplir; mon cœur avait saigné plus d'une fois, en mettant à exécution les mesures rigoureuses auxquelles obligeaient les incessantes levées d'hommes appelés pour recruter l'armée; un jour je fus douloureusement ému par une scène que vint faire dans le bureau de la sous-préfecture une jeune et belle femme tenant un petit enfant sur ses bras. « Où est le sous-préfet? » dit-elle en entrant. J'étais debout; je m'avançai: « Tenez, voilà votre argent, laissez-moi mon mari, je ne l'ai pas épousé pour qu'il aille à l'armée!» Au même instant, elle jeta sur le plancher cent pièces de cinq francs toutes neuves qu'elle avait reçues en dot, l'année d'avant, de la ville de Spire, en épousant comme rosière, le jour de la fête de l'Empereur, un soldat de la compagnie départementale, préposée à la garde de la préfecture et des prisons. C'était une compagnie de réserve créée dans le but d'utiliser les hommes qui ne pouvaient pas quitter leurs foyers sans abandonner leurs familles à la misère; on leur donnait de fréquentes permissions d'absence pour aider à la culture et à la moisson. Mais, dans la crise de 1813, on appela ces compagnies au service actif. La pauvre femme éclata en sanglots et en reproches en nous montrant son nourrisson que nous privions de son père, et elle d'un mari. Tous les employés furent attendris; ils se précipitèrent pour ramasser l'argent; nous obligeâmes la triste rosière à le reprendre en tâchant de calmer son désespoir; mais, hélas! aucune parole n'était la

bonne, nous n'avions nul moyen de lui rendre son mari. Je montai chez ma mère pour lui raconter cette déplorable scène ; je fus pris pour la première fois d'un grand découragement ; peu s'en fallut que je ne renonçasse à la carrière administrative, voyant la nécessité de la suivre au prix de pareils actes de rigueur. Ma bonne mère s'empressa auprès de la jeune nourrice ; elle aurait bien voulu la rassurer, mais ne sachant pas l'allemand, elle ne put se faire comprendre qu'en caressant son enfant.

Si j'ai passé de mauvais jours à Spire, j'en ai eu aussi de bien agréables que m'a procurés l'affection des bons habitants de cet arrondissement. J'étais fêté et accueilli partout avec un sentiment de bienveillance dont je conserve un agréable souvenir. Mes liaisons avec le duc de Dalberg, avec M. Massias, avec la plupart des grands propriétaires, l'estime dont je jouissais, d'autant plus grande que j'étais un des premiers fonctionnaires français employés sur les bords du Rhin qui n'eût pas fait tourner son autorité au profit de sa fortune, m'avaient rendu mes administrés bien chers. Ils me prouvèrent plus tard combien ils m'étaient attachés, en prenant soin de mon mobilier. Il me fut restitué en entier, sans autre dommage qu'un verre de pendule cassé ; encore le fut-il, je crois, dans le transport de Spire à Wissembourg : c'était le verre de cette même pendule de Bélisaire que mes enfants ont connue.

En arrivant à Landau avec ma voiture, le 1er jan-1814, je fus pris d'une sorte de remords : j'avais quitté Spire en me dirigeant sur Neustadt, mais, à

une lieue, je rencontrai, fuyant en désordre, une foule d'employés et de valets de l'armée ; ils m'apprirent qu'on se battait sur la route de Neustadt, en m'assurant que j'allais être pris si je continuais dans cette direction. Le lendemain, je supposai la possibilité d'un succès de notre armée ; il me sembla nécessaire de me rendre auprès du maréchal, afin de lui être utile, ainsi qu'aux habitants dont j'avais les intérêts à cœur, pour le cas où le séjour du 6e corps se prolongerait dans mon arrondissement. Je pris le parti de laisser ma voiture dans Landau, en la confiant à M. Stahl, receveur municipal ; je montai sur l'un des chevaux, mon petit domestique sur l'autre, je congédiai mon cocher, pressé de retourner vers sa femme, et je m'acheminai vers Neustadt. La distance est longue. J'arrivais à 2 heures près de l'une des portes, lorsqu'un bruit étrange et des plus sinistres vint frapper mon oreille : il me sembla que l'ennemi attaquait la porte opposée. J'avais rencontré sur la route une charrette pleine de blessés, ils m'avaient encouragé à continuer, disant « le maréchal est vainqueur ». Cependant, j'apercevais à ma droite, sur une éminence, une vedette dont la carabine était tourné vers la plaine. Je m'approchai de ce cavalier : « l'ennemi est là, me dit-il, dans le village, à 500 pas. J'ai ordre de me replier dès qu'il fera un mouvement. Toutes les troupes sont dans Neustadt ou en arrière. » Au même instant, j'aperçus une voiture sortant de la ville. Je reconnus, en m'en approchant, M. Dabry, garde magasin des vivres à Spire, sa femme et une demoi-

selle, fiancée de Quellain, employé des contributions indirectes, excellent jeune homme que je connaissais. M. Dabry m'apprit que l'encombrement était extrême dans Neustadt, que le maréchal était en pleine retraite, et que la vallée étroite dans laquelle il était engagé avec son artillerie était tellement obstruée par les voitures de toute espèce, que je ne parviendrais peut-être pas à le rejoindre, même à cheval. L'arrondissement de Spire finissait à Saint-Lambrecht, non loin de Neustadt; je n'avais plus d'autorité au delà. Je me décidai donc à tourner bride et à m'en aller vers Deux-Ponts, par la vallée d'Annweiler. Mes chevaux étaient si fatigués que je fus contraint de m'arrêter à la nuit, dans une des dernières communes de mon arrondissement. Le maire fut parfait pour moi. Il envoya des paysans à la découverte jusqu'au village voisin et m'assura que je serais averti à temps. En effet, à 3 heures du matin, il vint lui-même me dire que les cosaques se mettaient en mouvement. Il n'y avait avec moi aucune troupe ; je montai à cheval et continuai ma route. Je rejoignis la voiture de M. Dabry dans la vallée d'Annweiler; nous passâmes la seconde nuit dans cette petite ville, et le 3 j'arrivai à Deux-Ponts, où je m'occupai de faire partir ma mère.

Le 4 au matin, nous nous mîmes en route pour Metz. J'avais averti M. Staubberg, directeur du haras, en l'engageant à faire partir ses chevaux. Non loin de Deux-Ponts, à Landstuhl (1), je me trouvai sur

(1) Il y a ici une erreur. Landstuhl est sur la route de Deux-

la ligne suivie par l'armée ; ce n'est qu'alors que je pus me faire une idée de ce qu'était une retraite. La route était couverte des femmes et des enfants, des gendarmes et des douaniers, de soldats éclopés ou de blessés qui avaient pu marcher. Tous les véhicules possibles, tous les attelages, depuis le superbe étalon de Deux-Ponts jusqu'au plus humble baudet, étaient utilisés pour traîner les meubles et les enfants de tous les ménages français dérangés par l'invasion.

A Sarrebrück, où j'eus bien de la peine à obtenir des chevaux de poste, je trouvai, le 5 au matin, le portefeuille d'une estafette jeté sur le fumier. Il fallut vivement insister auprès du maître de poste pour qu'enfin il fît partir ce portefeuille, sur le dos d'un postillon qui monta à cheval devant moi. Ce portefeuille contenait, sans doute, l'avis adressé à Paris du passage du Rhin par l'ennemi. J'appris depuis qu'il y était parvenu le 7 seulement.

La difficulté d'avoir des chevaux de poste retarda beaucoup notre voyage : nous n'arrivâmes à Paris que le 9. J'avais vu, en passant à Metz, le préfet, M. de Vaublanc (1), pour lui demander s'il avait du Gouvernement des ordres pour les fonctionnaires obligés

Ponts à Kaiserslautern et à Worms, et non pas sur celle de Deux-Ponts à Metz.

(1) Vaublanc (Vincent-Marie, comte de) né en 1756, d'abord officier, puis député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, condamné à mort par contumace au 13 vendémiaire an IV, député aux Cinq-Cents, proscrit au 18 fructidor, et devenu préfet de la Moselle en 1805. Il y était encore à la Restauration, se sauva à Gand pendant les Cent jours, et après la seconde abdication devint ministre de l'intérieur. Il rentra dans la vie privée en 1827 et mourut en 1845.

de se retirer devant l'invasion. Il me dit que non, en me prévenant de ne pas rester dans Metz, si je n'avais point d'approvisionnements de siège, les bouches inutiles ne devant pas s'y fixer. M. de Vaublanc avait été malade, il était au coin de son feu, en robe de chambre de molleton blanc, ayant sur la tête un chapeau à plumes : « Comment, Monsieur, vous en êtes sûr, les étrangers arrivent en armes sur le territoire français? — Sans aucun doute, Monsieur le Préfet, il est même probable que le quartier général du duc de Raguse sera ce soir à Sarrebrück. — Ils ne savent donc pas ce qu'a dit le Grand Frédéric, que, s'il y a cent portes pour rentrer en France, il n'y en a pas une pour en sortir? »

CHAPITRE IV

LES ALLIÉS A PARIS

Arrivée à Paris. — Le duc de Dalberg. — La colère du duc de Rovigo. — Les projets de M. Réal. — Schulmeister. — L'évasion de Louis Sers. — Les alliés sous Paris. — Les cachettes du duc de Dalberg. — La voiture de M. de Talleyrand. — Le cavalier de Mme de Marescalchi. — L'entrée des alliés. — Le gouvernement provisoire à l'hôtel Talleyrand. — Le maréchal Lefebvre et la musique russe. — Dupont (de Nemours). — Sauvo et le *Moniteur*. — Le général Doumerc. — Dufresne Saint-Léon et la cocarde tricolore. — Les finances du Gouvernement provisoire. — M. de Talleyrand et la constitution. — Le secrétaire de M. de Vitrolles.

J'arrivai à Paris le 9 janvier. On ignorait tout à fait l'invasion par Manheim ; on savait celle qui avait eu lieu par Bâle. J'allai voir le duc de Dalberg. « Ah ! me dit-il, voilà une situation affreuse, l'obstination de l'Empereur à ne pas vouloir traiter de bonne foi nous a amenés où nous en sommes ; les désastres à prévoir sont effrayants. Voilà où aboutissent les conquérants et les despotes ». Ce langage ne me surprit pas ; j'avais été accoutumé à l'entendre ; la sagesse de mon père avait toujours été effrayée de l'ambition de l'Empereur et de son peu de respect pour les libertés publiques. Le soir, je me présentai à M. Joubert, gouverneur de la Banque ; il avait eu des bontés pour moi pendant mon séjour au conseil

d'Etat ; ses liaisons avec mon père m'en faisaient un protecteur. Quoiqu'il y eût fort peu de monde dans son salon, il eut l'air de croire que je venais à Paris en vertu d'un congé. Je le détrompai en lui apprenant l'occupation de mon arrondissement par l'ennemi. Il me témoigna une surprise fort grande, en m'invitant à voix basse à bien me garder de répandre une aussi funeste nouvelle. Je fus on ne peut plus étonné de cette recommandation : Comment cacher, en présence des faits, la réalité de l'invasion ?

J'appris alors l'arrivée tardive des dépêches du maréchal Marmont aux Tuileries, et la colère de l'Empereur à ce sujet. J'avais rendu compte au Ministre de l'Intérieur, M. de Montalivet, de ma conduite depuis l'invasion ; il l'avait approuvée. Cependant, je reçus du duc de Rovigo, ministre de la police (1), l'ordre de me présenter chez lui.

J'allai, en costume d'auditeur, au rendez-vous qu'il m'assignait. Il me reçut avec une rare insolence : « D'où vient, Monsieur, que vous êtes à Paris

(1) Aimé-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo, né à Marcq (Ardennes), le 26 avril 1774, engagé à 16 ans, capitaine de cavalerie en 1793, chef d'escadrons en 1797, colonel en 1800, général de brigade en 1802, général de division en 1804, ambassadeur à Pétersbourg en 1807, duc de Rovigo en 1808, ministre de la police en 1810, membre du conseil de régence en mars 1814. Instrument aveugle de l'Empereur, il lui était rigoureusement fidèle, voulut le suivre à Sainte-Hélène et fut envoyé prisonnier à Malte par les Anglais. Il s'évada, se réfugia à Smyrne, puis à Vienne, enfin à Londres, d'où il rentra à Paris en 1819. Il avait été condamné à mort par contumace. A son retour il fut acquitté. Après juillet 1830, il commanda le corps d'occupation en Algérie, et mourut à Paris le 2 juin 1833.

et que vous ne vous êtes pas présenté à moi ? — Monseigneur, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur en lui rendant compte des motifs de ma présence ici ; je me suis retiré devant les ennemis, ainsi que j'en avais reçu l'ordre. — Vous ne dépendez pas seulement du ministre de l'Intérieur ; il fallait me rendre des comptes ; d'où vient que je n'ai reçu de vous aucun rapport ? — Monseigneur, j'ai pu correspondre avec le préfet jusqu'au 31 décembre 1813, c'était à lui à vous rendre des comptes. Le 1er janvier 1814, c'est dans mon arrondissement que l'ennemi a mis le pied. Le duc de Raguse s'est retiré devant lui ; je n'ai quitté l'arrondissement qu'après l'armée. — Monsieur, ce n'est pas ainsi qu'on sert l'Empereur, vous avez bien des torts à réparer, retournez à votre poste et songez à mieux servir. » Pendant qu'il me parlait, le duc de Rovigo arpentait son salon à grands pas ; j'avais peine à le suivre ; au travers de l'agitation dont il était animé, sa colère à mon endroit me sembla factice et tellement déraisonnable que d'autres préoccupations me parurent la motiver.

J'allai pourtant tout raconter au duc de Dalberg. Au lieu de me rassurer, il me conta la colère de l'Empereur et la fureur de tous ceux de ses entours, habitués à calquer leur façon d'être sur la sienne. « Tenez-vous à l'écart, me dit-il, ils sont capables de vous envoyer à Vincennes. »

Je restai coi d'après cet avis. L'Empereur quitta Paris pour commencer sa campagne de France, dernier éclair de sa gloire expirante. Après ses premiers succès, je reçus de M. Réal, conseiller d'Etat

chargé de la police, une invitation de passer chez lui. Cette fois, je commençai à croire aux prédictions du duc. J'allai voir M. Réal avec appréhension et ne fus pas médiocrement surpris de l'entendre me faire des compliments sur ma conduite et me dire que l'Empereur l'avait appréciée. Il en vint ensuite à me proposer de retourner dans mon arrondissement pour y organiser une guerre de partisans. J'objectai l'impossibilité de réussir dans une pareille entreprise, à cause de la topographie de l'arrondissement de Spire, situé presque tout en plaine. L'Empereur demandait qu'à l'aide des forestiers et des douaniers on inquiétât les derrières de l'ennemi. Je ne pus me tirer des mains de M. Réal qu'en lui promettant d'écrire aux habitants du Mont-Tonnerre connus par leur attachement à la France. Je me confessai de ce péché au duc de Dalberg. Je craignais, malgré le ton de mes lettres, de compromettre ceux à qui elles étaient adressées, si l'ennemi venait à les saisir. Le duc me rassura. Il savait que les lettres devaient être remises à Schulmeister, célèbre espion souvent employé par l'Empereur, auquel il avait rendu de grands services dans ses campagnes d'Allemagne. Il avait mission de se rendre sur les derrières de l'armée ennemie et ne tenait pas le moins du monde à des écrits propres à le compromettre ; il dit qu'il les rendrait ; je ne les ai pas revus ; mais je crois que Schulmeister ne quitta pas Paris. Ses mémoires, s'il les avait écrits, contiendraient des faits curieux, ignorés des historiens.

Ce même Schulmeister, enrichi par l'Empereur, a

fini ses jours dans une jolie campagne des environs de Strasbourg.

Depuis le départ de l'Empereur pour l'armée, j'allais au conseil d'Etat, à la section des Finances, dont le siège était dans les entresols des Tuileries situés entre le pavillon de l'Horloge et le pavillon de Marsan (côté de la rue de Rivoli); un matin, j'entendis M. Regnault de Saint-Jean d'Angély dire à M. Defermon, notre président, que la Vendée se remuait. Ce fut le premier indice des intentions du parti des princes de la maison de Bourbon. Un autre jour, j'arrivais dans le cabinet de M. de Dalberg; il était en tête-à-tête avec M. Rivière, chef de division de la Marine; la conversation cessa à mon entrée; après les premières civilités, je me disposais à me retirer lorsque le duc, rassurant son interlocuteur, me désigna comme un de ses amis, très sûr. La conversation reprit alors : j'entendis pour la première fois affirmer que le retour des Bourbons était le seul moyen de salut restant à la France, dont l'ambition de l'Empereur causait la ruine. J'étais loin de partager cette opinion ; je me retirai bien triste d'avoir entrevu des desseins dont la réalisation me semblait funeste à notre patrie, si malheureuse alors.

Les succès de l'Empereur dans la campagne de France ne ranimèrent pas nos espérances; il paraissait évident qu'il succomberait en présence du nombre prodigieux de ses ennemis.

Mon frère Louis, resté à Dresde, où il était adjoint aux commissaires des guerres, pour soigner Jean-Jacques malade du typhus, parvint à s'évader lors de

la capitulation de cette place. Il avait obtenu un passe-port avec la qualité de négociant suisse. Jean-Jacques, auquel il proposa de tenter l'aventure avec lui, s'y refusa ; il était alors lieutenant du génie, et préféra suivre le sort de ses camarades, en allant prisonnier de guerre à Presbourg. Louis emmena avec lui M. Delaunay, auditeur au conseil d'Etat. Ils prirent la poste comme deux voyageurs du commerce. Il faut expliquer comment Louis en avait le moyen. En quittant Spire, j'avais exprimé à M. Scharpff, négociant de cette ville, toutes mes inquiétudes sur le sort de mes frères ; la baronne de Dalberg m'avait vu aussi très malheureux de les savoir dans Dresde, où ils seraient incessamment faits prisonniers. Tous deux étaient dépourvus de ressources, lorqu'ils apprirent que M. Bossange, banquier de cette ville, avait reçu l'ordre de leur remettre 1.200 francs de la part de M. Scharpff et 600 francs de la part de Mme la princesse de la Leyen, de Vienne, que Mme de Dalberg avait intéressée à leur sort. Ces sommes, parvenues si à propos, servirent à l'un à supporter sa captivité, et à l'autre à rentrer en France ; elles furent remboursées aussitôt le rétablissement des communications avec l'étranger.

Louis et son compagnon de voyage traversèrent l'Allemagne sans difficultés ; il ne leur fut pas facile de passer au travers de l'armée d'invasion sur le territoire français. Ils étaient en Champagne, où venaient de se livrer plusieurs combats, lorsqu'un poste prussien les arrêta. On les conduisit à Sommesuippes, devant un officier prussien qui les trouva suspects ;

mais ils parvinrent à s'évader, aidés par un aubergiste, et à se rendre à Troyes où se trouvait le général Corbineau. La nuit même de leur arrivée dans cette ville, elle fut prise par les Russes. Heureusement que le lendemain l'Empereur reprit Troyes. M. Delaunay fut conduit devant lui et curieusement interrogé sur ce qu'il avait vu sur les derrières de l'ennemi. Il contribua à enfler les résultats des combats livrés par l'armée impériale, en affirmant qu'il avait vu se retirant sur le Rhin les gros bagages des armées alliées.

Le retour de mon frère à Paris passa pour merveilleux ; on était sans nouvelles d'Allemagne ; l'on ne connaissait même pas bien les circonstances de la capitulation du maréchal Saint-Cyr à Dresde. Louis fut recherché par tous ceux dont les parents ou les amis étaient prisonniers de guerre, dans l'espérance d'obtenir des renseignements sur leur compte. Son langage confiant et animé, l'opinion où il était de l'importance des succès de l'Empereur, contribua à rendre un peu de courage à ceux qui croyaient tout perdu.

Mais cette lueur d'espérance fut de courte durée. Peu de jours après, l'ennemi s'approcha de Paris. Notre ami Lemercier, l'aîné, alors capitaine des chasseurs de la vieille garde, fut rapporté ayant une balle prussienne dans le bras. Je m'empressai d'aller le voir, et ma surprise fut grande, en apprenant que l'affaire où il avait été blessé avait eu lieu près de Meaux.

Nous étions très ignorants de la situation de

l'ennemi, lorque, le 29 mars au matin, je fus réveillé en sursaut dans l'hôtel Jacob, même rue, où je m'étais retiré avec ma mère et sa fidèle Besnard, par le bruit très distinct des feux de peloton. Il était à peine jour, je m'habillai à la hâte et j'allai tout courant aux informations. Arrivé sur les quais de la Seine, le bruit de la fusillade me parut si proche que je supposai la bataille sur le boulevard. La ville était déserte, j'en eus l'explication en arrivant au boulevard des Italiens ; il était couvert de monde. Je remontai jusqu'au Château-d'eau ; on apercevait de là nos canonniers pointant leurs pièces, faisant feu et les remettant en batterie. J'essayai de me rapprocher, mais on ne laissait passer que les hommes armés. Ces combattants étaient les braves soldats du 6e corps d'armée du duc de Raguse. J'avais rencontré la veille, dans le plus piteux état, l'officier de gendarmerie commandant la lieutenance de Spire. Il avait fait la campagne de France, malgré son âge avancé, avec le maréchal.

Il est facile d'imaginer l'anxiété de Paris, où retentissait le bruit du canon et de la fusillade ; des boulets perdus vinrent jusque dans les jardins de la rue d'Anjou Saint-Honoré. J'allai voir le duc de Dalberg ; il demeurait précisément dans la rue d'Anjou, au numéro 25 : « Eh bien ! me dit-il, voilà où nous a conduits votre Empereur ! à la veille de voir Paris pris d'assaut. » Vers trois heures ce feu ayant cessé, le bruit se répandit qu'il y avait une suspension d'armes, et que Joseph, frère de l'Empereur, avait suivi l'Impératrice à Blois, où elle était

avec l'archi-chancelier Cambacérès et toute sa maison. La soirée et la nuit se passèrent dans l'inquiétude. L'on avait vu les restes du 6e corps abandonner leurs positions et bivouaquer aux Champs-Elysées pour aller vers Essonnes. Rien ne peut rendre l'impression causée sur nous, jeunes gens amis de leur pays, à l'aspect de ces braves vaincus.

Le lendemain j'allai de bonne heure chez le duc de Dalberg. Je le trouvai occupé, avec son maître d'hôtel, à cacher quelques sacs de mille francs dans sa cave, se préparant ainsi des ressources en cas de pillage. Je lui fis remarquer le peu de sûreté de ses cachettes, du genre le plus connu des pillards, soldats ou autres ; ils les découvrent en arrosant le sol, qui s'imbibe plus vite aux endroits récemment fouillés, et décèle aussitôt à l'œil exercé des maraudeurs l'endroit où il faut chercher. Il était 7 heures du matin ; le duc me pria d'aller, de sa part, chez M. de Talleyrand, savoir s'il avait quitté Paris, pendant qu'il irait aux informations de son côté, au sujet des conditions de la capitulation, s'il y en avait une.

En allant de la rue d'Anjou à la rue Saint-Florentin, où demeurait M. de Talleyrand, je vis passer un énorme cosaque, les yeux bandés, dont la lance atteignait aux fenêtres des entresols ; il était conduit par deux gardes nationaux à cheval. Cette façon de géant, traversant Paris, donnait une idée un peu fausse de ces fameux cosaques. Celui-là appartenait aux cosaques réguliers de la garde impériale russe ; il avait été choisi sans doute, suivant l'usage cons-

tant des généraux qui envoient des parlementaires, parmi les plus grands, pour frapper davantage les Parisiens. J'appris du valet de chambre de M. de Talleyrand que le prince, empêché de sortir de Paris à quatre chevaux par la barrière du Maine, avait renvoyé deux chevaux pour essayer de s'en aller plus aisément par la barrière d'Enfer. C'était évidemment un conte inventé pour propager le bruit que M. de Talleyrand n'avait pas pu rejoindre l'Impératrice à Blois, car on put sortir par les deux barrières sans nul obstacle, pendant toute cette journée.

Après avoir rendu compte au duc de Dalberg de mon message, il me pria d'aller conduire la duchesse aux Champs-Elysées, chez sa sœur, Mme de Marescalchi. Elle rencontra, dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, des dames de sa connaissance avec lesquelles elle entra en grande conversation. Ces dames paraissaient très joyeuses, j'en fus choqué; je me tins un peu à l'écart pour ne pas gêner leurs épanchements. Je fus singulièrement surpris en apercevant les pans d'un uniforme rouge, doublé de jaune, sous la redingote bourgeoise du cavalier de ces dames, placé de côté comme moi; j'entendis ces mots : « Ah ! ma chère, il est bien bon à connaître », disait l'une des dames, en désignant du regard l'officier anglais dont Mme de Dalberg paraissait s'être informée. En reprenant notre course, elle m'apprit que l'Empereur Alexandre et le roi de Prusse entreraient à Paris vers midi. Mme de Marescalchi et sa sœur combinèrent ensemble le moyen

de bien voir cette entrée. Je les conduisis rue Royale, chez le baron Louis ; il habitait là un entresol avec sa nièce, Mlle de Rigny. La duchesse m'engagea à rester avec elle ; mais j'avais trop souffert de ce que j'avais vu et entendu pour me plaire au milieu de personnes dont la joie perçait ; je remerciai et me rendis sur le boulevard. C'est dans ce moment que je vis arriver près de la Madeleine plusieurs jeunes gens à cheval, ayant des écharpes et des cocardes blanches, criant *vive le Roi !* pendant que des dames parcouraient les contre-allées, offrant aux passants des cocardes blanches. Je vis bien peu de personnes en arborer. La foule était compacte, mais morne. J'eus, pendant un moment, la résolution de ne pas voir passer les étrangers vainqueurs ; cependant l'envie de juger par moi-même de leurs forces me ramena à une fenêtre du boulevard Bonne-Nouvelle, dans un hôtel garni, où logeait une de mes connaissances. Jamais depuis lors, quoique j'aie assisté à bien des revues, je n'ai vu défiler une aussi grande masse de troupes. Les pelotons tenaient toute la largeur de la chaussée du boulevard ; il en passa pendant trois heures : cavalerie, infanterie, artillerie et, au milieu, les souverains étrangers avec l'état-major le plus nombreux. On prétend qu'en arrivant à la hauteur de la place Vendôme, l'Empereur Alexandre, apercevant la statue de l'Empereur au haut de la Colonne, s'écria : « Il n'est pas étonnant que la tête tourne lorsque l'on est placé si haut. »

Le défilé fini, je rentrai chez moi la mort dans

l'âme, plein d'admiration pour cette poignée de soldats du 6e corps qui avaient pu résister pendant tout un jour aux innombrables armées dont je venais de voir seulement une partie, car le défilé des troupes qui avaient tourné Paris pour s'établir sur la rive gauche de la Seine avait duré tout aussi longtemps que celui dont je venais d'être témoin.

Paris fut, en un instant, transformé en un vaste camp. Les ponts étaient occupés par des postes nombreux; des canons étaient braqués. Les officiers étrangers sillonnaient Paris à cheval; le jardin du Palais-Royal, les cours étaient pleines de chevaux de main tenus par des gamins de Paris, pendant que les maîtres encombraient les restaurants, les cafés et les magasins.

Le lendemain de l'entrée des souverains, ou le soir même, on afficha la fameuse déclaration portant qu'ils avaient fait la guerre à l'Empereur et non pas à la France, qu'ils ne traiteraient plus avec lui, etc. J'allais toujours aux renseignements chez le duc de Dalberg; en arrivant proche de la Madeleine, j'eus la douleur de voir une foule de nos soldats, la plupart blessés, entourés d'une garde de troupes russes. Tous les passants étaient, comme moi, navrés de ce douloureux spectacle; nous vidâmes à l'envi nos bourses dans les mains de ces prisonniers. Les Russes ne mettaient aucun obstacle à cette libéralité. On apprit vers 2 heures que l'Empereur Alexandre avait prescrit de laisser libres tous les prisonniers français. Ce fut, je crois, l'acte qui

contribua le plus, chez beaucoup de personnes, à populariser son nom. Pour mon compte, je sais qu'il éteignit dans mon cœur les sentiments de haine de l'étranger dont j'avais été pénétré.

La formation du gouvernement provisoire, présidé par M. de Talleyrand, ayant eu lieu, M. de Dalberg en fit partie avec MM. de Jaucourt, le général Beurnonville et l'abbé de Montesquiou. Un matin que j'étais allé voir M. de Dalberg, il me dit : « Personne n'entend rien aux affaires pratiques dans cet assemblage d'hommes politiques, si vous n'avez pas peur que l'Empereur vous fasse guillotiner, s'il revient, vous devriez m'accompagner chez le prince. » J'y consentis. Le duc me présenta à M. de Talleyrand et ensuite à M. Dupont de Nemours, secrétaire du Gouvernement provisoire ; celui-ci avait connu mon père, il m'accueillit à merveille ; je fus aussi très bien reçu par M. de Jaucourt. Le moment était d'un intérêt palpitant, le sort de la France se décidait sous nos yeux, dans cet hôtel de la rue Saint-Florentin où l'Empereur Alexandre était logé. Il occupait le premier, et M. de Talleyrand et sa femme, connue sous le nom de Mme Grand, s'installèrent à l'entresol.

Le fracas causé, dans les appartements, les cours et les abords de l'hôtel, par la présence de l'Empereur de Russie près duquel aboutissait non seulement son état-major, mais encore celui du roi de Prusse et celui du Prince de Schwarzenberg, commandant en chef des armées alliées, était immense. Du côté de la rue de Rivoli il y avait une compagnie entière

de la garde impériale russe constamment de service; dans les cours, des officiers allant et venant à cheval; les ordonnances et les voitures rendaient la traversée dangereuse aux piétons. Le soir, à l'heure de la retraite, toutes les musiques et tous les tambours partaient de là, après avoir fait un tintamarre dont les vitres tremblaient. Il y avait surtout un certain trémolo d'une fort longue tenue, dont la sauvage impression rappelait à l'esprit le joug étranger pesant sur la France. Je pus juger de son effet sur le brave maréchal Lefebvre ; je causais avec lui un soir, près de l'une des fenêtres donnant sur la rue de Rivoli, lorsque la terrible musique éclata tout à coup; le maréchal m'entraîna au travers du salon jusque dans la pièce contiguë prenant jour sur la cour, où le bruit était moins fort, en me serrant le bras convulsivement : « Ça me fait un mal affreux », me dit-il avec un profond et douloureux soupir. Il était là avec les autres maréchaux réunis pour traiter des conditions de l'abdication de l'Empereur.

J'ai vu là tous les grands personnages étrangers, lord Castlereagh, lord Stewart, lord Cathcart, lord Wellington, le prince de Schwarzenberg, fort gros dans son uniforme blanc, le baron de Stein, Prussien des plus farouches et des plus malveillants pour la France. J'ai été témoin des allées et venues de MM. de Caulaincourt (duc de Vicence), Macdonal (duc de Tarente), Marmont et autres maréchaux, tant que l'Empereur resta à Fontainebleau. L'histoire racontera les négociations auxquelles donna lieu le traité de Fontainebleau ; j'en ai vu les auteurs encore

navrés du grand sacrifice qu'elles imposaient à l'Empereur. La physionomie du duc de Vicence était remarquable par l'altération de ses traits, et peut-être est-ce de cette époque que date la maladie chronique dont il mourut, encore dans la force de l'âge.

J'assistais en spectateur, dans le salon où nous nous tenions avec Dupont de Nemours, lequel était contigu au cabinet de M. de Talleyrand, au passage de tous les personnages attirés près de lui. J'ai bien souvent entendu des restes de conversations, achevées par le président du Gouvernement provisoire en reconduisant l'un ou l'autre des généraux ou des diplomates étrangers. C'était dans ce cabinet qu'avaient lieu les réunions du Gouvernement provisoire; en passant pour s'y rendre, l'un ou l'autre membre disait un mot des affaires. M. Dupont de Nemours, déjà fort vieux (1), écrivait sans cesse, tantôt des décrets, tantôt des procès-verbaux des délibérations du Gouvernement. Je n'étais que le second dans sa confiance ; il avait amené avec lui un jeune naturaliste, M. Pelée, mort depuis, en explorant l'Amérique du Sud. C'est lui qui copiait les choses confidentielles. M. de Talley-

(1) Dupont (de Nemours) (Pierre Samuel), né à Paris le 14 sept. 1739. Publiciste, secrétaire de l'Instruction publique en Lorraine sous Stanislas, « faiseur » de Vergennes aux Affaires Etrangères, secrétaire de l'Assemblée des notables, député du Tiers-Etat de Nemours aux Etats Généraux, défenseur des Tuileries au 10 août, il fut poursuivi et arrêté en l'an II ; député du Loiret aux Anciens, il démissionna après le 18 fructidor. En 1814, il devint secrétaire du gouvernement provisoire et conseiller d'Etat. En 1815 il partit pour l'Amérique et y mourut à Eleutherian Hills, le 6 août 1817.

rand avait pour secrétaire un drôle du nom de Pelet, qui, depuis, a indignement trahi sa confiance en contrefaisant son écriture (1). Parmi les habitués du prince se trouvait M. Dufresne Saint-Léon, roué, déjà vieux, fort instruit et très spirituel. Dumersan le vaudevilliste était aussi avec nous, écrivant je ne sais quoi, sans doute des articles pour les journaux. Le plus employé pour les grandes choses était M. Beugnot, accouru de Lille, où il était préfet, à la nouvelle de l'entrée des étrangers dans Paris. C'est lui qui rédigea les proclamations du Gouvernement provisoire. Je lui en ai vu écrire sous nos yeux avec une rapidité attestant la facilité de son talent.

Je restais ordinairement jusqu'à minuit pour assister à la formation du *Moniteur*. M. Sauvo, son rédacteur en chef, venait vers 11 heures attendre les articles officiels. Nous apprenions toujours quelque anecdote dans ce moment, où l'heure avancée et la publicité du lendemain aidaient à la confiance. J'en place une ici, quoique sa date soit postérieure : un article secret du traité de Paris, signé, je le suppose, avec les Anglais seulement, limitait le nombre et la force de nos bâtiments de guerre (2). Une ordonnance du roi fut signée en conformité de cette convention. Je ne sais par quelle grosse bévue, une copie

(1) Son commerce d'autographes, et l'audace avec laquelle il a vendu à M. de Talleyrand, lui-même, des papiers volés dans son cabinet n'ont été bien connus qu'à sa mort. Sa mère a alors fait des aveux et des restitutions [S. note écrite en 1852.].

(2) Il s'agit évidemment, soit de la Convention du 23 avril 1814 (art. 4), soit du traité du 30 mai (art. 15), réglant le partage, entre la France et les Alliés, des vaisseaux se trouvant à ces dates dans les ports de l'ancien territoire français.

en fut remise à M. Sauvo avec les autres pièces officielles. Le lendemain, le *Moniteur* contenait ce monument de l'humiliation de la France. On s'aperçut tard de cette mésaventure ; le *Moniteur* était déjà distribué dans Paris. On arrêta l'envoi dans les départements, en substituant un nouvel exemplaire du journal à celui envoyé dans Paris, où l'on échangea le plus possible la nouvelle édition contre la première. La préoccupation des esprits était telle que le fait ne fut pas remarqué ; je ne l'ai vu mentionné dans aucune des histoires de la Restauration, même les plus malveillantes pour cette époque.

M. de Talleyrand recevait beaucoup de monde ; il s'attachait à rassurer tout le personnel des fonctionnaires de l'Empire. J'y vis venir un soir le général Doumerc, que j'avais connu à Mayence colonel du 9e régiment de cuirassiers : il demandait au prince de maintenir son frère à sa place de receveur général du Bas-Rhin : « Vous pouvez non seulement rassurer votre frère, répondit le prince, et lui garantir qu'il conservera sa recette générale, mais encore dire à tous les fonctionnaires de votre connaissance que l'intention du Roi est de n'en déplacer aucun. » Le général, dont l'accent méridional décelait le caractère gascon, eut des remords d'avoir maladroitement employé son audience pour obtenir une chose déjà accordée. — « Savez-vous, Monseigneur, que mon frère vous aurait fait un excellent ministre des Finances ? — Ah ! pour cela, c'est différent. Pour le moment, nous sommes pourvus », dit M. de Talleyrand en s'éloignant.

La question de la cocarde fut une des difficultés du Gouvernement provisoire. Le général Dupont, commissaire au département de la Guerre, et quelques autres généraux portaient résolument la cocarde tricolore au milieu des émigrés, arborant la cocarde blanche jusque sur leur chapeau rond. On prévoyait tout le chagrin qu'aurait l'armée à renoncer à ses glorieuses couleurs. Un jour que les membres du Gouvernement provisoire étaient réunis, M. de Talleyrand entr'ouvrit la porte de son cabinet en disant : « Saint-Léon, qu'est-ce que la cocarde? — Monseigneur, c'est un fragment du drapeau national, » répondit sans hésiter le spirituel commensal du prince. Le soir, nous apprîmes que l'on avait proposé au Gouvernement, tout en adoptant le drapeau blanc et les fleurs de lys, de conserver la cocarde tricolore, et que cette proposition avait échoué devant la définition exacte de M. Saint-Léon. Le lendemain, le *Moniteur* contint la décision portant le changement des couleurs de la nation. On aurait pu argumenter, cependant, en faveur de la différence de la cocarde et du pavillon, d'après ce qui a lieu en Espagne et en Angleterre, où la cocarde ne ressemble pas au drapeau.

J'avais été chargé de la partie financière. On me dit de faire un mandat de 250.000 francs sur le Trésor, pour payer l'arriéré de la solde du Corps d'armée du duc de Raguse, qui venait de se révolter à Versailles. Le maréchal était venu informer le Gouvernement de la mutinerie de ses soldats, exaspérés d'apprendre qu'on les avait, à leur insu, séparés de l'Empereur.

Depuis longtemps, ils ne touchaient pas de solde ; ils avaient vécu aux dépens du pays. La petite somme revenant à chacun, distribuée de suite, les apaisa ; mais beaucoup s'en allèrent chez eux après l'avoir reçue ; il y eut même des cavaliers montés parmi ces militaires, que l'on répugne à qualifier de déserteurs, en présence des événements en face desquels on les avait placés.

Ce mandat et celui de 150.000 francs qui fut fait pour couvrir M. de Talleyrand des dépenses auxquelles l'obligeait la présence chez lui de l'Empereur Alexandre, sont les seuls considérables dont je me souvienne. Je n'avais pas écrit ce dernier; voici comment j'en connus l'existence : Le baron Louis était commissaire au département des finances (les ministres du Gouvernement provisoire ne prenaient pas d'autre titre). Je l'avais connu maître des requêtes pendant que j'étais auditeur. Un matin où il était venu pour expliquer les embarras du Trésor aux membres du Gouvernement, il m'avisa dans un coin du salon. — « Ah ! c'est vous, j'ai reconnu votre écriture, vous faites des mandats sur le Trésor sans savoir s'il peut les payer ! Apprenez ce qui reste ce matin au Trésor, après vos 250.000 francs et les 150.000 francs comptés à M. de Talleyrand. Hier il y avait 500.000 francs : faites la soustraction, M. le financier, et vous saurez le fond de la caisse. » Je m'excusai sur ce que je n'avais été qu'un fort docile écrivain auquel nulle responsabilité ne pouvait incomber, puisque les cinq gouvernants avaient signé le mandat. Le jour même, on avait négocié un emprunt de six millions

avec M. Laffitte et M. Reiset, receveur général à Rouen. Les finances reprirent de la vie à dater de ce moment. Le baron Louis les a fait entrer depuis dans la voie où elles sont restées : celle du crédit et du respect le plus scrupuleux à tenir les engagements contractés par le Gouvernement. . . . . . .

Un des jours qui précédèrent l'entrée à Paris du comte d'Artois, j'attendais le duc de Dalberg, qui m'avait engagé à dîner chez lui, lorsqu'il ouvrit la porte du cabinet de M. de Talleyrand en me faisant signe d'entrer. Il était seul avec lui. — « Asseyez-vous à cette table, me dit-il, le prince va vous dicter une dépêche. » — M. de Talleyrand me la dicta, en allant d'un angle à l'autre de son cabinet, sans interrompre sa conversation avec le duc. La lettre que j'écrivis sans savoir à qui elle était destinée, mais que j'ai supposé devoir être adressée à M. de Vitrolles, contenait l'envoi d'une copie de la constitution du Sénat, des instructions sur le voyage à Paris du comte d'Artois, et, entre autres, l'invitation de faire son entrée en habit de garde national.

M. de Talleyrand, après m'avoir dicté une phrase sur la constitution, dit au duc de Dalberg : « Cette constitution n'est pas bonne, mais, après tout, il y a là dedans de quoi gouverner ». — Je ne puis croire, comme on l'a dit, qu'elle fût un piège tendu par lui au Sénat. Je pense, au contraire, qu'elle contenait ses idées propres et qu'il était alors loin de penser que Louis XVIII dût refuser de l'accepter.

L'entrée de Monsieur eut lieu à Paris avec le titre de Lieutenant-Général du Royaume ; il s'installa aux

Tuileries. Le Gouvernement se disloqua. M. de Vitrolles prit les bureaux et les fonctions des secrétaireries d'Etat. Je vins aux Tuileries avec Pelée. J'avais connu un peu le nouveau ministre chez M. de Dalberg ; il était alors, autant qu'il m'en souvient, inspecteur des bergeries, fonction agricole tenant aux améliorations tentées par l'Empereur pour la race ovine. M. de Vitrolles me traita assez bien d'abord, même avec confiance ; il m'avait chargé de sa lettre quotidienne à faire au duc d'Angoulême, alors à Bordeaux, pour lui rendre compte de ce qui pouvait l'intéresser. Mais après un mois et demi de séjour près de ce favori de Monsieur, on me reconnut bien peu propre à jouer le plus petit rôle dans les intrigues qui se croisaient autour de lui. Je fus remercié, et je sollicitai de reprendre mon rang dans l'administration. J'eus beaucoup de peine à l'obtenir. Je fus enfin, en juillet seulement (1), nommé sous-préfet à Wissembourg.

(1) Sers se trompe de date une fois encore. Sa nomination à Wissembourg n'est que du 22 août 1814 (*Arch. nat.* F [1B] I, 173 [13]).

CHAPITRE V

LES CENT JOURS. LA SECONDE INVASION

Sers sous-préfet de Wissembourg. — Voyage du duc de Berry. — Mort de M. de Lézay-Marnésia. — Le retour de l'île d'Elbe. — M. Jean de Bry. — Arrivée à Paris. — Le Champ de mai. —Un mot de Fouché. — Le Comte Carnot. — Sers sous-préfet de Lille. — La brouette. — Un cuirassier de Waterloo. — L'esprit public à Lille. — Mme Dupont-Delporte. — Cormenin, son bras et ses mille écus. — Retour à Paris. — Nomination à Nancy. — Voyage avec M. de Bouthillier. — Un préfet émigré. — M. d'Alopeus. — Les 3.000 francs de M. de Bouthillier. — Violences des envahisseurs. — Le Bavarois, le Russe et le Suédois. — M. de Kersaint et les alliés. — Les garnisaires. — André Sers retourne à Wissembourg. — M. de Bouthillier et les *ultra*. — Le général Wöhlwarth. — Gendarmes émigrés. — Conflits avec les Bavarois. — Un dîner avec Wellington. — L'étalon du préfet. — Le général Scheler. — Mariage d'André Sers. — Il est nommé préfet du Haut-Rhin.

C'était avoir bien mal profité de la position que j'avais eue, que d'aboutir à une petite sous-préfecture. Je n'avais pas désiré mieux. Je l'avoue même, j'aurais été confus de m'élever au-dessus de mon ancienne position à l'aide des circonstances fatales à la France. C'était la première révolution dans laquelle je me trouvais empêtré; il me tardait de laisser loin de moi tout ce qui avait blessé mon patriotisme et ma droiture de cœur, dans le spectacle dont j'avais été témoin.

Le duc de Dalberg, lorsque le Congrès de Vienne fut projeté, m'avait proposé de l'y accompagner. Je le remerciai, en lui disant mon intention de suivre la carrière administrative dans laquelle j'avais débuté, et de ne pas quitter ma mère, dont je souhaitais pouvoir soigner les vieux jours. C'est alors que je lui proposai de s'attacher mon frère Louis, qui savait l'allemand mieux que moi et qui pourrait lui être plus utile. Il l'emmena.

Je partis avec ma mère et Jean-Jacques, de retour de sa prison de Presbourg; il était capitaine du génie, il fut placé à Haguenau.

M. de Lézay-Marnésia était préfet à Strasbourg; il m'accueillit bien, mais il regrettait le sous-préfet intérimaire, M. Lambert, et supposait que je le remplacerais difficilement.

Arrivé à Wissembourg avec ma mère, au mois de septembre 1814, j'y fis venir mon mobilier de Spire. Je mentionne cette circonstance, parce qu'il me revint complet, sans que rien en eût été distrait. L'affection de mes voisins à Spire l'avait soustrait soit au pillage, soit aux dégradations : chacun en avait abrité une partie. Cette dernière marque de la sympathie pour moi de mes premiers administrés est restée gravée dans mon cœur.

Le traité de Paris avait laissé l'arrondissement de Wissembourg fort grand; Landau en faisait partie. Les voyages des princes commencèrent à cette époque. Le duc de Berry vint visiter l'Alsace et Landau ; la réception qu'il y reçut fut des plus magnifiques. Les populations, dans leurs costumes

pittoresques, les hommes à cheval, les femmes dans de grands chariots attelés de quatre chevaux ornés de rubans et de fleurs, se portèrent sur son passage. M. de Lézay était aimé dans le département; il en avait servi les intérêts avec enthousiasme dans toutes les occasions. Il usa de son influence pour mettre tout en mouvement. En Alsace, c'est plus facile qu'ailleurs ; les communes sont riches, et pour peu que l'administration départementale les pousse à faire des dépenses de fêtes, l'élan devient grand.

Lors de la naissance du roi de Rome, chaque commune avait aussi été poussée par M. de Lézay à la célébrer avec une sorte de grandeur. La fête avait consisté, indépendamment des libations abondantes dont le goût est prononcé dans le Bas-Rhin, à planter un bouquet d'arbres dans l'endroit le mieux situé de la commune, et soit à y élever une petite pyramide sur laquelle les dates et les noms étaient gravés, soit à construire un beau banc en pierre au milieu de la plantation, lorsqu'elle était située au bord d'une route, ainsi que cela avait lieu très fréquemment.

L'occupation première des communes que devait traverser le duc de Berry fut de convertir le monument du roi de Rome en monument destiné à perpétuer la mémoire du passage du duc de Berry. On gratta les inscriptions et la date du 20 mars 1811 pour la remplacer par celle de septembre 1814.

Le préfet m'annonça l'intention du prince d'aller de Strasbourg à Landau et d'en revenir en un jour. C'était un tour de force de célérité, et un moyen de

ne voir que fort en courant un beau pays, une riche population et une place frontière d'une grande importance. Le duc de Berry voyageait par ordre du Roi son oncle ; on disait son absence de Paris destinée à rompre des liaisons peu honorables qu'il avait contractées avec une actrice de l'Opéra, nommée Virginie.

Je l'attendis à Beinheim, où le prince devait dîner chez le général Schramm, père de celui qui a été ministre de la guerre. Ce vieux guerrier, parti de son village encore enfant, avait été tambour ; à force de bonne conduite et de valeur il parvint au grade de général de brigade ; sa vie belliqueuse ne lui avait pas laissé le temps de cultiver les lettres ; il ne parlait bien ni le français, ni l'allemand. Lorsqu'il sût que le prince lui accordait en tout un quart d'heure pour déjeuner et relayer, et qu'il ne voulait prendre que du café au lait, le bon général nous en exprima son déplaisir, à M. de Juvigny, l'ingénieur de l'arrondissement et à moi, dans des termes d'un pathétique burlesque : « Un prince qu'on a le cœur navré du plaisir de le voir passer si vite » !

J'avais réuni à peu près 500 paysans à cheval, tous dans une sorte d'uniforme consistant dans leur habit des dimanches, gilet rouge, culotte de peau noire ou jaune, habit français noir avec les grands boutons d'acier, bottes à l'écuyère et chapeau à corne avec le grand bord rabattu. M. Lyrant de Bury, maire de Soultz-sous-Forêts, ancien officier d'artillerie, commandait ce bel escadron. A la limite de la commune, le conseil municipal, les jeunes

filles et tous les habitants attendaient l'auguste voyageur. M. de Lézay arriva le premier; il me dit à l'oreille : « Ne vous épouvantez pas d'être bourré, le prince est d'une humeur massacrante, je voyage avec lui pour plâtrer ses sottises, vous m'y aiderez. » Lorsqu'il parut, les choses se passèrent assez bien. Il se plaça sur le balcon de la maison du général Schramm et vit défiler avec un certain plaisir les 500 cavaliers; il accueillit ensuite le commandant et le remercia. En allant déjeuner, il me demanda si la garnison de Landau formerait la haie pour le recevoir, ou bien si elle serait réunie sur la place d'armes. Je répondis l'ignorer tout à fait. « Dans ce cas, me dit-il, montez à cheval et allez dire au général Gérard que je veux la trouver réunie. » J'étais en bas de soie blancs, en culotte courte et souliers à boucles, grande tenue de sous-préfet. Je regardai tristement mes jambes pour faire remarquer au prince qu'elles n'étaient pas accoutrées pour chevaucher, mais, soit caprice, soit inattention, il me répliqua par un geste qui me sembla dire : « Partez ». J'allai retrouver l'excellent Juvigny, nous montâmes ensemble en voiture, mais le prince nous dépassa avant même que nous eussions atteint Lauterbourg, relai après Beinheim.

En arrivant à Landau, j'appris que le prince avait témoigné de l'humeur de ce que les troupes ne l'attendaient pas sur la place d'armes; il ordonna de les y réunir. Il fallut un peu de temps pour cela; il l'employa à visiter les portes. Il rentrait tous les jours des convois nombreux de nos pauvres soldats

prisonniers de guerre à l'étranger. L'officier de garde avait pour consigne de faire ôter les cocardes tricolores. Cependant, le prince aperçut dans les rues un soldat d'infanterie ayant encore à son schako la petite cocarde en carton peint avec laquelle il avait été pris à Leipzig ; il interrogea cet homme et ayant appris qu'il était entré le matin par la porte d'Allemagne, il invita le général à faire relever l'officier de garde et à le mettre aux arrêts forcés pour un mois.

Il vint ensuite passer la revue des troupes, et, là, il fut encore assez mal avisé pour apostropher un colonel qui marchait courbé en deux : « Que voulez-vous, Monseigneur, répondit l'autre, c'est la tournure d'un officier qui a une balle dans les reins. »

Après la revue, le prince dîna. Il avait avec lui M. de Nantouillet et deux autres officiers ; je fus invité au dîner avec le maire, le général Gérard (Jacobi) et fort peu d'autres ; à peine étions-nous douze. La conversation fut peu animée. Quand le prince eut fini, il se leva, porta la santé du roi et se rendit dans le salon. Là il distribua, non pas des croix, mais des morceaux de ruban de la légion d'honneur. M. de Nantouillet les coupait d'une pièce qu'il avait dans sa poche et écrivait ensuite le nom de l'élu dans un carnet. Le maire de Landau fut décoré, ainsi que beaucoup d'autres personnes et notamment tous les officiers que le général Gérard désigna. Je lui parlai de mon frère, attaché à la place comme capitaine du génie : « Qu'il vienne, me répondit le général, je vais le faire décorer. » Jean-

Jacques attendait en bas le départ du prince ; je voulus le faire monter, mais il me repoussa : « Que diraient mes camarades, si j'allais escamoter une croix à un homme qui les donne sans savoir à qui ? » Je revins dire au général que je n'avais pu le trouver. Ce fut alors qu'il me dit : « Et vous-même, vous n'êtes pas décoré ? » Je déclinai son entremise en le remerciant, attendu qu'il appartenait au préfet seul de me proposer. J'appris ensuite que les camarades de mon frère avaient été décorés par le prince et que mes collègues l'avaient aussi été tous dans le département, à l'occasion de ce voyage.

Cependant M. de Lézay avait quitté Landau avant le dîner, sous le prétexte d'aller disposer les réceptions du retour à Wissembourg et à Haguenau — mais, en réalité, pour fuir le prince dont les incartades le désolaient, tant il répondait mal au magnifique accueil du pays. Cette résolution devait lui être bien funeste. En arrivant à Haguenau, où tous les chevaux de poste étaient destinés au prince, il fit atteler à sa calèche quatre chevaux appartenant à un meunier des environs. Il partit fort vite, mais à l'embranchement du chemin du moulin, sur la route de Strasbourg, le conducteur ne put pas maîtriser l'attelage ; il prit malgré lui la direction du moulin, mais si malheureusement que la calèche versa dans le fossé. Les deux domestiques placés sur le siège sautèrent dans le champ voisin de la route et n'eurent aucun mal ; mais M. de Lézay eut deux côtes enfoncées par le pommeau de son épée. Cette blessure n'aurait pas dû être mortelle, elle le devint en peu de jours.

Il fut vivement regretté ; il méritait de l'être. C'est le dernier que j'aie vu de cette race d'administrateurs jaloux du bien de leur département plus que du leur propre, dont l'exemple m'a paru toujours bon à imiter. Il laissa des dettes que le département voulut payer (1).

M. de Kergariou, ancien chambellan de l'Empereur, lui succéda. Courtisan et homme d'esprit, il eut bien peu le temps de se faire connaître. Je l'accompagnai dans une tournée qu'il fit à Landau. Son but était de pourvoir au logement du commandant supérieur, le général Gérard. Une décision du Gouvernement avait mis à la charge du département le soin de fournir un hôtel aux commandants supérieurs des places. Nous trouvâmes le général à l'auberge du *Mouton*, fort mécontent, fort exigeant. Le préfet désespérait de trouver dans Landau un emplacement qu'il voulût agréer, lorsqu'un vieux garçon fort riche, propriétaire d'une des plus belles maisons situées sur la place d'armes, vint l'offrir pour un prix très raisonnable, à la condition d'y conserver pour lui un petit appartement. L'arrangement fut bientôt conclu ; nous en fûmes satisfaits et surpris. L'amour de M. Mayer pour sa maison avait cédé, disait-on, devant une passion nouvelle : Mme Gérard avait avec elle sa fille, veuve du colonel

(1) Le baron Adrien de Lézay-Marnésia était le fils d'un député à la Constituante. Après avoir figuré au 13 vendémiaire dans les rangs de l'insurrection, il devint rédacteur au *Journal de Paris* avec Rœderer. En 1806, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Salzbourg, puis préfet de Rhin-et-Moselle et enfin, en 1810, préfet du Bas-Rhin. La ville de Strasbourg lui a élevé une statue.

Ledard, tué en Italie ; elle était charmante à tous égards. On disait à Landau que l'espoir de la pouvoir contempler avait déterminé M. Mayer à loger le général et sa famille. Mme Ledard a épousé en secondes noces le général d'artillerie d'Anthoüard, mort en 1852.

Le maréchal Suchet commandait à Strasbourg ; les choses allaient assez doucement, l'administration était facile, et rien ne nous avait préparé au retour de l'Empereur de l'île d'Elbe, lorsque le *Bulletin des lois* nous en apporta la nouvelle, avec les ordonnances du Roi portant ordre de lui courre sus. Jamais commotion électrique n'avait été plus vive. J'avais un bal le lendemain, je ne sais plus à quelle occasion ; après quelque hésitation, je crus convenable de ne pas le contremander. Le 84e de ligne était à Wissembourg, commandé par un brave et estimable colonel, M. Nicolas ; il avait pour lieutenant-colonel M. Duthoya, moins ferme que lui. Mon frère David était sous-lieutenant dans ce régiment. Au bal, lors du souper, je fus averti que les officiers, les plus jeunes surtout, buvaient tout bas à la santé de l'Empereur, se serraient les mains et cachaient mal un vif enthousiasme. Néanmoins, le régiment garda la cocarde blanche et respecta la discipline tant qu'il resta dans Wissembourg ; ce n'est qu'en route, après beaucoup d'autres corps, envoyés comme lui au-devant de l'Empereur, non pour l'acclamer, mais pour le combattre, qu'il éclata en changeant de cocarde.

Cependant, le maréchal Suchet s'était claquemuré

chez lui, évitant de se prononcer ni pour, ni contre, tant que les événements n'auraient pas parlé. La fameuse déclaration du Congrès de Vienne du 13 mars 1815, portant que jamais les puissances ne traiteraient avec Napoléon Bonaparte ou sa famille, parvint à Strasbourg le 16. Elle fut aussitôt publiée par les sous-préfets. Elle produisit une grande impression : on put, dès lors, prévoir tous les malheurs des Cent jours.

Dès que l'Empereur fut à Paris, M. de Kergariou (1) eut pour successeur M. Jean de Bry, ancien plénipotentiaire au congrès de Rastatt, le seul survivant des trois ; Roberjot et Bonnier étaient morts assassinés par les hussards de Szekler ; mais Jean de Bry avait pu se soustraire à leurs coups. Cet horrible épisode motiva la guerre déclarée à l'Autriche par le Directoire (2). Le premier acte de

(1) Voici la lettre que M. de Kergariou adressa à Sers avant de partir. Elle est datée de Strasbourg, 26 mars 1815 :

« Je ne veux pas quitter le département, Monsieur, sans vous exprimer les regrets que j'éprouve en cessant mes rapports avec vous. Du moins j'ai su apprécier vos mérites et votre zèle. J'espère que de mon côté on aura reconnu, dans le peu d'actes de mon administration, les bons principes qui me dirigeaient. J'aurais voulu faire davantage, et acquérir de véritables titres à l'estime et à l'attachement des habitants de ce département. Les circonstances en ordonnent autrement. Je désire du moins que vous me conserviez un bon souvenir ; j'y attache beaucoup de prix et je vous prie d'agréer, etc.

Le comte de Kergariou.

Veuillez bien être auprès des maires de votre arrondissement l'interprète de mes sentiments ».

(2) Il est à peine besoin de rappeler que les hostilités entre la France et l'Autriche avaient déjà repris lors de l'attentat de Rastatt. La déclaration de guerre, postérieure du reste au début

M. Jean de Bry fut de rétablir M. Verny dans ses fonctions de sous-préfet (1). Je m'en allai à Strasbourg avec ma mère. Je ne sais pourquoi je me présentai à M. Jean de Bry ; la lettre qu'il m'avait écrite était bienveillante et polie; elle contenait, autant qu'il me souvient, des offres de services.

Je dois dire qu'avant de quitter Wissembourg j'avais reçu du général Gérard (2) l'invitation de pourvoir à l'approvisionnement du siège de Landau. J'allai le voir, il me reçut ayant la croix de Saint-Louis à la boutonnière et le buste de l'Empereur sur sa cheminée. Au moment où j'arrivais, la garnison arborait le drapeau et la cocarde tricolores. Je lui représentai que sans ordre des ministères je ne pouvais pas frapper de réquisition pour l'approvisionnement de Landau. « Mais vous voulez donc voir cette place tomber aux mains des étrangers qui vont l'investir ? — Non, assurément, lui dis-je, mais vous avez plus de pouvoir que moi pour frapper des ré-

des opérations militaires, est du 22 ventôse an VII. L'assassinat des plénipotentiaires français eut lieu le 9 floréal, soit quarante-sept jours plus tard.

(1) D'après une notice datée de juillet 1815 et conservée dans le dossier d'André Sers aux Archives nationales, sa révocation aurait eu pour motif qu'il n'avait pas arboré le drapeau tricolore sur la sous-préfecture, après le retour de l'Empereur à Paris.

(2) Gérard (Etienne-Maurice, comte) né à Damvilliers (Meuse) le 4 avril 1773, volontaire en 1791, aide de camp de Bernadotte en 1796, colonel en 1805, général de brigade en 1806, général de division en 1812, inspecteur général sous la première Restauration, général en chef de l'armée de la Moselle aux Cent jours, député libéral de Paris en 1817. Louis-Philippe le nomma ministre de la guerre à deux reprises, pair de France, maréchal et grand-chancelier de la Légion d'Honneur. Il mourut le 17 avril 1852.

quisitions militaires ; voici l'état des communes et leurs moyens de pourvoir à vos besoins, ordonnez. »

Arrivé chez M. Jean de Bry, j'en fus très bien accueilli ; il me pria, au lieu de continuer ma route sur Paris, de me charger de la sous-préfecture de Saverne, se faisant fort de m'y faire maintenir. J'eus la faiblesse d'accepter (1). Je m'en suis repenti, parce que j'ai eu là une mission des plus pénibles, consistant à faire partir des gardes nationales mobiles fort peu empressées, quoiqu'il ne fut question pour elles que d'aller garder les places fortes.

Je voyais l'avenir de notre pays bien noir ; chaque jour nous révélait davantage sa situation. Il devint de plus en plus évident qu'aucune puissance ne se détachait de la coalition, et que nous aurions incessamment un million d'étrangers à combattre. Comment se flatter de leur pouvoir résister ? Je n'ai pas eu un instant d'illusion à ce sujet.

Il y a cependant, en France, un sentiment tel de l'amour de la Patrie dans les masses, qu'elles considéreraient comme félon celui dont la prudence serait poussée à ce point, de rester à l'écart au moment de la lutte la plus désespérée. J'obéis à cet instinct les yeux bien ouverts ; n'espérant rien de bon de la guerre recommencée par l'Empereur. Mais il

(1) L'arrêté de Jean de Bry est du 13 avril 1815. Dans la lettre par laquelle « le baron de Bry » fait part de cette nomination au « comte Carnot » ministre de l'Intérieur, Sers est désigné comme étant le neveu de Jeanbon Saint-André. La lettre est écrite sur le papier officiel à en-tête du comte de Kergariou. (*Arch. nat.* F 1B I, 173 18).

répugnait trop à mon bon sens d'imiter les fous dont l'ardeur allait jusqu'à chanter la *Marseillaise*.

Après un mois et demi de séjour à Saverne, au milieu des plus désagréables travaux, j'y fus remplacé (1). J'en partis avec M. Martinez, président du tribunal, nommé député. J'arrivai à Paris à temps pour voir la fameuse réunion du Champ de Mai. J'avais reçu un billet pour aller sur l'estrade réservée aux députations des départements. Il y avait de nombreuses banquettes vides, quoique nous fussions là plus d'un intrus. Aussi, l'impression que me laissa cette cérémonie fut-elle loin de me rendre des espérances.

Paris était triste, préoccupé, l'effet de l'acte additionnel avait été désastreux pour l'Empereur. Les hommes les moins attachés aux Bourbons l'étaient aux libertés publiques et aux formes du gouvernement représentatif. On citait les propos les plus étranges des soldats de la garde, répondant aux cris de « Vive la Nation » par celui de « Vive l'Empereur ! » On disait que lui-même s'était plaint à Fouché de la réception du peuple de Paris : « On m'a rapporté, disait-il, qu'à l'entrée de Louis XVIII les dames étaient aux fenêtres secouant leurs mouchoirs blancs ; d'où vient que je n'ai rien vu de semblable ? » — « Sire, aurait répliqué Fouché, je ne suis pas cause que les amis de Votre Majesté se mouchent dans leurs doigts. »

(1) Par le commissaire extraordinaire Pommereul, comme étant attaché à la famille de Dalberg, et ayant été secrétaire de Vitrolles. (*Arch. nat.*, F 1B 1, 173 13).

Ce mot indique à lui seul la situation : la classe dont l'Empereur faisait vibrer la fibre était celle qui inspire le moins de confiance aux propriétaires, celle qui, n'ayant rien à perdre, se montre la première à tous les bouleversements du pays.

J'allai voir Mme Delambre, toujours si bonne pour nous. Elle voulut que son mari me donnât une lettre pour M. Carnot, son collègue à l'Institut, alors ministre de l'intérieur. J'allai porter ma lettre au ministère, je fus introduit dans une salle attenante au cabinet du ministre, où se trouvaient déjà une foule de solliciteurs du plus bas étage, des femmes du peuple, des invalides, etc. J'étais à peu près le seul un peu proprement couvert, comme disent les agents de police ; il me fut facile de me placer près de la porte par laquelle le ministre devait entrer, espérant ainsi être expédié le premier. Après un quart d'heure d'attente, cette porte s'ouvrit, il en sortit un homme âgé, d'une figure dure, dont une perruque à demi rousse augmentait l'âpreté. Je présentai ma lettre disant qu'elle était de M. Delambre ; mais je fus repoussé d'un geste, probablement parce que j'avais un habit noir. Le ministre alla vers les invalides, les écouta patiemment, ainsi que quelques vieilles femmes, puis revint vers moi, sans adoucir ses traits. Il lut ma lettre, me fit une ou deux questions et me congédia (1).

(1) La lettre de Delambre est au dossier de Sers. Elle garantit l'attachement de la famille à la dynastie impériale. Carnot a écrit en marge : *faire rapport*. Une autre lettre de recommandation, signée de Jean de Bry, et datée de Strasbourg, 2 juin 1815, est jointe à la précédente. Elle porte cette apostille, de la main

Je contai ma déconvenue à Mme Delambre, mais son mari, aussi bon qu'elle, ne voulut pas laisser là les choses; il vit le comte Carnot, si ridiculement affublé de ce titre peu de jours auparavant, et obtint pour moi la sous-préfecture de Lille.

Je voulus revoir l'Empereur une fois; il recevait aux Tuileries le dimanche matin. Je le trouvai engraissé, alourdi; il avait perdu au physique. J'étais, je crois, le seul auditeur en costume. Je ne sais si l'Empereur le remarqua, le fait est qu'il se dirigeait vers moi lorsqu'un chef de bataillon d'infanterie l'aborda; il en résulta que je fus perdu de vue. Le départ pour l'armée eut lieu, et, peu de jours après, on reçut un bulletin annonçant une première victoire.

J'avais arrêté ma place dans le courrier de Lille; c'était encore une de ces abominables brouettes à deux roues menées par trois chevaux attelés de front. Cette affreuse voiture, couverte en cuir noir souillé de poussière et de boue, avait deux places, l'une à droite pour le courrier, l'autre pour le voyageur dit de l'Administration, c'était celui qui avait arrêté sa place au bureau. Mais le courrier avait fort souvent un voyageur de contrebande; il le plaçait dans le fond appelé magasin, assis ou couché sur les dépêches. Ce magasin était séparé du siège par une barre de fer servant de dossier, devant soi on avait une sorte de tablier rigide, rattaché à une autre barre de fer terminée par des crochets destinés à

de Carnot : *Il faut placer M. Sers.* La nomination à Lille est du 10 juin.

assujettir le devant au reste de la voiture. La suspension consistait en deux énormes soupentes en cuir sur lesquelles reposait l'informe cabriolet ; on les tendait au moyen de crics permanents placés derrière, lorsque le cuir détendu des soupentes laissait la caisse talonner sur l'essieu. Je me rendis à l'Hôtel des Postes à cinq heures. Les malles en partaient alors à cinq heures et demie. Mais nous fûmes retardés pendant deux heures au moins sous le prétexte d'attendre des dépêches du gouvernement. Ce n'est qu'en arrivant à Arras que je connus le motif de ce retard ; il n'était autre que la perte de la bataille de Waterloo. Le courrier étant descendu à une auberge, me dit, en remontant en voiture, le désastre de notre armée, mais il ajouta qu'il n'en croyait rien, la femme qui le lui avait raconté étant connue de lui pour aimer le Roi. Ce courrier, ancien domestique de l'Empereur, lui était fort dévoué. J'étais resté dans une grande perplexité, lorsque, non loin de Lens, nous rencontrâmes un colonel de cuirassiers sans casque, la tête entourée d'un bandeau ensanglanté. Son cheval aussi était blessé, et tous deux paraissaient épuisés de fatigue. Un colonel blessé tout seul ! Je compris, à ce seul signe, que la déroute devait avoir été grande. Nous rencontrâmes ensuite d'autres militaires isolés dont l'aspect n'était pas moins significatif.

A mon arrivée à Lille, je me rendis chez M. Barthélemy, mon prédécesseur : je le connaissais depuis Mayence, et nous avions été ensemble auditeurs à la section des finances. Il me témoigna une grande joie

d'être remplacé, et me dit qu'il allait partir pour Paris le jour même, trop heureux de n'être pas obligé de concourir aux mesures prescrites pour l'approvisionnement de la place, etc. Je fus passablement découragé par la joie qu'il me témoigna de sa délivrance. M. Dupont-Delporte était préfet, le général Lapoype commandait la division, le général Fernig, frère des demoiselles dont il est question dans la guerre de Dumouriez (1), commandait le département. Le général Frère était aussi dans la place, mais sans commandement déterminé.

Le préfet m'accueillit bien, ainsi que Mme Dupont-Delporte, parente du duc de Bassano ; cette famille était parfaitement impériale. Très bonnes gens au fond, mais dans un ordre d'idées qui n'était pas le mien. Il y avait un journal, à Lille, où figurait, tous les matins, une prétendue correspondance venant de Belgique, remplie de diatribes contre le Roi et sa famille. Un jour, entre autres, elle annonça la mort de Louis XVIII à la suite d'une indigestion. En allant aux renseignements sur le degré de confiance dû à cette nouvelle, j'en découvris la source : L'article était sorti du cabinet du préfet. Il n'y eut peut-être que moi de capable, dans Lille, de prendre cette nouvelle au sérieux. Les habitants avaient de fréquentes relations avec l'étranger, loin de croire aux

(1) Ce sont les deux filles du secrétaire-greffier de la municipalité de Mortagne (Nord), Félicité et Théophile de Fernig, qui s'engagèrent en 1792, parmi les volontaires du Camp de Maulde, devinrent officiers, combattirent à Jemappes et Nerwinde, et suivirent, mais pour quelques jours seulement, la défection de Dumouriez. (Cf. Chuquet, *Valmy*, 1887, in-12, p. 155-158).

succès de l'armée, ils en connaissaient les désastres, et préparaient les drapeaux blancs dont ils se proposaient de décorer leurs maisons à la rentrée du Roi.

Nous fûmes bloqués quelques jours. La fermentation fut si grande alors, que le général Lapoype se vit obligé de prendre des précautions pour contenir les habitants. Il avait dans sa cour deux pièces de canon et une garde nombreuse. Un soir, comme je sortais de chez lui, un attroupement s'annonçait au loin par un assez grand tumulte. J'entendis les canonniers crier : « Allons, les deux pièces en éventail sur le pas de la porte, et feu des deux côtés sur ces canailles-là ! » Je remontai précipitamment avertir le général ; il envoya son aide de camp assez tôt pour prévenir cette mitraillade. L'attroupement passa sans insulter la garde.

J'eus peu de chose à faire à Lille, nos réquisitions furent à peu près sans résultat; la place contenait un grand nombre de gardes nationaux mobilisés dont l'esprit contrastait avec celui des habitants et de la garde nationale lilloise.

C'est à Lille que je fis la connaissance de Cormenin (1) ; il avait été auditeur comme moi, mais avant

(1) Louis-Marie de la Haye, vicomte de Cormenin, né à Paris le 6 janvier 1788. Il fut d'abord avocat, réussit mal, obtint en 1810 d'être nommé auditeur au Conseil d'Etat, et devint maître des requêtes sous la Restauration. Il se fit remarquer par sa compétence particulière en droit administratif, devint baron en 1824 et vicomte en 1826. En 1828 il fut élu député du Loiret, vota avec l'opposition, compta parmi les 221, mais ne voulut prendre aucune part à la Révolution de 1830. Après les journées de juillet, il se révéla démocrate, fut élu comme tel député de l'Ain, fit une opposition très vive à Louis-Philippe dont il railla dans

moi ; je ne savais de lui que son nom. Dès sa première visite, nous fûmes en grande confiance. Il me conta qu'aussitôt après le débarquement de l'Empereur à Cannes, il était allé offrir à M. Dambray, garde des sceaux, trois mille francs qu'il avait disponibles et son bras pour s'opposer à l'usurpateur. M. Dambray l'avait remercié en lui disant que le Roi avait des ressources financières auprès desquelles les sacrifices individuels devenaient superflus ; que son bras n'était pas plus nécessaire, attendu que Monsieur était parti pour Lyon. et ne tarderait pas à forcer Buonaparte à retourner à l'île d'Elbe, si tant est qu'il ne l'emmenât pas prisonnier à Paris. Cormenin ajouta : « Quand j'ai vu l'Empereur aux Tuileries, j'ai pensé aux dangers d'une nouvelle invasion et au devoir de tous de s'y opposer ; j'ai donc été offrir à Carnot, ministre de l'Intérieur, mon bras et mes mille écus. Il a pris l'argent et m'a envoyé dans Lille, faire partie des gardes nationales mobilisées pour défendre cette place ; mais le préfet m'a persuadé d'entrer dans la garde nationale de la ville, où je trouverais plus d'hommes d'une éducation analogue à la mienne. Je suis là au milieu de gens qui ne rêvent que le retour du Roi, leur esprit est différent de celui des gardes nationaux mobilisés ; tous les jours on peut redouter qu'ils n'en viennent aux mains. »

J'étais, comme Cormenin, fort tourmenté de voir

des pamphlets célèbres les goûts bourgeois et l'excessive économie. Membre de la Constituante de 1848, il présida la Commission de Constitution, et dirigea ses travaux qu'il critiqua ensuite tout le premier. Devenu conseiller d'Etat, il garda sa place sous l'Empire et mourut à Paris le 6 mai 1868.

l'étranger venir de nouveau à Paris. Nous passions notre vie ensemble à nous lamenter et, parfois aussi, à rire, car nous étions jeunes. Il demeurait chez une marchande de dentelles, à un entresol; il voulait, pour me prouver son instruction militaire, faire l'exercice devant moi; ces scènes, dignes du pinceau de Biard, ne finissaient jamais sans qu'il eût plusieurs fois percé le plafond avec sa baïonnette.

Le général Lapoype fit bonne contenance; mais la désertion des troupes et de presque tous les gardes nationaux ruraux, jointe à l'esprit des habitants, l'obligea à ouvrir les portes de Lille au général Bourmont; celui-ci entra avec une partie des gardes du corps et des autres militaires ayant déserté depuis la bataille de Waterloo, ou de ceux présents à Gand autour du Roi, lorsqu'elle se livra. Le préfet fut gardé à vue chez lui par le même officier de gendarmerie qui exécutait, la veille, avec la plus grande ponctualité, les ordres qu'il recevait de lui. Je m'empressai d'aller à la préfecture. Le lieutenant de gendarmerie me témoigna sa peine d'être chargé d'une aussi désagréable mission, dont il s'acquittait avec les égards convenables. On me dit qu'on était allé chez moi pour m'arrêter, mais il n'en était rien. Je couchai à la préfecture pour rassurer un peu Mme Dupont-Delporte, et je me décidai à partir pour Paris deux jours après, aussitôt que je sus son mari tout à fait libre.

Le voyage se fit avec Cormenin et quelques gardes nationaux empressés de rentrer chez eux, dont l'attachement à l'Empereur éclata bien des fois en route, non sans nous compromettre avec les cocardes

blanches ; mais heureusement l'énorme masse d'une diligence prêtait son appui aux frondeurs et l'on fuyait avant que les provoqués fussent en nombre.

A Paris, je vis M. de Kergariou, il me dit que j'aurais été nommé préfet si je n'avais pas accepté de fonctions pendant les Cent jours. Je vis le baron Louis, il me voulut pour sous-préfet à Nancy. Il était ministre des finances et souhaitait la députation de la Meurthe. J'aurais voulu retourner à Wissembourg(1). Ma mère s'était installée à Strasbourg, où mon frère Jean-Jacques était en garnison. David était à l'armée de la Loire, et Louis, revenu de Vienne dès que la guerre avait éclaté, se trouvait à Paris sans emploi ; sa présence au Congrès lui avait valu la décoration de la Légion d'honneur.

A peine nommé à Nancy, on exigea que je partisse. Je trouvai M. de Bouthillier, préfet de la Meurthe (2), à dîner chez le baron Louis. Il s'acheminait le lendemain et me dit qu'il m'emmènerait dans sa voiture. Le ministre s'en mêla et m'exprima

(1) La notice déjà citée qui est au dossier de Sers mentionne, en effet, son désir d'être nommé à Wissembourg ou maintenu à Lille. Elle est accompagnée de deux lettres de recommandations adressées à M. de Barante, secrétaire général de l'Intérieur, l'une par le préfet de police Decazes, l'autre par le duc de Dalberg, qui ajoute : « Si j'en avais le pouvoir, je nommerais M. Sers préfet du Bas-Rhin. »

(2) Le comte Léon de Bouthillier, était le fils du marquis Charles-Léon, qui fut député de la noblesse du Berry à la Constituante, émigra en 1791, et devint major-général de l'armée de Condé. Le comte de Bouthillier servit aussi dans cette armée, rentra en 1800, et devint en 1811, sous-préfet d'Alba en Piémont. Il passa de là à Minden (Ems supérieur), à Draguignan en 1814, à Nancy, puis à Strasbourg en 1815.

formellement le désir de me voir entrer en fonctions en même temps que le préfet.

Le lendemain, j'étais en route avec lui; il y avait en tiers son secrétaire, M. du Penhoüet, jeune breton fort dévot et d'un royalisme pur sang. Je ne tardai pas à deviner dans quel guépier je m'étais fourré. Je n'ai jamais su mentir à ma conscience, il m'était impossible de feindre en politique, de manière surtout à me trouver au niveau de ce qu'on appelait alors les ultra-royalistes.

Nous voyageâmes au travers des armées alliées sans en être le moins du monde inquiétés. Le premier soir, nous soupâmes à Montmirail, dans une auberge où il n'y avait pas une vitre entière, dans une chambre où M. Barbé-Marbois, arrivé avant nous, avait déjà soupé et se couchait derrière un rempart de rideaux, disposé par son domestique pour le garantir du vent. Ce respectable vieillard, qui se rendait à Strasbourg pour y présider le collège électoral, occupait le seul lit disponible : il fallait coucher sur des chaises ou continuer sa route. Nous prîmes ce dernier parti, non sans quelque appréhension d'être dévalisés par les cosaques. Le maître de poste nous rassura; les patrouilles que nous rencontrâmes ne nous interrogèrent même pas.

Arrivés à Nancy, nous trouvâmes la ville occupée par les Russes et les Prussiens, mais les Russes dominaient. M. d'Alopeus (1) y était en qualité de

(1) Alopeus (David Maximovich) né en 1768, ambassadeur de Russie en Suède et en Angleterre, gouverneur des départements

gouverneur civil. Le général Poncet, Français d'origine, était gouverneur militaire, le général d'Olonne, aussi Français, commandait le département, et un certain Barozzi, Suisse italien au service de la Russie, était commandant de place. Nous fûmes installés dans les premiers jours d'août. L'intérim de la préfecture avait été fait jusque-là, depuis les Cent jours, par M. Antoinet, homme d'esprit plein d'aménité, fort malheureux, au fond, du joug des étrangers, mais trop faible à tous égards pour leur résister, même dans la mesure permise à des vaincus. Les magasins étaient vides, la subsistance des troupes étrangères et celle des chevaux sur le point de manquer. M. de Bouthillier s'empara vivement de la situation, il passa des marchés, assura les services des vivres et des fourrages, se mit très bien avec les chefs de l'armée étrangère, pour lesquels il avait plus de sympathie que pour nos propres officiers; en sa qualité d'émigré de l'armée de Condé, il en connaissait plusieurs.

M. d'Alopeus, Prussien d'origine, attaché au service de Russie, fut plein de politesse sans jamais perdre un moment son affaire de vue. Cette affaire, on aurait pu croire aisément qu'elle consistait à ruiner à fond le pays, sans lui laisser les ressources qu'on sauve souvent, lorsqu'une occupation militaire, bouleversant tout momentanément, semble avoir ruiné une contrée. Le rusé d'Alopeus était mé-

français occupés en 1815, mort en 1831. Il ne faut pas le confondre avec son frère Maxime, ministre de Russie à Berlin de 1801 à 1806.

thódique; il procédait sans violence apparente. Il nous demandait sur tel point tant de fourrage, avoine, foin et paille; sur tel autre du vin, puis des draps, puis des voitures partout et tous les jours, enfin jusqu'à des instruments de musique. C'était à nous, les chefs de l'Administration, qu'il s'adressait, en nous offrant la force armée étrangère pour nous aider dans nos réquisitions. Jamais je ne me suis trouvé pris dans une tenaille aussi forte. Refuser d'agir eût été exposer le pays aux exactions directes des soldats étrangers. L'espoir de voir la fin de l'occupation, les bruits de paix, de retraite des armées alliées, répandus de jour en jour, soutenaient faiblement notre courage. Un jour qu'il était à bout, M. de Bouthillier me dit d'aller voir M. d'Alopeus et de lui exposer l'impossibilité où j'étais de satisfaire à l'une de ses demandes. Il me reçut poliment, écouta ma réclamation, et, sans rien céder, me fit la statistique la plus détaillée de l'arrondissement de Nancy : « Ne vous adressez pas à telles communes, me dit-il, elles ont été épuisées par les passages de troupes. Mais dans celle-ci vous trouverez du vin en abondance; dans celle-là de l'avoine, etc. Enfin, pour les draps, il y a M. Gervais qui pourra les fournir, c'est à vous à trouver les moyens de les lui payer, etc. » Je sortis confondu et de sa rigueur, et de son savoir, comprenant parfaitement qu'au fond de cette aménité apparente, il y avait contre la France une rancune implacable, plus dangereuse que les colères militaires dont l'apaisement est possible.

A peu de jours de là, eut lieu la Saint-Louis. M. d'Alopeus nous invita à dîner, M. de Bouthillier et moi, avec quarante ou cinquante officiers de tous grades, diplomates russes, etc. Les musiques russes jouèrent l'air de *Vive Henri IV*, on but à la santé du Roi. Tout se passa si courtoisement pour nous que M. de Bouthillier était charmé ; il obtint même, à l'occasion de la fête du Roi, un délai pour l'une des fournitures à faire à l'armée russe, dont il m'avait été impossible de rassembler les éléments pour le jour prescrit. La conversation fut générale en français pendant le dîner ; je m'en étonnais avec mon voisin, jeune diplomate russe, mais il m'assura qu'en allemand, en anglais, en polonais, il lui aurait été également facile d'y prendre part. Peu de jours après, j'eus l'occasion de me convaincre que les bonnes manières et l'instruction des états-majors et de la diplomatie russe étaient loin d'avoir pénétré dans les rangs inférieurs de l'armée. Je m'étais rendu à Nomény pour veiller aux fournitures à faire à des régiments de cavalerie en marche, dont les officiers se comportèrent avec une brutalité voisine de la barbarie ; heureusement que dans le nombre il s'en trouva un duquel je pus me faire comprendre en allemand, sans quoi je suppose que le maire, les adjoints et moi nous aurions bien pu être jetés dans la rue par les fenêtres de l'hôtel de ville.

La vie que j'ai menée à Nancy, pendant l'occupation ou le passage des troupes étrangères,

a bien vengé les bourgmestres d'outre-Rhin des vexations qu'ont pu leur faire subir nos soldats. J'étais, du matin au soir, l'objet des incessantes demandes des étrangers, devenus plus exigeants au moment où M. de Bouthillier nous quitta pour aller administrer le département du Bas-Rhin.

M. de Kersaint (1), contre-amiral, oncle de la duchesse de Duras, dont le mari était premier gentilhomme de la chambre du Roi, fut choisi pour succéder à M. de Bouthillier (2). Il tarda quelques jours à arriver, pendant lesquels le bonhomme Antoinet reprit l'intérim. J'aimais cet excellent homme, tout en déplorant ses faiblesses : il conduisit un

(1) Kersaint (Guy-Pierre de Coëtnempren, comte de) frère du Conventionnel, né à Brest en 1747, entré dans la marine à 16 ans, capitaine de vaisseau en 1786, émigré en 1790. Il ne rentra qu'en 1803, fut employé aux travaux de défense de l'Escaut et nommé en 1811, préfet maritime à Anvers.

(2) Le comte Constantin-Marie-Louis-Léon de Bouthillier-Chavigny était né à Paris, le 16 juillet 1774. Officier au régiment d'infanterie du Roi et aide de camp de son père le lieutenant général en 1789, capitaine en 1790, il émigra en 1791, et devint aide-major de l'infanterie dans l'armée de Condé, où il servit jusqu'en 1798. Rentré en France après le 18 brumaire, et nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1810, en même temps qu'André Sers, il devint sous-préfet d'Alba (département de la Stura), le 14 janvier 1811, et fut transféré à Minden (Ems-Supérieur) le 5 septembre suivant. Préfet du Var en juin 1814, il fut, lors du retour de Napoléon, enfermé au port Lamalgue à Toulon, où la deuxième Restauration alla le chercher pour le nommer préfet de la Meurthe, le 12 juillet 1815. Un mois plus tard, il était envoyé à Strasbourg. En 1812, il avait demandé vainement la préfecture de Montenotte, en faisant valoir qu'il était « l'un des sujets les plus dévoués de l'Empereur » (*Archives nationales,* Fib I, 156[87]).

jour tous les fonctionnaires, dûment convoqués, faire une visite à M. d'Alopeus à l'occasion, je crois, de la fête de l'Empereur Alexandre. Je ne me suis jamais senti plus humilié qu'en assistant au compliment qu'il lui adressa à cette occasion. Aussi, quoique mes fonctions m'autorisassent à marcher en tête du cortège près de lui, je me cachai le plus possible parmi les autres fonctionnaires, espérant ainsi n'être pas aperçu du gouverneur, aux exigences duquel cet acte de notre humilité me semblait devoir donner des forces.

Le pays frémissait bien un peu sous le joug étranger, moins qu'on ne l'a dit cependant ; il était convaincu de l'inutilité de toute résistance. Un cavalier, porteur de dépêches, reçut un coup de fusil dans les reins en passant près d'un bois, sur la route de Nomény. Cet événement sans portée, on pourrait dire cet assassinat d'un homme inoffensif dans le moment, ne laissa pas d'aggraver notre situation ; le ton des étrangers devint plus violent ; leurs précautions plus gênantes, et nous eûmes à gémir d'un acte d'exaspération aussi insensé.

Je me suis bien des fois repenti d'avoir accepté des fonctions dans lesquelles j'étais exposé à mille avanies ; je vais, pour n'y plus revenir, réunir ici les principales, bien qu'elles se soient passées à des époques différentes. Un matin, je vis arriver dans les bureaux de la sous-préfecture un soldat bavarois, porteur d'une dépêche destinée au commandant d'un des villages de l'arrondissement. Il demanda une voiture pour porter plus commodément sa

missive. Les commis laissaient arriver tous les étrangers jusqu'à moi, parce que seul je parlais allemand. Je voulus expliquer au Bavarois qu'il n'y avait pas de voiture, mais il était ivre, il m'injuria et me menaça de sa baïonnette. Pressé par lui, je lui donnai un vigoureux coup de poing dans la poitrine, il roula sur le plancher avec fracas. Les commis accoururent, le soldat se releva et sortit en maugréant. Je dis aux employés de s'en aller, que cette affaire ferait du bruit, et que, certainement, le premier acte de l'autorité serait de s'emparer de nous. Je sortis moi-même, mais l'un deux s'obstina à rester. Un moment après, le Bavarois revint en force, on s'empara du pauvre commis; le soldat déclarait cependant que ce n'était pas celui qui l'avait frappé. J'allai voir le commandant Barozzi, et ce n'est pas sans peine que l'affaire fut arrangée.

Un autre jour, à quatre heures du matin, un colonel russe s'introduisit dans ma chambre, il me dit en fort bon français qu'il escortait un convoi appartenant aux généraux, que les chevaux qu'il avait pris en Champagne étaient fatigués, déferrés, hors d'état d'aller plus loin, qu'il fallait les remplacer sur-le-champ. Je lui objectai que je n'avais pas de chevaux disponibles; qu'il s'adressât à la mairie : « J'en viens, on m'a envoyé vers vous; je vous en demande bien pardon, mais je ne vous quitterai pas plus que votre ombre avant d'avoir des chevaux. » Je me récriai sur son exigence. Il prit un livre, s'assit et me dit avec une politesse affectée, passablement narquoise : « Je suis à vos ordres, levez-vous quand

il vous plaira ». Je me hâtai, dans l'espoir de me débarrasser au plus vite d'un pareil hôte; nous allâmes ensemble au parc des voitures, il n'y avait là que les siennes dételées, attendant un relai. Je m'aperçus qu'elles étaient chargées de vin : « Mais, dis-je à l'officier russe, sont-ce bien là les bagages d'un général ? — Oh ! pour cela, j'en suis caution », me répondit-il avec hauteur. Les charretiers champenois, tenus en réserve, m'exposèrent qu'ils avaient quadruplé les étapes, qu'ils étaient en route depuis plusieurs jours, que leurs équipages étaient abîmés. Pour remplacer leurs grands chevaux, il en fallait au moins le double de la race, alors bien petite, de ceux de Lorraine. Je promenai longtemps mon Russe du parc à la gendarmerie, dont la mission consistait à courir les campagnes pour rassembler des chevaux de trait. Enfin, je le ramenai à l'hôtel de ville, je le mis en rapport avec l'adjoint du maire, et je m'esquivai sans qu'il s'en aperçût, me gardant bien de rentrer chez moi ou à la sous-préfecture.

La troisième aventure faillit être plus grave. J'avais interdit au portier de la sous-préfecture d'indiquer mon logement aux étrangers, à peine de le faire renvoyer. Je m'étais installé fort loin, j'avais mon ménage, et David, arrivé après le licenciement de l'armée de la Loire, demeurait avec moi. A la pointe du jour, j'entendis frapper avec violence à la porte de la rue; j'étais au second, les locataires du rez-de-chaussée, impatientés, ouvrirent, et, bientôt, ce fut à la porte de mon appartement qu'eut lieu le tapage. Je l'endurai un temps, mais compre-

nant que la porte allait céder, je me levai en toute hâte, enveloppé de ma couverture et, gonflé de colère, tenant à la main le sabre nu de mon frère, j'allai ouvrir à un grand officier suédois: « Entrez, Monsieur, lui dis-je, et nous allons voir s'il est permis d'en agir comme vous le faites. » David arriva, armé aussi, et l'officier baissa de ton ; il s'excusa. Je lui dis que je n'étais pas en fonctions dans mon domicile, que j'irais bientôt à la sous-préfecture, et que, là, je m'occuperais de l'objet dont il avait à m'entretenir. Il se retira.

Nous nous disions souvent avec David : un de ces jours nous serons, malgré nous, forcés de tuer quelqu'un de ces insolents, l'embarras sera de cacher son cadavre. Nous avions pensé que le mieux serait de le pendre dans la cheminée de la cuisine ; de le fumer, de manière à l'empêcher de se putréfier : heureusement, les choses n'en vinrent pas là.

M. de Kersaint arriva avec M. Jubelin pour secrétaire général. Mme de Duras, sa nièce, connaissant le peu d'instruction de son oncle, avait voulu lui donner, dans M. Jubelin, chef du bureau des colonies au ministère de la marine, un factotum. Il était bien choisi, c'était un homme instruit, rempli de zèle, et d'un patriotisme éclairé. Quant au préfet, jamais homme n'a été plus étranger à l'administration et plus incapable de la comprendre ; du moins il était loyal et intègre ; mais les exagérés en politique avaient sur lui trop d'action ; il était surtout influencé par le marquis de Beaufort, affilié à la coterie du pavillon de Marsan.

La situation devenait de plus en plus grave. On annonçait tous les jours la retraite des étrangers, dont une masse considérable avait été réunie au camp de Vertus, pour des manœuvres faites devant les souverains alliés ; de jour en jour aussi les délais renaissaient. Enfin le corps d'armée de M. de Woronsoff fit un mouvement de retraite, lorsque tout à coup il s'arrêta dans la Meurthe. J'avais disposé des fourrages pour trois mille chevaux pendant deux jours, on m'annonça qu'ils resteraient indéfiniment. Il faut se faire une idée de la consommation de trois mille chevaux agglomérés dans un petit espace pour comprendre la difficulté d'approvisionner instantanément les denrées nécessaires pour les nourrir. Je courus auprès du préfet lui dire cette mésaventure : « C'est impossible, me répondit-il vivement, nous avons reçu l'avis qu'ils ne feraient que passer, ils ne doivent pas s'arrêter. — Mais ils s'arrêtent pourtant, que faire ? — Allez-vous mettre en costume, rendez-vous de ma part auprès du général, et dites-lui que nous n'avons nul moyen de nourrir ses chevaux. — Il m'enverra promener, il a sans doute des ordres auxquels lui-même ne peut rien changer. — Allez, vous dis-je, ajouta M. de Kersaint, faites ce que j'ordonne. »

Le général Lestocq, je crois, car c'étaient des Prussiens qui s'arrêtaient les premiers, se moqua de ma prétention de l'engager à continuer sa route vers le Rhin : « Je suis ici je ne sais pas pour combien de temps ; mais avertissez le préfet de ne prendre aucun souci de nourir ma troupe, je vais envoyer

mes cavaliers au fourrage dans les environs, et si vos magasins sont vides, je saurai, moi, trouver chez les habitants ce dont j'ai besoin. » Cette menace d'une mesure désastreuse pour les habitants nous fit redoubler d'efforts pour empêcher les choses d'en venir là.

Pendant que je faisais des démarches auprès du général de cavalerie, M. de Woronzoff était venu chez le préfet. M. Jubelin et moi fûmes avertis par l'huissier du cabinet que la discussion était très vive ; nous prîmes sur nous d'entrer. M. de Kersaint disait avec colère au général russe : « Je ferai mon branle-bas ici et nous verrons si vous en ferez sortir un seul ordre pour nourrir ou loger vos troupes, etc... » Nous donnâmes de bonnes paroles au général qui montrait une vive colère, et qui avait le moyen de nous la faire sentir. Il était homme d'esprit et de bonnes manières, nous pûmes nous entendre avec lui, M. Jubelin et moi. Il avait compris le peu de portée du préfet et savait assez bien les choses de la France pour connaître les motifs de la nomination à la préfecture de la Meurthe d'un préfet aussi incapable.

Un autre fois, on vint m'avertir d'une affaire horrible : un Français, un ancien officier, avait reçu vingt-cinq coups de bâton sur la place d'armes, par ordre du commandant de la place. Cet événement me causa une indignation quasi furieuse. L'officier en question était employé, à la manutention des vivres, à distribuer le pain aux troupes, un sous-officier russe lui jeta un pain à la tête, sous prétexte qu'il n'était pas assez cuit ; l'officier s'en saisit et, le

passant vivement sous le nez de ce sous-officier, l'égratigna légèrement à la figure. Arrêté sur-le champ et conduit au commandant Barozzi, le malheureux dût subir l'ignoble châtiment en usage dans l'armée russe. Je le trouvai dans son lit, à moitié mort; il ne put qu'avec peine me raconter sa déplorable aventure. Je me rendis de suite auprès du général Poncet, pleurant de rage; je lui dois cette justice qu'il tâcha de me calmer; il me dit ne pas connaître l'affaire : « Si elle est telle que vous me la rapportez, j'aurai dans deux heures les épaulettes du colonel Barozzi dans mon cabinet, ou la preuve que la victime est satisfaite. »

Quelle ne fut pas ma confusion le soir même, en apprenant que, moyennant vingt-cinq louis, le malheureux bâtonné, pressé par sa femme, avait signé un désistement de toute plainte!

J'étais si affecté de cette affaire, qu'on m'en demandait des nouvelles tout comme si j'avais été moi-même la victime. J'ai été, toute ma vie, plus impressionnable que les personnes avec lesquelles je me suis trouvé en relations. Les choses qui touchent à l'honneur national, à la foi jurée, à une politique généreuse, n'ont jamais souffert d'atteinte sans me blesser au cœur. J'ai bien souvent passé pour ridicule aux yeux des hommes habitués à chercher leur profit dans tous les événements politiques.

Voici la dernière de mes aventures désagréables méritant d'être rapportée. Les réquisitions de draps n'avaient pas cessé, la dernière était la plus considérable; il nous avait été impossible de la remplir.

Cependant, le temps de l'évacuation approchant, les étrangers voulaient emporter les provisions ou peut-être l'argent avec lequel M. Gervais aurait racheté sa fourniture. En conséquence, je reçus l'ordre de livrer sous trois jours. Le troisième jour je vis arriver chez moi cinquante fantassins russes commandés par un officier ; ils venaient tenir garnison dans mon domicile jusqu'à ce que j'eusse fourni les draps requis. Je dis à l'officier que, pour les fournir, il fallait que j'allasse à la sous-préfecture ; il m'y conduisit, escorté par ses cinquante hommes. Arrivé là, assez satisfait d'avoir débarrassé mon appartement de ces hôtes dont l'odeur, dite de cuir de Russie, était presque aussi désagréable que leur mission était vexatoire, je les intallai dans les bureaux et les vestibules de la préfecture. J'en revins à exposer à l'officier que j'avais force courses à faire dans la ville, impossibles avec ses cinquante hommes. Il composa alors et consentit à me garder avec un sergent. Ce fut donc avec ces deux hommes que j'allai successivement chez le préfet, chez le général, chez le commandant de la place, le fournisseur, etc., etc.

J'étais de fort mauvaise humeur de me voir ainsi sans cesse entre deux acolytes dont j'avais toutes les peines du monde à me faire comprendre. Le soir venu, j'expliquai à l'officier que je passerais la nuit sur une chaise dans les bureaux. Apparemment, il ne goûta pas ce mode pour lui, car il alla prendre les ordres du commandant de la place, et fut autorisé à rentrer à la caserne avec ses hommes, sauf à me reprendre le lendemain matin. Il en fut ainsi. Le second

jour j'étais exaspéré, car je ne pouvais rien pour traiter de la fourniture des draps, le préfet seul avait le droit d'engager le département. Je crus comprendre qu'il ne le voulait pas faire et qu'il espérait qu'on se lasserait de me tourmenter. Il se décida à agir lorsqu'il me vit prêt à déserter. A sa première démarche, il obtint qu'on me délivrât des cinquante hommes, mais on me laissa encore l'officier et le sergent. Cette torture ne cessa que le quatrième jour ; il faut l'avoir subie pour se faire une idée de ce qu'elle avait de pénible. Longtemps après, je n'admettais pas encore que l'on put en rire comme quelques personnes semblaient le vouloir faire.

Les événements politiques de 1815 me blessaient souvent ; la violence et l'arbitraire furent poussés loin alors, mais non pas par M. de Kersaint ; il était modéré. Sa femme était respectable à tous égards ; ils avaient deux filles à marier et un fils capitaine du génie. Je présentai mon frère au préfet ; on appelait alors *brigands de la Loire* les officiers à demi-solde venant de l'armée. Il l'accueillit bien et se borna à lui dire en riant : « Vous n'avez pas peur que je vous fasse crier *Vive le Roi ?* »

Je me tenais sur la réserve avec Jubelin et avec de Kersaint le fils, je les supposais *royalistes ultra*, comme on appelait alors les exagérés. Un jour, cependant, après je ne sais quelle mesure, je me laissai aller à dire au secrétaire général : « On aurait le plus grand tort de compter sur moi pour l'exécuter, je suis dans de tout autres sentiments ». — « Et moi aussi », répliqua Jubelin. A partir de ce moment,

nous nous ouvrîmes l'un à l'autre avec la plus entière confiance. Je fus heureux de me trouver, en politique, dans des idées en tout conformes aux siennes. Mais de Kersaint le fils arrivait de l'armée du Midi, où il était avec le duc d'Angoulême; je m'étonnais de son intimité avec Jubelin, lorsqu'il m'apprit qu'il avait été du pont de la Drôme à l'armée du Nord; il revenait du corps d'armée du maréchal Grouchy, où il était sous les ordres du général Gérard, depuis maréchal. A partir de ce moment, nous vécûmes dans la plus parfaite intimité, Jubelin, de Kersaint et moi. Je me rapprochai de la société de la préfecture, dont je m'étais tenu assez loin dans le principe. Je m'étais laissé fourvoyer par Ducrot, sous-intendant militaire, que j'avais connu autrefois; il m'avait mis en relations avec la société peu choisie qu'il fréquentait.

Dès mon arrivée, je m'étais présenté chez Mme Dumart, dont le mari était intendant militaire, sous les auspices de Mlle de Rigny, son amie; j'en avais reçu un fort bon accueil; sa maison était fort agréable, j'y voyais surtout la famille Rolland et M. Devienne, qui avait été un moment auditeur au Conseil d'Etat.

Mme de Kersaint était assez collet-monté; elle m'accueillait bien cependant, et Jubelin m'avertit que l'on avait parlé de moi comme d'un parti sortable pour la fille aînée. En même temps, il m'apprit que M. de Kersaint était sans fortune, mais qu'on pourrait compter sur la protection de la duchesse de Duras. Rien n'était plus loin de mes idées que de faire mon chemin dans l'administration comme un

protégé. D'ailleurs, étant protestant, je n'imaginais pas pouvoir réussir dans une famille d'une extrême dévotion. D'un autre côté, mes idées n'étaient pas encore au mariage, l'avenir de notre malheureux pays ne me semblait pas assez bien assis pour y penser. Je ne donnai donc aucune suite à l'ouverture que m'avait faite Jubelin, peut-être avec l'assentiment de la famille.

A quelque temps de là, alors que mes fonctions avaient cessé d'être aussi pénibles par suite de la retraite des armées étrangères, je sus que M. de Cressoles, neveu de M. de Kersaint et son secrétaire particulier, demandait ma place et se croyait sur le point de l'obtenir. Il me le dit lui-même un jour en motivant ses démarches sur l'agrément qu'il aurait à se trouver près de son oncle. Je fus si stupéfait de ce que l'on disposait ainsi de mon sort, après toutes les tribulations que je venais de traverser et sans en tenir aucun compte, que je ne relevai pas M. de Cressoles comme il aurait mérité de l'être. Toutefois, ses démarches ne furent suivies d'aucun effet, sans doute parce que Mme de Duras fut instruite de la prochaine suppression des sous-préfectures de chef-lieu de département, qui ne tarda pas à avoir lieu.

L'ordonnance qui supprimait les sous-préfectures de chef-lieu parut au mois de décembre 1815. Nos fonctions cessèrent au 1er février. Je quittai Nancy, où je commençais à avoir des relations agréables. Jubelin m'en vit partir avec peine, il était si peu satisfait de la marche des choses qu'il me chargea de

demander à M. Portal, alors ministre de la marine, s'il pouvait lui rendre son bureau.

De retour à Paris avec David, mon premier soin fut de voir M. Portal ; il m'autorisa à mander à Jubelin que sa place était vacante, et qu'il pouvait venir la prendre, ce qui eut lieu. M. Capelle, mari d'une demoiselle Cartailhac, cousine de mon père, s'intéressa à moi. Il me présenta un soir à M. de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, le même que j'avais trouvé passablement ridicule à mon retour de Spire, en traversant Metz. Il était de l'opinion des ultra. J'en fus reçu très froidement. A peine étions-nous dans le salon qu'on annonça Monseigneur l'évêque de Nancy. Je fus très surpris de voir un petit prélat gros et court, tandis que j'avais connu l'évêque de Nancy grand et maigre. En sortant, je voulus expliquer à M. Capelle l'erreur de l'huissier, mais il m'assura que M. de La Force, annoncé chez le ministre, était bien et dûment évêque de Nancy, avant la Révolution. Il n'en quitta le titre qu'en prenant celui d'archevêque de Reims.

J'espérais peu de ma visite au ministre, mais sans doute M. Capelle avait arrangé les choses avec lui, car je fus nommé sous-préfet de Wissembourg (1). J'allais retrouver à Strasbourg M. de Bouthillier, il prétendit m'avoir demandé.

Je m'installai de nouveau à Wissembourg avec ma

(1) La nomination est du 22 février 1816. Le 5, le comte de Kersaint avait écrit au Ministre une lettre que Sers remit lui-même, dans laquelle il recommandait le « sous-préfet supprimé » pour la croix de la Légion d'Honneur.

mère. J'appris avec peine que M. Billig, à qui je succédais, n'avait point mérité sa disgrâce, qu'il était dans des opinions fort raisonnables, sa tiédeur à seconder M. de Bouthillier dans la réaction avait déplu à ce dernier; mais, probablement, je ne me montrerais pas plus ardent; mon seul espoir était qu'il me témoignât un peu plus de confiance.

Il y avait dans le Bas-Rhin force émigrés, non de la noblesse, mais des catholiques qui avaient accueilli un instant l'armée de Condé. Les cruautés des représentants du peuple les avaient contraints de passer le Rhin; plusieurs avaient servi dans les troupes étrangères, notamment dans les hussards de Bachy, dont M. de Bouthillier avait été major.

Ces émigrés, la plupart pauvres, ou les hussards de Bachy, la plupart ivrognes, étaient partout, sur leur seule étiquette, jugés par M. de Bouthillier capables d'administrer leurs communes. Il faut connaître l'Alsace pour savoir à quel point les familles, groupées en coteries, s'y disputent l'autorité, et combien il en résulte de dénonciations. Ici, ce sont les protestants dont la domination est établie par leur fortune, les catholiques sont pauvres et en petit nombre. Ailleurs, les deux cultes se balancent, et les familles les plus importantes de chacun se disputent l'influence. Dans les communes dont tous les habitants sont catholiques, il n'y a pas moins de divisions, le parti du curé y joue un rôle, etc.

La plupart des communes ayant des revenus et quelques-unes des ressources considérables en bois et en rentes, être maire n'est pas, comme dans les

départements du midi, une charge sans bénéfice. Les conseils municipaux délibèrent le verre à la main ; les frais de bureau sont calculés pour couvrir le prix du vin municipalement consommé. Il serait même très heureux de n'avoir pas d'abus plus grand à signaler dans beaucoup de communes, dont quelques-unes ont en capital, pour la valeur de leur bois, jusqu'à 6.000 francs par feu.

Tous les jours, sans m'avoir consulté, M. de Bouthillier faisait, pour les fonctions de maire, les plus mauvais choix ; il ajoutait ainsi aux plaintes déjà fort vives excitées par ceux qu'il avait faits avant mon arrivée. J'allais vérifier les plaintes que je recevais et je lui faisais les rapports les plus circonstanciés pour établir les torts de ses créatures. Je parvins à lui en faire renvoyer quelques-unes. Dans une de ses tournées, je lui signalai comme un ivrogne fieffé un mauvais drôle qu'il avait fait maire d'un village considérable : « Rien ne m'étonnera de lui, me dit-il, il était aux houzards de Bachy, où je l'ai vu faire des tours pendables. »

Une autre fois, sur la dénonciation d'un vilain petit boiteux, maître d'école catholique, il envoya de Strabourg un commissaire de police et de la troupe, pour fouiller la commune de Lembach, dont l'excellent maire, M. Schielheim, était protestant : on l'accusait d'avoir caché des caisses de fusils dans sa grange. Le commissaire vint me voir avant d'accomplir sa mission, quoiqu'il n'eût pas l'ordre de m'en communiquer l'objet. Je lui prédis qu'il ne trouverait rien, le maire étant, à tous égards, incapable

d'avoir pris part à un complot quelconque. A son retour, le commissaire déposa à la sous-préfecture trois fusils de chasse, dont un à deux coups avait été pris chez le ministre protestant. Le maire vint se plaindre et me dire qu'il n'avait caché que le drapeau blanc dans sa chambre pendant les Cent jours. Je demandai en vain au prefet l'autorisation de restituer les armes confisquées si indûment; il ne répondit pas, et, néanmoins, je les rendis.

L'invasion des étrangers avait cessé; elle était remplacée par une occupation régulière des départements frontières par les troupes étrangères. L'arrondissement de Wissembourg était occupé par 4.000 Wurtembergeois de toutes armes, commandés par le général Wœhlwarth, personnage bizarre, quinteux et, parfois, de l'humeur la plus incommode. Les troupes avaient passé dans l'arrondissement allant vers Paris; elles y avaient commis pas mal de déprédations; tous les jours il me venait des paysans dire que tel officier ou telle autre personne appartenant à l'armée avait un cheval ou tel autre objet volé chez eux. Je m'empressais aussitôt d'écrire au général que, connaissant sa loyauté et son intention de maintenir la discipline parmi les troupes, je le priais de faire restituer à un tel, porteur de ma lettre, l'objet pris chez lui et se trouvant en tel lieu, en la possession de Monsieur un tel. Ces réclamations, auxquelles il ne répondait jamais, avaient pourtant d'assez bons résultats: il arrivait presque toujours que le voleur restituait à des conditions acceptées par le volé.

Lors de la fête donnée à Wissembourg à l'occasion du mariage du duc de Berry, nous eûmes un singulier échantillon de la bizarrerie et de la colère du général Wœhlwarth. Il était logé au premier de la belle maison de M. Hertzog, juge d'instruction, la même qu'avaient occupée jadis le roi de Pologne et sa fille, au moment où les ambassadeurs de Louis XV vinrent la demander en mariage, M. Fix, inspecteur des domaines, et M. Appert, inspecteur des finances, se promenaient dans le jardin avec le maître de la maison, ils n'avaient pas vu le général, qui les épiait de sa fenêtre et prétendit avoir entendu une insulte à son adresse, au lieu de cette question bien innocente, adressée à M. Hertzog par M. Fix : « A-t-on mis vos roses à contribution pour décorer la fête ? » Aussitôt, grande rumeur, le général appelle les aides de camp et, en un instant, toutes les portes ostensibles du jardin sont gardées par des factionnaires avec défense de laisser sortir qui que ce soit. Heureusement, M. Hertzog avait la clef d'une petite porte donnant sur le rempart dont les Wurtembergeois ne s'étaient pas emparés. Ces messieurs vinrent aussitôt à la sous-préfecture se plaindre de cette avanie dont ils ignoraient le motif. Peu d'instants après, le général m'adressa une plainte sur l'insulte dont il prétendait avoir été l'objet. Les explications et les menaces durèrent plusieurs jours ; ces messieurs jugèrent prudent de s'éloigner. Le général voulait les faire arrêter s'ils ne consentaient pas à lui faire amende honorable, devant ses troupes, à la parade.

Quelque temps après, le roi de Wurtemberg mourut et le général Wœhlwarth, son singulier favori, fut remplacé par le général Schéler, aussi brave homme que l'autre était fantasque.

Le roi de France ne pouvait pas avoir de troupes dans le rayon occupé par les étrangers ; la gendarmerie et les officiers du génie chargés de veiller à l'entretien des bâtiments étaient les seuls militaires français qui, avec les intendants, pussent être avec nous. Nous étions aussi bien partagés d'un côté que nous l'étions mal de l'autre. Le capitaine Augoyat était chargé des bâtiments de Lauterbourg et de Wissembourg avec le sous-intendant Macquart ; j'ai appris à le connaître alors, et toujours, depuis, il a été de mes meilleurs amis. Le lieutenant de gendarmerie avait été boulanger dans le Haut-Rhin, on avait rappelé ses services à l'armée de Condé pour l'élever à ce grade. Il était d'un zèle bien peu éclairé, voyait des ennemis partout et se faisait l'écho des plus misérables dénonciations. Pour l'en guérir, j'avais établi qu'un officier de gendarmerie ne pouvait rien rapporter sans l'avoir vérifié. En conséquence, je l'obligeais à monter à cheval par tous les temps, et à se rendre dans les communes où les faits prétendus répréhensibles s'étaient passés. Cette méthode m'aurait réussi à la longue pour le rendre circonspect. Il fit des courses vaines profitables à son éducation ; mais je ne pouvais pas me mêler de celles de sa femme. Un matin, au marché, elle saisit une pièce d'étoffe mise en vente, sous le prétexte qu'elle était aux trois couloirs ; je fus l'objet de dénoncia-

tions adressées à M. de Bouthillier ; il y avait des rapports de l'officier de gendarmerie conçus dans ces termes : « On a tenu des propos contre M. le Préfet dans telle commune .» Les choses se gâtaient un peu entre lui et moi ; je faisais en sorte d'avoir toujours raison. Je lui appris que les bureaux trafiquaient de ses décisions, je lui désignai l'employé et un fait précis ; il me répondit d'un ton très haut ; je répliquai en lui adressant les preuves écrites, et force lui fut de reconnaître que j'avais eu raison d'appeler son attention sur ces faits.

Une autre fois, il m'envoya une dénonciation signée de tout le conseil municipal de Schleithal contre un maire que j'avais soutenu près de lui. M'étant rendu sur les lieux, j'acquis la certitude que toutes les signatures étaient fausses, j'instruisis l'affaire à fond et j'adressai le tout au procureur du roi. M. de Bouthillier n'en fut pas satisfait ; il me trouva trop vif contre les dénonciateurs ; sans doute, il ne voulait pas les décourager. L'affaire eut son cours néanmoins, et le faussaire fut condamné.

La présence de MM. Laîné et Decazes au ministère me donna un peu de montant. Je pris sur moi de rendre compte au ministre de l'Intérieur de la situation fâcheuse que nous faisait un arrêté du préfet, dans lequel il avait remis en vigueur un décret impérial de 1802 fixant à 30 francs le prix de l'hectolitre de blé. La disette était plus terrible à Wissembourg que partout ailleurs, les étrangers ayant fermé leur frontière à l'exportation des grains. Le sous-intendant Macquart passa, en ma présence, un

marché à 90 francs l'hectolitre de froment pour nourrir l'armée d'occupation, Il nous importait donc infiniment que la libre circulation des grains pût venir améliorer une aussi fâcheuse situation. M. Laîné adressa une circulaire à tous les préfets et sous-préfets, défendant à ces derniers d'obtempérer aux ordres des préfets qui pourraient recourir à des mesures exceptionnelles et notamment à un décret périmé, puisqu'il bornait lui-même le temps de son action.

Je racontai à M. Decazes les gentillesses de l'officier de gendarmerie, et combien il était fâcheux de montrer aux étrangers un homme sans instruction et sans éducation comme chef de notre force armée. Bientôt le pauvre Buninger fut mis en réforme. Il soupçonna, et M. de Bouthillier aussi, que j'en étais la cause ; mais je n'en convins pas.

A la même époque, j'eus deux affaires, dont une personnelle et assez désagréable. Les Bavarois, sous le prétexte que j'avais frappé des réquisitions dans l'arrondissement de Spire étant sous-préfet, mirent le séquestre sur deux fermes que nous avions acquises à Marlheim, près de Landau, au prix de 80.000 francs, de M. Pourailly, quartier-maître des chasseurs à pied de la garde impériale. Ces biens provenaient de l'administration de Heidelberg et avaient été cédés à la France par le traité de Lunéville. J'obtins bientôt la levée de ce séquestre que rien ne pouvait justifier, puisque je n'avais point été comptable des réquisitions. Les fourrages avaient été versés dans les magasins et distribués aux troupes par des agents res-

ponsables. Il en était de même des grains et des denrées versés pour l'approvisionnement des places fortes. Les communes sur lesquelles les réquisitions avaient frappé étaient nanties des divers récépissés des garde-magasins, visés par les commissaires des guerres. Les administrateurs civils, desquels les réquisitions émanaient, ne pouvaient donc avoir aucune responsabilité pécuniaire, puisqu'ils n'avaient touché ni denrées ni argent.

En même temps que j'exposais ces faits à l'administration bavaroise par l'intermédiaire de mon ancien collègue Pettersen, devenu directeur du cercle de Landau (Bavière Rhénane), je m'adressai à M. le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères. Il me fit répondre que je pouvais être tranquille, et qu'il allait arrêter la délivrance des titres de créance à donner à la Bavière, par suite de l'énorme rançon imposée à la France par les derniers traités. Ce fut à cette menace, je pense, que je dus la prompte levée du séquestre.

Cette circonstance, néanmoins, m'avait fait sentir l'inconvénient d'avoir des propriétés à l'étranger. On m'offrit de les acheter ; j'en demandai 100.000 francs, me croyant heureux d'en gagner 20.000 ; mais j'eus tort : cette même propriété ne tarda pas à être revendue, en détail, au prix de 200.000 francs.

Voici l'autre affaire, pour laquelle je fus blâmé au lieu de recevoir les éloges auxquels je croyais avoir droit. Les Bavarois s'emparèrent d'une forêt domaniale située sur un point de la frontière faisant partie évidemment du territoire français ; ils l'exploitèrent

en grand avec une précipitation qui, seule, aurait suffi pour démontrer qu'ils s'attendaient bien à être contraints plus tard de la restituer. Les agents forestiers m'informèrent de cet attentat, et de la violence faite aux gardes.

Le roi n'ayant pas la faculté d'avoir de troupes dans la zône occupée par l'armée étrangère, j'en conclus que celle-ci avait mission de faire respecter nos limites, je requis en conséquence le général Schéler de donner mainforte à nos agents forestiers. Il eut la bonne foi d'accueillir ma demande, et nos forestiers retournèrent sur les lieux, pour en expulser les Bavarois. Je rendis compte à M. de Bouthillier, il m'approuva. Mais, peu de jours après, le général Schéler me dit en riant : « Vous m'avez fait faire une faute ; le général Braun, qui commande à Landau, se plaint amèrement de ce que nos troupes ont aidé les forestiers français à renvoyer les ouvriers de la forêt; il me demande si, pour l'intérêt de la France, nous allons nous battre de Wurtembergeois à Bavarois. Je vais donc faire retirer le poste placé pour protéger vos forestiers. » Quelque temps après, M. de Bouthillier m'apprit que M. de Richelieu lui avait prescrit de me rappeler à mon devoir, en m'invitant à m'abstenir de traiter des questions de limites, qui étaient du ressort de la diplomatie. Je n'ai jamais pu me repentir d'avoir empiété sur cette dernière.

Le moment de notre délivrance arriva enfin en 1818. Les Wurtembergeois étaient turbulents et incommodes. Le soin de les caserner avait été pour

nous le sujet d'un travail incessant. Ils s'étaient montrés exigeants, il avait fallu faire plus et mieux que pour nos troupes; ils préféraient le logement chez l'habitant à celui de la caserne, et ils retardaient, par toutes les chicanes possibles, le moment de s'y établir. Nous avions, au contraire, l'intérêt le plus vif à délivrer le pays de cette charge accablante, onéreuse à tous égards aux habitants, et contraire au maintien de la discipline des troupes. Il y avait eu, avant l'évacuation, deux revues du duc de Wellington, général en chef de l'armée d'occupation. Le corps d'armée wurtembergeois fut réuni près de Reichshoffen pour cette revue. Mylord duc logea au château, chez M. Renouard de Bussière, où il séjourna pendant vingt-quatre heures. Ce fut l'événement le plus saillant de ces tristes temps de notre humiliation politique. Cette revue eut lieu vers la fin de 1818.

J'étais, le soir de l'arrivée de l'état-major anglais, le seul fonctionnaire français en contact avec lui. Le général Schéler m'avait invité au dîner offert au nom de son roi au noble duc. Ni lui, ni le général Mésani, son second, ni les colonels, celui de la cavalerie excepté, ne parlaient français ni anglais. Les officiers de la suite du général Wellington parlaient, comme lui, assez bien le français, mais ils ne savaient pas un mot d'allemand. Le soin de la conversation avec les Anglais me fut dévolu. Deux d'entre eux, le colonel Hervey, n'ayant qu'un bras, le colonel Ponsonby et un major Freemantle furent, avec le duc, ceux qui m'adressèrent le plus de questions.

Au dîner, le duc de Wellington avait à sa droite le général Schéler; ce dernier m'avait prié de me mettre à la gauche du général Ashley, afin qu'il eût à qui parler; mais son général major réclama. Je fus placé un peu plus loin, ayant d'un côté un wurtembergeois, de l'autre M. Freemantle. Le duc me fit diverses questions, et, entre autres, celle-ci: « Qui est-ce qui commande à Strasbourg? — C'est le général Dubreton. — Quoi! celui que j'ai assiégé dans Burgos et que je n'ai pas pris? — Précisément. — Ah! je serais charmé de le voir. — M. le Duc, je crois que cela vous sera facile, j'ai appris son intention de vous inviter à venir à Strasbourg. — Si on m'y invite, j'irai certainement pour faire la connaissance d'un de mes plus illustres adversaires. »

A peine les autres Anglais eurent-ils fini de dîner qu'ils m'entourèrent pour avoir des détails sur le général Dubreton. Le major Freemantle me dit le connaître pour avoir été en parlementaire dans Burgos, lui demander l'autorisation d'enterrer ceux de leurs morts restés dans la tranchée, lors des assauts infructueux livrés à la place. — « C'est un galant homme, me dit-il, il accorda de suite l'autorisation. »

M. de Bouthillier arriva le jour de la revue; il fut très obséquieux auprès des Anglais, mais ils y firent peu attention. Il lui arriva une mésaventure: en sa qualité d'ancien officier de l'armée de Condé, il tenait à paraître à la revue avec distinction; il s'était laissé persuader par M. d'Avaugour, directeur

du dépôt d'étalons de Strasbourg, de monter un des chevaux de ce dépôt, qu'il assura être on ne peut plus tranquille au milieu des autres chevaux. Mais l'animal quoique assez docile, ne cessa pas de crier, de sa voix la plus haute, levant la tête au vent, les naseaux ouverts. Il adressa même quelques compliments à une fort belle bête envoyée par le roi de Wurtemberg pour monter Mylord Duc. Celui-ci se retourna plusieurs fois et témoigna, par ses regards tout au moins, qu'il était gêné par le bruit incessant du cheval de M. de Bouthillier, et inquiet des suites que pourrait avoir sa présence au milieu du groupe d'officiers dont il était suivi. Après une demi-heure d'équitation sur ce bucéphale, M. de Bouthillier en fut las, il le dirigea de côté vers un gendarme, le lui confia et prit en échange le cheval de ce cavalier.

Quelque temps avant cette revue, le roi de Wurtemberg était venu passer les troupes en revue à Wissembourg, et cela par la plus grande pluie dont je me souvienne. M. de Bouthillier était venu à cette occasion. Il s'attendait, je crois, à recevoir une décoration ; mais le roi, avec qui nous déjeunâmes chez le général Schéler, fut assez peu aimable.

Le général Schéler avait fait la campagne de Russie avec nos troupes, il avait une grande estime pour leur valeur et pour le maréchal Ney, dans le corps d'armée duquel il avait servi. Il m'a raconté avoir été longtemps sans communiquer avec le maréchal autrement que par un interprète ; il supposait qu'il ne savait pas l'allemand, lorsqu'après une affaire où les Wurtembergeois s'étaient bien battus,

le maréchal s'approcha de lui et dit en allemand : « *Herr General, das ist tapfer gemacht !* »

Lors du départ du corps d'armée, le général Schéler déclara qu'il resterait deux jours après lui. Ses officiers lui représentèrent le danger d'être seul au milieu des populations indisposées contre ses troupes; mais il répondit: « Je connais les Français, assurément je ne risque rien en restant au milieu d'eux. » C'était un témoignage de confiance d'autant plus grand que la population de Wissembourg s'était portée sur les remparts pour voir le départ des Wurtembergeois et les avait salués d'applaudissements et d'acclamations significatives.

Nous voulûmes reconnaître les bons procédés du général et nous improvisâmes une garde nationale pour lui faire honneur; je donnai l'ordre aussi au lieutenant de gendarmerie de l'escorter jusqu'au Rhin. Il fut fort sensible à ces démonstrations flatteuses pour lui.

M. de Bouthillier avait reçut deux décorations de Saint-Louis pour les remettre aux généraux wurtembergeois; mais, attendu que le roi ne lui en avait pas donné, il supprima celles dont la remise lui était confiée et justifia je ne sais comment, auprès des ministres du roi, cette petite vengeance. Le général Schéler m'avait dit, en me quittant, qu'il espérait bien que son souverain me donnerait une marque de sa gratitude pour les peines que m'avaient causées la présence de ses troupes dans mon arrondissement. J'ai su depuis qu'au moment où il avait

prié son roi de me donner ce témoignage, S.M. lui avait demandé ce qu'il avait reçu, lui, du roi de France. Ce fut sur sa réponse qu'aucune distinction française ne lui était échue, que le roi de Wurtemberg répondit: « Eh bien! moi non plus, je ne donnerai rien aux autorités françaises. » Cette fois encore, tout comme à Nancy de la part des Russes, je n'eus pas de décoration étrangère; je devais en avoir plus tard, avec des titres moins réels à cette distinction.

Mais je dois revenir en arrière pour raconter l'événement le plus important de ma vie. J'avais plus de 31 ans, mes goûts me portaient au mariage. J'avais demandé un congé avec l'idée d'aller à Paris, pensant que je trouverais femme parmi les familles que j'y avais connues. Cependant j'avais entendu parler, sans la connaître, de Mlle Valérie Reibell comme de l'une des jeunes personnes de Strasbourg les plus distinguées par son éducation, par son bel extérieur et par sa famille ; il avait été souvent question de son mariage sans qu'il se fût fait. J'eus l'idée, en passant à Strasbourg, de chercher à la voir. Mme Mennessier, nièce de M. Saint-André, dont le mari était chef de bataillon du génie, occupait un pavillon de la vaste maison de M. Reibell, située rue de la Toussaint, vendue depuis, par mon beau-frère Emile, à une corporation religieuse. J'allai la voir, je la connaissais depuis longtemps, je la priai de me mettre à la disposition de Mme Reibell, dont le mari était alors membre de la chambre des députés et à Paris, pour le cas où je pourrais, dans mon

voyage, lui être agréable en quelque chose. Mme Mennessier me parla mariage, comme font toujours les commères aux jeunes gens ; je ne fis aucune difficulté de lui avouer mon désir d'en venir là. Elle me mit au courant de l'intérieur de la famille Reibell, me fit un éloge bien mérité de sa fille, et m'offrit de me présenter uniquement comme un sous-préfet du département qui se rendait à Paris, et qui venait prendre les commissions de Mme Reibell pour son mari, auquel j'avais quasi le devoir de rendre visite en arrivant. Déjà, pendant les Cent jours, je l'avais été voir, ainsi que les autres députés du Bas-Rhin.

Nous étions au mois de mars, ma présentation eut lieu le 12. Je fus charmé de l'accueil que me fit Mme Reibell, bien plus encore de sa fille, que je trouvai plus distinguée et plus aimable encore, dans son maintien à la fois modeste et enjoué, que je ne l'avais supposé.

Le lendemain de cette visite, je courus chez Mme Mennessier ; elle avait eu le temps de revoir Mme Reibell et d'apprendre si j'avais des espérances à concevoir. Elle me rapporta combien mes affaires étaient en bon train, qu'il fallait ne point aller à Paris, mais bien retourner à Wissembourg jusqu'au retour de M. Reibell, attendu dans le mois suivant : Mme Reibell ne pouvait pas me promettre la main de sa fille sans le consentement de son mari, je ne pouvais donc pas me montrer chez elle, ni être autorisé à faire ma cour avant qu'il se fut prononcé. Mais Mme Mennessier prit soin de m'instruire de

l'influence décisive de Mme Reibell sur les choses relatives à ses filles, dont elle avait elle-même suivi et dirigé l'éducation avec un grand succès.

Je retournai de suite à Wissembourg pour témoigner de mon vif désir de complaire à Mme Reibell, quoiqu'il m'eût paru plus naturel d'aller à Paris, solliciter moi-même de son père la main de ma future compagne. J'avais dit qu'à raison de mes services déjà assez anciens, et de la bienveillance sur laquelle je me croyais en droit de compter de la part de M. Lainé, ministre de l'intérieur, et de M. Decazes, ministre de la police, j'espérais n'être pas loin d'une préfecture. M. Reibell vérifia cela à Paris, s'entoura de beaucoup de renseignements qui me furent favorables, et m'autorisa à le venir voir dès qu'il fut de retour.

Les choses se passèrent bien, en apparence ; cependant, il ne me trouvait pas une fortune suffisante, et cela donna lieu à quelques anicroches. Nous n'avions point fait de partage à la mort de mon père ; ma mère avait à peine retrouvé sa dot, tant les événements de la révolution avaient ravagé le patrimoine de son père et la fortune de son mari ; et la succession de notre oncle David, qu'il nous avait léguée en entier en 1812, avait été en partie extorquée à ma mère par un misérable qui avait prétendu être son associé. Bref, il fut convenu que je justifierais de 50.000 francs en capital, et que le mariage aurait lieu à cette condition. Il fallait même, pour cette modique somme, que ma mère m'avantageât. J'en écrivis à mes frères qui, tous, y consen-

tirent avec empressement. Depuis, d'accord avec ma femme, je n'ai pas voulu conserver cet avantage. J'ai remboursé à chacun d'eux la petite somme prélevée sur leur avoir.

Les choses étant d'accord, M. et Mme Reibell prétendirent que leur fille avait besoin de prendre avec eux les eaux de Griesbach. Il fut convenu que j'irais les y voir. Ce n'est qu'au retour, le 11 août, que le contrat de mariage fut signé en présence des amis, des parents et des principaux fonctionnaires du Bas-Rhin. Le 20 eut lieu la cérémonie du mariage à l'église de la Robertsau ; la veille, le mariage civil avait eu lieu à la mairie de Strasbourg. Nous partîmes le jour même pour Wissembourg avec Mme Reibell, ma belle-sœur Octavie, mon frère Louis, qui était venu de Paris, et David, encore alors à demi-solde. Je pus enfin présenter à ma mère, à laquelle la santé n'avait pas permis de venir à Strasbourg, sa belle-fille qu'elle devait aimer si tendrement, et de laquelle elle a reçu jusqu'à son dernier jour, des soins tels que ceux qu'auraient pu lui donner une fille de son sang.

M. Decazes m'écrivit une fort aimable lettre à l'occasion de mon mariage ; il m'engagea à demander une préfecture à M. Lainé, ce que je fis à contre cœur et sans succès. Mais il parvint lui-même au ministère de l'intérieur le 28 décembre 1818, lorsque M. Lainé se retira, et le 19 janvier 1819, je fus nommé préfet du Haut-Rhin, en remplacement du comte de Castéja.

CHAPITRE VI

COLMAR

Les 15.000 francs de bienvenue. — Le serment. — Débuts à Colmar. — M. de Castéja, M. Blanchard et la commission de liquidation. — Le domaine engagé. — Philosophie administrative. — Le marquis de la Tour du Pin. — M. de Müller, l'abbé Colson et les *cordes municipales*. — M. Millet de Chevers. — Les appointements de M. de Serre. — Prisonniers externes. — La maison d'Ensisheim. — Le Conseil général. — L'attentat de Louvel. — L'affaire Javal. — Sers quitte le Haut-Rhin.

L'on suppose assez généralement que les sous-préfectures sont une bonne école pour devenir préfet. Elles apprennent, il est vrai, l'administration communale ; mais elles permettent bien peu de voir l'administration départementale, et restent complètement étrangères à la comptabilité ; elles participent fort peu aussi à la véritable action du gouvernement. L'horizon s'étend bien loin pour un petit sous-préfet transporté à la tête d'un département, surtout lorsqu'il a l'importance de celui du Haut-Rhin.

Ma nomination nous enchanta d'autant plus qu'un premier avis reçu de M. Reibell m'avait appris que j'étais envoyé dans l'Ardèche. Ce fut dans un second conseil des ministres, après que le remplacement de M. de Castéja avait été reconnu nécessaire, que ma destination fut définitivement fixée.

Arrivé à Paris, M. Decazes m'avertit que M. de Serre, garde des sceaux, qu'il avait consulté cependant, avant de m'envoyer dans le département dont il était député, avait d'abord adhéré à ma nomination, mais qu'il en avait eu du regret depuis, en apprenant que j'étais protestant. Les partis se divisaient alors, dans le Haut-Rhin, par la couleur religieuse ; les catholiques avaient fait nommer M. de Serre ; il redoutait leur mécontentement. M. Decazes me recommanda de faire tout ce qui pourrait dépendre de moi pour le conjurer. Pour me faire bien venir du clergé, il mit à ma disposition 15.000 francs à employer en travaux utiles, etc. etc., Je ne perdis pas de vue les instructions du ministre, quant au désir de me faire bien venir du clergé. J'ai parfaitement bien vécu avec lui partout où j'ai été ; mais je ne donnai pas les 15.000 francs aux églises et aux presbytères comme je l'aurais pu faire. En allant de Strasbourg à Colmar, je trouvai la route royale en si mauvais état, qu'il me sembla pressant de la faire réparer ; je mis à peu près tous les fonds à ces urgents travaux.

La prestation de serment fut fixée au début de février ; nous nous rendîmes aux Tuileries, MM. Feutrier, Moreau de la Rochette, Paulze d'Ivoy et moi. Nous attendions dans la salle du Trône avant d'être introduits dans le cabinet du roi. Je ne soupçonnais pas tout ce que cette cérémonie aurait d'imposant, lorsque M. Decazes, venant à passer, m'expliqua qu'il fallait en entrant remettre mon chapeau et mon épée à l'huissier, marcher ensuite vers le roi, me mettre à genou sur un carreau placé à ses pieds, placer mes

mains jointes dans les siennes, et prononcer : « Je le jure » après que lui, le ministre de l'intérieur, aurait lu la formule du serment. Je fus passablement ébloui, lorsqu'en entrant je vis au fond du salon le roi assis, et debout autour de lui les princes, les princesses, les maréchaux et tous les grands officiers de la couronne. J'exécutai la manœuvre prescrite de mon mieux et fis en sorte de retourner à reculons au point de départ, de manière à ne pas tourner le dos au roi, selon l'étiquette de rigueur. Il y eut quelques propos tenus sur notre compte par la noble assistance, comme : « voilà la fournée de M. Decazes et Cie ». Nous étions fort antipathiques aux amis de Monsieur. De retour dans la salle du Trône, nous reçûmes chacun les compliments des personnes de notre connaissance qui se trouvaient là. Je me souviens de celui du maréchal Lefebvre : « ils grognent, me dit-il, de vous voir préfet ; je ne connais pas les autres, mais je leur ai dit qu'il y en avait un du moins qui ne l'avait pas volé, puisqu'il était sous-préfet depuis 8 ans ». Il m'amena ensuite le général Maison, qui voulait me recommander son beau-frère, inspecteur des forêts à Colmar.

Le lendemain, je déjeûnais chez M. Portal, ministre de la marine, où se trouvait M. de Martignac, récemment nommé procureur général à Limoges ; il devait prêter serment au premier jour. Je lui demandai s'il connaissait les formalités de cette cérémonie : « Rien n'est plus simple, me dit-il, je lèverai la main et je jurerai. » Je lui racontai le cérémonial. L'ayant rencontré depuis, il me remercia de mes

instructions, en me disant que, sans elles, il aurait commis bien des bévues, le garde des sceaux ne lui ayant donné aucun avertissement.

M. Reibell me présenta à M. Royer-Collard, et à plusieurs autres de ses collègues à l'assemblée. Je fis mes visites d'obligation dans Paris et retournai à Strasbourg par la malle-poste, où je me trouvai en tiers avec M. Pettersen, savant suédois et M. Engelmann, qui venait d'introduire en France la lithographie, découverte en Bavière. En causant, il se fit que chacun eut occasion de décliner sa religion. M. Pettersen fut bien étonné en apprenant que tous les trois nous étions protestants. Il revenait de faire un voyage en Islande et nous intéressa en racontant ce qu'il avait vu. Un mois après, M. Engelmann, à qui je n'avais pas dit mon nom, ne fut pas moins étonné en me voyant à Mulhouse visiter ses ateliers en qualité de préfet.

La société de Colmar nous accueillit bien, ma femme lui plut ; jeune, belle, animée du désir d'être agréable à tous, il eût été difficile qu'il en fût autrement. Quant à moi, qui n'avais pas les mêmes avantages, et qui n'ai pas toujours su effacer de mon front, en venant dans le monde, les froissements imprimés par le souci des affaires, j'avais un grand désavantage sur M. de Castéja. Il était homme d'esprit, beau diseur, aimant le faste, le grand jeu, et ne se préoccupait pas beaucoup des affaires du département. Il avait galamment supporté les tribulations de l'invasion, ayant eu, d'ailleurs, l'avantage de traiter avec le général Frimont, dont l'urbanité

et les bons procédés avaient fort adouci les rigueurs des étrangers. Il ne parlait pas allemand et n'avait pas subi le contact de la grande foule des maires ou des autres habitants en relations avec la préfecture (1).

Devenu préfet au commencement de 1819, à 32 ans, j'avais, pour débuter, un bien beau département. Je me consacrai à ses intérêts avec ardeur ; mais je manquais tout à fait d'expérience politique. J'étais imbu de la croyance qu'en remplissant scrupuleusement mes devoirs j'acquerrais l'estime des gens de bien, la confiance du pays. Je fus détrompé plus tard, ou plutôt on ne me laissa pas le temps d'acquérir la position que je suis parvenu à me faire dans d'autres départements.

Je fus accablé, dès mon arrivée, par une multitude d'affaires arriérées, au nombre desquelles se trouvait la liquidation de toutes les réquisitions frappées sur le département pendant les années 1813 et 1814, dont le total approchait vingt millions ; par des dénonciations sans fin contre les maires, en querelle avec les conseils municipaux. L'injustice des unes, le trop de fondement des autres n'étaient pas faciles

(1) « Le comte André de Castéja, écrit un Colmarien contemporain, nommé préfet du Haut-Rhin le 14 juillet 1815, installé le 11 août, succéda au comte d'Angosse... le nouveau préfet, auparavant sous-préfet à Boulogne, était un homme très doux et conciliant, sans être administrateur, qui préférait les agréments de la vie aux agitations et cherchait, par les plaisirs qu'il offrait aux alliés, à atténuer les aigreurs là où elles se manifestèrent. » (*Mes Souvenirs*, par J. Benjamin Kühlmann, recueil manuscrit dont nous devons la communication à l'obligeance de notre excellent ami M. André Waltz).

à démêler sans des vérifications longues et approfondies. La tradition des faits me manquait, j'étais dans des embarras inextricables (1).

M. de Castéja avait organisé une commission de liquidation composée de M. Blanchard, ancien commissaire ordonnateur, de M. Patocky, membre du conseil général, de M. Cattoire, payeur et de quelques autres. Elle examinait les travaux préparés par un bureau encombré d'employés, la plupart incapables, admis par complaisance par mon prédécesseur, qui l'avait surnommé son atelier de charité.

Je voulus présider la commission de liquidation et mettre ordre au bureau, où l'on commettait tous les genres de friponneries. Je fus averti par le receveur général que l'une d'elles consistait à livrer, tout de suite après les séances de la commission, si ce n'est même avant, à des juifs qui couraient les campagnes pour les racheter, l'état des créances admises. Ces achats se faisaient pour 20, 30, 40 ou 50 pour cent de la valeur nominale, qui ne tarda pas à valoir, à rai-

(1) « M. Sers sortait d'une des meilleures écoles préfectorales de l'Empire, celle de Mayence... Malheureusement il arriva dans notre département avec des préventions trop étendues, qui se justifiaient par ce qui s'était passé sous son prédécesseur. Administrateur intègre, travailleur infatigable, voulant le bien pour le bien et voulant mettre le bon ordre dans toutes les branches de son administration. Aussi dans les premiers temps, les personnes les plus loyales, les mieux intentionnées se trouvaient confondues avec ceux dont il voulait purger l'administration. Sa bonne foi fut surprise, surtout par des insinuations intéressées qui paralysaient ses meilleures intentions. Cet administrateur reconnut son erreur seulement vers les derniers mois de son séjour à Colmar... Le Haut-Rhin perdit en lui un préfet qui aurait plus tard un des mieux administré notre département. » (*Id.*, *ibid.*).

son des bonnes conditions faites par l'Etat, plus que le pair de ces mêmes créances.

Je chassai un chef de bureau, banqueroutier venu de Paris, auquel mon prédécesseur avait accordé sa confiance, sur la parole de ceux qui le lui avaient présenté, et j'organisai le mieux possible cette grande opération. Lors d'une des premières séances auxquelles j'assistai, M. Blanchard lui-même demandait que l'on liquidât à 39.000 francs le pillage de sa maison, sise à Heiteren, et portait, dans la liste des objets qui lui avaient été soustraits, des livres pour une valeur considérable. Je fis remarquer, à la grande surprise de la Commission, qu'il ne pouvait pas être délibéré sur cette affaire en présence de M. Blanchard, qui, devant nous, discutait sa propre cause. Je prétendis ensuite que la liquidation du pillage était impossible et qu'on ne pouvait apprécier que les réquisitions, ou bien relever le nombre d'hommes logés et nourris par les communes, et leur en tenir compte à raison d'un prix de journée à arbitrer. Je ne pus pas, cependant, empêcher M. Blanchard d'obtenir environ le dixième de ce qu'il avait réclamé. Tout content qu'il était de palper une somme à laquelle il n'avait pas droit, il ne m'en garda pas moins rancune d'avoir empêché qu'elle ne fût plus grosse.

J'avais amené à Colmar un excellent chef de bureau de la sous-préfecture, M. Vogel ; mais je ne pus pas l'appliquer à la liquidation des faits de guerre ; il eut assez à faire pour régulariser l'administration centrale et l'administration départementale. J'appelai aussi M. Quellain, ancien employé des contributions

indirectes, que j'avais connu à Mayence et à Spire. Je lui confiai le bureau des domaines, encore alors bien chargé d'affaires dans les départements de l'Alsace, à cause des domaines engagés : ce sont ceux qui devaient faire retour à l'Etat, à l'extinction des maisons auxquelles les anciens souverains les avaient donnés. Il y avait beaucoup de rentes en grains, en vin, en argent, soustraites à l'Etat, soit par les ayants-cause de la maison de Mazarin, soit par les redevables de ces mêmes rentes à des corporations religieuses charitables ou enseignantes supprimées. Les titres de ces redevances étaient ou cachés, ou détruits, ou enfouis dans les archives publiques ou dans celles des notaires. Il s'était établi une industrie, celle des chercheurs de ces titres et des révélateurs ; les lois admettaient ces derniers à une forte prime. Il est résulté de là mille désordres et une incessante corruption.

Il n'était pas rare que les dépositaires des archives publiques vendissent à l'Etat, par l'intermédiaire de ces révélateurs, des titres qui lui appartenaient. Il l'était moins encore que les redevables fussent admis à composer avec les chercheurs de titres. On leur remettait celui qui les grevait pourvu qu'ils donnassent plus que la révélation n'aurait rapporté. Cependant, ce mode de frauduleuse transaction n'était pas toujours praticable, parce que l'existence de la redevance pouvait s'induire souvent d'actes notariés, tels que partages de famille, etc., dont la découverte, même postérieure à la destruction des titres primitifs, aurait suffi pour constater les droits

de l'Etat. On peut voir, par ce simple aperçu, dans quel dédale était l'administration des domaines, et combien il m'importait d'avoir un homme loyal et sûr à sa tête. Mon choix, sous ce rapport, ne laissait rien à désirer; mais Quellain était neuf dans ces matières, il eut, comme moi, à les apprendre.

Pour faire cesser les dénonciations, je pris le parti de me transporter dans les communes, accompagné de mon fidèle et alors excellent Vogel, et de procéder, en présence des conseils municipaux, à l'examen de la gestion des maires. Il me fut facile de constater bien des irrégularités, bien des grivelages, bien des dépenses mal faites. Mais je ne tardai pas à remarquer que souvent le maire inculpé, dont mes vérifications venaient de démasquer les torts et de détruire le reste d'autorité morale, était, au fond, la plupart du temps, le meilleur de la commune; que les dénonciateurs avaient été mus par la jalousie et auraient fait pis que lui, si je leur avais confié le pouvoir municipal. Cela ralentit mon ardeur, et commença à établir dans mon esprit cette vérité qu'une longue expérience a confirmée : qu'il faut se servir, en administration, des hommes tels qu'ils sont, en les surveillant beaucoup pour les empêcher de mal faire. Quant aux hommes parfaits dont on voudrait pourvoir tous les emplois, ce sont des phénix introuvables. La plupart des changements s'opèrent sans avantages et souvent au détriment des populations.

Les principales autorités de Colmar avec lesquelles je me trouvais en relations étaient, d'abord, le général commandant le département, marquis de Latour

du Pin-Montauban, gendre du maréchal de Vioménil. Son extérieur aurait pu tromper, lorsqu'il ne parlait pas; sa taille était élevée et sa figure assez belle, malgré une expression niaise. Il avait vu la bonne compagnie pendant toute sa vie, et il avait un certain vernis de politesse et de fierté ; mais, au fond, il était d'une incapacité dont rien n'approche. Il ne savait pas le premier mot des choses militaires; tous les jours nous étions divertis par le récit de ses bévues. Il appelait les chambres de la caserne *dortoirs*, et demanda à sa première visite dans celles du 6e de cuirassiers, commandé par l'excellent colonel de Baillencourt, où ses hommes plaçaient leurs carabines. Celui-ci répondit à demi-voix, espérant que les officiers qui l'entouraient n'avaient pas entendu la question, que les carabines ne faisaient pas partie de l'armement des cuirassiers. Le capitaine de Champmontaut était aide de camp de ce singulier général ; malgré tout son esprit, il lui était difficile de masquer l'insuffisance de son chef.

Le baron de Müller (1) était maire de Colmar. Rien n'était plaisant et parfois embarrassant pour moi comme les accès de vanité de cet ancien garde-magasin des vivres de l'armée d'Espagne, n'ayant pas encore rendu ses comptes et faisant servir son importance municipale à se procurer un *quitus* de sa gestion. M. de Müller ne venait jamais me voir sans être suivi d'un valet de ville portant un porte-feuille rouge. Il fallait que toutes les portes s'ou-

(1) Jean Chrysostôme-Louis, baron de Müller, maire de Colmar de 1817 à 1830. Il avait succédé à M. de Minangoy.

vrissent à l'instant. Il était zélé pour les intérêts de la ville et les administrait bien. Mais il était parfois dupe des gens qui le saluaient le plus bas. L'indépendance des maîtres ouvriers honnêtes courait le risque de les faire chasser des travaux de la ville, pour peu qu'ils eussent des concurrents obséquieux envers M. le Maire. J'ai eu constamment à me louer de M. de Müller, à cela près des petits ennuis que m'a causés sa vanité. En voici un échantillon : L'abbé Colson, principal du collège de Colmar, était un protégé de M. de Serre ; je crois qu'étant premier-président il l'avait fait venir de Nancy. Cet abbé entra un jour dans mon cabinet tout effaré, me demandant justice pour un affront dont il venait d'être victime. Il me raconta qu'étant allé à la mairie pour entretenir M. de Müller des affaires du collège, et n'ayant trouvé personne dans l'antichambre du cabinet du maire pour l'annoncer, il avait pénétré dans ce sanctuaire sans intermédiaire. Le maire s'était écrié, en le voyant : « Sortez, Monsieur, ce n'est point ici une halle, attendez de l'autre côté que l'on vous annonce, et que je dise s'il me convient de vous recevoir. »

Je ne pus pas calmer l'irritation de l'abbé Colson ; il aurait fallu, pour y parvenir, faire au maire une scène à peu près aussi ridicule que celle dont il était le héros ; ma promesse de lui adresser des remontrances ne suffit pas ; ce rancuneux abbé se plaignit à M. de Serre, d'où il résulta une nouvelle prévention de ce ministre contre moi.

Pour terminer ce qui mérite d'être cité de mes rapports avec la mairie, je vais raconter la plus

grosse affaire dont je me souvienne : La ville de Colmar a une très belle forêt dont alors, par suite d'anciens abus, les meilleurs produits en bois de chauffage étaient distribués aux habitants. Tous les ans, le préfet, le maire, les magistrats composant la cour royale et le tribunal etc., recevaient un certain nombre de cordes de bois. On leur faisait si bonne mesure que les 12 cordes assignées annuellement à la préfecture suffisaient au chauffage des bureaux, et même, en partie, à celui des appartements. Quant aux habitants non revêtus de fonctions publiques, ils n'avaient d'affouage que tous les deux ans.

Lorsque ce singulier état de distribution passa sous mes yeux pour être approuvé, je m'y refusai, je déclarai au maire que, pour mon compte, je ne prendrais point la part d'affouage pour laquelle j'y étais compris, et que je n'approuvais pas non plus une répartition plus favorable aux riches qu'aux indigents, le but de l'affouage étant de mettre ces derniers en mesure de se chauffer l'hiver, sans s'imposer des privations ; qu'en résumé les principes les plus élémentaires de justice voulaient que la distribution eût lieu par feu, et par égale quantité pour chacun d'eux.

Le maire me représenta que tous mes prédécesseurs avaient admis les propositions qu'il m'avait soumises, de concert avec son Conseil municipal. Il reconnaissait que j'avais raison en principe, mais il croyait devoir m'avertir de la rumeur qu'allait causer dans la société des fonctionnaires la suppression de ces distributions annuelles de bois de chauffage, suffisante pour la consommation des petits ménages

pendant toute l'année, à raison de la dimension de ce qu'on appelait les cordes municipales. Il termina en me disant : « Je suis prêt à me conformer à votre décision ; mais, franchement, je ne voudrais pas vous garantir que Mesdames les Conseillères ne vous arracheront pas les yeux. Je sauverai les miens en me mettant derrière vous. »

Cette mesure si simple, si juste et si tardive pourtant, m'aliéna bien des cœurs : de bonnes ménagères ne m'avaient pas pardonné trente ans après.

La Cour royale était sans chef à mon arrivée à Colmar, son premier président étant devenu garde des sceaux; c'est le bon M. Marquair, président de chambre, qui tenait son rang : M. de Serre ne se fit remplacer qu'au moment même où il quitta le ministère, pour aller à l'ambassade de Naples.

Le procureur général, M. Millet de Chevers (1). était l'homme important de la Cour, à cause de son intimité avec M. de Serre. Il correspondait journellement avec lui. Leur liaison datait de l'émigration. Ils avaient servi ensemble à l'armée de Condé, où M. de Chevers avait été, je suppose, un assez bon soldat. Il était en apparence austère ; cependant, sa physionomie dure se déridait dans son intérieur, composé d'une fille unique ; il était veuf. C'était un homme à intentions honnêtes, mais enclin à concevoir des préventions dans lesquelles il s'entêtait

(1) Claude-Léopold-Antoine Millet de Chevers, né à Nancy en 1766, mort à Colmar en 1838. V. sur ce personnage un article biographique dans le *Glaneur du Haut-Rhin*, du 13 mai 1838 (n° 1345 de la *Bibliographie de Colmar* de M. Waltz).

parfois, au détriment de la justice. J'ai ouï dire que devenu premier président, alors que M. de Serre (1)

(1) Pierre-François Hercule, comte de Serre, fils d'un officier de cavalerie était né en Lorraine à Pagny-sous-Prény, près de Pont-à-Mousson, en 1776. Il fut d'abord destiné à l'état militaire et servit quelque temps comme officier, émigra en 1791 et s'enrôla dans l'armée de Condé. Rentré en 1801, il ne sollicita d'abord aucun emploi du nouveau régime, et exerce la profession d'avocat au barreau de Metz, où il se fit en peu d'années une grande réputation. En 1811, il fut nommé avocat général à la Cour impériale de Metz, et presque aussitôt après premier président à Hambourg, qui venait d'être réunie à l'Empire français. Il y rencontra comme inspecteur des droits réunis le comte Al. de Puymaigre, qu'il devait plus tard faire donner comme successeur à André Sers à la préfecture du Haut-Rhin. Il se fit remarquer à Hambourg par son activité (Sa correspondance de 1811 à 1813, qui a été publiée, forme trois gros volumes). Le 15 mars 1813, il quittait son poste devant l'invasion menaçante. La Restauration le nomma premier président à la Cour royale de Colmar. Aux Cent-Jours il se prononça contre Napoléon avec beaucoup d'énergie et suivit Louis XVIII à Gand. Après Waterloo, il reprit son siège à Colmar et y fut réinstallé solennellement le 29 juin 1816 en présence du baron de Frimont, général en chef du corps d'armée autrichien d'occupation. Député du Haut-Rhin à la Chambre des députés de 1815, il siégea dans la minorité et se rendit vite populaire par ses discours contre les cours prévôtales et les proscriptions de la Terreur blanche. En 1817, il devint président de la Chambre des députés, puis garde des sceaux dans le ministère Decazes et dans le deuxième ministère Richelieu. En 1821, comme on le verra plus loin, il échoua aux élections, fut nommé ambassadeur à Naples et y mourut en 1824. Fort jaloux de son influence dans le Haut-Rhin, il eût à ce sujet des rapports assez tendus avec André Sers. Il laissa à Colmar et dans toute la France une grande réputation d'éloquence, Cormenin a tracé de lui un portrait curieux dans son *Livre des orateurs* « M. de Serre était long et maigre de corps. Il avait le front haut et proéminent, les cheveux plats, l'œil vif, la bouche pendante et la physionomie inquiète d'un homme passionné. Il ânonnait en commençant à parler, et l'on voyait, à la contraction de ses tempes, que ses idées s'amassaient lentement et s'élaboraient avec effort dans son cerveau. Mais peu à peu elles s'arrangeaient, elles pre-

n'était plus ministre, et éclairé sans doute par l'expérience du passé, il avait mérité l'estime publique, Quant à moi, j'ai eu fort à me plaindre de lui. J'y reviendrai.

J'avais amené avec moi à Colmar le capitaine à demi-solde Neumayer, je le chargeai de la surveillance des travaux des prisons de Colmar, alors en construction, et de plusieurs travaux communaux. Il a construit, entre autres bâtiments, l'hôtel de ville d'Ostheim. Il y a cela de commun dans sa destinée avec celle de Kléber que ce général a aussi été un moment architecte dans le Haut-Rhin : il y a construit l'hôtel-de-ville de Thann, destiné, dans le principe, à servir d'hôpital.

Les travaux de la prison m'amenaient souvent dans son enceinte ; je m'aperçus un jour qu'il y avait fort peu de prisonniers. Je vérifiai les registres d'écrou et je découvris l'absence de plusieurs détenus. « Ils rentreront ce soir, me dit le concierge. — Comment, ce soir ? — Oui ; M. le procureur général les a autorisés à aller travailler chez eux ; il leur compte deux nuits passées en prison pour un jour de vingt-quatre heures ; je tiens note et j'ouvre les portes définitivement à ceux qui ont ainsi fini leur temps ». Ma surprise fut grande, je m'emparai d'une foule de petits billets de la main de M. Millet de Chevers, portant

naient leur cours, et elles sortaient dans un ordre pressé et merveilleux. Il pliait, il palpitait sous leur poids, et il les répandait en magnifiques images et en expressions pittoresques et créées... L'école libérale fut une école belligérante. M. de Serre entra le premier en campagne, et après avoir tiré ses coups de fusil et vidé sa giberne, il se retrancha derrière les hauteurs du pouvoir ».

autorisation de sortir pour ceux des détenus ayant trouvé grâce à ses yeux.

Cet abus n'était pas le seul; les détenus n'étaient envoyés dans les maisons centrales qu'autant que les magistrats le trouvaient bon. Il est facile d'imaginer le désordre de la comptabilité des prisons avec un pareil régime. Que devenaient les vivres de ceux qui passaient la journée chez eux? Qui en profitait? Car on portait toujours présents sous les verroux ceux auxquels était accordée la permission de se promener ou de travailler en ville.

J'eus encore maille à partir avec les magistrats pour rétablir l'ordre dans cette partie du service. Ils n'admettaient pas à Colmar, ainsi que cela était établi ailleurs, qu'un individu condamné par une sentence définitive passe de la juridiction des tribunaux sous celle de l'administration, les magistrats n'ayant plus le droit de s'occuper de lui, si ce n'est pour s'assurer qu'il subit sa peine, conformément à la loi.

J'avais dans mes attributions la maison centrale d'Ensisheim, dirigée par M. Bavelaer; le médecin était M. Bécourt père, qui résidait à Thann! La mortalité y était grande, on l'attribuait au travail du coton. M. André Kœchlin, le même qui a joué à Paris un rôle comme député et comme banquier, faisait éplucher à la main, par les détenus, le coton destiné à sa fabrique de Mulhouse. On supposait que les filaments légers détachés par cette opération étaient entraînés dans les bronches des travailleurs avec l'air respiré, et leur causaient les maladies de

poitrine auxquelles ils succombaient en grand nombre. Le fait est qu'arrivant là au milieu de l'hiver, je trouvai les détenus en habits d'été. J'adressai de vifs reproches au directeur, auxquels il répondit que la préfecture n'avait pas donné l'ordre de distribuer des habits d'hiver. Cette pitoyable excuse me donna la mesure de cet homme ; son manque d'humanité et des désordres d'une autre nature ne me permirent pas d'avoir égard à la recommandation que M. le général Dembarrère m'avait faite en sa faveur (1). Toutefois, M. Bavelaer n'a pas été remplacé de mon temps.

Je visitai l'église d'Ensisheim ; on y voit un aérolithe, conservé dans le lieu consacré à la prière, sans doute pour exciter les fidèles à s'adresser à Dieu, afin de les préserver d'un trop grand nombre de pierres tombées du ciel. Celle-là est de la grosseur d'une bombe, bien qu'elle ait été diminuée par les nombreux fragments que l'on en a détachés.

A mon arrivée dans le Haut-Rhin, il y avait cinq places vacantes au conseil général ; alors c'était le Roi qui y nommait. Je proposai et M. Decazes fit nommer :

M. Aimé Roman, l'un des propriétaires de Wesserling ;

M. Jacques Kœchlin, de Mulhouse, l'aîné de cette grande famille de manufacturiers dont les établissements ont longtemps primé toute l'industrie d'Alsace.

(1) Le bon général avait connu sa femme et sa belle-mère, bien dignes de respect l'une et l'autre. Elles étaient de Genève. Leur nom est Coindet [S.].

M. Frédéric Hartmann, de Munster (depuis pair de France) ;

M. Nicolas Schlumberger, grand filateur, dont j'étais loin de prévoir alors que mon neveu pourrait devenir le gendre ;

M. Migeon, maître de forges près de Belfort.

Ces choix étaient assurément les meilleurs que l'on pût faire. Ces hommes éclairés, pleins de zèle pour les intérêts du département, malgré leurs affaires personnelles si importantes et si multipliées, représentaient la richesse industrielle du pays, très considérable. Déjà en 1819, ils étaient intéressés plus que personne au bon état des communications, à l'amélioration des cours d'eau dont leurs usines utilisaient les forces.

Les améliorations résultant du bon ordre, de l'instruction du peuple et des bonnes mœurs des ouvriers ne les intéressaient pas moins que la prospérité de l'agriculture. Néanmoins, ces choix n'eurent pas l'assentiment général ; les catholiques se plaignirent que quatre de ces membres étaient protestants. Il n'y en avait pas un seul dans le conseil général, et pas un manufacturier non plus ! Les propriétaires, uniquement agriculteurs ou vivant des revenus de la terre, jalousent les manufacturiers, auxquels la fortune est plus favorable qu'aux cultivateurs ; ils leur reprochent de rendre les bras plus rares et plus chers, sans vouloir leur tenir compte de la prospérité qu'ils appellent sur l'Alsace.

M. Aimé Roman, avec qui je me liai intimement, avait en tête les écoles d'enseignement mutuel ; elles

ont eu, pendant quelques années, une vogue extrême ; on fit des souscriptions sans fin pour les propager, et une association s'organisa dont M. de Serre consentit à faire partie, sur la demande de ses commettants. M. Roman me pria de l'accompagner chez M. Millet de Chevers, procureur général, pour lui proposer de souscrire. Nous nous croyions bien forts, parce que nous avions à lui citer pour exemple M. de Serre ; mais il tint bon, refusa et nous donna à entendre qu'il n'avait pas, comme le garde des sceaux, de sacrifice à faire à la popularité.

Je parvenais, à force de travail, mais non sans quelques froissements individuels, à ramener l'ordre dans l'administration centrale et dans celle du département. Je m'exténuais pour mériter la confiance du pays, justifier celle du gouvernement. Mais je ne réussissais qu'en partie, les catholiques politiques grondaient sourdement, sachant bien qu'ils avaient pour eux M. de Serre et M. de Chevers. Les libéraux m'adoptaient peut-être un peu trop, non pas les chefs : M. d'Argenson, député de Belfort, prétendait que les bons préfets perdaient tout en faisant accepter par les populations le gouvernement de la Restauration.

Je me consolais, dans mon intérieur, de mes tribulations administratives ; ma fille aînée venait de naître et nous jouissions, ma femme et moi, de tout le bonheur dont un jeune ménage peut souhaiter l'accomplissement.

Les partis étaient frémissants, les hommes les plus honorables comptaient dans l'opposition sans soup-

çonner jusqu'où l'on parviendrait à les pousser. Il aurait fallu un long calme pour rasseoir les esprits et les mettre à même de discerner la voie dans laquelle il convenait aux sages de s'engager, lorsque l'assassinat du duc de Berry vint épouvanter la France et renverser du pouvoir les hommes habiles dont le but était de rallier aux Bourbons les populations prévenues contre eux, par l'appui qu'ils avaient reçu de l'étranger et par la conduite folle des émigrés, si peu en état, pour la plupart de comprendre la répugnance profonde du peuple à leur endroit, et d'apporter dans les fonctions dont ils étaient avides, les lumières et l'esprit de conciliation nécessaires pour impatroniser de nouveau en France la royauté si injustement sacrifiée et bannie en 1792.

La terrible nouvelle nous parvint le 15 février. La dépêche portait que l'assassin avait été arrêté et qu'il ne paraissait pas avoir de complices. J'en fis part aussitôt aux autorités. Deux jours après, j'appris, avec une surprise extrême, que le général avait organisé des patrouilles de cavalerie sur les bords du Rhin et interdit toute espèce de communication d'une rive à l'autre, sous le prétexte d'empêcher les complices de Louvel de sortir de France. Des plaintes me furent adressées par les maires des communes riveraines du fleuve, dont les habitants sont continuellement en relations avec ceux du pays de Bade.

Je représentai au marquis de Latour du Pin que les mesures de police m'appartenaient, que je n'en avais pas pris, le gouvernement n'en ayant pas prescrit, sans doute parce qu'aucune recherche n'était rendue

nécessaire contre les complices de l'assassin, qui déclarait n'en pas avoir. Je l'invitai à faire cesser l'interruption des relations de la France avec le pays de Bade par notre frontière. Il fut vingt-quatre heures sans répondre à ma lettre. Je lui en adressai une seconde, plus pressante, à laquelle il répondit enfin dans les termes les plus grossiers. Ce billet, tout de sa main, me donna la mesure de son instruction et de sa manière de comprendre les égards que se doivent entre eux les fonctionnaires publics.

L'histoire contemporaine a dit assez l'impression produite par l'assassinat du duc de Berry ; il motiva l'éloignement de M. Decazes. Louis XVIII dût céder devant sa famille éplorée, en sacrifiant son ministre favori, qu'il envoya ambassadeur en Angleterre, et qu'il fit duc et cordon bleu, pour bien prouver qu'il lui ôtait le pouvoir sans le disgracier. Les ultra ne purent pas s'emparer du ministère. Le roi y appela le bonhomme Siméon, pour l'intérieur, doublé de M. le baron Mounier. M. de Richelieu devint de nouveau président du Conseil.

La direction politique changea en 1820, bien plus par la faiblesse du ministère que par ses convictions. M. Siméon était d'opinions fort modérées, ainsi que le baron Mounier ; ils préparèrent les voies à l'avènement de M. de Villèle, sans appartenir au parti des ultra. C'est sous le ministère de M. Siméon que je fus envoyé dans le Cantal. M. Capelle m'annonça cette disgrâce en me disant que j'en serais dédommagé par la décoration de la légion d'honneur. M. Millet de Chevers, procureur général, vint me

voir un matin, peu de jours avant. Il glissa dans la conversation qu'il n'aurait pas de vacances, M. de Serre lui ayant annoncé qu'il aurait un nouveau préfet à mettre au courant des élections. — « Ah ! je suis donc destitué ? — Oh ! fit M. de Chevers, comment pouvez-vous le supposer, après le zèle dont vous avez fait preuve ? Il s'agit d'un changement, vous irez sans doute dans les Vosges. » Peu de jours après, j'avais pour successeur le comte de Puymaigre (1). C'était pour moi une ancienne connaissance ; il était contrôleur des droits réunis à Spire, lorsque j'y étais sous-préfet. Je l'avais, depuis, rencontré sollicitant comme émigré la croix de Saint-Louis et une sous-préfecture. Il était bienveillant et léger ; il m'écrivit pour me témoigner son déplaisir d'être appelé à me succéder.

Les vingt mois que j'ai passés dans le Haut-Rhin

(1) Voici la lettre par laquelle Siméon annonçait à Sers sa disgrâce :

Paris, 20 juillet 1820.

« Monsieur, le Roi est satisfait des preuves de zèle et de talent que vous avez données comme préfet du Haut-Rhin. Toutefois diverses considérations ont fait penser à S. M. que vos services seraient désormais plus utilement employés dans le département du Cantal. En conséquence elle vous a nommé préfet de ce département par une ordonnance du 19 juillet dont je vous transmets ci-joint une ampliation. Par une autre ordonnance du même jour, le Roi vous a donné comme successeur M. Puymaigre (*sic*). Je vous adresse également une ampliation de cette ordonnance qui sera déposée aux archives de la Préfecture. Il vous est alloué pour frais de route une indemnité de dix francs par poste, que vous pourrez toucher sans autre autorisation à votre arrivée à Aurillac, en la calculant sur la route la plus directe ».

M. de Puymaigre fut préfet du Haut-Rhin de 1820 à 1821. Il a laissé des *Souvenirs* publiés à Paris en 1884.

sont un intervalle trop court pour avoir pu marquer mon passage (1) : en administration, il faut plus de temps pour laisser des traces. Je travaillai beaucoup, mais uniquement à rétablir l'ordre et à effacer les maux de l'invasion. Par suite des marchés passés par mon prédécesseur avec un juif, nommé Javal, (ils semblent avoir servi de modèle à celui passé plus tard avec Ouvrard, lors de la guerre d'Espagne, en 1823), accordant 1fr.20 par jour pour la nourriture d'un soldat, — 24 sous pour nourrir un Autrichien, le plus sobre des étrangers ! — Javal gagna des sommes énormes ; ce fut le commencement d'une fortune qui dure encore sous ce nom. Mon prédécesseur avait livré tous les magasins existants à ce fournisseur, et lui avait fait constamment payer des acomptes qui l'avaient dispensé de faire aucune avance, à ce point qu'avant de quitter le département M. de Castéja avait arrêté ses comptes en constatant que Javal devait 120 francs au département. Il semble qu'il aurait dû se hâter de les verser pour prendre acte de cet arrêté de compte et empêcher une revision, mais, pour les juifs, les plus minimes sommes sont difficiles à restituer. L'on

(1) Sers laissa pourtant des regrets dans le pays. Le 26 juillet, le conseil municipal de Gueberschwir vota un ordre du jour chargeant le maire de témoigner au préfet « la profonde affliction que lui cause le départ de M. Sers, que la sagesse de son administration fera époque dans le département et ne s'effacera jamais du souvenir de ses administrés, dont les vœux l'accompagnent dans sa nouvelle destination ». Il ajoutait que « cette expression sincère de la reconnaissance publique ne peut être révoquée en doute, puisqu'elle se manifeste au moment où le département est sur le point de le perdre ».

me fit remarquer que, ce versement n'ayant pas eu lieu, je pouvais reviser le compte. On se mit à l'œuvre à l'instant et l'on constata que Javal redevait 140.000 francs et non 120 francs. Il se pourvut au Conseil d'Etat contre ce nouvel arrêté de compte ; il y fut réduit à 120.000 francs par le retranchement de 20.000 francs d'intérêts que j'avais comptés pour les sommes avancées, pendant trois ans, à ce fournisseur, et restées libres dans ses mains au delà de ce qui lui était dû.

Le Haut-Rhin est trop connu par ses établissements industriels pour qu'il soit besoin d'en rien dire ; la situation de ce département en 1820 était bien malheureuse, à l'issue de deux invasions et de l'occupation par le corps du général Frimont ; mais la misère s'oublie vite. Je quittai ce beau département avec bien du regret, au moment où l'administration allait pouvoir entrer dans ses véritables voies.

VII

AURILLAC. — CLERMONT

Entrevue avec le baron Mounier. Départ pour Aurillac. — Relations locales. M. de Salamon. — Travaux publics. Les émigrants d'Auvergne. Ressources du Cantal. Les chaudrons. L'élevage. — Nomination à Clermont. — Le comte de Montlosier Onslow. MM. de Barante, de Chabrol, Taillan. — Elections de. 1830. M. de Féligonde. Le ministère Polignac.— La famille d'Orléans à Randan. — La duchesse d'Angoulême. — Les ordonnances. La révolution à Clermont. — La garde nationale. Le général Charras. L'affaire de Riom. Journée du 1er août. Suicide du général Sainte-Suzanne. — André Sers et le nouveau régime. Il refuse de rester à Clermont. On l'envoie à Metz.

J'arrivai à Paris, où j'eus une conversation avec M. Mounier (1) ; j'avais été changé, me dit-il, parce qu'on ne me supposait pas une influence suffisante dans le Haut-Rhin pour diriger les prochaines élections. J'assurai le ministre qu'il se trompait en

(1) Mounier (Claude-Philippe-Edouard) fils du membre de la Constituante, né à Grenoble en 1784, auditeur au Conseil d'Etat en 1805, intendant à Weimar en 1807, administrateur de la Silésie en 1808, intendant des bâtiments de la Couronne de 1813 à 1818, pair de France en 1819, directeur de l'administration départementale au ministère de l'Intérieur en 1820, rentré dans la vie privée en 1830, mort en 1843.

croyant qu'un autre ferait mieux que moi ; je lui racontai comment les hommes influents, parmi les manufacturiers, m'avaient exprimé qu'ils se consolaient de mon éloignement : « Vous nous rendez notre liberté pour les élections, m'avaient-ils dit, nous aurions fait de grandes concessions pour vous conserver. » M. Mounier parut croire que je me faisais illusion en lui annonçant l'élection prochaine de M.M. Bignon, Voyer d'Argenson, Jacques Kœchlin, Hartmann, etc., tous noms connus pour appartenir à l'opposition ; j'ajoutai que moi seul, j'aurais pu faire réélire M. de Serre, et que mon changement me blessait autant qu'aurait pu le faire une destitution. M. Mounier me donna quelques bonnes paroles, après m'avoir déclaré que j'étais trop libéral pour le ministère, et conserva ses doutes sur mon influence. Je dois dire que ces impressions fâcheuses furent effacées par les résultats des élections, conformes en tout à ce que j'avais prévu ; depuis lors, M. Mounier m'a constamment traité avec une bienveillante distinction.

J'allai chercher ma famille à Strasbourg ; nous nous mîmes en route dans deux voitures, ma femme, ma fille aînée, âgée de seize mois, mon fils aîné qui en avait deux, ma mère et sa fidèle M[lle] Besnard. Le voyage fut bien long, le chagrin de s'éloigner de sa famille, joint à celui de la disgrâce imméritée dont nous étions victimes affecta M[me] Sers ; elle fut très souffrante à Besançon, où nous nous arrêtâmes une journée. Ce n'est qu'après neuf jours de route en poste que nous pûmes arriver à Aurillac. J'y

étais annoncé par une disgrâce ; ce fut un motif pour les libéraux du pays de me bien accueillir ; il vint de nombreuses cavalcades au-devant de moi au cri de « Vive la Charte ! » : c'était alors un cri d'opposition. Je répondis qu'il ne fallait pas séparer le roi de la Charte qu'il nous avait donnée, et je déclinai nettement la faveur dont on paraissait vouloir m'entourer. Je succédais à M. le comte de Juigné, beau-frère, par sa femme, de M. de Saint-Aulaire. Il avait eu des tendances opposées à celles que j'avais favorisées dans le Haut-Rhin ; il quittait, pour avancer, un département où j'étais envoyé pour expier mes idées libérales.

La leçon me profita, non pas assurément que j'aie jamais renié les saines doctrines de la politique libérale, j'y suis, au contraire, toujours resté fidèle; mais, en vieillissant, j'ai compris qu'elles devaient être pratiquées par des hommes sincèrement attachés au principe monarchique, assez fermes dans leurs convictions pour ne pas se laisser forcer la main par les partis préoccupés de la pensée de s'emparer du pouvoir, utilisant à cet effet les hommes animés de mauvaises passions, et allant, avec leur aide, tout droit à l'anarchie, ce gouffre sans fond, capable d'engloutir en peu d'instants toutes les richesses du pays, et jusqu'à l'honneur de la nation.

J'ai passé près de huit ans dans le Cantal. Le ministère Villèle avait succédé à celui de M. de Richelieu. Nous voguions en pleine réaction royaliste ; j'étais par conséquent bien menacé. J'avais vu M. le baron Capelle à Paris ; en apprenant que M. des

Huttes, ancien grand prévôt à Lyon, était l'*omnis homo* du Cantal, il en fut effrayé pour moi, et me proposa de tenter une mutation avec M. d'Arros, envoyé dans l'Aveyron à son corps défendant. Le fameux assassinat de Fualdès était récent ; je ne pus m'empêcher de me récrier et de dire à M. Capelle que je ne voulais point aller dans cette contrée du crime (c'était son département).

Les huit années que j'ai passées dans le Cantal sont au nombre des meilleures de ma vie ; trois de mes enfants sont nés à la préfecture : Eugène, Mélanie et Charles. Les soins d'une administration facile, qui ne m'a jamais donné un instant de souci, n'absorbaient qu'une partie de mon temps ; il m'en restait pour assister aux petites leçons que mes jeunes enfants recevaient de leur mère et pour m'occuper d'eux. Nous étions secondés par ma bonne et respectable mère, toujours si tendre pour eux, et si heureuse de leur donner des soins.

Peu à peu, la noblesse du pays, qui nous avait vu arriver avec déplaisir, et qui regrettait M. et Mme de Juigné, se rapprocha de nous, elle se montra ensuite empressée et sensible aux politesses que nous lui faisions. Il nous est resté de véritables amis depuis lors, et l'on parlait encore de nous dans le Cantal avec bienveillance 35 ans après que nous l'avions quitté.

Nos relations furent surtout très bonnes avec le clergé. M. de Salamon (1), évêque de Saint-Flour,

(1) Salamon (Louis-Joseph Siffredin de) né à Carpentras en 1760, d'abord auditeur de rote à Avignon, puis conseiller clerc au Parlement

descendait à la préfecture lorsqu'il venait, une fois l'an, faire sa tournée pastorale. C'était un ancien conseiller clerc au parlement de Paris. Natif d'Avignon, il avait toute la vivacité du midi, accrue par son long séjour à Rome. Bon homme, au demeurant, ayant beaucoup d'amis, desquels il nous parlait sans cesse : les noms de M[me] de Montboissier, petite fille de Malesherbes, du marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, revenaient souvent dans sa conversation. Il avait été enfermé aux Carmes, lors des massacres de septembre, d'où il était parvenu à se sauver. Caché pendant le temps de la Terreur, il avait eu des pouvoirs du pape pour administrer le diocèse de Rouen. Sa correspondance avec Rome, ayant été saisie sous le Directoire, donna lieu contre lui à un procès criminel, dans lequel il fut défendu et sauvé par M. Bellart, avocat célèbre, mort sous la Restauration procureur général à la Cour de cassation.

J'ai bien peu fait dans le Cantal, les ressources de l'administration étant très bornées. Néanmoins, je les ai employées le mieux possible pour améliorer les voies des communication susceptibles de mettre le département en relations avec le reste de la France. Il fallait alors trois jours pour aller d'Aurillac à

de Paris, devint en 1791 internonce pontifical en France. Emprisonné à l'Abbaye en 1792, il échappa aux massacres de septembre, fut proscrit sous la Terreur, arrêté sous le Directoire et envoyé durant le jury, qui l'acquitta. Il n'avait pas cessé de correspondre avec Rome. En 1814, il devint évêque d'Orthozia *in partibus*, évêque de Belley en 1817 et de Saint-Flour en 1820. Il mourut le 11 juin 1829. Ses *Mémoires* ont été publiés par l'abbé Bridier (Paris, Plon, 1890).

Clermont. Je fis tracer une route entre Murat et Massiac dans la vallée de l'Alagnon, petite rivière qui se jette dans l'Allier et dont les eaux vont dans l'Océan par la Loire, tandis que celles de la Cère, qui prend sa source non loin de celle de l'Alagnon sur le versant opposé du Cantal, se jettent dans la Dordogne. Les ouvrages qu'il fallut faire pour établir un chemin dans les pentes abruptes des rochers de toute nature, qu'offre la curieuse vallée de l'Alagnon, les courants de lave basaltique provenant des cratères voisins, nous donnèrent mille peines. On ne put cheminer pendant de longs espaces qu'à coups de mines. La modicité des fonds dont j'avais à disposer pour accomplir une entreprise aussi difficile ferait sourire de pitié les modernes créateurs du Grand Central, qui vont tracer un chemin de fer à l'aide des ressources dont ils disposent avec plus de facilités que je ne pus en avoir pour établir mon modeste chemin.

Le Cantal ne possède aucune industrie; il achète au dehors tous les objets manufacturés nécessaires à ses besoins, tout le fer, tout le vin, qu'il consomme cependant en abondance, et une partie des blés dont il se nourrit. C'est un problème presque insoluble, que celui de savoir où il puise les ressources nécessaires pour faire face aux besoins de ses habitants, et acquitter les impôts. Les contributions directes ou indirectes de toute nature produisent par an environ trois millions. Sur cette somme, l'Etat laisse à peu près six cent mille francs dans le pays pour le traitement des fonctionnaires ou du clergé et pour

les travaux publics; il pompe donc régulièrement deux millions ou deux millions cinq cent mille francs pour les besoins généraux dans ces montagnes qui semblent n'avoir que leurs pâturages pour ressources.

Bien souvent j'ai recherché quelle en pouvait être la quotité, et jamais les statistiques les mieux faites n'ont évalué la production du fromage du Cantal à plus de vingt mille quintaux métriques, dont le prix, en l'estimant à 10 francs était exagéré avant la diminution de l'impôt sur le sel, qui entre pour un dixième dans le poids du fromage: c'est un revenu de un million six cent mille francs. Le produit du bétail équivaut à celui du fromage: c'est donc en tout trois millions deux cent mille francs.

Comment, avec ce revenu, subvenir à trois millions d'impôts et aux besoins des habitants?

On ne trouve que l'émigration des Auvergnats pour combler ce déficit. Tous les ans, il sort environ trente mille individus, sur les deux cent cinquante mille dont se compose la population du département. On varie beaucoup sur le taux moyen des profits que les émigrants font au dehors. Il est bien difficile de l'apprécier. Nous savons d'une façon à peu près certaine, par exemple, que les *Espagnols* (c'est ainsi qu'on nomme dans le pays les Auvergnats allant en Espagne) rapportaient, année commune, quatre cent mille francs. Le receveur général encaissait régulièrement à leur profit des traites sur Paris pour pareille somme. Mais les émigrants à l'intérieur ou dans les autres contrées sont

estimés trois cents francs par tête, sans nulle donnée satisfaisante justificative de cette opinion. L'émigration à l'étranger n'est régulière et bien établie que pour l'Espagne ; tandis que les Catalans viennent dans la Gironde et dans les autres départements du midi faire le métier de pionner, les montagnards du Cantal vont à Madrid faire du pain, vendre des draps et exercer d'autres petites industries pénibles, comme on les voyait faire autrefois à Paris.

Cependant, alors même que l'on adopterait les données généralement reçues dans le pays sur le nombre des émigrants et leurs profits, ce serait un million ou un million trois cent mille francs à ajouter aux produits du sol, en tout quatre millions cinq cent mille francs, que resterait-il à dépenser par tête d'habitant, les revenus du Trésor étant déduits ?

Il est bien vrai que l'existence de la plupart des familles est une merveille d'économie : le porc que l'on a nourri de petit lait, les légumes du jardin, la galette de blé noir cultivé près de la maison ont suffi à la famille. La laine de quelques moutons, cardée, filée dans la maison et tissée dans le voisinage, ont servi à la vêtir. La dépense en fer est modique : les chars à bœufs n'en consomment pas, les essieux sont en bois, les roues ont une double semelle de hêtre, appliquée avec des chevilles sur les jantes, dont on renouvelle les morceaux au fur et à mesure qu'ils s'usent. Il y a donc bien peu de dépenses argent faites dans un village du Cantal, mais aux foires et dans les cabarets on boit beaucoup de vin du Limousin.

On parle, au cours d'une pièce de théâtre ayant pour titre *Le chaudronnier de Saint-Flour*, de l'industrie de cette ville ; mais il n'y a pasde chaudronniers à Saint-Flour, ils sont à Aurillac et emploient, au plus, deux cents ouvriers. Le produit de leurs travaux s'exportait à dos d'homme encore en 1830. Ces colporteurs rapportaient les vieux cuivres contre lesquels ils en avaient échangé des neufs. Ceux-là étaient refondus, laminés et remis à neuf dans une usine peu considérable et toute nouvelle.

Il faut ajouter aux produits du sol celui de l'élevage des chevaux, des mulets et des bœufs.

J'avais fait venir des taureaux suisses dans le but d'améliorer l'espèce bovine, mais ils n'ont pas réussi ; il n'est pas sûr, d'ailleurs, que les plus beaux bestiaux suisses surpassent la race de Salers, que les récents concours ont mis les connaisseurs à portée d'apprécier. Elle a, pour le pays, des avantages incontestables.

Quant aux chevaux, il y avait, de mon temps, encore douze cents juments qui n'étaient ni ferrées, ni montées, et uniquement consacrées à la reproduction. La race en était excellente pour la cavalerie légère et pour tous les usages du pays, où tous les voyages dans l'intérieur du département se faisaient à cheval. Il y avait même des commerçants, tels que les épiciers, qui allaient en trois jours à cheval jusqu'à Bordeaux, faire leurs provisions de denrées coloniales ; les marchandises qui n'étaient pas transportées à dos d'homme l'étaient à dos de mulet, par des muletiers conduisant à la file quinze ou vingt de

ces animaux. Le produit des mulets a peu à peu surpassé celui des chevaux, l'avantage de retirer un prix à peu près fixe des jeunes mulets, vendus à six mois, a dégoûté les éleveurs de l'éducation des chevaux, qu'il faut garder trois ou quatre ans, au risque de leur voir contracter des tares qui les déprécient.

Cette physionomie du Cantal, pittoresque et primitive, ressemble bien peu à celle de la Moselle, dont j'aurai à parler tout à l'heure et dont la situation est inverse. Le département de la Moselle voit dépenser chez lui, non seulement les douze millions d'impôts de toute nature prélevés sur ses habitants, mais encore on y ajoute plusieurs autres millions, et souvent le double, pour solder les troupes de ses garnisons, payer les fourrages de la cavalerie, les travaux des casernes, des arsenaux et des fortifications.

L'aisance est grande dans cette contrée dont les habitants sont d'ailleurs très laborieux et fort économes ; mais, chose étrange, les terres n'y sont pas plus chères que dans le Cantal, où bien souvent un émigrant veut à tout prix devenir propriétaire et achète à un et deux pour cent de revenu. En masse, la moyenne est de trois, excepté peut-être pour les montagnes, que la division de la propriété a dépréciées.

Je quittai le Cantal, non sans regret, après huit ans de séjour à Aurillac, pour aller, en mai 1828, prendre possession de la préfecture du Puy-de-Dôme, où m'appelait M. de Martignac, alors ministre de

l'intérieur, à la demande de M. Favart de Langlade, et des autres députés de ce département. Ils avaient entendu parler de l'affection que me portaient les habitants du Cantal, et de mes efforts pour leur être utile, et ils en avaient conclu que je pourrais administrer leur grand département, si beau, si riche et, à tous égards, digne de la plus vive sollicitude des administrateurs aux soins desquels il a été commis(1). On m'avait donné pour successeur à Aurillac le vicomte de Panat. Je remplaçai à Clermont le comte d'Allonville.

(1) La lettre suivante, adressée à André Sers par M. de Feligonde, député du Puy-de-Dôme, peut servir de commentaire à ce passage des *Souvenirs*. Le style de pareilles correspondances n'est plus de notre temps :

Paris, quai de Béthune, nº 14 (Ile Saint-Louis).
Le 26 mars 1828.

« Monsieur, je ne sais si ma demande vous paraîtra indiscrète, mais bien certainement vous ne douterez pas, Monsieur, qu'elle ne me soit inspirée par un sentiment profond de considération pour vous et du plus vif intérêt pour mon département. Vous n'ignorez pas qu'il est question dans ce moment d'un changement de préfet dans quelques départements ; il me paraît que celui du Puy-de-Dôme est du nombre. M. d'Allonville a l'espoir, je crois, de se rapprocher de Paris comme il le désire, ou d'obtenir la préfecture de Nancy dont il est question ; il m'est donc bien permis de faire des vœux, et plus peut-être, pour lui donner un successeur qui promettrait à mon pays un avenir heureux, un administrateur qui donnerait à toutes les branches de l'administration une marche fixe, et dont les résultats tendraient à lui donner une prospérité que ses richesses territoriales, l'esprit industriel de ses habitants, pourraient sans de grands efforts lui procurer. Vous me pardonnerez, Monsieur, d'avoir pensé sans votre aveu à obtenir ces avantages. Voilà ce qui en est : me doutant des intentions du ministre en faveur de M. d'Allonville, auquel certainement, je ne voudrais pas nuire, j'ai parlé à S. E.

Il est impossible de n'être pas frappé du splendide aspect de Clermont, de la magnificence du pays, où la fécondité des terres s'unit au paysage le plus surprenant par la variété des tableaux qu'il offre à chaque pas. Je n'ai jamais habité de contrée où j'aie plus vivement désiré de demeurer toujours. L'accueil qu'on nous fit à Clermont fut très gracieux, les principales maisons s'empressèrent de nous fêter. On m'avait fait la réputation de tout voir par moi-même, de ne pas m'en rapporter aux bureaux pour l'examen des affaires, je ne démentis pas cette espérance. On vit de suite s'effacer le pouvoir des bureaux, odieux lorsqu'il se montre à découvert, tandis que leur utile travail est si fécond lorsqu'un

de la manière de pourvoir aux besoins immenses de mon département, en lui donnant un administrateur capable de les satisfaire, et j'ai fixé autant qu'il a été en moi ses yeux sur vous, Monsieur. J'ai engagé plusieurs de mes collègues d'en faire autant ; sachant que M. Gautier de Bourdeaux est votre ami, je l'ai pressé fortement d'appuyer ces salutaires projets. Il n'avait pas attendu cette démarche de ma part, et il a reçu, à ce qu'il me paraît, des espérances plus positives encore que celles que m'a données le Ministre, toutefois dans le cas où M. d'Allonville serait placé.

« Vous serez peut-être étonné, Monsieur, que je m'initie ainsi dans ce qui vous regarde, mais pourquoi votre réputation a-t-elle franchi les bornes du lieu que vous gouvernez ? Pourquoi l'heureuse et honorable alliance que j'ai faite cette année avec la noble famille de Léotoing m'a-t-elle mis à même de connaître encore plus votre paternelle administration ? Pourquoi les vertus et l'amabilité de Madame de Sers sont-elles venues retentir à nos oreilles et plus encore à nos cœurs ? Voilà, je pense, des raisons qui expliqueront tout et motiveront de plus en plus mes désirs et les sentiments très distingués avec lesquels, etc. ».

P. de Féligonde.

préfet éclairé peut le produire et le défendre comme sien (1).

Charles venait de naître, il fut très malade pendant le trajet d'Aurillac à Saint-Flour, et sa mère, qui le nourrissait comme ses autres enfants, eut de vives inquiétudes pour sa vie au milieu des plus âpres montagnes qu'on traverse en allant d'Aurillac à Murat.

Nous trouvâmes à Clermont le général Sainte-Suzanne (2), frère d'un général du même nom qui commandait une des divisions de l'armée d'Italie, lors des célèbres campagnes du général Bonaparte. Sa femme et sa charmante fille, distinguées par leur instruction et leur bonté, devinrent notre société la plus habituelle. Nous y fûmes en relations fréquentes avec le comte de Montlosier (3), célèbre

(1) Sers ne dit pas qu'il fut vivement regretté dans le Cantal. Dans son dossier figure une lettre du maire d'Aurillac, de ses deux adjoints et de plusieurs maires de communes importantes du département, datée du 10 avril 1828. et par laquelle ils demandent aux députés du Cantal, M. Croizet et le général Higonet, d'obtenir le maintien du préfet à Aurillac, en priant le ministre de lui donner sur place l'augmentation d'appointements qu'il doit recevoir en allant à Clermont.

(2) Jean-Chrysostôme de Bruneteau, vicomte de Sainte-Suzanne, né au Mothé (Aube) le 4 mars 1773, capitaine au régiment d'Anjou en 1793, envoyé à l'île de France en 1803, gouverneur de la Réunion en 1809. Colonel du 29e léger en 1811, il fit la campagne de Russie et fut fait prisonnier à la Bérézina. Maréchal de camp en 1818, il se suicida en 1830, comme on le verra plus bas.

(3) François-Dominique Reynaud, comte de Montlosier, né à Clermont-Ferrand en 1755, député de la noblesse de Riom aux Etats Généraux de 1789, émigré en 1791 à Londres, où il se fit journaliste. Revenu en France après le 18 brumaire, il entra aux Affaires étrangères et commença sur l'ordre de Napoléon, un grand travail historique sur l'ancienne monarchie dont l'Em-

alors par ses attaques contre la congrégation. Dans le monde, il était tout à fait bonhomme, je l'ai vu s'asseoir sur le tapis du salon pour jouer avec nos enfants. Il n'était pas, dans la conversation, aussi intéressant que permettait de le supposer sa vie d'aventures; il avait à conter cependant quelques anecdotes dignes d'être citées. Lorsqu'il parlait des émigrés, c'était sans enthousiasme : « J'ai dû conquérir, disait-il, ma place parmi eux ; lorsque j'arrivai à Coblentz on trouva que j'y venais trop tard, on le dit très haut, et j'eus des duels pour avoir le droit d'être rangé parmi ces messieurs. » Ayant remarqué qu'il avait une cicatrice à la main droite, il ajouta : « Ah ! celle-là n'en est pas, c'est ce borgnon de Benjamin Constant de qui j'ai reçu ce coup d'épée. Nous étions à Coppet, chez Mme de Staël, où il trônait en favori ; je le plaisantai, il le prit mal et nous nous battîmes. J'avais la pensée que la partie n'était pas égale pour lui, c'est pourtant moi qui fus blessé ! »

M. de Montlosier était grand, sa physionomie était avenante, quoi qu'il fût un peu haut en couleur ; ses manières étaient polies. Lorsqu'il se mettait parfaitement à l'aise, ses plaisanteries n'étaient pas du meilleur ton ; il était un peu lourd en conver-

pereur réprouva les conclusions et interdit la publication en 1812. Montlosier le fit paraître en 1814, et reprit son métier de publiciste. Favorable à la prérogative royale, il se montra très animé contre les Jésuites et fit toute une campagne de pamphlets où il attaquait la *Congrégation*. La plus remarquable de ces pièces est le fameux *Mémoire à consulter* (1826). En 1830, il fut nommé pair de France, siégea dans l'opposition et mourut en 1838.

sation ; aussi rien n'était amusant comme de le voir aux prises avec Onslow, le célèbre compositeur (1) : on eût dit un singe jouant avec un éléphant. Onslow était plein de feu, sa conversation était pétillante d'esprit, et, tout anglais qu'il était, il l'accompagnait d'un jeu de physionomie des plus animés. C'était un aimable et joli homme, amusant par sa vivacité et sa gaîté, ayant pourtant des accès de spleen. Nous le voyions souvent, ainsi que sa charmante famille.

M. de Barante (2), dont la terre est située près de Thiers, venait parfois à Clermont ; quoiqu'il fût d'une opposition très prononcée, j'eus pour lui les plus grands égards. Il est trop connu pour qu'il soit besoin de dire combien il avait d'attraits et avec quel intérêt il causait sur tous les sujets. Le

(1) Georges Onslow, né à Clermont le 27 juillet 1784 de parents anglais. Il débuta par des essais de musique dramatique, assez médiocres : L'*Alcade de la Vega*, le *Colporteur* et le *Duc de Guise*, puis se consacra à la musique symphonique et à la musique de chambre. Son style est correct, mais sans émotion, on joue encore quelquefois son septuor à cordes. Il entra en 1843 à l'Académie des Beaux-Arts, succédant à Cherubini, et mourut le 3 octobre 1853.

(2) Pierre-Amable-Prosper Brugières, baron de Barante, né à Riom en 1782, élève de l'Ecole Polytechnique (1798), auditeur au Conseil d'Etat (1806), entra dans l'administration en 1809 comme préfet de la Vendée. A la Restauration, il devint préfet de la Loire-Inférieure, puis, après la seconde abdication, secrétaire général de l'Institut et conseiller d'Etat. En 1819, il entra à la Chambre des pairs et siégea dans l'opposition après la chute de Decazes. Nommé ambassadeur à Turin en 1830, il passa en 1833 à Parme et en 1835 à Saint-Pétersbourg. Retiré en 1848, il s'occupa d'écrire ses mémoires et de nombreux ouvrages d'histoire, et mourut à Barante (Puy-de-Dôme), le 21 novembre 1866. Il avait épousé en 1815 Mlle d'Houdetot.

charme de sa conversation intime est de ceux que l'on rencontre bien rarement, même parmi les littérateurs célèbres. Il était simple, naturel, de fort bon goût et toujours très poli. J'ai eu, dans la suite, infiniment à me louer de ses bons procédés pour moi.

Mon séjour à Clermont m'avait mis en relations avec MM. de Chabrol, personnages alors importants.

Le préfet de la Seine, Chabrol de Volvic (1), était froid, mais non pas sans une volonté ferme d'être compté pour beaucoup dans l'arrondissement de Riom. Lorsque M. de Strada eut dissipé une fortune considérable provenant des dessèchements des marais de Sarliève, concédés sous Louis XIV à un hollandais son ancêtre, M. de Chabrol lui donna un emploi de six mille francs dans les octrois de Paris. C'est de là qu'il fut appelé, à raison de son goût pour les chevaux, à la tête des écuries du roi Louis-Philippe, qu'il tenait mal, disait-on. Je dois citer une autre personne parmi les obligés de M. de Chabrol : M. Tailhand, avocat à Lyon, devenu procureur général à la révolution de 1830. Il n'était pas riche et avait une famille nombreuse ; ses fils vinrent successivement faire leur droit à Paris, où le préfet leur donnait dans ses bureaux un emploi dont ils pouvaient vivre tout en suivant les cours. C'était un

(1) Gilbert-Joseph-Gaspard de Chabrol de Volvic, né à Riom en 1773, mort en 1843. Ancien polytechnicien, sous-préfet de Pontivy sous le Consulat, il devint préfet de Montenotte en 1816, et préfet de la Seine en 1812. Louis XVIII lui conserva ses fonctions.

service immense, dont M. Taillan se disait fort reconnaissant. Cependant, quand venait l'époque des élections, il refusait son vote au bienfaiteur de ses fils en disant : « Mon sang, ma vie, sont à M. de Chabrol ; je ne saurais jamais assez faire pour lui témoigner ma gratitude ; mais mon vote est chose sacrée, je le dois à mon parti politique. »

Aux élections de 1830, la lutte fut très vive entre le parti des royalistes purs et celui des libéraux constitutionnels ; il n'était question, parmi ces derniers, que du maintien de la Charte ; fort peu d'électeurs, si ce n'est quelques meneurs, pensaient à renverser la monarchie, et ceux-là même étaient bien loin de se croire aussi près de la chute de la branche aînée. Encore à présent, j'ai l'intime conviction qu'il a dépendu de Charles X de fonder en France le gouvernement parlementaire. Nul, avant les ordonnances de juillet, n'aurait espéré changer la dynastie. En respectant la Charte, en laissant aller le pouvoir aux membres de la gauche de la Chambre des députés, il serait revenu avant longtemps aux mains les plus capables de l'exercer parmi les membres du centre.

Pour en revenir aux élections de 1830, je raconterai ce qui se passa au collège électoral de Riom : M. de Chabrol eut la malencontreuse idée, lui député du grand collège (1), de se porter à Riom, dont

(1) La loi électorale de 1820 avait institué le *double vote*. Tous les électeurs payant 300 francs de contributions votaient dans les collèges d'arrondissement, où étaient nommés 258 députés. Ceux qui payaient 1.000 francs formaient dans chaque dépar-

M. de Leyval était député. Ce dernier ne consentit pas à lui céder la place, quoique certain d'être élu au collège départemental. C'était un homme de bien à tous égards, charmant de formes, très ami de la royauté. Les opinions de M. de Chabrol n'étaient pas exagérées ni susceptibles de le faire écarter ; on lui disait simplement : restez au grand collège, c'est davantage votre couleur. Mais il présida le collège d'arrondissement ; c'était par cette présidence que se posait ordinairement la candidature ministérielle. Au moment des votes, M. de Leyval déposa ostensiblement un billet blanc ; cette courtoisie fut imitée par M. de Chabrol. M. de Leyval l'emporta sur lui ; le préfet de la Seine reprit sa candidature au grand collège et y fut élu.

A Clermont, le collège d'arrondissement fut présidé par M. de Féligonde, royaliste zélé, catholique fervent, mais parfaitement bon, éloigné des réactions et de toutes les manœuvres mises souvent en usage avec tant de dommage pour la considération du parti royaliste. La loi électorale, tout en prescrivant le vote secret, ordonnait que le bulletin de vote fût écrit sur le bureau. Les électeurs réclamaient presque partout que le président fît placer sur le bureau des cartons à l'abri desquels on pût écrire sans être vu des membres composant le bureau. La plupart des présidents refusaient de faire cette concession. Il en résultait des déclamations incessantes de la part des journaux, et parfois des scènes fort

tement un « grand collège » et y votaient une seconde fois pour élire 172 députés.

vives dans l'intérieur des collèges. Avant l'ouverture du collège de Clermont, M. de Féligonde me déclara qu'à son avis le vote devant être secret, il entendait donner aux électeurs toutes les garanties possibles de l'exécution de cette intention de la loi. Il fit, en conséquence, placer des cartons sur le bureau avan qu'on les eût demandés. Il en résulta pour lui, dans l'assemblée, un sentiment de bienveillance très grand. La majorité était acquise à son concurrent, le général Zimmer, choisi comme drapeau de l'opinion libérale, mais d'ailleurs sans capacité, manquant de tact (1), et, sous bien des rapports, inférieur à M. de Féligonde.

Le bureau élu par l'assemblée appartenait en entier à l'opposition. Lorsqu'on proclama le vote qui assurait l'élection du général, des applaudissements se firent entendre ; ils furent, à l'instant même, réprimés par égard pour le président. Après le dépouillement du scrutin, les membres du bureau re-

(1) Le général Becker invita un jour à dîner à son château de Mons, le duc d'Orléans et sa famille : elle y vint de Randan. Le général Zimmer et une ou deux autres personnes étaient, avec moi, les seuls convives étrangers à la famille d'Orléans et à sa suite. Pendant le dîner, on parla fort librement de toutes choses. Le général Zimmer mentionna les dispositions de l'armée où il se trouvait, à la mort de Louis XVI, qu'il mentionna comme un événement ordinaire. Aussitôt le duc d'Orléans cessa de manger. Il cacha sa figure dans ses mains pendant longtemps. On sortit de table sur la triste impression de cette scène muette, que le général Zimmer n'avait pas même remarquée, et l'on alla se promener dans le jardin. Je donnais le bras à Mme la duchesse d'Orléans, à laquelle j'exprimai mon regret que la gaîté du prince eût été si malencontreusement détruite. « C'est un soldat », dit-elle, parlant du général Zimmer, sans rien ajouter de plus [S.].

conduisirent M. de Féligonde jusque chez lui et l'entourèrent des marques de respect méritées par la loyauté avec laquelle il avait présidé.

M. de Chabrol (1), ancien ministre des finances, était venu voter à Clermont. Il fut le premier à venir me dire le résultat du scrutin et la conduite tenue envers M. de Féligonde : « Monsieur, me dit-il, un parti qui en agit ainsi est bien fort ; j'avais le projet de passer quelques jours à la campagne, mais j'y renonce ; j'ai hâte d'aller dire au roi ce que j'ai vu, et de tâcher de détruire dans son esprit des illusions bien dangereuses. En dernier lieu, lorsqu'il m'a demandé ma démission du ministère des finances, il m'a dit les choses les plus aimables en résistant à toutes mes objections contre des projets que je ne prévois que trop : « Je vous rappellerai, mais il faut que je donne un coup de fouet dont vous ne seriez pas d'avis dans le conseil. — Sire, lui ai-je répondu, il y a des coups de fouet qui font cabrer. »

Les élections du grand collège réparèrent les pertes faites dans les petits ; MM. de Chabrol et de Féligonde y furent élus.

Cependant, les événements marchaient rapidement ; les bruits du coup d'Etat s'accréditaient en nous alarmant beaucoup. L'avènement du ministère Polignac avait fait pressentir aux moins

(1) Chabrol de Crousol (André-Jean-Christophe) né à Riom en 1771, conseiller d'Etat, premier président de la Cour impériale d'Orléans, intendant général des provinces illyriennes, préfet du Rhône, de 1814 à 1817, pair de France en 1823, ministre de la Marine en 1824, et ministre des Finances dans le cabinet Polignac, mort en 1836.

clairvoyants et aux meilleurs amis du roi l'imminence du danger vers lequel le gouvernement précipitait le pays.

Moi aussi, je suis dominé par la pensée des événements de 1830. Je passe à pieds joints par-dessus 1828 et 1829, durant lesquelles années je travaillai beaucoup à remettre l'Administration départementale dans la bonne voie. Je réussis à gagner la confiance du Conseil général, et, je le crois, à mériter celle du pays, du moins si j'en juge par les marques d'estime que j'ai reçues des principaux habitants longtemps après avoir quitté Clermont. J'eus à m'occuper des eaux du Mont-Dore ; le bâtiment thermal fut achevé de mon temps. M. Ledru en était l'architecte ; ayant retrouvé, dans les fouilles faites pour les fondations, des vestiges des bains romains ensevelis sous un éboulement de la montagne, il n'hésita pas à renoncer à son propre projet pour reproduire en partie l'ancien édifice, notamment la frise qui règne autour du bâtiment. Je fus d'avis des portes en fonte ; elles furent commandées à Fourchambault, dont je connaissais le propriétaire, M. Boigne, originaire du Cantal, avec lequel j'avais eu d'excellentes relations, par l'entremise de M. Hochet, son beau-frère. C'est moi aussi qui voulus laisser les ruines romaines au jour ; mais, comme elles étaient en contre bas du sol et recueillaient les eaux pluviales de manière à devenir un cloaque, je les fis relever au niveau de la place publique en les garantissant de toute atteinte. On expliqua dans une inscription en mosaïque la position exacte des vestiges

antiques retrouvés là, afin de ne pas induire en erreur les archéologues.

Le temps se passait à Clermont de la manière la plus aimable, entre nos travaux, ma jeune famille et une société charmante, où ma femme avait les succès les plus flatteurs ; nous recevions beaucoup, et l'on venait à nos réunions avec empressement ; les plus exagérés des royalistes n'y manquaient pas ; ils attaquaient mes opinions politiques, côté toujours vulnérable chez les fonctionnaires ; mais le courant les attirait, et lorsqu'on leur reprochait les attaques contre un homme dont ils fréquentaient les salons, ils répondaient : « En allant à la préfecture, nous allons chez le roi, et non chez le préfet. »

L'avènement du ministère Polignac fut généralement considéré comme une calamité publique. Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu personne s'en réjouir, ni lui accorder la moindre confiance. Le duc des Cars (1) était en ce moment à Clermont exerçant ses fonctions d'inspecteur général d'infanterie ; son importance à la cour (il était premier menin du dauphin) lui attirait en province les plus grands égards de la part des fonctionnaires. J'allai lui communiquer la dépêche télégraphique contenant la formation du nouveau ministère. M. des Cars était froid, réservé, je crois même timide. Néanmoins, il se récria en voyant le nom de Bourmont. Je crus d'abord qu'il

(1) Le général comte, puis duc Amédée des Cars, né en 1790, fut aide de camp du duc d'Angoulême, qu'il accompagna dans l'expédition d'Espagne, pair de France en 1822, et mourut en 1832.



partageait la répulsion qu'il inspirait à toute la France depuis sa trahison à Waterloo; mais il s'expliqua : « Je crois que le roi s'est trompé, me dit-il, M. Bourmont est homme d'esprit, mais il est bien paresseux . » Ce fut le seul des nouveaux ministres sur lequel il trouva quelque chose à dire; cela s'expliquait peut-être par son désappointement. On l'avait lui-même cité comme devant être ministre de la guerre.

En voyant M. de Labourdonnaye ministre de l'intérieur, lui si fameux par la violence de ses discours à la Chambre des députés, je ne doutai pas de mon renvoi. J'avoue qu'il m'aurait peu affecté aux approches d'un coup d'Etat. J'étais très attaché à mes fonctions, par goût pour l'administration et par intérêt pour ma famille. Mais la responsabilité m'a toujours beaucoup pesé, même dans les circonstances ordinaires. On peut comprendre, dès lors, combien elle devait me paraître lourde au moment où le gouvernement entrait dans une voie diamétralement opposée à mes idées et au sentiment du pays.

J'appris que j'étais desservi à Paris : on déclamait contre un préfet entaché de libéralisme, notamment M. Arthur de Bouillé, époux de la fille de Bonchamp, ancien chef vendéen. M. de Bouillé était aide de camp du duc de Reggio, l'un des maréchaux de France majors généraux de la garde royale. Cette position et les liaisons qu'il avait par sa femme ne laissaient pas d'en faire un personnage. Je fus averti par le baron Girot de Langlade, gendre de M. Favard, des déclamations de M. de Bouillé; je n'en tins au-

cun compte et ne fis pas l'ombre d'une démarche pour conjurer l'orage dont je m'attendais à recevoir les coups au premier moment. Il n'en fut rien cependant ; cinq ou six préfets, dont M. d'Arros, furent destitués, alors qu'on en avait menacé un beaucoup plus grand nombre. Je me réjouis peu d'avoir échappé à ces menaces. M. de Bouillé revint de Paris au commencement de juillet, son quartier de service étant terminé ; il me fit une visite, je crus l'avoir reçu le mieux possible. J'ai toujours eu pour principe qu'un homme public ne doit témoigner nul ressentiment des opinions émises sur son compte : il est en place pour subir les conséquences de sa position. Je fus fort surpris, après la visite de M. de Bouillé, de recevoir un billet de lui où il me disait, qu'ayant cherché à connaître le motif de l'accueil très froid que je lui avais fait, il avait appris les bruits qui avaient circulé lui prêtant l'intention de me desservir; il terminait par ces mots : « Si vous avez ajouté foi à ces bruits, j'en suis plus fâché pour vous que pour moi. »

C'était un personnage violent et passablement impertinent ; je lui répondis que je croyais avoir été poli avec lui, que je n'avais nulle connaissance des bruits dont il m'entretenait, que, d'ailleurs, je savais trop bien que les capitaines d'état-major n'avaient rien à voir dans la conduite des préfets pour m'en être le moins du monde préoccupé, lors même qu'ils seraient venus jusqu'à moi.

M. de Bouillé se montra très piqué de ma réponse ; elle brouilla nos femmes, qui se voyaient, et déso-

bligea Mme de Sainte-Suzanne, chez laquelle nous rencontrions souvent Mme de Bouillé, qui était charmante et avait deux enfants avec lesquels les nôtres jouaient parfois, étant du même âge.

Nos liaisons avec le marquis de Castellane (1) et sa respectable compagne étaient de plus en plus intimes. Nous les avions connus dans le Cantal. Lorsqu'il apprit ma nomination à Clermont, le maréchal se montra surpris que je l'eusse acceptée : « Vous quittez un pays où vous étiez souverain, me dit-il, pour venir chercher bien des difficultés à Clermont. » Il habitait la terre de Sarliève. Mme de Castellane, née de Rohan-Chabot, était la veuve de M. de La Rochefoucauld qui fut massacré devant elle en Normandie, pendant la Révolution. M. de Pradt disait d'elle : « Lorsque je veux me représenter une des grandes dames de l'ancien temps, célèbres par leurs vertus et leurs bontés, je la vois telle que Mme de Castellane. » Elle est restée dans mon esprit comme le type de la dignité unie à la bienveillance la plus aimable. La reine Marie Amélie m'a, depuis lors, rappelé cette respectable châtelaine.

Notre séjour à Clermont nous amena à faire des visites à Randan, pendant le séjour qu'y faisaient le duc d'Orléans et sa famille.

(1) Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte, puis marquis de Castellane, né en 1788, mort en 1862. Engagé en 1804, il était colonel en 1813 et général en 1822. En 1850, il reçut le gouvernement militaire de Lyon et le garda jusqu'à sa mort. En 1852, Napoléon III lui donna le bâton de maréchal, en récompense de l'appui qu'il avait prêté au coup d'Etat. C'est donc par anticipation que Sers lui donne ici ce titre.

Ce château appartenait à Mme Adelaïde, mais son frère y disposait de tout, dirigeait les constructions nouvelles et les acquisitions ayant pour objet d'embellir ou d'agrandir cette terre. Nous fûmes fort bien accueillis dans cette auguste famille, si belle, si unie, si charmante à voir dans son intérieur patriarcal; les jeunes princes se jouaient autour de leurs parents comme le faisaient nos propres enfants autour de nous. La bonté du futur Roi des Français ne m'a jamais paru plus aimable qu'alors qu'il tenait le duc de Montpensier dans ses bras, pendant que le duc d'Aumale embrassait une de ses sœurs. Je connaissais un peu le colonel du génie Atthalin, aide-de-camp de S. A. R., à raison de mes anciennes relations avec son père, pendant mon séjour à Colmar; il fut excellent pour nous, mais on le voyait peu, le prince l'employant sans cesse à dessiner. Son talent ne fut jamais plus productif; on en voyait chaque jour quelque nouveau témoignage. Le duc d'Orléans avait aussi comme aide-de-camp M. de Rumigny, et pour secrétaire de ses commandements le chevalier de Broval, avec lequel j'eus beaucoup de relations. Il venait souvent à Clermont et s'y trouvait au moment de la Révolution de 1830.

Tout le monde a connu la piété de la Reine Amélie, et la sainteté de sa vie. Mais peut-être, ne sait-on pas combien elle était tolérante. Nous nous sommes trouvés à Randan, Mme Sers et moi, plusieurs jours de suite; nous avons vu la duchesse d'Orléans allant tous les matins entendre la messe, parfois toute seule. Le vendredi on servait gras et maigre,

la duchesse, sa sœur et les jeunes princesses faisaient maigre, tandis que chacun en usait à sa fantaisie, sans même avoir à craindre — ou à espérer — d'être remarqué.

J'ai eu avec le prince des conversations sur divers sujets. Il y eut un moment où le Roi Charles X lui-même fut amené à repousser les Jésuites. L'ordonnance du 21 juin 1828 prescrivit aux personnes vouées à l'enseignement d'attester qu'elles n'appartenaient à aucune congrégation religieuse (1). Quelques prélats protestèrent, notamment M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, fameux par ces mots : *Etiam si omnes, ego non.* Le duc d'Orléans m'expliqua à ce propos qu'un gouvernement qui payait son clergé était bien fort. Il me conta le régime du clergé en Autriche, tel que Joseph II l'avait établi, et comment dès lors il avait pu accomplir sa mission, sans être jamais l'occasion d'un embarras pour le gouvernement. Il est probable que, mieux instruit, le jeune empereur François-Joseph n'aurait pas détruit cet ordre de choses, pour se créer tous les ennuis que lui procurent les prétentions des évêques depuis le nouveau concordat.

Je demandai au duc d'Orléans s'il y aurait des coups d'état, comme le bruit en circulait. « J'espère que non, me répondit-il, j'en ai parlé très franchement au Roi avant de quitter Paris, je lui ai dit l'imminence

(1) Il y a ici une erreur. L'ordonnance visait seulement les directeurs et professeurs des *écoles secondaires ecclésiastiques*, qui devaient déclarer par écrit n'appartenir à aucune congrégation *non autorisée*.

du danger où il nous placerait en sortant de la Charte ; il m'a paru convaincu de la nécessité d'y rester fidèle. »

En juillet 1830, Mme la Dauphine (1) était à Vichy : elle y venait assez souvent. Tout le monde m'avertit de l'usage où étaient mes prédécesseurs d'aller l'y saluer, bien que Vichy fût dans le département de l'Allier. J'avais des préventions : je croyais cette princesse hautaine et dure envers ceux dont l'origine n'était pas royaliste. J'attendis donc aux derniers moments de son séjour pour écrire à son chevalier d'honneur, le chevalier de Vibraye, en lui demandant si S. A. R. daignerait me recevoir. Il me répondit aussitôt en m'indiquant le 15 juillet. Le général Sainte-Suzanne prenait les eaux ; il voyait souvent la princesse et en était bien accueilli ; je m'accolai à lui pour faire ma visite, espérant me donner un soutien. Ma surprise fut grande quand je vis la Dauphine me recevoir avec la plus grande bonté, m'interroger sur le département, et me dire, après que je lui eus expliqué comme le grand collège avait relevé les candidats blessés dans les arrondissements : « Votre département fait le procès aux autres ; on ne pouvait pas mieux agir. » Mme la Dauphine paraissait très préoccupée des événements politiques ; elle parcourait curieusement les listes des

(1) La duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, née à Versailles le 17 décembre 1778. Captive au Temple avec ses parents, relaxée en 1798, elle se refugia à Milan, puis à Hartwell en Angleterre. Rentrée à Paris en 1814, elle retourna à Hartwell pendant les Cent-Jours. Après 1830, elle prit le nom de comtesse de Marnes, et mourut à Frohsdorf le 19 octobre 1851.

baigneurs et s'étonnait d'y voir les noms de personnes connues d'elle, qui ne lui avaient pas fait de visites. Elle me parut assez délaissée dans le petit hôtel où elle était logée. Elle me demanda si je pouvais répondre de la tranquillité de mon département : « Oui, Madame, sans aucun doute, s'il n'y a pas de coups d'Etat; s'il y en a, je n'en serai pas maître une minute. » Elle répliqua sur-le-champ : « Il n'y en aura pas, soyez-en sûr; je vous autorise à le dire de ma part à nos amis. »

Cette assertion tendrait à justifier les bruits qui ont circulé suivant lesquels elle s'y serait opposée étant à Paris, et aurait alors été éloignée pour les rendre plus faciles. Elle m'invita à dîner. Je fus placé à sa droite. Il y avait à ce dîner le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, à la gauche de la princesse; le duc de Coigny (le manchot) à ma droite, et en face de la princesse M. de Vibraye, ayant à sa droite Mme de Sainte-Maure, dame pour accompagner. Le dîner fut bien modeste. Je me souviens d'un plat de choux et de saucisses qui me parut bourgeois et me fit apprécier la simplicité de la princesse. Une grosse chienne couchante allait autour de la table. M. de Coigny prit sur son oreille un pou de bois, de son unique main, et l'écrasa du pied. Je fus étonné au point de le témoigner. La princesse dit en le remarquant : « Cette chienne suit ma voiture et court les bois. » Puis, s'adressant au duc : « Vous aimez donc bien les chiens? vous avez raison : il n'y a qu'eux de sûrs au monde. » Au dessert j'avais refusé du vin d'Espagne, Madame m'en fit prendre

pour porter la santé du duc de Bordeaux, dont c'était la fête, et dit : « Celui-là sera heureux, sa naissance est un miracle. »

Je quittai Mme la Dauphine profondément touché de ses bontés, et malgré tout peu rassuré à l'endroit des coups d'état. Plusieurs députés m'en avaient parlé comme d'une chose certaine, notamment le général Higonet (1). Les associations pour le refus d'impôt s'organisaient partout pour le cas où la Charte serait violée ; j'en fis l'observation, en lui disant qu'il n'entrerait pas un centime dans les caisses publiques en cas de violation de la Charte : « Mais, dit le général, avec des gendarmes et des

(1) Déjà le 5 mars 1830, M. de Panat, ancien préfet et député du centre, annonçait en ces termes, dans une lettre à Sers, les conséquences probables de la politique de Charles X : « Le tripotage politique dans lequel nous sommes engagés dépasse toute prévoyance humaine. Quand je me faisais siffler il y a un an dans votre salon pour une noire prophétie, je ne m'attendais pas à avoir raison si tôt. Le Roi est très décidé à garder ses ministres, et la majorité de la Chambre non moins décidée à leur témoigner sa malveillance... L'adresse, très respectueuse dans la forme, sera très explicite quant au fond. Puis viendront les taquineries quotidiennes de la tribune, puis la mutilation ou le refus du budget, etc., etc. A moins qu'on ne se décide à se défaire de nous, ce qui donnera quelques mois de répit et rendra les embarras encore plus inextricables pour l'avenir... On nous prorogera à six mois, ce qui équivaut à une dissolution, et puis viendront ou des élections générales, dont le résultat ne peut être envisagé sans frémir, ou des actes de plein pouvoir, qui nous remettront dans les délices d'une crise révolutionnaire. Voilà ce qui me paraît devoir ressortir de notre situation présente ; car d'imaginer de faire vivre *parlementairement* ensemble une Chambre et un Ministère qui ne veulent pas l'un de l'autre, en vérité c'est une idée trop folle pour pouvoir être sérieusement mise en pratique ».

gardes champêtres, on fera entrer les contributions comme on voudra. »

Dix jours après ma visite à Vichy paraissaient à Paris les fameuses ordonnances de juillet, datées du 25. Je les reçus le 26 au matin par estafette. Je fus atterré en les lisant : je pressentis les malheurs dont elles devaient être suivies. Le numéro du *Moniteur* qui les contenait fut connu peu d'heures après l'arrivée de l'estafette. Il consterna tous les amis de l'ordre (1), et mit de suite en mouvement la portion avancée du parti libéral. Il existait une société nombreuse à Clermont, où se réunissaient les partisans du gouvernement parlementaire ; les uns hardis et prêts à agir pour le défendre, les autres sages et même timides, ayant contenu toutes les manifestations fâcheuses jusques à l'apparition des ordonnances. Tous furent à l'instant même unanimes pour organiser la résistance.

Je fus frappé du danger et de mon insuffisance pour le conjurer. Je pris le parti d'appeler les membres du conseil général au chef-lieu du département, afin de corroborer mon action par leur influence. Quelques-uns vinrent, notamment le général Becker. M. de Barante s'excusa sur la nécessité de se rendre à Paris comme pair (2). Malgré la popularité vraiment

(1) Le comte de Pontgibaud, pair de France, vint me conter, le jour même, qu'il avait connu les ordonnances dans l'étude du notaire de Riom où il allait conclure l'acquisition de l'ancien château de ses pères, vendu pendant la Révolution. Il rompit aussitôt le marché, prévoyant, me dit-il, tous les malheurs possibles pour la noblesse et pour le pays [S.].

(2) Lorsque je reçus la nouvelle des ordonnances, je l'envoyai

grande dont j'étais entouré, je compris qu'il n'y avait plus pour moi qu'un devoir à remplir. Puisque mon serment à la monarchie m'empêchait de ranger l'autorité dont j'étais revêtu du côté de la résistance, il ne s'agissait plus de ma part que d'empêcher le désordre, et de veiller sans cesse pour adoucir la transition du pouvoir resté dans mes mains dans celles appelées à l'exercer après moi. Les quatre jours qui s'écoulèrent du 27 au 31 juillet furent les plus pénibles dont j'aie conservé la mémoire. Les ateliers, les comptoirs, les maisons étaient vides. La population de Clermont tout entière passait les journées et une partie des nuits sur les places publiques. La fermentation était au comble au moment de l'arrivée des courriers. La malle-poste partie de Paris le 27 arriva tard ; elle avait dû traverser les barricades. Les fleurs de lys apposées sur les panneaux de la voiture avaient été effacées dans Paris. Le courrier, que je fis appeler, était encore dans la stupeur de ce qu'il avait vu. Il me conta les événements, et ses aventures de l'hôtel des Postes aux barricades, le bruit du canon, du tocsin et de la fusillade partout retentissant. Il n'y avait pour moi aucune dépêche ministérielle. La lettre d'envoi des

au Mont-Dore à M. Portal. Il s'y trouvait avec MM. Beugnot et Decazes. Ils se hâtèrent de partir pour retourner à Paris. M. Decazes me dit : « Cette tête de marbre de Polignac, croiriez-vous qu'il m'a proposé de faire un ministère avec lui ? » M. Portal dîna avec nous ; il fut témoin de la fermentation de Clermont, au milieu de laquelle il me plaignait de me trouver, M. Beugnot me vit en passant et me dit : « Après avoir lu les ordonnances, je me suis frotté les yeux, croyant rêver. Je les ai relues, et je ne conçois rien de plus fou. » [S..]

ordonnances est la dernière que j'ai reçue des ministres de Charles X.

On vint en députation vers moi de la part de réunions nombreuses, où se trouvaient les citoyens les plus honorables de Clermont, me demander d'organiser la garde nationale. Une ordonnance du Roi l'avait dissoute ; elle ne pouvait être reformée que par un acte du pouvoir royal. Je demandai le temps nécessaire pour me concerter avec le général Sainte-Suzanne. Malheureusement, cet excellent homme survint au moment de la discussion. Il était échauffé par je ne sais quelles conversations, et s'exagérant ses devoirs, par une inconséquence bien funeste, il me dit devant des témoins : « S'il paraît un garde national en armes, je ferai tirer sur lui. » Cette imprudence, si peu d'accord avec le caractère connu du général, plutôt faible à force de bonté que capable d'exécuter une menace pareille, aurait été sans conséquence, si nous avions été tête-à-tête. Je le connaissais, je l'aimais, et j'ai toujours cru à un sentiment semblable de sa part à mon endroit. Je parvins dans la journée à le ramener ; mais la fermentation des esprits, déjà bien grande, avait été portée au comble par le propos du général, mis en circulation par ceux devant lesquels il l'avait tenu. Le 29, le *Moniteur* annonça que le drapeau tricolore avait été arboré sur les Tuileries et que la famille royale s'était retirée sur Rambouillet. Ce fait énorme de la réapparition du drapeau tricolore constituait à lui seul toute une révolution. Déjà partout on chantait avec frénésie le *Vieux drapeau*, chanson de Béranger :

Quand secouerai-je la poussière
Qui ternit tes nobles couleurs ?...

Et cependant, chose difficile à croire, en lisant tout haut le *Moniteur* sur les places publiques pour faire connaître le succès de l'insurrection dans Paris, le lecteur omit à dessein le passage relatif au drapeau tricolore. Il vint me le dire pour me donner une preuve de la modération avec laquelle les meneurs du mouvement agissaient. Il me demanda même de faire une proclamation pour calmer l'effervescence des jeunes gens, dont ils n'étaient plus maîtres, me disait-il, et que la vue des trois couleurs avait jetés hors des gonds.

J'annonçai le 30, que j'étais prêt à réorganiser la garde nationale, et que le général n'y apporterait pas d'obstacle. Les mêmes individus qui m'avaient pressé de faire cette réorganisation dans l'intérêt de l'ordre public m'exprimèrent le regret qu'il fût trop tard pour m'en laisser le soin. Ils s'étaient réunis dans la nuit, avaient formé les contrôles et nommé les officiers. Ils m'assurèrent les avoir choisis dans le meilleur esprit, aussi bien que l'autorité elle-même l'aurait pu faire, dans l'unique but d'assurer le respect des personnes et des propriétés. Ils me citèrent les noms des principaux officiers, en m'annonçant l'envoi d'une liste complète.

Je n'eus à blâmer que deux choix ; celui de Roddé, marchand d'hommes, connu par son exaltation et le mauvais état de ses affaires, et celui du général Charras (1), choisi pour commander en chef. « Quant

(1) Joseph, baron Charras, né à Montauban en 1769, était ca-

à Roddé, me dit M. Cariol, mort depuis lors maire de Clermont, je vous en réponds ; j'ai des prises de corps contre lui, et je vous promets de le faire coffrer à l'instant, s'il veut aller trop loin. »

On imagine aisément ce que devait être la préfecture au milieu d'un mouvement aussi prononcé de la population. La garde militaire avait été renforcée à la porte, mais celle-ci restait ouverte à tout venant, ainsi que mon cabinet. J'ai toujours eu pour principe de recevoir à peu près tous ceux qui voulaient venir à moi, surtout dans les moments d'effervescence populaire où chacun peut aller redire les dispositions où il a trouvé l'autorité. Depuis le 27 juillet jusqu'au 1er août, je n'ai pas vu une seule fois le commandant de la gendarmerie. A l'exception de M. Blatin, l'excellent maire de Clermont, et du général, bien peu de fonctionnaires se montrèrent autour de moi. Le 31, j'avais cependant, le matin, quelques-uns des visiteurs ordinaires de ce jour, lorsqu'on m'annonça le général Charras. Le courrier avait apporté des lettres de Paris dans divers sens. Le général Becker, entre autres, m'en lut une où on lui annonçait la concentration de la garde royale, et sa prochaine rentrée triomphante dans Paris. Le texte ordinaire de mes discours avait été mon éloi-

pitaine d'une compagnie de volontaires en 1793. Il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, mais n'avança que lentement après le 18 brumaire, à cause de ses opinions républicaines Il était colonel en 1813, et fut promu général de brigade pendant les Cent-Jours. A la seconde Restauration, il fut mis en demi-solde et retraité en 1825. Il mourut en 1839. C'est le père du député Charras, qui fut sous-secrétaire d'Etat de la guerre en 1848.

gnement pour les coups d'Etat. « Je déteste les ordonnances autant que qui que ce soit, disais-je. Si elles sont maintenues, je ne veux pas continuer à administrer le département ; je l'ai déclaré au ministre de l'Intérieur en lui adressant ma démission. Ainsi donc, si je reste en fonctions, c'est uniquement dans l'intérêt du département, pour le préserver des désordres inséparables de toute absence d'autorité. »

Les meneurs me savaient gré de rester en fonctions : le doyen du conseil de préfecture, destiné à me remplacer si j'avais été capable d'abandonner mon poste avant d'y être relevé, M. d'Aubières, passait pour un ultra-royaliste ; on le supposait capable de pousser la force militaire aux plus grandes violences, s'il était appelé à la faire agir. Les dispositions manifestées par le général et le caractère connu du colonel de Salperwick, qui commandait le régiment, rendaient la violence très vraisemblable. On se trompait néanmoins ; M. d'Aubières ne manifestait rien de pareil, et paraissait pénétré du danger dont la promulgation des ordonnances nous avait entourés. De l'autre côté, le colonel s'éloigna de Clermont en abandonnant le commandement du régiment au lieutenant-colonel François, dès qu il comprit que l'ancien régime était vaincu.

Pour en revenir au général Charras, personnage assez nul, mais connu pour ses opinions très opposées au gouvernement royal, il me fit, devant témoins, je ne sais plus quelle proposition très significative à laquelle je refusai d'accéder. « Général, lui dis-je,

en refusant je pense à vous plus qu'à moi ; je n'ai pas envie de voir rouler votre tête sur l'échafaud si le Roi rentre dans Paris ; nous ne pouvons rien ici sur les événements politiques ; il est donc sage d'en attendre l'issue en maintenant la tranquillité publique. » Le général se retira, sans insister sur sa proposition dont le but était de nature à ne plus nous laisser les moyens de reculer devant la guerre civile, si les assaillants de la royauté avaient eu le dessous dans Paris.

J'avais, en effet, adressé ma démission. Elle a paru plus tard dans le *Moniteur*, lorsqu'en 1838, à l'occasion de ma nomination à Bordeaux par ordonnance du 20 octobre, le journal le *National* attaqua ce choix du ministère dans des termes tels que M. de Montalivet, alors ministre de l'Intérieur, jugea nécessaire de le défendre.

Le flot montait d'heure en heure. Le 30 juillet, sur un avis parti de Riom, portant que la compagnie de vétérans préposée à la garde de la maison de détention était insuffisante, et que l'on supposait aux mauvais sujets de la ville l'intention d'ouvrir les portes de la prison, le général envoya un bataillon du 8e de ligne pour renforcer les vétérans. Le départ de cette troupe donna lieu au bruit d'un soulèvement à Riom. « On va égorger nos frères, s'écriait-on dans Clermont, il faut voler à leur secours. » Une nouvelle députation, de plus en plus animée, vint à la Préfecture. J'eus beau lui dire l'unique motif du départ de la troupe, elle ne voulut pas m'en croire. Je finis par offrir d'aller à Riom. « Messieurs,

pouvez-vous répondre de la tranquillité de Clermont? Dans ce cas, je vais à Riom avec deux d'entre vous pour vous bien convaincre qu'aucun ordre fâcheux pour la sécurité des citoyens n'a été donné à la troupe. » Ces messieurs me donnèrent les assurances les plus formelles du maintien du bon ordre dans Clermont; ils retournèrent annoncer mon départ pour Riom, afin d'apaiser les populations.

Nous partîmes à la nuit. Je laissais ma femme seule dans l'hôtel. M. de Bastard, procureur général, revenait du Mont-Dore; il était en congé et ne voulait pas, comme je le lui proposais, venir à Riom avec moi. Mais Mme Sers lui fit une de ces sorties véhémentes dont les dames sont capables lorsqu'elles croient au danger de ceux qui leur sont chers: « Comment, Monsieur, lui dit-elle, vous laisseriez mon mari s'en aller seul dans la ville où est le siège de la Cour, lui père d'une nombreuse famille, et vous, garçon, vous consentiriez à vous abriter derrière un congé pour ne pas partager les dangers qu'il va courir? » M. de Bastard n'hésita plus; il vint à Riom, avec MM. Cavy, adjoint au maire de Clermont, et Cournon. Au moment où nous traversions les rues encombrées de monde, à la nuit tombante, dans une voiture découverte, il y eut un premier mouvement de colère dans le peuple, contre l'audace des gens qui osaient le déranger. Mais j'étais en costume, je fus bientôt reconnu, et de toutes parts on s'écria: « Place! place! c'est le préfet! » La foule s'ouvrit, tout le monde salua, quelques-uns même crièrent: « Vive le préfet! » on

se disait l'un à l'autre : « Il va à Riom ». J'espérais donc avoir beaucoup fait pour calmer l'effervescence, attribuée au départ de la troupe. Nous trouvâmes tout le monde endormi à Riom, et les autorités bien surprises des bruits qui nous avaient amenés. Après le temps nécessaire pour laisser reposer les chevaux, nous repartîmes.

En arrivant à Clermont, vers deux heures du matin, je fus étonné d'être accueilli, devant la préfecture, par un formidable : « halte-là ! qui vive ? » J'aperçus une compagnie de grenadiers en bataille devant la porte. Le capitaine m'apprit qu'à peine étais-je parti pour Riom, qu'un formidable rassemblement s'était porté devant la préfecture. La garde avait fermé la grille et n'avait qu'à grand'peine empêché l'envahissement de l'hôtel par la populace. Je me crus joué ; mon indignation et ma colère furent grandes, en pensant qu'on m'avait éloigné pour trouver la préfecture sans défense, et que j'avais donné dans un piège en exposant ma famille aux plus grands dangers. Le lendemain, je m'en plaignis avec véhémence, surtout à M. Cournon, qui s'était le plus solennellement du monde engagé au nom de son parti au maintien de l'ordre dans la ville. Il me répondit d'un ton dégagé qu'en révolution on ne pouvait répondre que de soi.

Madame Sers était sur le balcon au moment où le peuple voulait forcer l'entrée de la préfecture. M. Biauzat, ancien membre de l'Assemblée constituante, je crois (1), vint se placer près d'elle ; il était

(1) Ce Biauzat n'est certainement pas J. F. Gaultier de Biauzat,

connu pour ses opinions républicaines; il harangua la foule avec autorité et obtint sa retraite.

Cependant, le matin du dimanche apparaissait pour nous bien sombre, malgré un temps splendidement éclairé par le soleil du 1er août. La foule, immense, compacte, stationnait sur les places, notamment devant la préfecture de plus en plus menacée comme la forteresse dont il fallait s'emparer pour accomplir le triomphe de la Révolution nouvelle. La troupe était enfermée dans sa caserne, mais il y avait toujours devant l'hôtel une compagnie de grenadiers, témoignant que le peuple n'était pas maître de ce côté-là. Vers midi, la garde nationale arriva; elle forma un carré pour maintenir la foule, dont les grenadiers gardaient le côté de l'hôtel; les choses semblaient tranquilles, je n'étais embarrassé que du moyen de substituer tout à fait la garde nationale à la troupe sans nul éclat, et sans la moindre humiliation pour elle. Le général était à la préfecture; je l'avais pressé d'y établir son quartier général, afin d'être à tout instant en mesure de nous concerter. Lorsque j'appris l'installation paisible de la garde nationale en face de la troupe, dans l'intention manifeste de concourir avec elle au maintien de l'ordre, j'en prévins le général. Il voulut voir les choses par lui-même; nous descendîmes ensemble, accompagnés de quelques personnes, notamment du général Becker (1). Le général

député du Tiers-Etat du bailliage de Clermont aux Etats-Généraux de 1789, qui était mort en 1815 conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

(1) Léonard-Nicolas Becker, comte de Mons en Auvergne, né

Sainte-Suzanne, au lieu d'apercevoir le bon accord des citoyens et de la troupe, se laissa aller à de nouvelles appréhensions : il me dit que j'avais fait entourer les grenadiers pour qu'on pût plus aisément les désarmer. Rien n'était moins probable : ils étaient commandés par un brave officier ; et d'ailleurs, les gardes nationaux étaient plus disposés à s'unir à la troupe pour résister à la populace qu'à faire cause commune avec celle-ci. Je ne voulus point discuter avec le général. « Puisque vous avez cette crainte, lui dis-je, emmenez la troupe au quartier ; je me confie à la garde nationale. Le général donna l'ordre au capitaine des grenadiers de se retirer. Déjà la troupe était en mouvement, lorsque Rodde vint autour du général, brandissant son sabre, dont le coquin n'avait, j'en suis sûr, aucune envie de faire usage. Mais le brave capitaine le remarqua et me dit à l'oreille : « Je ne puis pas m'en aller en laissant ainsi le général exposé. » Au même moment, le général Becker, ayant remarqué le mouvement de retraite de la troupe, apostropha le général Sainte-Suzanne. « Comment, général, vous faites retirer la troupe, vous abandonnez le préfet ! Vous n'y pensez pas, ce serait odieux ! Le bon général, toujours indécis, révoqua son ordre, et les gre-

à Obernheim (Bas-Rhin) en 1770, engagé au 6e hussards en 1789, adjudant-général en 1795, général de brigade en 1799, général de division après Austerlitz, major-général du corps de Masséna, député aux Cent-Jours. Il fut chargé de conduire Napoléon de la Malmaison à Rochefort, et a laissé un récit de sa mission. Lieutenant-général en 1818, pair de France en 1819, il prit sa retraite en 1838 et mourut en 1840.

nadiers vinrent reprendre leur premier poste. Je le regrettai : je savais par toutes les nouvelles de Paris que le trône était renversé ; l'inutilité de mes démarches pour défendre l'autorité royale m'était donc démontrée ; j'avais trouvé opportun d'en finir. Le retour de la troupe suspendait la conclusion et me laissait dans une grande perplexité sur les moyens de mettre fin à une sorte de lutte sans porter la moindre atteinte à l'honneur du drapeau.

A peine le crépuscule commença-t-il qu'il se fit en ville un grand bruit : on arrachait partout les insignes de la royauté ; les enseignes où se trouvaient des fleurs-de-lys étaient abattues avec fracas par une bande nombreuse. On en vint à vociférer devant les grilles de la préfecture, dont les barres étaient surmontées de fleurs de lys au lieu de lances, pour demander qu'elles fussent enlevées. Le moment était critique : la garde nationale dont l'attitude jusque-là avait été bonne, et qui m'avait entouré d'égards, allant même jusques à m'empêcher de m'approcher de la foule, où bien des mauvais sujets étaient armés et m'avaient menacé, commença à murmurer en demandant l'enlèvement des fleurs de lys. Je pris alors le parti de faire rentrer la troupe dans l'intérieur de l'hôtel, et de livrer la porte aux gardes nationaux. A partir de ce moment, accueilli par un immense cri de joie, la foule cessa de vouloir forcer l'entrée ; elle se transporta aux barrières de l'octroi, les brisa, et proclama l'entrée libre du vin. J'avais engagé M. Cariol à se transporter aux barrières avec sa compagnie, pour les garder contre

l'invasion des habitants des villages voisins, fort redoutée à Clermont, où on les croyait capables de se livrer au pillage. Il revint bientôt après, après avoir assisté au bris des barricades, en me disant : « Les portes de mes magasins ne sont pas aussi solides ; je vais chez moi veiller à leur défense.

A partir de ce moment, la troupe étant retournée à la caserne en sortant de la préfecture par une porte de derrière, le ton plein de déférence qu'avaient eu avec moi les principaux meneurs, avait changé. Ils me proposèrent diverses mesures en expliquant assez clairement que je n'étais plus libre d'agir autrement qu'en suivant leurs inspirations. J'eus alors un mouvement de vive colère, et prenant à parti M. Cournon, qui portait un grand sabre sur son habit bourgeois, je l'invitai à me suivre sur une terrasse écartée, où nous viderions du moins une querelle personnelle, car j'avais toujours dans la pensée sa trahison au sujet de Riom. On s'interposa entre nous et l'on fit sortir M. Cournon de mon cabinet. Revenant alors à envisager la situation avec plus de sang-froid, je déclarai qu'étant sans autorité, je n'étais plus préfet du Puy-de-Dôme. Je me dépouillai de mon costume et me retirai.

Cette détermination embarrassa beaucoup les meneurs. Ils s'adressèrent à M. Rogniat, secrétaire général, pour l'inviter à prendre les rênes de l'administration. Il vint me consulter sur ce qu'il devait faire ; je déclinai toute espèce de conseil. M. de Château, procureur du roi, était présent : « Comment, monsieur, lui dit-il, vous consultez sur ce

que vous avez à faire un chef qui vient de vous donner un exemple à suivre ! » Cette réflexion détermina M. Rogniat à refuser son concours à la révolution triomphante. On se détermina alors à former une commission chargée des intérêts du département. Mais tous les fonctionnaires restèrent fidèlement à leur poste et ne voulurent pas la reconnaître. Le payeur déclara qu'il ne ferait nulle dépense sans ma signature. Le receveur général refusa d'ouvrir sa caisse, et, même après que j'eus quitté la préfecture, la directrice des postes m'adressait toutes les dépêches, que je renvoyais régulièrement à la commission, dont faisait partie M. Tailhand, cet avocat de Riom dont il a déjà été question : Le soir même du dimanche 1er août, nous sortîmes de la préfecture avec ma famille. J'aurais dû me retirer dans un des hôtels garnis de la ville ; mais les instances de M. de Féligonde nous attirèrent chez lui ; nous y passâmes quarante-huit heures, temps nécessaire pour trouver un logement.

Le lundi matin de bonne heure, on vint m'annoncer la mort du général Sainte-Suzanne. Ce brave et digne homme s'était retiré à la caserne avec ses troupes. Sa famille était momentanément absente de Clermont. Sa tête fermentait. Il était préoccupé de l'idée qu'il aurait dû faire agir la troupe et empêcher mon expulsion de la Préfecture. J'avais eu, cependant, la précaution de lui écrire les jours précédents et de lui expliquer que la force armée, si elle devait déférer aux réquisitions de l'autorité civile, n'avait aucun droit d'agir de son chef. J'avais voulu,

en assumant sur moi toute la responsabilité des événements, rassurer sa conscience ; mais je n'avais pas pu y parvenir. Voici ce qui s'était passé : vers minuit, lorsqu'on prévint le général que j'avais été chassé de la préfecture, il proposa aux officiers de marcher pour la prendre et m'y réinstaller. On lui fit plusieurs objections contre ce projet. Il fut décidé qu'un bataillon sortirait en patrouille et irait examiner l'état de la ville. Vers une heure, le bataillon rentra ; son commandant rendit compte au général de la tranquillité parfaite où il avait trouvé la ville. Les habitants devaient, en effet, avoir besoin de repos ; depuis trois jours, ils avaient passé leur vie sur les places publiques. Le général ne se calma pas à ce rapport ; il dit aux officiers : « je le vois bien, on ne veut plus m'obéir. » Malgré les plus grandes protestations de leur part d'une disposition toute contraire, il rentra chez lui. Il demanda ses pistolets à son domestique : ils lui furent donnés sans inquiétude, les circonstances paraissant motiver la précaution d'être en armes. Le général écrivit une lettre d'adieu à sa femme et une autre à Mme la Dauphine pour lui recommander sa famille. Vers cinq heures, il se tira un coup de pistolet dont il mourut sur-le-champ.

Jamais événement ne m'a plus profondément affligé. J'ai la concience d'avoir fait tout ce qu'il était humainement possible de tenter pour atteindre un moins déplorable résultat. Je ne me suis reproché qu'une chose, c'est de ne pas être allé à la caserne en quittant la préfecture ; peut-être aurais-je pu re-

mettre la tête au général, et l'amener à comprendre qu'en présence des nouvelles que nous recevions de Paris, nous étions trop heureux d'avoir mené les choses au point où elles étaient, sans avoir à regretter un seul acte de violence, ni une seule goutte de sang. Le trône était renversé ; le roi, au lieu de chercher vers l'intérieur un appui chez ses partisans et dans l'armée, s'en allait à l'étranger. Que pouvions-nous faire de plus pour accomplir nos devoirs, que de veiller au maintien de l'ordre tant que les populations acceptaient notre autorité ?

M. de Montlosier était membre du Cercle constitutionnel et me servit souvent d'intermédiaire pendant les jours d'effervescence, soit pour donner des avis aux meneurs, soit pour me faire connaître leurs dispositions. Il agit envers moi avec une parfaite loyauté. Mais la pension de 6.000 francs dont il jouissait sur le ministère des Affaires Étrangères avait été supprimée depuis ses attaques contre les jésuites : il n'était pas riche ; cette diminution du plus clair de son revenu l'affectait vivement, quoiqu'il fût trop fier pour en rien témoigner. Au fond du cœur, il était attaché à la légitimité, à ce point qu'au plus fort des événements, il s'écria en me montrant son chapeau gris : « quoi qu'il arrive, vous ne verrez jamais la cocarde tricolore sur ce chapeau. » Lorsque je lui vantais son influence, afin de l'engager à agir sur les hommes qui nous débordaient, « ah ! oui, me disait-il, mon influence est très grande, mais pour leur faire faire ce qu'ils veulent. » A peine le roi Louis-Philippe avait-il été proclamé, que

M. de Montlosier reçut de M. Dupin aîné l'avis du rétablissement de sa pension. Cet acte de justice le convertit tout à fait à la monarchie nouvelle et lui fit prendre en bonne part l'échec qu'en recevaient ses principes.

Les miens étaient de servir mon pays fidèlement. Je n'aurais jamais consenti à retourner contre le gouvernement de Charles X l'autorité qu'il m'avait confiée ; mais je ne connaissais pas les princes, et eux-mêmes m'ignoraient tout à fait ; je n'avais donc aucun motif pour leur garder un dévouement *quand même*, comme les preux de la Vendée. Cependant, je n'avais pas de dispositions à me mettre au service d'un gouvernement révolutionnaire. J'étais surtout très effrayé de certains noms mis en avant, pour la préfecture de police à Paris, etc. J'avais eu la visite du baron de Broval, auquel je demandai s'il pensait que les choses allassent à M. le duc d'Orléans. Il m'avait répondu : *Jamais M. le duc d'Orléans ne sera un usurpateur.* Pourtant, aussitôt les événements déclarés en sa faveur, je reçus de M. de Barante une lettre des plus affectueuses, portant : « je vous écris pour vous demander de rester notre préfet... Nous avons quelques mauvais jours à passer encore sous le feu des écoles..., mais bientôt le règne de Philippe VII sera un des plus heureux, etc. (1) »

(1) Voici le passage de cette lettre (datée du 7 août) auquel Sers fait allusion : « Je vous ai écrit le lendemain de mon arrivée pour vous prier de nous rester comme préfet. Votre conduite dans cette transition difficile a été mesurée et sage. Il me paraît qu'elle a dû vous concilier les esprits. Je conçois tout ce que vous dites sur l'esprit de réaction qui déjà manifeste ses

Je me récusai pour la préfecture du Puy-de-Dôme. En remerciant M. de Barante de ses bontés, je lui fis comprendre combien il me serait difficile de converser de l'autorité et de garder l'estime publique, en laissant sacrifier autour de moi la plupart des fonctionnaires avec lesquels j'avais eu d'excellentes relations, et que l'on écarterait nécessairement parce qu'ils avaient été élevés depuis 1815, à cause de leurs opinions royalistes, ou sous l'influence des députés les plus attaqués par les libéraux. J'écrivis aussi à M. Guizot pour me mettre à sa disposition. Je pensais qu'en accomplissant mon devoir jusqu'au bout, je ne m'étais pas rendu indigne de la confiance du nouveau roi. Je tenais au parti patriote de 1789 par mon père, et je me sentais fort à l'aise pour servir le nouveau gouvernement, dans la voie libérale et

odieuses sottises, sur les destitutions déjà provoquées en foule et qui seront plus nombreuses que je ne voudrais. Mais vous jugerez mieux de votre situation dans quelque temps. J'espère que nous aurons un gouvernement raisonnable. La France l'est tellement ! Et alors les honnêtes gens se sentiront appuyés. Le moment actuel est périlleux. Nous aurons trois ou quatre mauvais jours à passer sous le feu de toutes les absurdités exaltées des étudiants. La chose une fois faite, la situation peut être bonne. Ici la population, les boutiques, les ouvriers mêmes sont excellents; sans les écoliers, tout serait d'un calme parfait. » Sers insista pour ne pas rester à Clermont. Le 9 août, M. de Barante lui annonçait sa nomination à Metz. « Il est grand temps, ajoutait-il, que tout ce culbutis de nominations finisse et que l'ordre se rétablisse. Les esprits se calment. Paris est en parfait repos ; en quinze jours tout est consommé, et il semblerait que Philippe VII règne depuis dix ans. Reste à savoir quelle couleur et quelle direction prendra le gouvernement. La chambre est excellente. Le centre gauche est en forte majorité. Aura-t-on le cœur de marcher avec lui plutôt qu'avec la gauche ? Elle est bruyante, enivrée de ses succès, exigeante. Voilà notre danger. »

constitutionnelle où il voulait entrer. Quelques jours après, M. de Barante me manda qu'il avait compris mes motifs pour ne pas rester à Clermont, que j'y serais remplacé par M. Rogniat (je le lui avais désigné comme pouvant y bien faire, à raison de ses antécédents des Cent-Jours). Il ajoutait qu'après avoir cherché avec M. Guizot un poste à ma convenance, ils s'étaient arrêtés à m'envoyer à Metz, ville tranquille dans tous les temps, et où l'administration était facile.

Ainsi finissait pour moi la première période de ma carrière administrative. On a vu à quels pénibles labeurs elle m'avait condamné sous l'Empire ; quoique dans un poste subalterne, j'avais eu à disposer en faveur des armées des ressources abondantes de ce beau Palatinat de la rive gauche du Rhin. Je l'avais fait avec un zèle et une abnégation de moi-même que l'on aurait peut-être remarqués, si les grands événements qui emportaient l'Empire et l'Empereur n'avaient englouti avec le mien bien d'autres dévouements. Mais du moins, j'ai eu la satisfaction de conserver encore longtemps l'estime et l'affection de mes anciens administrés. Malgré les sacrifices immenses qu'ils avaient eu à faire pour l'armée, ils me tenaient compte de les avoir préservés de toute espèce d'exaction et d'avoir fait régner la probité, là où si souvent ils avaient vu leur condition aggravée par la cupidité des agents employés pour servir l'armée. « Ces bons Allemands, dit quelque part le duc de Raguse dans ses *Mémoires*, savent qu'il faut que le soldat mange ; ils consentent

à lui donner jusqu'à leur dernière ressource, pourvu qu'ils soient sûrs qu'elle va à cette destination. (1)

. . . .

(1) Il y a ici une page blanche dans le manuscrit.

CHAPITRE VIII

METZ

Les conseils de M. Guizot. Audience royale. — Arrivée à Metz ; premiers conflits. M. Bouchotte. — Le général Barrois. — Indiscipline des troupes. Le *mouvement* et la *résistance*. Dornès. — Le Comité constitutionnel et le serment des magistrats. — *L'association nationale* et les Polonais. — La revue du 7 mars. Casimir Perier. — Voyage de Louis-Philippe à Metz. — Encore les Polonais. — Le choléra de 1832. — Elections et politique. Un dîner chez M. Thiers. — La Moselle en 1832. Emeutes des grains. — Voyage des ducs d'Orléans et de Nemours en 1836. — La princesse de Mecklembourg en France (1837). Le dîner de M. de Choiseul. Le général Pelletier et le portrait du Roi. — Second voyage du duc d'Orléans Le général Achard.

Une ordonnance du 10 août 1830 m'avait appelé à la préfecture de la Moselle. J'arrivai à Paris vers le milieu du mois. Je fus singulièrement effrayé de l'état des esprits et de l'apparente sécurité du ministère. J'appris que la députation de la Moselle, composée alors de MM. le général Sémélé, le colonel Paixhans, Poulmaire, Milleret, Simon et Durand, se réunissait, — les quatre premiers membres du moins, — pour décider des choses du département. Invité par le général Sémélé, j'assistai à une de ces réunions. On y dépouilla la correspondance avec le Comité constitutionnel de Metz, qui avait fait les

dernières élections contre le gouvernement, et on suivit ses indications pour tous les choix de fonctionnaires. Ainsi le comité faisait marcher la députation, qui à son tour dictait ses choix au ministère. Je vis tout de suite avec frayeur que le pouvoir était aux mains du Comité, par lequel je serais évidemment primé dans l'esprit des députés, puisqu'ils avaient à compter avec lui pour les élections prochaines, et que je n'aurais d'influence ni sur ces messieurs ni sur les ministres eux-mêmes. A l'audience succincte que j'obtins de M. Guizot, ministre de l'intérieur, je lui demandai ses instructions. « Vous n'en avez pas besoin, me dit-il, vous êtes préfet depuis six ans, faites ce que vous avez toujours fait. » Je fus abasourdi de cette confiance. « Mais, lui dis-je, on m'annonce que le maire de Metz a demandé la cathédrale pour les exercices de la garde nationale ; ce n'est pas là une situation normale. J'aurai maille à partir avec tout le monde en arrivant, pour rétablir l'ordre dans une ville en proie à l'anarchie. — Les choses n'en sont pas là, me répliqua M. Guizot, ce sont les folies des premiers jours ; allez, et faites ce que vous avez toujours fait. Vous êtes fort attaqué, mais j'ai bon dos pour vous défendre. »

J'allai au Palais-Royal saluer le Roi et sa famille. Les jeunes et charmantes princesses étaient toutes les trois dans le salon, ayant des robes blanches, et pour ceintures des rubans tricolores. On chantait la *Marseillaise* dans le jardin, et le Roi paraissait de temps à autre aux fenêtres. Il me dit en peu de mots

qu'il comptait sur mon zèle, et m'avait confié un beau département. J'étais de plus en plus surpris de ne voir nulle part de préoccupation sur les difficultés du moment, si grandes à mes yeux. Je ne pus m'empêcher de le témoigner à Mme Adélaïde, sœur du Roi, dont les bontés pour moi, à Randan, encourageaient cette confidence : « Soyez tranquille, me dit-elle, le Roi a une main de fer ; il le montrera quand il en sera temps. »

Je partis avec mon fidèle Vogel, à peu près consterné de ce que j'avais vu, et sachant bien ce qui m'attendait à Metz, où déjà les journaux avaient attaqué ma nomination, fort critiquée à Paris, surtout par le général Becker, à ce point que M. de Barante me parut embarrassé d'en avoir la responsabilité. Le baron Louis, ministre des finances, que je connaissais de longue date, m'avait reproché de m'être *fait des manchettes* à Clermont ; ce fut son expression. Il traita de niaiserie ma fidélité au serment. J'aurai dû, à l'entendre, donner à corps perdu dans la révolution nouvelle.

Le lendemain de mon arrivée à Metz, commença le conflit. J'avais cependant cherché à faire préparer les voies ; plusieurs de mes amis avaient écrit pour m'annoncer : M. de Gartempe, avocat général à la Cour de cassation, à M. Parant, avocat à Metz, et mon ami le colonel Augoyat au capitaine Poncelet, auquel il avait adressé une sorte de biographie, où il racontait ce qu'il savait de ma vie passée et de mes opinions libérales : Poncelet, géomètre célèbre, aujourd'hui général, était, quoique très modéré

dans ses opinions, à la remorque des meneurs de Metz les plus ardents. Il leur lut la lettre du bon Augoyat, et obtint qu'elle fût insérée dans le *Courrier de la Moselle*, journal républicain. Lorsque le conseil municipal vint me faire sa visite, je ne sais par quelle circonstance le colonel Chartner, commandant de la garde nationale, fut chargé de porter la parole. Il était grand et éborgné par une affreuse blessure ; sa figure semblait terrible. Il s'avança vers moi d'un air menaçant et me dit des choses qui lui avaient été dictées avec perfidie, pour m'embarrasser sans doute. Je lui répondis que je connaissais mes devoirs et saurais les remplir. Il s'excusa sur-le-champ, expliquant que les menaces qu'il m'avait adressées n'étaient pas pour moi ; mais pour ceux qui n'acceptaient pas franchement la révolution nouvelle (1). Malgré ce replâtrage, l'entrevue avec le maire, le conseil municipal et les chefs de la garde nationale était un très mauvais début. M. Bouchotte (2), alors maire, le comprit. Soit qu'il n'eût pas déjà l'intention de rompre avec la préfecture, soit qu'il ne se sentît pas assez fort pour entamer dès le premier jour la lutte qu'il a entreprise plus tard, il vint dans mon cabinet me proposer de

(1) J'ai eu depuis infiniment à me louer de lui. Il est devenu l'un des fermes appuis du parti de la *résistance* [S.].

(2) M. Bouchotte était parent de l'ancien ministre de la guerre de l'an II. Sous le Directoire, il était déjà administrateur de la commune de Metz, et avait été destitué le 24 messidor an VI comme étant l'auteur de « motions n'ayant pour objet que de se populariser ». Il avait demandé des distributions de vin pour les prisonniers de droit commun, un retard dans la perception des impôts directs, etc. (Arch. nat., A F III, 533).

modifier, pour le journal, ma réponse au discours de M. Chartner. « Changez le discours, lui dis-je, cela me semble plus rationnel. »

C'était chose impossible : il avait été délibéré et arrêté en Conseil ; tandis que ma réponse était à moi seul. J'aurais dû, disait-il, abonder dans le sens du discours, en promettant au Conseil mon appui pour combattre avec lui les ennemis de la révolution, etc. Je ne suis pas susceptible de ce genre d'adresse, consistant à faire gracieuse mine à une insulte. Cependant, après plusieurs pourparlers, je laissai le maire libre de rédiger une réponse à peu près comme il l'entendrait, ne voulant, pas plus que lui, rompre la paille dès le premier jour.

Il y avait alors à Metz une garnison assez nombreuse : le général Barrois (1) commandait la division. C'était un homme excellent, mais convaincu de la nécessité de suivre le *mouvement*. Il avait été l'un des juges du duc d'Enghien ; abusé par la pensée qu'on lui ferait grâce, il l'avait condamné à mort. Ce vote, ancien déjà, pesait toujours sur lui : il eût plus volontiers affronté une batterie de canons que les outrages des journaux pouvant lui rappeler ce déplorable passé. Le général Pelletier, homme excellent aussi, commandait l'école d'application. Il s'était lié avec les hommes du mouvement lors des journées de juillet, où l'on avait eu la pensée de diri-

(1) Pierre, comte Barrois (1774-1860) engagé en 1793, colonel en 1803, général de brigade en 1807 après Friedland, général de division en 1811, commandant la première division de la jeune garde, retraité en 1825, rappelé à l'activité en 1830, inspecteur général d'infanterie en 1832, retraité en 1839.

ger les troupes sur Paris. Le général Soyé, commandant la place, était un homme de bien sans caractère, trop pénétré de la pensée que le peuple était souverain ; il avait vu la première révolution, et subi ce que l'on a appelé *la conduite de Grenoble*, dans un bataillon poursuivi à coups de pierre par une populace furieuse. Il entendait ne produire la troupe nulle part, si elle n'était précédée par la garde nationale : doctrine fort commode aux militaires, et qui ne tendait à rien moins qu'à proclamer l'omnipotence de la garde nationale et de ses chefs, au milieu d'une garnison de six mille hommes. Il est vrai que les soldats étaient en complète orgie. Le 13e régiment d'infanterie avait chassé M. de Fayet, son colonel, et ceux de ses officiers qui déplaisaient aux soldats. Le 2e de dragons avait aussi renvoyé son colonel et plusieurs officiers. Le 6e de cuirassiers, en garnison à Sarreguemines, avait pareillement congédié M. de Galz, son colonel. Il y avait dans les rues de Metz des bandes de soldats à moitié ivres, promenant un drapeau, et célébrant leur triomphe sur leurs officiers. Le général Duchaud commandait les deux régiments d'artillerie. Sa réputation de bravoure a été célèbre, mais sa conduite politique ne l'a nullement égalée. Il portait sa décoration de la légion d'honneur à l'effigie de l'Empereur, et ne cachait pas ses sympathies pour le Roi de Rome, encore vivant à cette époque.

J'étais arrivé depuis deux jours, ne connaissant à peu près personne, et en butte tous les matins aux journaux, qui continuaient leurs articles pour dé-

truire l'influence de mes fonctions, et me rendaient odieux à tous ceux qui célébraient le nouveau régime. N'ayant nul appui dans la mairie, suspect au Comité constitutionnel, qui voulait une de ses créatures pour préfet, placé à côté de généraux convaincus de l'erreur où j'étais en faisant un peu de *résistance*, et tous en train de suivre le *mouvement*, je me trouvais placé dans une situation quasi-insoutenable. Ce n'est qu'à force de prudence, de longanimité, en ne faisant pas une fausse démarche, et en agissant aussitôt que j'ai aperçu le moindre jour pour faire accepter mon autorité, que j'ai pu laisser s'user les efforts désordonnés du *mouvement* et saisir enfin les rênes de l'administration que j'avais trouvées par terre. « Le temps et moi », disait Mazarin ; sans être astucieux ni habile comme lui, j'ai su tirer parti du temps, lors de cette petite Fronde.

J'étais au théâtre, sur la terrasse où l'on se promène en été, dans les entr'actes, le 31 août, je crois, lorsque, vers neuf heures, on entendit sonner la charge par un trompette, suivi d'une bande de canonniers ivres, vociférant la *Marseillaise*, et faisant jaillir des étincelles du pavé frappé de leurs sabres nus. Tout le monde fut impressionné tristement à la vue de cette troupe en rébellion. J'entendis un officier d'artillerie dire avec sang-froid : « ils vont chez le colonel. » — « Comment, monsieur, lui dis-je, ils vont chez le colonel, et vous n'y volez pas ! » Je quittai le théâtre, et m'informai au corps de garde, situé près de la préfecture, si la garde en était partie. J'y trouvai réfugiée l'ordonnance du

colonel, ce sous-officier m'assura que le colonel était encore dans sa maison, située sur le quai opposé à la préfecture. Pendant plus de deux heures, le vacarme dura sur le quai. Tous les meubles du colonel Etchegoyen furent jetés par les fenêtres; lui-même fut heureusemeut caché dans un grenier par la servante du docteur Terquem, chez qui il demeurait. Lorsque les canonniers voulurent continuer leurs perquisitions, cette fille s'y opposa, disant que le grenier était à son maître, que leur colonel n'y avait aucun droit, et qu'ils n'y entreraient pas. Elle fut plus écoutée que le général Barrois; il s'était rendu sur les lieux, mais ces forcenés ne voulurent point reconnaître son autorité.

Une place de guerre en proie à une soldatesque en insurrection est un lieu où les dépositaires de l'autorité sont fort mal à l'aise. Ce moment fut pourtant adouci par la conduite de la garde nationale. Elle se trouvait avoir par circonstance une discipline meilleure que celle de la troupe. On l'employa utilement en envoyant des détachements dans les casernes, à titre amical, pour persuader les soldats de rentrer dans l'ordre. On fit des patrouilles, dans lesquelles les élèves sous-lieutenants de l'école d'application se mêlèrent aux gardes nationaux. Enfin on en vint à arrêter les canonniers qui avaient tout brisé chez le colonel. Il s'en trouva qui avaient volé; cette circonstance détruisit tout prétexte à l'intérêt qu'aurait pu inspirer la vengeance qu'ils avaient exercée contre un chef trop rigoureux, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Charles X,

et que l'on accusait d'avoir insulté le drapeau tricolore au moment où il fut arboré au haut de la cathédrale de Metz.

Depuis l'arrestation des canonniers, l'ordre avait reparu dans les régiments, dont les chefs furent néanmoins, pendant longtemps encore, incertains de leur autorité. Les colonels sentaient le besoin d'être vigoureusement appuyés ; ils gémissaient de la mollesse des généraux, de leur condescendance envers les hommes du *mouvement* ; je les voyais souvent, ils approuvaient ma résistance et cherchaient à la fortifier. J'ai eu infiniment à me louer des dispositions du colonel Ocher, du 2e d'artillerie, de MM. Borel-Vivier, lieutenant-colonel commandant le régiment du génie, Heimberger, colonel d'infanterie, et Marmion, lieutenant-colonel commandant le 2e de dragons.

A peine étais-je installé, qu'on me donna pour secrétaire général M. Dornès (1), fils d'un ancien général, l'un des chefs du *mouvement*, et le plus avancé d'entre eux dans les intrigues ourdies contre la monarchie pendant le règne de Charles X. (C'est le même qui devait trouver la mort en 1848, en allant haranguer le peuple en sa qualité de représentant).

(1) Auguste Dornès, né à Lyon le 28 avril 1799. Rédacteur au *National* et ami d'Armand Carrel et de Marrast. Député de la Moselle à la Constituante de 1848, c'est lui qui fit voter que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, et qui proposa la nomination de la commission exécutive des *Cinq*. Pendant les journées de juin, il fut grièvement blessé à l'attaque des barricades de la Porte Saint-Martin et mourut le 20 juillet suivant. Son frère, Napoléon-Xavier, né en 1802, fut député de la Moselle en 1871. Il est mort en 1879.

On croyait à Metz à sa droiture et à sa probité. Ses amis lui étaient dévoués et l'écoutaient comme un oracle. Il était le trésorier des complots, et le correspondant confidentiel et sûr de tous les chefs d'insurrection des autres départements et de l'étranger. Je m'attachai à lui faire tout voir dans les affaires ; j'espérais, à force de bonne foi, l'amener à des sentiments humains. Je crus même, un moment y être parvenu. J'étais incessamment attaqué dans un journal ayant pour titre l'*Indicateur de l'Est* (1). Je crus devoir répondre ; (il s'agissait de la conduite que j'avais tenue à Clermont). Mes réponses étaient tournées en ridicule, et mes démentis épilogués comme savent le faire les journalistes. Dornès me dit un jour que j'avais tort de signer mes réponses, et que des articles non signés ne méritaient pas un tel honneur ; que c'était duperie de livrer mon nom à des gens qui ne risquaient même pas le leur dans la polémique entreprise contre moi. Une fois, à l'occasion d'un mémoire au Roi, contenant mille injures à mon adresse, pour avoir dissous la garde nationale de Forbach, il alla jusqu'à me proposer d'y répondre, ayant lui-même approuvé la mesure que j'avais prise, mais il se garda bien de le faire. Voici une anecdote qui pourra donner une idée de la froide

(1) Voici un exemple de la façon dont j'étais espionné par la garde nationale de service à la Préfecture. J'avais fait commander une voiture de louage pour des visites. Pressé par des affaires, je la fis attendre trois heures dans la cour. Le lendemain, le journal annonçait que j'étais resté trois heures en conférence avec l'évêque. Je ne l'avais pourtant pas vu encore ; mais la voiture était celle dont il se servait habituellement [S.].

violence de ce personnage. Je l'avais un jour invité à dîner avec un général inspecteur du génie, en mission à Metz, et d'autres étrangers. Après le repas, celui d'entre eux qui avait été le voisin de table de Dornès me demanda quel était l'énergumène auprès duquel je l'avais placé ; « Mais c'est mon secrétaire général ! — Comment ! mais il m'a conté qu'au lendemain des ordonnances, il était à la tête de la députation qui avait demandé au général Villatte d'arborer le drapeau tricolore, et il a ajouté tranquillement : S'il avait refusé, j'étais résolu à lui brûler la cervelle ! »

Mon premier dissentiment avec ce singulier collaborateur se manifesta à l'occasion d'une recommandation à adresser au ministre de la guerre en faveur du colonel François. Il s'agissait de demander pour lui le poste de commandant de place à Longwy. Dornès fit la lettre contenant l'éloge de ce colonel et une amère diatribe contre l'officier commandant à Longwy. Je me refusai absolument à signer la lettre ainsi conçue, et je l'obligeai à en retrancher tout ce qui contenait une attaque contre le titulaire. C'était bien assez de recommander quelqu'un pour un poste qui n'était pas vacant, sans desservir encore celui qui l'occupait de manière à lui nuire dans l'esprit du ministre. Le colonel François tenait au *mouvement* ; il fut depuis commandant de la garde nationale de Metz. Dornès, au reste, ne tarda pas à remarquer l'inutilité de sa présence à la préfecture dans l'intérêt du parti républicain. Il m'avait confessé naïvement qu'il ne connaissait rien de beau

comme le rôle d'un représentant du peuple en mission. Il rêvait de comité de Salut Public et considérait comme transitoire le passage de Louis-Philippe sur le trône.

Dans le courant de septembre, le général Atthalin, revenant de Saint-Pétersbourg, où il était allé notifier l'avènement du Roi au trône constitutionnel, s'arrêta un moment à la préfecture pour annoncer, par le télégraphe, le succès de sa mission. Il me conta qu'on avait une peur affreuse de la guerre à Berlin et en Allemagne, et que l'on était loin de nous menacer, ainsi que le répandaient à dessein tous les opposants à la monarchie nouvelle. Cette circonstance me donna un peu de confiance. Je voyais néanmoins l'abîme entr'ouvert où nous conduisait le ministère Laffitte. L'absence de toute autorité se faisait sentir. Je laissais M. Bouchotte, maire de Metz, user le peu qu'il en avait. Le ridicule commençait à l'atteindre : rien n'était grotesque comme ce petit homme, décoré d'une écharpe tricolore portée en sautoir comme au temps de la République, se promenant par la ville sur un grand cheval de carrosse.

J'avais fait un coup hardi en dissolvant la garde nationale de Forbach pour avoir méconnu l'autorité du sous-préfet. L'organisation en avait eu lieu d'après la loi de 1791. Rien dans cette loi ne m'autorisait à dissoudre et à désarmer les gardes nationales. J'étais donc un peu inquiet des suites de cette affaire. J'en avais rendu compte à M. Guizot, ministre de l'intérieur, mais il ne m'avait répondu ni

pour blâmer, ni pour approuver. Heureusement, le sous-préfet de Sarreguemines, M. Coinze, assura l'exécution de mon arrêté avec fermeté : le désarmement eut lieu sans résistance. J'en informai le ministre qui, alors seulement, répondit qu'il approuvait ma conduite.

Le Comité constitutionnel de Metz continuait à fonctionner. Lorsque M. Bouchotte reçut sa nomination de maire par ordonnance royale, il alla lui dire, dans un discours solennel, répété par tous les journaux : « Je suis ici par vous et pour vous. » Les magistrats étaient appelés à prêter un nouveau serment, dont la continuation de leurs fonctions dépendait. Le Comité constitutionnel voulut des positions dans la cour royale et les tribunaux ; il n'était pas satisfait d'avoir envahi les parquets. L'un de ses membres était devenu procureur général ; c'était M. Charpentier. Un autre, M. Woirhaye, était avocat général. M. Billaudet avait refusé le poste, trop minime à son sens, de procureur du Roi à Thionville. MM. Sérot et autres avaient également été placés. Mais pour obtenir des sièges inamovibles, il fallait empêcher la prestation de serment des magistrats qui avaient déplu au comité et dont ses membres convoitaient les places. En conséquence, il fut résolu qu'une députation du susdit comité se rendrait auprès de MM. d'Honnoncelle, premier président, Fontaine, président de chambre, de Romécourt, conseiller, etc., etc., pour leur signifier que le vœu du peuple était qu'ils cessassent leurs fonctions et les menacer des plus grands malheurs, s'ils

étaient assez osés pour se présenter à l'audience où le serment devait être prêté. La délégation se composait du maire de Metz et d'autres membres, parmi lesquels, autant qu'il m'en souvient, se trouvait Dornès. M. d'Honnoncelle déclara qu'il donnerait sa démission. Il demanda seulement à prêter serment pour conserver ses droits à une retraite. M. Fontaine résista ; il vint me trouver, se plaignit avec véhémence et me demanda protection. Je lui dis mon impuissance à le protéger dans le palais de justice, où les magistrats avaient seuls autorité. Cependant, j'écrivis au maire de prendre des mesures, en mettant sous sa responsabilité personnelle la sûreté des magistrats dans les rues. J'avertis aussi M. Charpentier, procureur général. Il me répondit hypocritement qu'il ne se passerait rien à l'audience, qu'il en avait la promesse de la part de ses amis, qu'il les avait menacés de se démettre pour l'obtenir. Le maire, de son côté, assura qu'un bataillon de la garde nationale serait commandé pour protéger les magistrats.

Le jour étant venu de prêter serment, l'audience ne fut troublée que par quelques murmures du public au moment où les magistrats censés réprouvés par le peuple se levèrent. Mais en arrivant et en sortant, ils furent hués par la garde nationale que le maire disait avoir préposée à leur sûreté, et reconduits à leur domicile au milieu des injures et des vociférations de la canaille, M. d'Honnoncelle excepté. Le pauvre président Fontaine mourut des suites de cette avanie, faite sans pitié à un vieillard hono-

rable. La succession de M. d'Honnoncelle était d'avance dévolue à M. Charpentier par le comité. M. Parant devait être procureur général ; mais il ne tarda pas à se brouiller avec ses amis, et ils lui reprochèrent, lorsqu'il cessa d'être des leurs, d'avoir participé aux délibérations du comité tendant à expulser les magistrats dont la retraite devait créer une place pour lui.

A quelque temps de là, on sema des inquiétudes sur les dispositions des Prussiens. Le pain renchérissait de façon à mécontenter le petit peuple ; les journaux de plus en plus hostiles à la monarchie fomentaient l'irritation des esprits, qui était aussi fort grande contre le clergé dans le parti révolutionnaire. Le comité jugea qu'il lui appartenait de faire une nouvelle manifestation. Il vint en corps à la préfecture, ayant à sa tête le procureur général Charpentier pour orateur. Venaient après lui Bouchotte maire, Woirhaye avocat général, Dornès, secrétaire général, Sérot substitut, et quinze ou seize autres. M. Charpentier me remit une délibération du comité à la suite d'une harangue demandant le renvoi de l'évêque et des curés contraires à la révolution, l'ouverture de la frontière aux grains étrangers, l'approvisionnement des places fortes, etc. Cette démarche donne la mesure de l'anarchie au milieu de laquelle nous vivions. Un procureur général venant mettre le pistolet sur la gorge à un préfet pour en obtenir des actes surpassant jusqu'au pouvoir du gouvernement lui-même ! Je répondis verbalement, avec beaucoup de calme, que je n'avais le pouvoir de

faire aucune des choses demandées par le comité. J'objectai qu'une ordonnance, arrivée le matin même par le *Moniteur*, réduisait les droits d'entrée sur les grains au simple droit de balance de vingt-cinq centimes par hectolitre. J'écrivis ensuite une lettre détaillée au procureur général pour répéter ce que j'avais dit, afin d'empêcher toute équivoque dans le compte rendu des journaux. J'informai le Ministre de l'intérieur en faisant ressortir la conduite du procureur général. Il m'approuva, sans dire un mot de M. Charpentier, qui, loin d'être blâmé, fut nommé premier président peu de temps après. Dans le journal du lendemain, on rendit compte de la visite du comité. Il m'avait reconnu animé de bonnes intentions, mais trop timide pour satisfaire aux exigences du moment. Dornès donna sa démission de secrétaire général peu de temps après, se trouvant sans doute gêné pour suivre sa carrière de conspirateur. Il fit partie d'une députation de la garde nationale allant porter une adresse au Roi. La députation obtint une audience de M. de Montalivet, pour lui demander mon rappel, en le motivant sur nos antécédents. M. de Montalivet dit qu'il comprenait que je pouvais ne pas convenir dans les circonstances actuelles, et que j'aurais probablement M. de la Coste pour successeur. A ce nom, Dornès se récria, disant qu'on demandait M. Bouchotte pour préfet, et qu'autant valait M. Sers que M. de la Coste. Cette prétention donna à penser au ministre (1).

(1) Le 27 décembre 1830, Sers écrivit à M. de Montalivet une lettre particulière dans laquelle il racontait les démarches du

La prise de Varsovie avait été un nouvel élément de fermentation. Dornès en profita pour dresser un projet d'*association nationale* que les membres du Comité signèrent avec lui ; il s'agissait de veiller à la défense du territoire et de suppléer à l'insuffisance du gouvernement. Cette association fut affichée sur les murs ; elle obtint un grand nombre d'adhésions, même parmi les officiers de l'armée et notamment les élèves de l'école d'application. J'étais en tournée de recrutement, lorsque je reçus la nouvelle de cette récente levée de boucliers. Je retournai à Metz d'où j'adressai aux maires une circulaire insérée depuis au *Moniteur* de mars 1831. Je leur expliquai le danger d'une association en dehors du gouvernement, de l'armée et de la garde nationale pour la défense du territoire, en leur prescrivant d'empêcher la publication du projet. C'était la guerre ouverte avec le Comité. Elle n'avait été que sourde jusque là ; cette fois, les deux drapeaux étaient en présence. Aux yeux des généraux, j'avais tort. Ils ne voulurent pas me suivre dans la voie où je venais d'entrer hautement. Je pressai en vain le général Barrois de prémunir les officiers par un ordre du jour, de façon à les empêcher d'entrer dans une association *pour la défense du territoire*, en dehors de l'armée.

Comité constitutionnel pour obtenir des magistrats leur démission et la demande du changement de l'évêque. Il ajoutait qu'ayant appris la démarche de Bouchotte auprès du ministre, il demandait l'envoi d'un Conseiller d'Etat chargé de faire une enquête sur sa conduite si elle paraissait mériter examen (Arch. nat. F[1]B[1]173[12]).

La colère des républicains fut portée au comble de l'exaspération. Ils publièrent contre moi un factum des plus violents ; ils complotèrent aussi de m'enlever de la préfecture pendant la nuit, et de me jeter hors de la place. J'en fus averti par M. Huart, banquier, dont le fils était de garde, lorsqu'on avertit les gardes nationaux de l'entreprise qui serait faite contre la préfecture. Le jeune Huart déclara qu'étant placé là pour veiller à ma sûreté, il ne trahirait pas sa consigne. On ajourna l'entreprise, à la tête de laquelle figurait le docteur Sconhetten, employé à l'hôpital militaire. Je me plaignis à M. Dufour, intendant militaire, de la conduite de ce chirurgien, l'un des plus ardents des meneurs du mouvement. Heureusement, cela fut suffisant pour le contenir.

Cependant, une revue de la garde nationale était annoncée, pour le dimanche 7 mars, je crois. Tous les efforts possibles furent faits pour que j'y fusse insulté par les gardes nationaux, voire même violenté de manière à rendre ma retraite nécessaire. Je fis imprimer à la hâte un petit écrit pour répondre aux calomnies du pamphlet républicain que je savais avoir été répandu parmi les gardes nationaux. Les meneurs voulurent en empêcher la distribution et elle fut difficile. Je fus averti de tous les côtés du danger que je courrais en me présentant à cette revue. La veille, étant allé voir le général Barrois, il m'engagea beaucoup à ne pas y paraître, et comme je lui disais : « Mais, général, ce sont mes soldats ; un préfet qui n'oserait pas se montrer à la garde

nationale serait déshonoré », le général me répliqua avec sa tranquille bonhomie : « Partez pour Paris ; nous dirons que vous êtes allé rendre compte au gouvernement de la situation. » — « En vérité, général, vous n'y pensez pas ; vous me proposez de déserter la veille d'une bataille. » Un officier, présent à cet entretien, prétendit qu'il fallait tout m'apprendre, et qu'un sergent avait juré que si je paraissais à la revue, il me passerait son sabre au travers du corps. Le général continua avec son ton paterne : « Cela n'est pas à craindre : on m'a promis de me montrer ce sergent. Pendant que vous passerez, je lui demanderai : De quel pays êtes-vous, mon ami ? et j'empêcherai bien qu'il puisse vous atteindre. » Les intentions du brave général étaient vraiment bonnes, malgré sa faiblesse apparente. Je n'en saurais douter, puisqu'il poussait l'attention jusqu'à venir se promener le soir aux entours de la préfecture, pour s'assurer qu'il ne s'y passait rien de fâcheux. Il y rencontra un soir Watrin, artiste vétérinaire, en uniforme d'artilleur, ayant sa carabine. Après avoir appris qu'il n'était pas de service, il lui enjoignit de rentrer chez lui. Watrin tira en l'air sur le pont de la préfecture. Le général me raconta ce fait, et il ajouta en souriant : « Je crois bien que ce coup de fusil vous était destiné. »

Le matin de la revue, je reçus de nouveaux et sinistres avis. J'eus aussi la visite du général Duchaud. Il me demanda s'il était vrai que je voulusse y assister. Sur ma réponse affirmative, il me dit que lui n'irait point ; que sans doute, on ne me tuerait

pas, mais que je serais hué et conspué par tous les bataillons, et qu'il ne voulait pas être témoin de cette scène. « A votre aise, lui dis-je, ce ne sont pas vos soldats. » Je désirais néanmoins que l'état-major de la division vînt. Je l'avais témoigné au général Barrois en lui annonçant que j'irais le prendre. Je comprenais combien il importait de montrer à la garde nationale l'autorité militaire unie à la mienne. Un abandon complet aurait augmenté la confiance déjà grande de mes adversaires. Peu de moments avant la revue, j'avais reçu la visite de M. Bénard-Chéron et de son beau-frère, faisant tous les deux partie du bataillon commandé par l'excellent M. Bertin. Lorsqu'ils connurent ma résolution de paraître à la revue, ils m'assurèrent que leur bataillon ne me laisserait pas insulter, et que si dans d'autres on criait « A bas le préfet » on y répondrait dans le leur par des cris de « A bas la mairie. » La lutte s'établissait ainsi : il s'agissait de savoir qui l'emporterait, du maire républicain ou du préfet monarchique.

La revue se passa beaucoup plus tranquillement que les bruits sinistres ne l'avaient fait présumer. Il n'y fut proféré d'autres cris que ceux de « Vive la liberté » avec une frénésie menaçante, il est vrai, de la part de beaucoup d'individus. Lors du défilé, un commissionnaire du roulage nommé Aubert, sergent-major, s'arrêta devant moi en brandissant son sabre. Je le fis remarquer aux généraux (le général Duchaud était venu, sur la prière du général Barrois), en disant bien haut : « Messieurs, voilà le

Grimaldet de la garde nationale. » Cet homme retourna immédiatement à son poste.

Tous ces faits prouvent à quel point les ressorts de l'autorité étaient détendus, et jusques où il fallait pousser le sang-froid et la patience pour tâcher d'atteindre, sans éclat dangereux, le moment où on pouvait les remonter. A l'issue de la revue, le maire, qui se sentait vaincu, puisqu'elle avait tourné à mon honneur, vint me reconduire jusqu'à la préfecture. Je fus aussi entouré au retour de plusieurs officiers au nombre desquels je me plais à compter le capitaine d'artillerie Morin, aujourd'hui général. J'avais un peu appréhendé ce retour, dans le cas où j'aurais dû revenir seul, pendant que des groupes de gardes nationaux auraient pu m'insulter; mais même ce danger, bien moins redoutable que celui que je venais d'affronter, me fut évité.

Je rendis compte au ministre de la revue et de l'état des choses en général, en déclarant qu'il était temps pour moi de savoir si le Gouvernement pensait à me soutenir. Dans ce cas, je demandais que ma circulaire aux maires sur l'association nationale fût mise au *Moniteur;* et si je n'avais pas rempli les intentions du Gouvernement, je le priais de me donner un successeur, ma position n'étant pas tenable en face d'autorités qui, toutes, paraissaient convaincues que je faisais fausse route en résistant au mouvement. Ma lettre était du 9 mars. C'est le 14 qu'y répondit Casimir-Perier, arrivant aux affaires au moment suprême, alors qu'une catastrophe semblait imminente. Il m'assura de son ferme appui en

m'annonçant la destitution du maire, celle de l'avocat général Woirhaye, le rappel du général Barrois et l'envoi du général Delort.

Ces changements en masse et dans un esprit d'autorité si marqué me firent craindre une résistance désespérée du parti du mouvement ; mais je fus rassuré par une visite de M. Dumoulin, alors adjoint au maire. Il s'empara de la mairie ; je le connaissais à peine ; il avait été désigné par M. Bouchotte ; je fus agréablement surpris en le trouvant résolu à lutter contre lui si besoin était.

Au moment même où ces choses se passaient, il y avait un coup monté pour enrôler à la fois tous les sous-officiers de la garnison dans l'association nationale. Dornès et ses amis, le maire en tête, avaient inventé un banquet à offrir par la garde nationale aux sous-officiers de tous les régiments. Le marché couvert devait servir à cette réunion nombreuse ; déjà on le disposait à cet effet, le général Barrois ayant donné son assentiment. J'allai lui représenter le danger de cette réunion, mais il persista en m'assurant qu'il y serait et préviendrait toute tentative fâcheuse. Le général Duchaud, je lui dois cette justice, comprit seul le danger, et déclara qu'il refusait absolument de laisser les sous-officiers d'artillerie prendre part au banquet. Cette circonstance détermina le général Barrois à rendre compte au ministre de la guerre en demandant ses ordres. Il reçut du maréchal Soult une réponse foudroyante : le ministre lui citait ma lettre aux maires, en lui disant qu'il aurait

dû, lui aussi, prémunir les militaires contre l'association nationale.

L'arrivée du général Delort (1) changea la face des choses. C'est lui qui prit la tête de la résistance, avec plus de vivacité que de tact. Néanmoins, il remonta un peu l'esprit des officiers ; il parlait bien, et avec autorité ; il saisissait les occasions où il pouvait réunir ses subordonnés et relever leur moral vraiment bien affaissé depuis les événements de juillet. M. l'Intendant Jullien, fort enclin à la République, me disait : « M. de Polignac a pour longtemps aboli l'usage des coups de fusil. » Les officiers en paraissaient convaincus ; dans les lieux publics où ils primaient de tout temps, ils s'effaçaient maintenant tout à fait ; il en était même plusieurs disposés à faire cause commune avec les agitateurs.

Au milieu de toutes mes tribulations, je fus attristé par la maladie et la mort de mon excellente mère, survenue le 13 mai 1831. Elle était dans sa 77e année. Jamais type de la bonté maternelle ne fut plus accompli (2). Notre deuil, — le mien du moins — fut interrompu par l'arrivée du Roi, en juin. Il fallut évacuer tous les appartements de la préfecture pour faire place à S. M. et à sa suite. Nous nous réfugiâmes aux archives. Le roi vint accompagné du

(1) Jacques Antoine Adrien, baron Delort (1773-1826), volontaire en 1791, colonel en 1805 après Austerlitz, général de brigade en 1811, général de division sur le champ de bataille de Montereau (1814), retraité en 1825, rappelé à l'activité en 1830, pair de France en 1837.

(2) Nous supprimons ici une page de détails de famille qui n'ont qu'un intérêt absolument privé.

duc d'Orléans et du duc de Nemours. Sa suite se composait du maréchal Soult, ministre de la guerre, de M. d'Argout, ministre du commerce, du maréchal Gérard, du général Atthalin, du général Eymès, et de plusieurs officiers, notamment MM. Gérard, neveu du maréchal, et de Mornay, capitaine d'état-major.

L'officier qui avait précédé le Roi pour établir les logements avait décidé que le maréchal Gérard logerait près de lui à la préfecture, comme étant la personne dont la société lui était le plus agréable. Le maréchal Soult devait être établi chez le général commandant la division, et M. d'Argout à l'hôtel du Nord. Mais en arrivant, le ministre de la guerre témoigna beaucoup d'humeur d'être logé loin du Roi et voulut avoir la pièce destinée au maréchal Gérard, qui alla prendre sa place au quartier général. Il s'en suivit que M. Melcion, intendant militaire, chef du cabinet du maréchal, dut se contenter d'une chambrette destinée primitivement au valet de chambre du maréchal Gérard, et, à son tour fut fort mécontent.

M. Chédeaux avait succédé à M. Bouchotte dans les fonctions de maire. Il était fort dévoué, mais il avait peu d'action sur son conseil municipal, et quoi qu'il pût faire, il n'empêcha pas l'adresse de ce conseil au Roi de contenir des vœux politiques déplacés. Le conseil demanda notamment que la pairie ne fût pas héréditaire. J'adressai une lettre à M. d'Argout à Verdun pour l'en avertir, et le prévenir aussi de la fermentation du Comité constitutionnel,

tout-puissant sur la garde nationale, comme devant nécessairement produire quelque audacieuse tentative, en discours, bien entendu. Je partis avec le général Delort, le général Tholozé et le colonel Blin, de la gendarmerie, pour aller recevoir le Roi à la limite du département, près de Mars-la-Tour. Les gardes nationales et les maires du canton de Gorze y avaient été réunis. A l'arrivée du Roi, il pleuvait à torrents. Nous le reçûmes sous une tente dressée au bord de la route, en face des gardes nationales rangées de l'autre côté. Ma harangue ne fut pas longue : « Sire, lorsqu'il y a quarante ans le peuple français se leva, vous marchiez à la tête de ces immortelles phalanges dont chaque pas, depuis trois jours, vous a rappelé les exploits. Les soldats de la Moselle étaient alors nombreux à vos côtés. Leurs fils se sont réveillés aux jours de juillet, aussi belliqueux que le furent leurs pères. Ils sont fiers d'avoir un roi de leur choix, et prêts à défendre cette frontière, si jamais l'étranger pouvait songer à l'attaquer. Mais, Sire, nous sommes heureux de penser que rien ne la menace, et que vous venez au sein de la paix vous enquérir de nos besoins et travailler au développement de la prospérité de ce département. Vos laboureurs ne vous ont pas préparé d'autre fête que celle de leur présence : ils savent combien vous aimez à les voir sous l'habit de garde nationale, ainsi que vos nobles fils, véritable espoir de la patrie. » Le Roi fut bien aise, je crois, d'avoir à parler de ses campagnes. Le curé s'étant avancé pour le complimenter après moi, il lui

dit : « Laissez-moi d'abord répondre au préfet. »

Malgré la pluie, le Roi passa devant les rangs de la garde nationale. Je pris les devants pour aller l'attendre à la préfecture, et laissai au maire le soin de le recevoir à la porte, où il lui fit un compliment fort gracieux. Vinrent ensuite les réceptions officielles dans les salons de la préfecture. Le duc d'Orléans s'approcha de moi et me dit à l'oreille : « Vous vous êtes trompé : le discours du maire au Roi a été parfait. — Je n'en doute pas, Monseigneur, le maire est excellent ; j'ai parlé de l'adresse du Conseil municipal : c'est ici qu'elle va être présentée. Le prince reporta de suite cet avis à son père. Le Roi écouta jusqu'au bout l'adresse du Conseil. Il y répondit que les choses politiques devaient être délibérées entre les Chambres et lui, et que le Conseil municipal n'avait à s'occuper que des intérêts de la cité, dans lesquels il serait heureux de seconder son zèle.

Après la harangue de la Cour royale, qui fut convenable quoique prononcée par M. Charpentier, vint le tour de la garde nationale ; Woirhaye, simple capitaine, se présenta. Le Roi lui dit : « Etes-vous le commandant de la garde nationale ? — Non, Sire, je suis son délégué. — Où est le commandant ? » On vit s'avancer alors le vieil Altmacher, ancien chef d'escadrons de cavalerie (le poste de colonel était vacant). Altmacher balbutia quelques paroles pour confirmer la mission de Woirhaye. Le Roi entendit plusieurs mots malsonnants du discours qui lui était lu. Il le prit alors des mains de Woirhaye en disant : « la garde nationale ne délibère pas. —

Sire, répliqua Woirhaye, ce sont nos vœux. — C'est bon, je les lirai, » répondit le Roi, et il passa outre. Il entendit encore une harangue fort déplacée de Lafitte, ministre protestant, énergumène du premier ordre, auquel il répondit avec fermeté.

Ces incidents successifs avaient ranimé les timides et fort ébranlé le *mouvement*. Mais, comme il était de son essence de pousser loin ses audacieuses entreprises, il complota pour la revue du lendemain de faire le plus d'impertinences qu'il se pourrait. Metz ayant été le foyer de l'association nationale propagée ensuite dans le reste de la France, et jusque dans la chambre des députés, la conduite du Roi pendant ce voyage avait attiré l'attention de tous les journaux, voire même du monde politique. Aussi le Roi, qui attachait toujours du prix à ses discours, revit-il avec soin la relation de ses réceptions de la veille, que M. Fain (1) avait rédigée. Je connaissais M. Fain de longue date. Il était attaché au duc de Bassano, lorsqu'il était logé à la préfecture de Mayence dans les voyages de l'Empereur. Il m'avait parlé de ce compte rendu en traitant de puérilité l'importance que le Roi y attachait. « L'*autre* n'eût pas fait ainsi, » me dit-il. Non vraiment, mais aussi quelle différence dans les situations ! Je fus appelé

(1) Agathon-Jean-François, baron Fain (1778-1837) attaché au Comité de Salut Public, sous-chef au Secrétariat Général du Directoire, puis aux Archives du Consulat, secrétaire du Cabinet de l'Empereur en 1806, secrétaire intime en 1813. Destitué à la première Restauration, réinstallé aux Cent-Jours, il rentra dans la vie privée après Waterloo. Louis-Philippe le nomma premier secrétaire du Cabinet. A partir de 1834, il fut député de Montargis.

de bonne heure dans la chambre du Roi pour entendre la lecture du travail de M. Fain. J'indiquai quelques légères modifications pour le rendre plus exact et il fut immédiatement imprimé.

La revue fut très brillante. L'artillerie surtout se montra avec deux cents pièces de canon attelées. « Vous pouvez vous vanter, me dit le général Duchaud, que bien des généraux n'en ont pas vu autant que vous dans tout le cours de leur carrière ». Pendant le défilé, les chefs de peloton de la garde nationale appartenant au *mouvement*, notamment M. Bouchotte, ne saluèrent pas le Roi de leur épée. C'était dans l'intention, combinée entre eux, de lui manquer de respect. Le Roi, par habitude, salua les pelotons tout comme s'il avait eu à rendre le salut de l'officier, mais il fut frappé de cette discourtoisie. Il m'en a parlé depuis, en me demandant en riant si M. Bouchotte était toujours en disposition de ne pas saluer le Roi.

M. d'Argout (1) avait amené un agent distingué par son habileté, nommé Joly, accompagné de plusieurs autres individus appartenant à la police. Les deux premiers jours, il me laissa ignorer leur présence. J'en fus averti par les commissaires de police, tout ignorants et pusillanimes qu'ils étaient. Je leur

(1) Antoine-Apollinaire-Maurice, comte d'Argout (1782-1858) auditeur au Conseil d'Etat en 1810, directeur de la navigation du Rhin en 1812, préfet des Basses-Pyrénées en 1815, du Gard en 1817; ministre de la Marine (1830), du Commerce (1831), de l'Intérieur (1834), des Finances (1836). Gouverneur de la Banque de France de 1834 à sa mort, il fut nommé sénateur par Napoléon III.

recommandai de laisser le champ libre à ces messieurs. Le ministre du commerce avait à part lui la conviction que je n'avais pas su manœuvrer de manière à éviter l'insolente adresse de la garde nationale. Le Roi, en entrant à la préfecture, m'avait frappé sur l'épaule, et avait dit : « Voilà un de nos bons préfets, et je m'en vante, car je l'ai défendu au conseil. — Ah ! Sire, moi aussi, » s'empressa d'ajouter M. d'Argout, ce qui me donna à penser le contraire. Il s'entendit avec le maire pour réunir les officiers de la garde nationale à la mairie afin de faire une contre-adresse démentant celle que Woirhaye avait voulu lire au Roi. Nous étions à cheval, visitant les fortifications, lorsqu'il m'avertit de cette mesure. « Ah ! monsieur le ministre, m'écriai-je, quelle faute ! Vous ne connaissez pas ces gens là : ils vont corroborer ce qu'ils ont fait. — Permettez-moi de croire, répliqua M. d'Argout avec ironie, que je sais ce que je fais, d'accord avec le maire. — Le maire est plein de zèle, mais sans influence sur ce monde ; je regrette bien cette démarche importune. » Nous rentrâmes pour visiter l'arsenal du génie. A peine le Roi arrivait-il dans la cour, qu'un commissaire de police vint m'avertir qu'au lieu de se retracter, les officiers de la garde nationale avaient de nouveau adhéré à leur adresse primitive, avec addition d'une vingtaine de signatures en plus. J'en fis part à M. d'Argout, dont le nez n'aurait pu s'allonger davantage. Mais à partir de ce moment, il me témoigna plus de confiance et me mit en relations avec Joly, auquel j'expliquai la situation du parti et l'impossi-

bilité de pénétrer dans le cénacle tenu chez Bouchotte.

Cependant des dépêches incessantes de M. Casimir-Perier m'invitaient à veiller sur le Roi, en m'annonçant que des émissaires étaient partis de Paris pour attenter à ses jours. Nous sortions de l'école d'application, où S.M. avait harangué les élèves dans les termes les plus propres à faire vibrer le cœur de jeunes officiers ; ils étaient restés muets ; pas un cri d'approbation ne leur était échappé, lorsqu'un employé du télégraphe me remit une nouvelle dépêche de M. Perier, toujours effrayante. Je la communiquai à M. d'Argout avec une morne tristesse, en lui expliquant l'intention où j'étais de me brûler la cervelle, s'il arrivait mal au Roi, après toutes les précautions que j'avais prises. « Tranquillisez-vous, me répondit ce ministre : ces avis nous suivent depuis que nous avons quitté Paris, Perier fait cela pour entretenir votre surveillance en haleine. »

Le duc d'Orléans n'avait alors que vingt ans ; il s'occupait des troupes avec ardeur. Le général Duchaud, entouré de l'auréole de bravoure restée autour de lui depuis nos dernières guerres, lui fit la cour en lui montrant son artillerie avec détail. Le jeune prince, déjà si sensé et si réfléchi, écoutait tout, examinait et voyait bien ; mais évidemment les choses militaires l'éblouissaient. Aussi lorsqu'il fut question de récompenses, il insista pour que la décoration de commandeur de la légion d'honneur fût accordée au général Duchaud. Le maréchal

Soult n'en était pas d'avis, non plus que le Roi. Le général Atthalin me demanda ce que j'en pensais : je fus d'avis de la lui donner, ne fût-ce que pour empêcher qu'il continuât de porter, avec ostentation, sa croix à l'effigie de l'Empereur, et de causer ainsi, surtout parmi les jeunes gens de l'Ecole, une sorte de fermentation impériale (1).

. . . .

Le Roi sortit de Metz à cheval pour aller à Nancy, les troupes faisant la haie jusque hors des portes. Il pleuvait à torrents. En un instant nous fûmes tous mouillés jusqu'aux os. En entrant à Montigny, où les voitures attendaient, le Roi me chargea de faire un grand feu de fagots dans une maison de paysan. Mais M. de Courcelles, maire de cette commune, était là avec la garde nationale pour saluer le Roi à son passage, et voulut recevoir S.M. dans son château. Je retournai au galop et lui dis : « Sire, je suis désolé : je n'ai pas trouvé de maison de paysan, mais un château. — Ah ! s'écria le Roi en riant ; va pour le château ; je ne suis pas de ceux qui disent : Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ; je veux la paix pour tous. » Le Roi fut établi dans une pièce où l'on fit un grand feu ; il se déshabilla complètement pendant que ses gens allaient chercher des vêtements secs ; on apporta du vin de Champagne, et l'on but gaîment. Cependant nous partîmes en avant, le général Tholozé et moi, pour aller jusqu'à

(1) Nous supprimons ici encore quelques détails entièrement personnels relatifs à la décoration de Commandeur de la légion d'honneur que Sers obtint le 13 juin 1831.

la limite du département où nous devions prendre congé du royal cortège. En ouvrant la portière de la calèche découverte où nous allions monter, il en sortit un flot d'eau. Heureusement, un beau soleil de juin vint après cet orage, et nous arrivâmes au relai à peu près séchés. J'allai à la voiture du Roi le saluer. Il était avec les maréchaux Soult et Gérard et M. d'Argout. Dans la seconde voiture étaient les deux princes avec MM. Eymès et Atthalin. Le fidèle Giacomo, un des domestiques du Roi, m'ouvrit la portière ; et comme je me reculais pour ne pas déranger les princes que j'apercevais endormis, il insista : ils ouvrirent les yeux et je pus leur dire adieu.

Il résulta du passage du Roi un léger apaisement chez les hommes de l'opposition ; mais cela ne dura guère. Bientôt après, l'arrivée des réfugiés polonais servit de prétexte à de nouvelles intrigues de leur part, et à des manifestations d'autant plus hardies que l'autorité poussait plus loin l'intention de respecter les libertés publiques. On prépara à Metz le plus brillant accueil aux Polonais. L'autorité militaire y concourut. Le général Duchaud prêta des voitures d'artillerie pour aller au-devant d'eux jusqu'à la prochaine étape. Ces voitures furent ornées de feuillages et décorées du drapeau polonais placé à côté du drapeau tricolore ; toute la ville se porta au devant d'eux.

M. Tondut, nouveau procureur général, avait succédé à M. Parant, devenu avocat général à la

Cour de cassation, et le général Jacquinot remplaçait le général Delort, nommé aide de camp du Roi. J'avais très bien accueilli M. Tondut; il venait du département de l'Ain, où il avait marqué dans le sens du mouvement; mais il semblait comprendre la nécessité de la résistance. Cependant, il me proposa d'assister à l'entrée des Polonais. Je m'y refusai. Je lui fis remarquer l'apparence où nous serions d'être à la remorque du parti qui les fêtait, et l'inconvénient de recevoir en triomphe des sujets révoltés et vaincus d'une puissance avec laquelle nous étions en paix. Il n'admit pas mes raisons et me quitta pour aller voir cette entrée en curieux. Le soir, il y eut une représentation au théâtre, toute en l'honneur des réfugiés : on apporta le drapeau sur la scène, et on chanta la *Varsovienne*. Je reçus à ce sujet une lettre très vive de M. Casimir-Perier. Il me blâmait pour avoir laissé paraître le drapeau polonais sur la scène, et aussi à cause de l'ovation faite aux réfugiés. Je m'excusai, sans lui dire que je n'avais nullement été consulté, en lui racontant ce qui s'était passé, et comment les voitures d'artillerie avaient été décorées du drapeau polonais. Je ne pensais pas, en fait de drapeaux, pouvoir me montrer plus susceptible au théâtre, où de tous les temps leur apparition a été sans conséquence, que ne l'avait été l'autorité militaire, avec l'aveu de laquelle ce même drapeau avait passé triomphalement sous les pont-levis de la place, devant la garde sous les armes. « J'aurais dû savoir cela par vous, me répondit le ministre. Sans doute cela excuse ce qui s'est passé au théâtre ; mais

il fallait m'informer. » Je n'ai pas appris que les généraux eussent été blâmés de leur condescendance, dont j'étais seul à comprendre la portée.

Pour achever ce qui concerne les Polonais, l'ordre ne tarda pas à être donné de ne diriger aucun des réfugiés vers la capitale. On avait remarqué qu'ils servaient partout de prétexte à de nouvelles manifestations de l'opposition. Ce peuple apportait parmi nous son active turbulence. On l'a vu partout, mêlé aux émeutes, servir d'instrument à tous les troubles fomentés par les factieux. Un jour, MM. Dornès et Valette m'amenèrent un colonel qui demandait à aller à Paris. Je répondis par mes instructions qui s'y opposaient. M. Dornès entreprit alors une série de raisonnements pour me démontrer que l'autorité ne devait pas se soumettre à des ordres injustes. Tout cela dans des termes que je pouvais écouter. Mais M. Valette l'interrompit en disant qu'il devait bien voir avec quelle satisfaction j'exécutais des mesures rigoureuses. Cela me parut si insolent, qu'en marchant sur lui je lui dis avec véhémence : « Vous mentez à votre conscience, et vous le savez bien, puisqu'il y a peu de jours vous avez été témoin du contraire. » Valette sortit sur-le-champ, à l'explosion de ce mouvement de colère. Sa bravoure était médiocre. A quelques jours de là — ou peut-être auparavant, — il avait publié dans le *Courrier de la Moselle* un article injurieux contre un magistrat, M. Legagneur. Celui-ci le mena sur le terrain et ce fut là, le pistolet au poing, que pour éviter le duel, Valette signa sa rétractation, qui fut dictée

par l'offensé et insérée le lendemain dans le *Courrier de la Moselle.*

Les Polonais ne tardèrent pas à amener dans la ville diverses affaires. Mon ami, M. Lemasson, ingénieur en chef, avait consenti à prendre dans ses bureaux le fils d'un colonel ayant une nombreuse famille. Il eut à le gronder pour une absence et ce jeune homme lui répondit par une provocation en duel à la suite de laquelle M. Lemasson le chassa. Le père fut assez osé pour venir se plaindre à moi de ce procédé. Un autre Polonais, employé par un épicier, fut surpris par lui au moment où il violentait sa femme. Il le provoqua également en duel, mais, sur la plainte du pauvre épicier, je le fis partir de la ville. Il y eut en Suisse un mouvement d'insurrection auquel les Polonais s'empressèrent de prendre part. Ils sortirent de France, recrutés par Dornès et consorts. Le Gouvernement décida que tous ceux qui avaient quitté la France n'y seraient plus admis. Un certain Horodiski revint à Metz après avoir quitté cette ville pour prendre part à l'insurrection. Au lieu de se tenir caché, il se plaça sous la protection des meneurs du Comité polonais, se montra hardiment partout, même au théâtre. La gendarmerie eut ordre de l'arrêter : elle le saisit un soir à la sortie du spectacle. C'était un dimanche ; nous étions allés, ma femme, mon frère David et moi, passer la soirée chez M. de Coulon ; nous rentrions précisément à l'heure où l'arrestation venait d'être opérée. Nous rencontrâmes sur le pont des Roches Dornès, Woirhaye, Labbé et autres, encore tout

échauffés de la scène qui venait de se passer sous leurs yeux. Ils me reconnurent et m'apostrophèrent d'un cri unamine : « Ah ! voilà M. Sers ! A l'eau ! à l'eau ! » Cependant ils s'étaient arrêtés et ne venaient pas à moi. Je continuais mon chemin, comptant bien leur faire rendre compte plus tard de cette insulte devant les tribunaux. Mais mon frère s'impatienta malencontreusement : ne comprenant rien à mon silence, il marcha vers ces messieurs et leur dit : « Je suis M. Sers, que lui voulez-vous ? » Il y eut alors un colloque et un rendez-vous pris pour le lendemain entre M. Dornès et lui. Cependant Mme Sers s'était élancée et avait arraché David par le bras. Ce conflit me désespérait. J'étais on ne peut plus peiné de voir mon frère, avec une affaire sur les bras, m'obliger à perdre, pour ménager un arrangement, l'occasion de signaler aux tribunaux l'outrage qui m'avait été fait. Le lendemain David reçut de Dornès une lettre où il le priait de l'excuser auprès de sa belle-sœur, qu'il prétendait n'avoir pas vue dans le premier moment, et où il disait qu'il était à ses ordres quoiqu'il n'y eût entre eux aucun motif de rencontre, puisque le cri dont il s'était montré offensé ne lui était pas adressé. Je persuadai à David de laisser là cette sotte affaire qui n'eut aucune suite, empêché que j'étais de lui donner celle qu'elle aurait dû avoir.

Le Gouvernement comblait les Polonais de subsides et d'emplois. Lafayette proposa de leur donner *en masse* la qualité de citoyens français. J'ai toujours été surpris que la Chambre ait repoussé cette proposition, tant l'engouement était grand ; je ne l'ai

jamais partagé ni compris plus que le pauvre diable qui vint, un jour, demander à son sous-préfet une place de réfugié polonais.

Le choléra contre lequel nous avions élevé des lazarets à Sierck et à Forbach, lorsqu'il avait marché de la Russie vers Berlin où il sévissait en 1832, éclata à Paris au moment où nous tâchions de l'empêcher de franchir la frontière. Il avait passé pardessus nous pour quelques instants, pour se manifester plus tard avec beaucoup d'intensité à Metz, lors de son déclin dans Paris. Le premier atteint était un pauvre pêcheur de Saulcy : on le porta à l'hôpital.

MM. Sconhetten et Maréchal ayant été à Berlin étudier cette maladie, furent appelés à en constater l'apparition. M. Bompard, nouveau maire, avait succédé à M. Chédeaux, mort du choléra à Paris, où il était comme député. Il vint me faire part vers onze heures du matin de l'événement sinistre annoncé par les médecins : nous nous rendîmes ensemble auprès du malade : M. Sconhetten était près de son lit : il le découvrit et nous fit remarquer la couleur bleue de la peau du patient, en nous la faisant toucher. Il y mettait évidemment de la malice, mais ni M. Bompard ni moi n'hésitâmes. J'engageai le docteur à bien soigner ce pauvre homme, la guérison du premier cholérique devant lui faire honneur. Il repoussa tout espoir, alléguant que le malade serait mort dans deux ou trois heures, ce qui se vérifia.

J'allai écrire, dans le cabinet de M. Tondut, la dépêche annonçant la première apparition du choléra dans Metz : le télégraphe était dans le Palais de

justice au-dessus de son appartement. Sa stupeur en apprenant cette nouvelle fut des plus grandes ; il semblait prévoir qu'il succomberait à cette maladie. Il n'en fut pas atteint sur-le-champ ; il fit même une absence de quinze jours pour se remettre des fâcheuses dispositions où il était, mais à son retour il succomba, après avoir langui pendant un temps à peu près égal.

Lorsque la maladie commença ses ravages dans la ville, j'obligeai Mme Sers à partir pour Strasbourg avec ses enfants. Je n'étais pas effrayé pour moi : à vrai dire, je crois encore que le typhus de l'armée, que j'avais bravé à Spire, était plus terrible. Cependant il mourut 800 personnes à Metz, ce qui était dans la même proportion relativement à la population que les 16000 morts de Paris. Dans plusieurs villages, les pertes furent plus considérables encore, notamment sur les bords de la Seille, où Fleury et d'autres hameaux virent le quart de leur population disparaître, malgré tous les secours possibles.

Dès le premier moment, j'avais réuni les médecins pour indiquer les meilleures méthodes curatives. J'avais, d'après leurs indications, fait préparer des boîtes de médicaments : je les envoyais sur les lieux avec un médecin et une ou deux sœurs de charité, dès l'invasion de la maladie. Les médecins du département ne pouvant suffire, j'avais écrit à la faculté de Strasbourg : elle m'adressa plusieurs jeunes docteurs qui déployèrent en vain autant de zèle que de courage. Le nombre des guérisons fut très borné. Il y eut de la part du clergé et des maires d'admi-

rables preuves de dévouement. Je me plais à citer l'abbé Forthomme, curé d'Ars-Laquenexy, et M. Bastien, maire de Solgne. Je les fis décorer l'un et l'autre. L'abbé Forthomme avait fait vaillamment la guerre avant d'être prêtre.

Messieurs du mouvement nous laissèrent le champ libre pendant le choléra. Ni M. Bouchotte, ni M. Dornès, ni leurs amis ne nous disputèrent l'honneur de soigner ce bon peuple, dont en politique ils se disaient les seuls amis, pendant qu'ils essayaient de nous faire passer pour des ennemis de sa liberté et des contempteurs de son bien-être. Ah ! qu'on a eu raison de dire qu'en France le peuple préfère toujours ceux qui le flattent sans le servir à ceux qui le servent sans le flatter ! Il serait injuste cependant de ne pas reconnaître que nous tirâmes quelques avantages de notre conduite dans cette circonstance, malgré les colères stupides de quelques malheureux qui crièrent à l'empoisonnement. Ils nous obligèrent à cesser les autopsies auxquelles les médecins se livraient avec courage sur les premiers décédés, tant il se manifesta d'irritation parmi les pauvres, se prétendant destinés à servir d'exemple pour apprendre à guérir les riches ; ceux-ci mouraient pourtant dans une proportion au moins égale.

Le choléra fut un nouveau calmant, dont l'effet ne dura pas au delà de 1833. L'effervescence politique trouvait des éléments dans toutes les élections, soit municipales, soit départementales, soit pour la Chambre des députés. Tout lui était bon pour se

manifester, après avoir, par ses journaux, entretenu le feu sacré pendant les intervalles.

J'avais pour principe de laisser le champ libre pour les élections départementales ; je ne m'en mêlais pas, convaincu que, dans le huis clos d'un conseil général, je parviendrais toujours à convaincre ses membres, s'ils n'étaient pas de la plus insigne mauvaise foi, de ma droiture et du zèle dont j'étais animé pour les intérêts du département. Peu m'importait que mes propositions fussent combattues, voire même repoussées, si on leur en substituait de meilleures. Un préfet est toujours fort lorsqu'il sait bien les affaires du département, et qu'il domine les intérêts de localité dont chaque conseiller général est le représentant ; en combinant ses projets de travaux publics ou d'améliorations dans l'intérêt du plus grand nombre, il obtient aisément la majorité, si ce n'est même l'unanimité. J'ai vu siéger longtemps au conseil général de la Moselle les plus ardents opposants politiques, entre autres M. Charpentier : Je dois dire qu'il ne m'a jamais contrarié. Il m'a même rendu un hommage flatteur après que j'avais quitté le département de la Moselle, en disant dans une circulaire aux électeurs, pour se recommander à leurs suffrages, que toujours il s'était montré d'accord avec moi dans le sein du conseil général.

Les élections municipales ont eu cela de particulier dans la Moselle de donner l'autorité aux paysans dans les communes où les « messieurs » l'avaient mal exercée, et réciproquement de la confier à de

grands propriétaires lorsque les petits en avaient abusé ; mais l'ignorance des porteurs de blouse, leur manière de présider les conseils municipaux, lorsqu'on avait été contraints de les prendre pour maires, ouvrirent les yeux aux électeurs, et à la seconde élection les choix furent bons presque partout où ils avaient été mauvais à la première.

Dans le conseil municipal de Metz, le parti du mouvement n'avait pas obtenu la majorité, mais il en approchait beaucoup : il comptait 17 membres contre 19. Les séances étaient constamment orageuses, et leurs comptes rendus dans le *Courrier de la Moselle* attaquaient sans cesse les membres de la majorité, et les tournaient en ridicule. Les choses en étaient à ce point que les femmes ne voulaient plus que leurs maris siégeassent. Jusqu'aux poètes du parti se mêlaient de la querelle. Nous ne pouvions plus avoir de maire, et M. Cunin, adjoint, fit avec dévouement un long intérim. Petit et d'un physique disgrâcieux, il portait sa tête de côté, et il était connu pour désirer beaucoup la décoration : on fit ces vers sur lui :

J'aime à voir sa tête divine
Quand doucement elle s'incline,
Comme pour voir si sa poitrine
N'a pas reçu la croix d'honneur...

Cependant, comme les préfets sont responsables de tout, les députés, notamment MM. Parant et Paixhans, se plaignirent à M. Thiers, alors ministre de l'Intérieur, de cet état de choses et de mon inertie pour y remédier.

M. Thiers m'appela à Paris. J'y arrivai sur-le-champ. Mais depuis qu'il m'avait mandé, les cartes s'étaient brouillées, et le ministère se décomposait. J'eus une audience de lui pendant qu'il s'habillait : il me demanda des explications sur ce qui se passait à Metz, en me disant obligeamment : « On se plaint de tout le monde, excepté du préfet. » — « On se plaint aussi du préfet, lui répondis-je, j'en suis bien sûr ; mais franchement que puis-je contre la loi municipale? Elle fait son jeu : en appelant 4.000 électeurs à choisir 36 conseillers municipaux, le législateur n'a pas pu espérer que ces choix seraient toujours agréables à l'administration. Nous avons une majorité faible et découragée : il n'y a que les électeurs qui puissent la changer, et le moment n'est pas venu de les appeler. » M. Thiers comprit cela à merveille. Il finit par me dire : « Je suis parfaitement convaincu que vous êtes dans le vrai. Mais il faut le persuader aux députés. Venez dîner avec eux lundi ; je vous atlaquerai devant eux, et vous me répondrez par les raisons que vous venez de me donner. Il arriva qu'avant le lundi le ministère avait donné sa démission. Je revis aussitôt M. Thiers, et commeje m'excusais de ne pas venir dîner au jour indiqué : « Si, si, me dit-il, venez ; nous n'aurons pas les députés, mais je suis encore assez riche pour vous traiter. Ce dîner me parut curieux. Nous étions six : M. et Mme Thiers, Mlle Dosne, M. Martin, un charmant jeune homme, secrétaire de M. Thiers, aujourd'hui à la Cour des comptes, M. Madier-Montjau, conseiller à la Cour de cassation, et moi.

M. Madier-Montjau (1), ami intime de la maison, conta force histoires plaisantes des députés, entre autres les discussions de la salle des conférences, où un militaire député s'était exprimé ainsi : « Si j'étais du Roi, je dirais à M. Thiers : Je vous alloue 150 000 francs par an sur ma liste civile pour me défendre à la tribune, mais à la condition que vous ne serez jamais ministre. — D'abord, reprit M. Thiers, le Roi ne donnera pas les 150 000 francs ; en second lieu, M. Thiers ne les accepterait pas à la condition indiquée. » Un instant après, il demanda à son secrétaire s'il avait fait quelque chose pour Marie, son ancienne cuisinière. « Cette brave fille, ajouta-t-il, nous faisait de si bons gigots à l'eau quand nous habitions notre grenier ! » Après le dîner, les dames allèrent à l'Opéra, et M. Thiers se jeta sur un canapé où il s'endormit. M. Madier-Montjau me proposa d'aller chez M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, où nous apprendrions peut-être des nouvelles, assurant que le sommeil de M. Thiers durerait deux heures, et qu'il reviendrait à son réveil, après lequel il irait courir les salons jusqu'à 2 heures du matin.

Nous trouvâmes chez M. Guizot beaucoup de députés de ses amis, se lamentant sur sa retraite. M. Jaubert était du nombre, et des plus vifs dans sa

(1) Madier de Montjau, né en 1785, mort en 1865. Maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1810, conseiller à la Cour de Nîmes en 1813, député de Castelnaudary en 1830 ; procureur général à Lyon, puis conseiller à la Cour de cassation en 1831, député de Largentière de 1831 à 1837, démissionnaire à la Révolution de 1848.

manière d'exprimer ses regrets. M. Guizot, avec sa superbe accoutumée, cherchait à les consoler : « Nos successeurs feront ce que nous avons fait ; il n'y a pas deux routes à suivre en ce moment ; seulement, ils le feront moins bien, parce qu'ils sont moins habiles. »

Je retournai à Metz reprendre les affaires, en faisant le plus d'administration possible. Nous appelâmes en ville l'école normale primaire établie jusqu'alors (3 novembre 1832) au château d'Helfedange, et nous lui donnâmes un bon directeur et d'excellents professeurs. MM. Poncelet, Bergery et autres avaient fondé des cours industriels où ils professaient le soir, dans une des salles de l'hôtel de ville, au profit des ouvriers. Ces leçons, données par les professeurs les plus éclairés, rendirent d'importants services : le dessin linéaire, les notions de mécanique, de calcul, de physique, de chimie, etc., ont fait de bons ouvriers et surtout beaucoup d'excellents sous-officiers d'artillerie et du génie. Nous nous livrâmes avec ardeur à la construction de routes départementales nouvelles. M. Matton fit des projets très bien entendus, où les pentes étaient modérées. La largeur de 7 mètres, avec lieux de dépôt pour les matériaux, fut une innovation utile, en ce qu'elle ménagea les terrains affectés à l'agriculture, tout en suffisant à la circulation et en épargnant les fonds d'entretien. Les plantations d'arbres et de bornes kilométriques complétèrent ces améliorations, bien peu remarquées aujourd'hui, mais dont la Moselle avait alors le mérite de donner l'exemple

aux autres départements. Nous obtînmes de grands résultats avec des dépenses modérées, ce qui partout et toujours doit être le but de l'administration.

La levée des conscrits a de tous temps été facile dans ce beau département. Il fournissait alors, indépendamment de son contingent, 4 ou 500 remplaçants par levée, mais des remplaçants de la très bonne espèce ; ils étaient de la même nature que les hommes partant pour leur compte ; le sort seul avait fait la différence. Aussi le département de la Moselle est-il un de ceux qui, en raison de leur population, comptent le plus de soldats sous les drapeaux et, proportion gardée, le plus d'officiers et de sous-officiers parmi eux, parce que le niveau de l'instruction y est plus élevé. La population en est sage, laborieuse, économe ; elle vit en général dans l'aisance. La probité est en honneur partout. Les marchands, par exemple, n'ont qu'un prix ; les discussions dans les magasins sont supprimées par cette règle, qui n'empêche pas, tant s'en faut, le commerce de prospérer. Il n'y a de dispositions mauvaises que sur l'extrême frontière, où la contrebande d'une part, et de l'autre les délits forestiers continuent à démoraliser quelques cantons pauvres dans lesquels les forêts appartiennent à l'Etat, et où la mauvaise limite entre l'étranger et la France offre à la contrebande une facilité très grande et bien fâcheuse.

J'ai toujours présidé les conseils de revision en apportant l'attention la plus scrupuleuse à leurs opérations. Sans doute le sort est aveugle, il désigne

bien souvent pour faire partie de l'armée des hommes absolument nécessaires à leur famille. Bien souvent aussi les conseils se laissent aller à exempter, et plus encore les solliciteurs à recommander des individus en état de porter les armes, sans penser à celui qu'il faudra appeler à la place, en suivant l'ordre des numéros du tirage au sort. Bien souvent aussi celui qui arrive à la fin du contingent est un soutien de famille, bien moins intéressant que le sujet réformé sous un léger prétexte, dans le seul but de le laisser à ses parents. Il peut donc être commis de graves injustices si l'on s'écarte des règles prescrites. Sous le gouvernement du Roi, on en est venu à un usage excellent, consistant à accorder, indépendamment des exemptions légales, un certain nombre de congés de faveur, (3 0/0) à distribuer par le conseil de revision parmi les jeunes gens soutiens de famille et hors d'état de se faire remplacer. Les préfets ont trouvé dans cette mesure un excellent argument à opposer aux membres du conseil disposés à faire fléchir la règle en faveur des hommes dont la situation de famille les intéressait. C'est l'impôt du sang, a-t-on dit souvent, pour faire sentir la gravité et l'importance des levées d'hommes. J'en ai toujours été pénétré. Je dois convenir néanmoins qu'en France, dans beaucoup de départements, les contingents en hommes sont en quelque sorte plus faciles à lever que les impôts. Je ne dis pas cela pour la Moselle, où il n'y a pas plus de réfractaires que de non-valeurs en matières de contributions.

Les choses semblaient reprendre un cours régulier lorsqu'au mois de juin 1832, éclata à Metz une formidable émeute causée par la cherté des grains. Les ouvriers se portèrent dans une maison de marchand de blé qu'ils saccagèrent de fond en comble, en pillant et en buvant le vin qu'ils trouvaient dans les caves. Cet attentat à la propriété eut lieu en présence de la troupe, appelée pour le réprimer : elle resta l'arme au bras dans la rue. M. Legagneur, avocat général, arriva sur les lieux et voulut arrêter le pillage, mais il fut repoussé avec menaces et n'eut que le temps de se réfugier dans les rangs des soldats. J'envoyai aussitôt mon uniforme à la mairie, où je me rendis à pied : la ville était en rumeur, et j'aurais pu craindre d'être arrêté, si j'avais été reconnu. De là, je concertai les mesures à prendre pour combattre l'émeute. La garnison, la garde nationale, les autorités se réunirent autour de moi. Le général Hulot (1) était depuis peu de jours à la tête de la division ; il se rendit avec les troupes sur la place du marché, où la canaille pillait un autre marchand de grains. Le général Soyé entra dans cette maison ; il préposa un gendarme pour recevoir le prix des grains au taux que les gardes nationaux avaient arbitré. Il revint en nous assurant que tout se passait bien. On peut imaginer ma surprise en apprenant la régularisation du pillage par l'autorité

(1) Etienne, baron Hulot (1774-1850). Engagé en 1793, colonel en 1808, général de brigade en 1812, se distingua à Waterloo, et fut retraité en 1825. Rappelé à l'activité en 1830, il devint général de division en 1831 et passa en 1842 au cadre de réserve.

du commandant de la place. Quant à lui, il n'avait même pas soupçonné le tort fait à un marchand de blé, en le contraignant à donner sa denrée au-dessous du cours. Cependant il y avait sur le toit quelques forcenés, jetant des tuiles à la troupe. Le général Hulot en fut atteint. Il vint à la mairie me conter cela. « Mais, lui dis-je, général, faites tirer sur ces misérables ! — C'est bon à dire, me répondit-il, mais nous n'avons pas une seule cartouche. » On se décida enfin à marcher sur ces masses de peuple, qui s'ouvrirent, et à aller arrêter les jeteurs de tuiles. Tout semblait apaisé. Je rentrai à la préfecture, où, bientôt après, je fus prévenu par la servante d'un juif demeurant près de l'église Saint-Vincent que l'on pillait son magasin, contenant des haricots et d'autres légumes secs. Je me rendis aussitôt au corps de garde, où je trouvai M. Rossignol, commis greffier, capitaine de garde nationale commandant le poste. Je l'invitai à me donner du monde pour aller réprimer le pillage ; il m'objecta avoir été préposé à la garde des moulins de la ville, et ne pas pouvoir dégarnir son poste. Sur ces entrefaites, nous aperçumes un groupe d'individus traînant un véhicule : un des gardes nationaux s'écria : « Ah ! les voilà qui emmènent les canons de la garde nationale ! » — « Comment, messieurs, m'écriai-je à mon tour, vous le souffririez ? » Et aussitôt, mettant l'épée à la main, je courus sus à ce groupe, suivi des gardes nationaux. En approchant, je reconnus qu'au lieu d'un canon, c'était une charrette à bras qu'emmenaient les pillards, après l'avoir remplie de

sacs de légumes secs. On arrêta cinq ou six individus, condamnés depuis par la cour d'assises. Je voulus ensuite aller au magasin attaqué, et pour cela je requis le commandant Boudhors, qui stationnait sur la place de la Comédie avec son bataillon, de me donner un détachement. Il s'y refusa. Je fus obligé de lui dire que je le requérais au nom de la loi, de lui faire remarquer que j'étais en costume, que, d'ailleurs, il me connaissait ; je lui expliquai de quelles peines les lois punissaient les commandants de troupes qui refusaient d'obtempérer aux demandes des autorités ayant le droit de les requérir. Il obéit enfin ; mais arrivé au magasin avec mon escorte, je trouvai que tous les pillards l'avaient évacué à la suite de la charrette dont nous nous étions emparés.

On ne saurait se faire une idée de l'ignorance des officiers en matière de troubles. Ils ne savent jamais quand ils peuvent agir ni comment ils doivent le faire. Un soir, on donnait un charivari à M. Chédeaux, maire ; quelques gamins avaient commencé à casser ses vitres. Je me rendis chez lui : une compagnie du génie était déjà devant sa porte. Les mêmes gamins vinrent enlever le drapeau de sa maison, derrière cette compagnie en armes, et comme je reprochais au capitaine de les avoir laissés faire, il me répondit : « on nous a envoyés ici, mais nous n'avons pas d'ordres. — Mais, Monsieur, s'il n'y avait à cette porte qu'un factionnaire, il se serait opposé à l'enlèvement du drapeau ; c'est parce que vous êtes cent qu'on a opéré sans obs-

tacle ! » Dans une autre circonstance, étant à l'hôtel de ville un jour d'émeute, nous expliquions au général Jacquinot que la troupe devait toujours agir sans ordres en cas de flagrant délit. Le brave général répondit en demandant ce que c'était que le flagrant délit. M. Charpentier, premier président, était là et se chargea de l'instruire.

Le jour même du 5 juin, M. de Rugy, ancien colonel d'artillerie, propriétaire fort respectable à tous égards, s'approcha d'un groupe d'ouvriers pour les ramener à l'ordre en les pérorant ; ils lui contèrent leurs misères et il eut la bonté de leur offrir de l'argent. Mais cet acte fut mal interprété. M. de Rugy était fort légitimiste ; on lui supposa l'intention d'exciter les gens au désordre au lieu de vouloir les apaiser en les secourant ; il fut arrêté. Il demanda aussitôt à être conduit à la préfecture ; en mon absence, Mme Sers répondit de lui au commissaire de police ; à mon retour, je lui fis des excuses sur une bévue à laquelle il avait cependant fourni un prétexte plausible.

Cette malheureuse journée du 5 juin coïncida avec une formidable émeute ayant éclaté à Paris. Cela nous aurait donné beaucoup à penser si le *mouvement* avait secondé la révolte à Metz. Mais M. Bouchotte, faisant le commerce des farines, était déjà, pour ce motif, à l'index parmi le bas peuple, toujours imbu de préventions contre les négociants qui spéculent sur les denrées alimentaires. Ses amis lui étaient trop attachés, et son influence sur eux trop bien établie pour qu'il fût présumable qu'ils

eussent pensé à surexciter la population, déjà fort prévenue contre lui à raison de son commerce. La garde nationale consentit, avec une répugnance marquée, à se montrer sans agir, et le corps des pompiers, composé de braves ouvriers sur lesquels nous comptions beaucoup, murmura sous les armes, en donnant raison à ceux qui voulaient le pain à bon marché.

Les événements de Paris préoccupèrent assez le Gouvernement pour que ceux de Metz passassent inaperçus à ses yeux. J'ai souvent dit au bon général Hulot : « Vous et moi aurions pu être destitués, sur le simple récit du pillage de deux maisons de marchands de grains, fait sous nos yeux, devant la garnison en armes. » C'est un fait inouï, dont on ne peut se rendre compte sans se placer à l'époque où nous étions (1).

[Au mois de mai] 1836, le duc d'Orléans et le duc de Nemours passèrent à Metz, allant à Berlin. Toutes les autorités civiles et militaires, ayant été prévenues que les princes allaient coucher à Thionville et ne voulaient s'arrêter à Metz que le temps nécessaire pour changer de chevaux, s'étaient rendues à la poste pour les saluer à leur passage. A peine descendu de voiture, le duc d'Orléans m'entraîna dans

(1) A partir d'ici, le récit de Sers devient fragmentaire. Une note du manuscrit nous en avertit en ces termes. « Faute de notes, je ne puis classer les événements dans leur ordre. Je vais donc les rappeler sans ordre de dates, sauf à les classer ensuite. » Ce classement n'a pas été fait. Nous reproduisons ci-après les fragments qui nous ont paru avoir un intérêt historique.

un coin de la pièce où nous étions réunis et me demanda avec un empressement qui me surprit : « Qu'y a-t-il de nouveau ? » Je lui répondis d'un air étonné que tout était parfaitement tranquille et que nous regrettions bien de le voir ainsi brûler Metz où nous aurions souhaité l'avoir au moins quelques instants. Je lui demandai l'autorisation de le suivre à Thionville ; il ne le voulut pas. La préoccupation du prince en m'interrogeant me donna à penser qu'il avait appréhendé des dangers pendant son voyage ; les attentats multipliés dont le roi était l'objet ne justifiaient que trop de semblables appréhensions. Ayant appris que LL. AA. ne devaient quitter Thionville qu'à 10 heures, je m'y rendis le matin ; j'y étais avant qu'ils fussent levés. Un des officiers qui les accompagnait m'ayant annoncé, le duc d'Orléans s'écria : « Ah ! le préfet est ici ? Dites-lui qu'il vienne déjeuner avec nous. » Au déjeuner, il me plaça à sa droite. Je lui parlai de son voyage : « Vous avez bien fait, Monseigneur, de ne pas passer par Mayence, vous auriez fait vibrer ce pays d'une façon désobligeante pour ceux qui le gouvernent. — J'ai suivi l'itinéraire tracé par le Roi de Prusse lui-même ; il a voulu qu'en sortant de France nous puissions arriver à Berlin sans quitter ses états. — Déjà à Trèves vous allez réveiller bien des sympathies ; il y a là une foule d'anciens militaires, et bien des habitants regrettant de ne plus appartenir à la France, que votre présence fera tressaillir. — Savez-vous, me demanda le prince, des détails sur la réception qui nous sera faite ? le gouverneur

nous attendra-t-il à la porte de la ville, ou à notre logement ? » Je l'ignorais : n'ayant eu aucun avis des ministres relativement au voyage des princes, je n'avais pris aucune information. Le duc d'Orléans me dit avec beaucoup de sagesse qu'il regretterait d'être l'objet de manifestations dont le Roi de Prusse, si bon pour lui, pût être offensé. J'avais pourtant bien apprécié l'effet de sa présence à Trèves. L'hôtel où il logea fut entouré d'une foule de peuple criant *Vivat !* Il stationna beaucoup de monde sur la place pendant toute la nuit, pour ne pas manquer l'occasion de voir nos jeunes princes à leur départ le lendemain. Il était difficile de voir deux jeunes gens portant avec plus d'aisance et de noblesse l'uniforme d'officier général. On sait que de Berlin ils allèrent à Vienne. Il était question pour le duc d'Orléans d'un mariage avec la princesse qui est à présent reine de Naples, fille du célèbre archiduc Charles qui avait commandé l'armée autrichienne dans les guerres contre la France, notamment à Wagram. Ce projet n'aboutit pas, la cour de Vienne ayant imposé des conditions que le duc d'Orléans ne voulut pas accepter. Le mariage qui fut conclu plus tard, sous la présidence de M. le Comte Molé, avait été préparé par le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume, père du roi régnant. Nos princes lui avaient beaucoup plu ; il leur avait fait l'accueil le plus cordial.

Ce fut au mois de mai 1837, que la princesse de Mecklembourg et sa belle-mère firent leur entrée en France. M. le duc de Broglie avait été nommé

ambassadeur (1) du Roi pour aller chercher la princesse et l'amener en France. M. le duc de Choiseul et M. le général Gourgaud avaient été désignés pour la recevoir à la frontière. La maison du Roi s'était emparée de la préfecture. Les sieurs Uginet et Dubucquoy, chargés, l'un des arrangements du mobilier, l'autre du service de la bouche, arrivèrent avec leurs fourgons remplis de toutes sortes d'approvisionnements, pour disposer à la frontière, en plein champ, une magnifique tente ayant un boudoir, un salon, et une salle à manger où l'on put disposer quarante couverts. Le régiment de lanciers en garnison à Sarreguemines, commandé par M. de Golstein, était en bataille du côté de la France ; il y avait à quelque distance une batterie d'artillerie et un régiment d'infanterie. Du côté de la Prusse les trompettes d'un escadron de cavalerie et la musique d'un régiment se renvoyaient tour à tour leurs fanfares joyeuses. La population des environs et celle de Forbach s'était portée sur les lieux. Nous étions, le général Jacquinot et moi, arrivés la veille au soir. Je m'étais même rendu à Sarrebruck pour voir arriver la princesse et prendre langue auprès de M. le

(1) Le duc Achille-Charles-Léonce-Victor de Broglie (1785-1870) fut nommé en 1809 auditeur au Conseil d'Etat, et attaché d'ambassade en 1810. Après plusieurs missions, il fut employé comme secrétaire à Vienne en 1813. Pair de France le 9 juin 1814, il parla en 1815 contre les accusateurs du maréchal Ney. En 1830, il fut ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Laffitte ; ministre des Affaires Etrangères en 1832, président du Conseil en 1835, ambassadeur à Londres en 1847. Député de l'Eure à l'Assemblée Constituante de 1848, il se retira de la vie publique après le coup d'état de 1851.

duc de Broglie. Son entrée eut lieu au milieu de la nuit; on ne s'y attendait pas, et la ville était à peine éclairée. Nous pûmes à peine apercevoir la princesse et n'eûmes à juger que de sa taille élevée. Je tenais à voir le duc de Broglie, parce que la Reine nous avait fait avertir par M. de Choiseul de ne pas adresser nos compliments à la jeune princesse, afin de ne pas l'embarrasser pour nous répondre, mais à sa belle-mère. Le duc se prit à rire lorsque je lui dis qu'en fait de compliment à la belle-mère, je ne pourrais jamais aller au delà de Diafoirus. « Ah! vous pouvez lui parler à elle-même, me dit-il, elle vous répondra mieux encore ». Alors toute l'ambassade s'extasia sur le mérite de la princesse, sur l'à-propos de ses discours, et sur tout ce qu'elle avait fait et dit de bien depuis qu'ils voyageaient ensemble. Le lendemain vers 11 heures, elle arriva à la frontière, où nous l'attendions avec le duc de Choiseul, le général Gourgaud, le général Jacquinot et son état-major (1).

La princesse se retira un instant dans le boudoir de la tente, où elle revêtit une toilette toute française. M. le duc de Broglie lui présenta d'abord les envoyés du Roi, ensuite le général Jacquinot et ses officiers. Mon tour vint après; tous ceux qui avaient précédé dans la tente y étaient restés. J'adressai mon compliment à la princesse en ces termes :

« Madame, la France s'est émue de joie en apprenant que vous veniez unir vos destinées à celles de

(1) Nous retranchons ici une longue liste des personnes composant la suite de la princesse.

Mgr. le duc d'Orléans, et faire partie de la royale famille dont les vertus privées vous réservent tant d'heureux jours. L'union que vous contractez est pour le royaume le premier beau jour d'une ère nouvelle. Elle retentira dans l'avenir des siècles, pour avoir cimenté l'alliance de l'Allemagne avec la France, et consacré par un grand exemple les sages principes de la tolérance religieuse, si heureusement établie par notre glorieuse révolution.

Les regrets de votre illustre famille, ceux de ce bon pays d'Allemagne vous accompagnent à cette frontière. Franchissez-la avec confiance, Madame ; vous entendrez encore au delà les louanges du souverain dont vous venez de traverser les Etats : l'affection des sujets qu'il gouverne avec tant de sagesse a de l'écho dans le département de la Moselle.

Ici, Madame, vous verrez les visages s'épanouir à votre approche. Les espérances dont vous êtes l'objet font palpiter tous les cœurs. Déjà chacun sait que vous êtes bonne comme notre Reine, belle comme ses filles, et que vous méritez le bonheur qui vous attend près d'un époux dont la France est fière, parce qu'il lui promet un Roi digne de l'auguste fondateur de la dynastie que vous devez perpétuer. »

La princesse fut vivement émue en m'écoutant : ses yeux se mouillèrent ; elle me répondit avec une touchante bienveillance, et j'ai tout lieu de penser, d'après les bontés dont elle m'a donné des marques depuis lors, qu'elle a conservé le souvenir de ce compliment, et de l'accueil qui lui fut fait à Metz. Après un dîner auquel prirent part M. de La-

denberg, conseiller de la régence de Trèves, le général prussien et un prince de Weimar, cousin de la duchesse de Mecklembourg, les troupes défilèrent devant la princesse et l'on se mit en route pour Metz vers une heure. Le duc de Broglie invita le général Jacquinot et moi à monter dans sa voiture, qui suivait celle où la princesse était seule avec sa belle-mère. Cette circonstance nous permettait de descendre à temps à chaque relai pour aller auprès de ces dames. Le prince de Weimar était venu en contrebande. Il était au service de l'Autriche, et n'avait pas la permission de s'absenter. Il me pria de veiller à ce que les journaux ne fissent pas mention de sa présence dans leurs comptes rendus.

La veille de l'arrivée à Forbach du cortège princier, M. de Choiseul (1) m'invita à dîner : il logeait chez le directeur de la poste aux lettres ; la livrée du Roi le servait. Il fut d'une politesse très grande. A dîner, il mit à sa droite la femme du directeur des postes, à sa gauche le général Jacquinot. J'eus la droite du général Gourgaud (2), placé en face du duc. Quant au directeur des postes, il fut relégué à

(1) Charles-Raynard-Laure-Félix de Choiseul, duc de Praslin, né en 1778. Il avait été chambellan de Napoléon et comte de l'Empire. Pair de France en 1814, il le demeura sous les trois régimes qui suivirent. Il mourut en 1841.

(2) Gourgaud (Gaspard, baron) né en 1783, mort en 1852. Elève de l'Ecole Polytechnique, lieutenant d'artillerie en 1802, officier d'ordonnance de Napoléon en 1812, attaché au cabinet impérial en 1813, colonel en 1814, général de brigade aux Cent-Jours. Il accompagna l'Empereur à Sainte-Hélène, en revint en 1818, obtint de rentrer en France en 1821, devint aide-de-camp de Louis-Philippe en 1832, Lieutenant-général en 1835 et pair de France en 1841. Il fut mis à la retraite en 1848.

un bout de table. Le dîner fut fort beau ; il y avait entre autres un turbot énorme, pièce fort rare à Forbach. Je supposais le tout extrait des fourgons de S.M., lorsqu'après le repas le directeur des postes, s'approchant de moi, me dit : « Je suis fort aise que les aides-de-camp du Roi vous aient fait les honneurs de mon dîner. — Comment? c'est vous qui nous avez traités? — Mon Dieu oui, il n'y avait là du Roi que ses laquais; j'ai fait venir ce dîner de Paris; je comptais vous l'offrir ainsi qu'un logement chez moi : je n'avais pas prévu que l'un et l'autre iraient aux aides-de-camp du Roi, et qu'ils se chargeraient de vous en faire les honneurs. » Je fus confondu de l'aplomb du général Gourgaud, qui agissait en maître de maison, bien plus encore que le duc de Choiseul : lui s'était à peu près mis en règle avec la dame du logis, à cela près qu'au lieu de la placer à sa droite, il aurait dû être à la sienne.

Le voyage fut rapide, malgré une chaleur et une poussière méridionales. Il y eut en route de petits accidents; notamment à la voiture du duc de Broglie. Le maître de poste de Strasbourg avait envoyé six beaux étalons blancs pour la voiture de la princesse. Mais celui de Forbach réclama, fort heureusement pour elle, le droit de la conduire, et les six chevaux échurent à la berline du duc. Jamais je n'ai vu atteler d'animaux aussi fougueux; les postillons ne pouvaient pas les maintenir ; l'un d'eux était en sang des coups de pied que lui donnait en se cabrant le cheval de droite : nous fumes retardés par la nécessité de mettre ordre à l'équipage en dételant

deux de ces chevaux. Nous pûmes enfin arriver à Saint-Avold peu d'instants après la princesse grâce au chasseur et au valet de pied du duc qui aidèrent les postillons.

L'entrée à Metz eut lieu au milieu d'un tourbillon de poussière, on ne voyait pas à deux pas tant l'escorte de cavalerie envoyée au-devant du cortège avait remué la poudre des chemins. La princesse, après les compliments du maire, monta dans une calèche découverte prêtée par M. Jacquin. Elle fut parfaitement accueillie par la population malgré les menées des hommes du *mouvement* qui n'eurent pas même le bon goût de faire trêve devant une jeune étrangère entrant en France comme fiancée; elle l'était d'un prince, et cela enlevait à leurs yeux tout ce que ce titre a de charmant. J'avais convoqué la garde nationale pour faire la haie depuis la porte Mazelle, par laquelle on faisait entrer le cortège, jusqu'à la préfecture. Les officiers du *mouvement* se gendarmèrent contre cette prétention de l'autorité de faire servir la garde nationale de décoration à l'entrée d'une princesse étrangère : les journaux discutèrent cette question. M. Charpentier, premier président, se rangea du côté des opposants, et il fut décidé que les officiers ne paraîtraient pas à la réunion. J'eus l'air de m'en réjouir, en annonçant que les sous-officiers commanderaient. Cependant, pour la première fois de ma vie peut-être, je me mis en devoir de chauffer la population. J'étais tellement heureux de recevoir le premier la princesse, que je tenais à ce qu'elle fût accueillie avec chaleur. Le duc d'Or-

léans avait fait un don de 4.000 francs pour des livrets de caisse d'épargne à distribuer aux élèves des écoles primaires les plus dignes de les recevoir. Je me hâtai de les distribuer en grande pompe et de répondre indirectement aux mauvaises dispositions des opposants. Je savais la reine préoccupée des émotions qu'éprouverait la princesse en entrant en France par une place forte. « Bientôt, dis-je aux enfants, vous verrez entrer la fiancée du prince qui vous a fait un si beau cadeau ; empressez-vous autour d'elle ; efforcez-vous de lui cacher les canons tournés contre le pays qu'elle abandonne, et de lui prouver par votre accueil que vous faites partie de la nation la plus galante du monde. Jamais la politesse et les prévenances envers les dames n'ont ressemblé à des actes de servitude. » Ce discours, entendu d'un grand nombre et reproduit par les journaux, produisit son effet en détruisant l'échafaudage gourmé des prétendus gardiens de nos libertés.

Bien peu d'officiers de la garde nationale s'abstenaient le premier jour, et presque tous parurent le second, lorsqu'il s'agit de défiler devant la princesse. Les écoles lui firent un accueil charmant en lui présentant un portrait du duc d'Orléans dessiné par le meilleur des élèves. Elle le plaça en face d 'elle, sur le devant de la calèche où elle était avec sa belle-mère et le duc de Broglie. J'étais à cheval à la portière de gauche. L'entrée fut très chaleureuse, très satisfaisante à tous égards. Le lendemain tout le monde voulait lire mon compliment : il fallut réimprimer le journal ; il fut reproduit par le *Moniteur*

et par presque tous les journaux du département. J'y avais inséré les mots « glorieuse révolution » fort malsonnants à bien des oreilles, à commencer par les miennes ; mais j'avais voulu répondre à une sorte de défi de l'opposition, où l'on avait prétendu qu'ils m'écorcheraient la bouche.

Cependant la réception des autorités fut marquée par un vide douloureux à la princesse : le clergé s'abstint d'y paraître. J'avais invité l'évêque, comme les autres autorités, en lui faisant savoir l'heure où il serait admis. Il me répondit longuement qu'ignorant le parti que prendrait l'épiscopat français vis-à-vis d'une princesse protestante, il ne pouvait pas l'engager en quelque sorte, lui le premier prélat qu'elle trouvait sur sa route, en lui offrant des hommages qui ne lui étaient pas dûs encore parce qu'elle n'était pas princesse française. Il se présenta seulement quelques ecclésiastiques du diocèse de Nancy, auxquels on fit le meilleur accueil. J'ignorais que le coadjuteur de Nancy, aujourd'hui cardinal Donnet (1), fût à l'évêché. Il y était venu pour saluer la princesse à son passage, et m'a dit depuis avoir vainement cherché à changer la résolution de l'évêque de Metz. Il ajoutait : « Cependant, si vous étiez venu le presser au lieu de lui écrire, je suis convaincu qu'il aurait cédé. La princesse avait désiré visiter la cathédrale ; mais après y avoir réfléchi, M. de Broglie n'en fut pas d'avis, du moment que le clergé

(1) Le cardinal Donnet (1795-1882) prêtre en 1819, vicaire général à Tours en 1824, coadjuteur de Nancy en 1833, archevêque de Bordeaux en 1836, cardinal et sénateur de l'Empire en 1528.

ne devait pas l'y recevoir ; il ne lui était pas permis d'agir en simple voyageuse. A cet incident près, tout fut à merveille. Nous allâmes, le général Jacquinot et moi, jusqu'à la limite de la Meuse, toujours dans la voiture de l'ambassadeur. Arrivés sur la hauteur de Moulins-les-Metz, il partit une arquebusade d'un peloton de gardes nationaux bordant la route. Le duc de Broglie ne les avait pas aperçus ; il se précipita sur la portière avec une indicible anxiété, que nous ne comprîmes qu'après qu'il nous eût dit : « c'est exactement le même bruit que celui de la machine de Fieschi ».

La princesse fit plusieurs cadeaux, envoyés d'avance par la Reine, et accorda pour les jeunes filles des écoles une somme égale à celle que les garçons avaient reçue de M. le duc d'Orléans. Cela me réconcilia avec M. le baron Dufrey, intendant militaire. Il s'occupait beaucoup des écoles, et ne me pardonnait pas d'avoir tout donné aux garçons, quoique je me fusse porté fort auprès de lui d'obtenir de la princesse autant pour les filles. J'étais charmé de voir prendre part à ces cadeaux tant de personnes qui semblaient heureuses d'en recevoir. Je n'avais même pas soupçonné qu'il y en aurait un pour moi ; je fus donc tout penaud quand la future duchesse d'Orléans me fit appeler, et me remit devant le duc de Broglie un écrin contenant une boîte. Je fis une si sotte mine en la recevant que le duc de Broglie me suivit dans l'antichambre en me demandant ce que j'avais. « Mais, lui dis-je, on me traite comme les petites filles, en me donnant un bijou...

— On vous traite comme moi-même, reprit le duc, en vous donnant le portrait du Roi ». Je l'assurai que j'avais ignoré que ce fût un portrait du Roi, que j'acceptais avec bonheur. Mais ma sottise avait produit son effet, et le duc a dû concevoir une pauvre idée d'un fonctionnaire ayant assez peu d'usage pour ne pas aimer les cadeaux princiers. Malgré ce qu'il m'avait dit, ce n'était pas le portrait du Roi, mais simplement une boîte d'or avec son chiffre en diamants. Le portrait était réservé au général Jacquinot qui ne l'eut pas directement. En partant, hors des portes, les généraux qui avaient escorté la princesse jusque là prirent congé. Croyant reconnaître le général Jacquinot dans le général Pelletier, elle remit l'écrin à ce dernier. Le général Jacquinot, ayant appris que son camarade avait été gratifié d'une boîte avec le portrait du Roi enrichi de brillants, me témoigna sa surprise de n'avoir rien reçu. Je l'assurai que c'était une erreur et que le portrait du Roi lui avait été destiné. J'allai le dire au général Pelletier, mais il ne voulut pas se dessaisir. Je rendis compte de cet incident à M. de Broglie en lui disant que pour rendre moins amère au général Pelletier la nécessité de restituer le portrait du Roi à son destinataire, il fallait m'adresser deux petites parures pour ses filles, en disant que la princesse les avait remarquées et avait voulu leur laisser un souvenir. Les choses se firent ainsi. Ce fut la lettre du duc de Broglie d'une main, et les bijoux susdits dans l'autre, que j'obtins le portrait pour le remettre au commandant de la division...

Le duc d'Orléans revint à Metz en octobre 1838. Après les cérémonies de la réception, le prince, qui logeait à l'hôtel de l'Europe, voulut m'entretenir seul. Il me dit qu'il voyageait, par ordre du Roi, pour voir les troupes, qu'il était sérieusement question de réunir une armée sous ses ordres, dont la première opération serait d'occuper Genève. Il me recommanda le plus grand secret sur cette confidence, liée à des projets dont aucun ne se réalisa. Le prince fut excellent; il me témoigna beaucoup de confiance, et fit à peu près tout ce que je lui demandai. Je le poussai à plusieurs dépenses auxquelles il ne résista pas. A la fin, cependant, il me dit : « Mais ma bourse a un fond ! — Ah ! Monseigneur, ne craignez rien, la France est là. — Oui, mais je ne veux pas faire de dettes ; ne croyez pas qu'il s'agisse pour moi de thésauriser et d'envoyer des fonds à l'étranger. Dieu m'en garde ! quoi qu'il arrive, je ne sortirai jamais de France, et six pieds de terre m'y suffiront. » Pourquoi la Providence a-t-elle voulu que ce vœu fût exaucé avant l'instant où les nobles résolutions du prince nous auraient sauvés de l'ignoble et dégradante révolution de 1848 ?

Le duc d'Orléans passa la revue de la garde nationale. Les chefs du *mouvement* s'abstinrent d'y paraître, si ce n'est cependant M. Billaudel qui commandait l'artillerie; il adressa une harangue passablement inconvenante au prince. Elle fut rapportée par le *Courrier de la Moselle*, avec des changements propres à la rendre offensante. Ainsi il avait dit : « Mon prince » ; le *Courrier* lui faisait

dire : « Monsieur le Duc », et il y avait d'autres inexactitudes que M. le duc d'Orléans remarqua très bien, sans néanmoins consentir à ce qu'elles fussent relevées dans l'*Indépendant*. Le prince avait été si peu blessé du discours en question, que je n'avais pas pu entendre, que m'étant approché de lui, il me dit à voix basse : « il a été convenable ».

Le duc d'Orléans s'occupa de l'école d'application de l'artillerie et du génie. Il vit tous les élèves à leur table de travail, dit un mot à chacun sur l'objet de ses études, et les étonna tous par des remarques prouvant à quel point il en possédait les matières. Il charma les officiers d'artillerie et du génie dans ses entretiens avec eux et laissa dans tous les esprits la plus haute idée de ses connaissances, de son aménité, et de sa dignité pleine de bienveillance. Il eût été simple capitaine, qu'il aurait été remarqué entre tous par son bel extérieur, son instruction et ses manières. Nous faisions cette observation avec les généraux, lors de la revue des troupes. J'accompagnai le prince à cheval. Il voulut commander les manœuvres, et plaça les généraux dans un angle du terrain, disant en riant : « Vous examinerez de là si je sais mon métier ; si vous suiviez, on dirait que vous me soufflez. » Mais nul ne s'y serait mépris : il connaissait les manœuvres mieux que personne, et tout le monde applaudit à la façon dont il les fit exécuter. Après le dîner, où il avait réuni un grand nombre d'officiers de tous grades, on causa familièrement avec lui. Il demanda à ces messieurs s'ils lisaient les journaux étrangers, notamment la

Gazette de Darmstadt. Pas un ne la connaissait. « Vous avez tort, ajouta le prince ; il faut savoir ce qu'on fait à l'étranger, où l'on s'occupe beaucoup d'art militaire. La *Gazette de Darmstadt* a publié là-dessus plusieurs articles d'un grand intérêt. » Je ne sais comment le général Achard (1) vint à travers choux dans cette conversation, disant : « Ce sont ces bavards de députés qui ne savent rien faire de bien... » Le prince l'arrêta : « Ah ! de grâce, général, ne nous brouillez pas avec les Chambres et parlez-en avec plus de respect. » Ces mots, prononcés en souriant, déterminèrent un gros rire dans l'auditoire, et rendirent le général plus rouge encore que d'habitude. Ce brave général devenait pour moi un embarras. Le commandant de la division a une grande importance à Metz ; encore aujourd'hui on l'appelle le *gouverneur.* Lors même qu'il se borne aux affaires militaires, encore ne faut-il pas qu'il y ait une trop grande dissonnance entre le monde dont il fait sa société, et celui qui voit le préfet. Le général Achard n'entrait pas dans les affaires politiques ; mais il n'apportait pas non plus de discernement dans sa manière d'être avec les individus qui m'étaient hostiles. Son intention était de bien vivre avec tout le monde,

(1) Achard, né au Carénage de Sainte-Lucie (Antilles) en 1778, volontaire à Sainte-Lucie en 1793, pris deux fois par les Anglais en 1797 et en 1804, colonel en 1811, maréchal de camp en 1823. Louis-Philippe le nomma lieutenant-général en 1830. En 1846, il devint pair de France. Député de Metz à l'assemblée législative de 1849, il fut nommé sénateur de l'Empire et mourut en 1865.



il y réussissait ; on l'aimait et on l'aime encore à Metz où il est resté longtemps. Il n'en est pas moins vrai que je me trouvais désemparé du côté militaire. Ma position devenait fausse, et cette circonstance fit venir mon changement à propos.

IX

BORDEAUX

Les deux fragments qui suivent sont extraits du 6e cahier des notes d'André Sers. Le reste du cahier contient des détails de famille et un long développement sans grand intérêt sur les travaux publics exécutés à Bordeaux sous le ministère Guizot, notamment la construction du palais de justice et de la maison d'arrêt.

Nomination à Bordeaux ; le Banquet d'adieu.

Par ordonnance du 20 octobre 1838, je fus appelé à la Préfecture de la Gironde. Mon séjour dans la Moselle avait duré depuis le mois d'août 1830. J'ai été pendant ce temps en butte à toutes les attaques imaginables de la part des opposants politiques : jamais je n'ai su les mépriser. Animé d'un vif amour du bien, appliquant à le faire tout mon temps et toutes mes facultés, j'ai toujours été blessé au vif, lorsque mes intentions étaient, non seulement méconnues, mais travesties par des hommes hostiles et méchants, cherchant à me peindre dans leurs journaux comme avide de places, d'honneurs, d'argent et toujours prêt à vendre ma conscience au plus offrant. Je n'ai pas eu, je l'avoue à ma honte, la force d'esprit nécessaire pour me mettre au-dessus

de ces outrages d'une opposition de mauvaise foi, riant de ses malices, de plus en plus vives lorsqu'elle découvrait combien j'y étais sensible.

Lorsque mon changement parut au *Moniteur,* le *Courrier de la Moselle* l'annonça comme une délivrance longtemps attendue. L'*Indépendant* lui répondit. Cependant, les magistrats avec lesquels j'avais été en relations vinrent m'assurer que l'indignation des honnêtes gens était grande, qu'on ne voulait pas me laisser partir avec une cartouche jaune (1). M. Henriot, alors avocat général, et M. Moreau (de la Meurthe) procureur général, s'occupèrent, de concert avec plusieurs notables habitants, d'une manifestation publique de nature à faire repentir les amis du *Courrier* de l'indiscrète attaque de ce journal. On organisa un banquet : le nombre des souscripteurs dépassa de suite toutes les prévisions. Aucun local ne se trouvant assez grand pour les contenir, il fallut recourir à la salle du théâtre, arrangée comme aux jours de bal, en élevant le parterre au niveau de la scène. On dut néanmoins refuser des souscripteurs.

(1) On sait que sous l'ancien régime, les soldats renvoyés du corps par mesure disciplinaire recevaient un congé régulier sans mention spéciale, mais libellé sur papier jaune. — Dans une lettre au ministre de l'Intérieur, datée du 1er novembre 1838, M. Maud'huy, conseiller de préfecture, remplaçant par intérim le préfet, annonce le départ de Sers pour Paris et rend compte dans des termes qui confirment exactement les détails ci-dessus, du banquet organisé en son honneur. Il ajoute : « Parmi les hommes mêmes qui sous le rapport politique lui ont été le plus hostiles, il n'en est aucun qui ne rende une entière justice à la sagesse de son administration et aux soins éclairés que, au milieu des circonstances les plus difficiles, il a constamment donnés aux intérêts du département. » (*Arch. nat.*, F[1]B [1], 173 [13]).

La liste fut close à 200. Cette réunion, présidée par le général Paixhans, député, était composée de l'élite des citoyens de Metz et de plusieurs fonctionnaires. Les militaires y étaient en petit nombre, et seulement ceux qui avaient droit de bourgeoisie, comme Jacquin.

Tout se passa à merveille. Après la santé du Roi, on porta la mienne. Je répondis en remerciant les convives de cette marque éclatante de sympathie pour mon administration, et pour la direction politique dont j'avais été l'organe. J'ajoutai que je ne m'étais pas mépris sur leurs intentions : en fêtant un délégué de l'autorité royale, leur hommage allait plus haut. Je n'avais eu d'autre mérite que d'être le fidèle interprète du gouvernement du Roi, vers lequel devaient s'élever les témoignages dont j'étais l'objet. Le *Moniteur* du 2 novembre 1838, reproduisit, d'après l'*Indépendant*, le compte rendu de cette solennelle manifestation...

Voyage du duc d'Orléans. — Histoire de son mariage. — Metternich, don Carlos et M. Thiers.

Depuis longtemps, il était question d'un voyage du Roi à Bordeaux. Mais ces déplacements du chef de l'Etat étaient le sujet de très grandes dépenses. La liste civile était obérée déjà alors, et l'achèvement des travaux du musée national de Versailles devait ajouter beaucoup à ses charges. Lorsque j'avais dit

un mot au Roi de l'espérance de le voir dans la Gironde, il me manifesta un vif désir d'y venir ; mais en même temps, il fit une réflexion sur les inconvénients de ses voyages, de laquelle je pus inférer qu'il n'y avait pas d'autre empêchement que l'état de ses finances. Cependant aucun des membres de la famille royale n'avait encore visité Bordeaux en 1839. Les princes, en allant dans le midi, avaient même évité cette ville, pour ne pas la déflorer, disait-on, et la réserver intacte au Roi. Il fut enfin question d'un voyage de M. le duc et de Mme la duchesse d'Orléans. Le prince me l'annonça le 4 août 1839, dans les termes suivants :

« Le Roi m'a donné ses ordres, Monsieur, pour le voyage que depuis longtemps je désirais faire dans le midi de la France, et avant de partir, je viens réclamer de votre expérience et de votre bon jugement des conseils que j'écouterai avec confiance, parce que je sais qu'ils vous seront dictés par une parfaite connaissance des choses et par votre dévouement éprouvé. Vous me faliciterez, j'en suis certain, les moyens d'arriver au but de mon voyage. Ce but doit être d'apprendre ce que je ne sais pas, ce qu'il faut que je sache, et ce que je ne puis savoir qu'en voyant par mes yeux, de reporter ensuite au Roi ce que j'aurai vu et entendu, et d'éclairer ainsi son Gouvernement sur les faits que m'auraient révélé mes rapports avec les populations. Pour cela, il faut que ces rapports soient toujours vrais ; il faut s'efforcer de rendre le contact intime et immédiat. Les populations doivent y trouver un moyen de faire

connaître leurs besoins et leurs vœux ; moi, je dois y chercher un moyen de connaître les intérêts de la France, en déduisant l'intérêt général de l'ensemble de tous les intérêts particuliers. Cette situation est difficile partout ; bien des causes tendent sans cesse à la fausser ; elle sera surtout difficile à Bordeaux, où des souffrances réelles et profondes ne permettent peut-être pas de comprendre ce qui n'est pas soulagement immédiat et puissant. Et cependant à Bordeaux comme partout, je dois avant toutes choses rester l'homme de toute la France ; je ne dois pas en m'ouvrant la porte de Bordeaux me fermer celle de Lille, et pour me rendre populaire dans le Midi, me rendre impopulaire dans le Nord. Mon voyage, comme tous les actes d'une conduite que je tiens à tenir étrangère à la politique (excepté lorsqu'il y a le moindre danger), doit être indépendant des mesures de gouvernement auxquelles je ne coopère ni directement, ni indirectement, et je ne puis attendre, pour me mettre en route pour Bordeaux, le moment de la résolution du gouvernement sur la question des sucres, ni subordonner un voyage qui est d'un si grand intérêt, pour mon éducation d'héritier du trône, à d'autres considérations qu'à la permission du Roi, et à la possibilité de réaliser un vœu depuis longtemps formé. C'est la vérité, bien avant les acclamations, que je viens chercher à Bordeaux ; c'est la franchise, plus que l'enthousiasme, que j'ambitionne ; c'est pour établir entre la population de Bordeaux et moi des relations vraies et directes que je vais visiter cette ville si remarquable, cette

capitale du Midi. J'arriverai avec tout l'intérêt que je dois, comme Français et comme fils du Roi, porter à tout ce qui touche une de nos plus grandes, une de nos plus importantes cités. Je parlerai sans détour, sans réticence, je demanderai qu'on me parle de même, et je m'adresse à vous pour que, dès le début, les relations de tous les organes de la population avec moi s'établissent sur ce pied. Exempt de toute prévention et de tout engagement, j'ai la volonté et le désir de *tout bien voir, hommes et choses*, de bien étudier des questions que je ne puis encore savoir qu'imparfaitement : je m'y consacrerai tout entier, et *con amore* ; je resterai à Bordeaux pour cela aussi longtemps qu'il sera utile, sans pour cela être à charge à personne. Je tiens d'ailleurs, dans mon juste orgueil national, à montrer en détail à la duchesse d'Orléans cette belle ville, l'une des gloires de la France. Pour atteindre ce but, je compte, Monsieur, laissez-moi vous le répéter, sur votre assistance et sur vos lumières ; recevez-en d'avance mes remerciements, avec l'assurance de mes sentiments.

Votre affectionné,

Ferdinand-Philippe d'ORLÉANS.

Saint Cloud, 4 août 1839.

Je crus devoir lire cette lettre à une assemblée de la chambre de commerce, composée d'hommes aussi sûrs que distingués. Elle produisit sur eux un fort bon effet ; mais je n'osai pas pousser plus loin la confidence sans l'aveu du prince. Cependant, il fut question

de cette lettre dans le public, et, chose étrange, les journaux me reprochèrent de l'avoir gardée pour moi.....

Le séjour du prince dura toute une semaine, pendant laquelle les affaires furent suspendues ; on ne s'occupa que de lui, et de jour en jour avec plus d'entrain et d'enthousiasme.......

Pendant ce séjour, il y eut un dimanche. Le prince alla entendre la messe à la cathédrale ; le maire, M. Johnston, et moi, nous accompagnâmes la princesse au temple protestant. L'office fut long ; nous revînmes assez longtemps après que le prince était rentré : il se récria d'assez mauvaise humeur sur ce retard qui le contrariait pour d'autres courses, et se permit quelque épigramme que je n'entendis pas sur la religion protestante. Je m'éloignais, car j'étais seul en tiers dans le salon pendant ce colloque où la princesse s'excusait, quand j'entendis ces mots, dits par elle avec humilité : « je sais bien que votre religion est meilleure que la mienne. ».....

Un des jours suivants, nous allâmes à la Teste. Le voyage n'était pas facile en 1839. Bien que la distance ne soit pas de plus de 50 à 52 kilomètres, on mettait quasi une journée à la parcourir. A l'exception de 12 kilomètres en partant de Bordeaux, le reste du chemin était tracé dans les bruyères et le sable de manière à ne pouvoir aller qu'au pas des chevaux. Cependant le maître de poste de Bordeaux avait organisé plusieurs relais, et moyennant 4 chevaux attelés à de légères calèches découvertes, le prince put arriver à 3 h. 1/2 aux établissements de la com-

pagnie d'Arcachon. Nous y trouvâmes des chevaux de selle. Le prince ne voulut pas du plus beau en apparence, harnaché exprès pour lui : il en choisit un moins brillant, parmi ceux destinés à sa suite. Les conducteurs dirent qu'en effet il était très bon, mais un peu quinteux. « Qu'à cela ne tienne, dit le duc, pourvu qu'il ait du souffle et des jambes. » Nous partîmes au galop, lorsqu'on apprit au prince que tous les administrateurs de la Compagnie (1) nous attendaient à la Hume, où l'on devait revenir dîner. Il se tourna vers moi, et me dit en allemand : « nous ne pouvons pas faire autrement, allons les trouver. » Les présidents étaient MM. le comte de Blacas et Carros, ancien sous-préfet, pour la compagnie des Landes, Levasseur, ancien magistrat, pour celle du canal d'Arcachon, et Mestrezat, négociant à Bordeaux, pour la compagnie du chemin de fer, dont la construction n'avait pas commencé. Chacun de ces messieurs fit sa petite harangue, les deux premiers en disant qu'ils avaient consacré à faire le bien du pays les loisirs que la Révolution de juillet leur avait faits. Le duc d'Orléans répondit qu'il n'était pas de moyen plus honorable et plus efficace d'être utile à son pays qu'en favorisant les progrès de l'agriculture et de l'industrie : que c'était une tâche digne à tous égards des hommes distingués par leurs lumières et leur attachement au pays qui s'y étaient voués, etc...

(1) Ou plutôt des trois compagnies qui avaient entrepris la plantation des dunes et landes, l'approfondissement du bassin, la construction d'un phare au cap Féret et d'un chemin de fer. Tout le personnel supérieur de ces compagnies appartenait au parti légitimiste.

Après les discours, nous allâmes déjeûner à la Teste chez le curé, dont le presbytère offrait plus de place qu'aucun autre bâtiment. Quand au déjeûner, il n'était pas à sa charge, on le pense bien. On remonta à cheval vers midi, pour aller voir l'étang de Cazaux, les dunes, la forêt de la Teste, la chapelle d'Arcachon et le phare — de loin. Cette course dura quatre heures, presque constamment à des allures vives. Le prince fut fort gai ; il plaisanta les chevaucheurs mal montés. Nous vînmes nous embarquer près de la chapelle pour aller, en traversant le bassin d'Arcachon, dîner au lieu des compliments du matin. Le dîner fut un peu contraint : nos légitimistes ne voulaient pas porter la santé du Roi ; ils me firent dire de m'en charger, mais je me recusai, étant leur hôte. La glace fut enfin rompue par quelqu'un d'indépendant des compagnies et du Gouvernement. Les santés du prince vinrent ensuite, et furent de bon aloi. Nous partîmes vers cinq heures. J'étais seul dans la voiture de S. A. R. avec M. Wüstemberg. Chose curieuse, deux protestants ! Je ne sais si le prince s'en aperçut, mais il y avait une quatrième place dans la voiture, et il ne l'offrit ni à M. Galos, ni à M. Ducos, tous deux députés, venus à cheval de grand matin, l'ayant dit, et devant être fort marris d'avoir à revenir de la même manière. Le prince causa avec un extrême abandon. Il nous dit qu'il n'obligerait jamais Mme la duchesse d'Orléans à changer de religion, quoiqu'elle ne dût pouvoir jamais, malgré tout son mérite, lui rendre les mêmes services que la Reine rendait au Roi. Il ne

pouvait parler de religion de sang-froid avec elle : tout son vieux levain catholique se réveillait lorsqu'elle discutait à ce sujet. Il en vint ensuite à nous raconter comment s'était manqué son mariage avec la fille de l'archiduc Charles. Le prince de Metternich y mettait pour condition le rétablissement de don Carlos sur le trône d'Espagne. Le duc d'Orléans avait péremptoirement refusé, disant qu'il ne consentirait jamais à ce que son mariage coûtât quelque chose à la politique de la France.

« Vous avez tort, lui répondit M. de Metternich ; vous ne trouverez pas à vous marier en Europe si vous ne faites pas de concessions. »

« J'irais plutôt chercher à Baden la fille du comte de Montfort, répliqua notre prince, que de rien faire d'opposé aux sentiments de mon pays. ».

M. de Metternich prétendit que M. Thiers, alors ministre des Affaires Étrangères, ne pensait pas de même, et qu'il en aurait la preuve s'il voulait bien le consulter à ce sujet, ainsi qu'il l'en priait. En effet, [le duc] ayant écrit, M. Thiers répondit ainsi que l'avait prévu le ministre autrichien. M. le duc d'Orléans lui porta la lettre, et la lui donna à lire en disant :

« Vous le voyez, c'est bien moi qui refuse. ».

Lorsque l'archiduc Charles, auquel ce mariage plaisait infiniment, apprit sa rupture, il en témoigna un vif chagrin. Après nous avoir raconté ces détails, M. le duc d'Orléans ajouta :

« J'ai, depuis, rendu cette lettre à M. Thiers, pensant qu'elle pouvait le gêner. »

J'aurais bien voulu trouver une occasion de conter cela devant M. Thiers, mais l'isolement où je vis ne me l'a fait rencontrer depuis qu'une fois ou deux dans des circonstances où je n'ai pas pu causer avec lui.

FIN

INDEX

DES NOMS PROPRES DE LIEUX ET DE PERSONNES

E

F

M

N

O

T

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE